VIE PRIVÉE

DE

LOUIS XV,

OU

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS, PARTICULARITÉS ET ANECDOTES DE SON REGNE.

.... Video meliora proboque,
Deteriora sequor.

HOR.

TOME III.

A LONDRES,
CHEZ JOHN PETER LYTON.
1788.

VIE PRIVÉE DE LOUIS XV.

SI quelque chose avoit pu consoler la France de la perte qu'elle venoit de faire [*en* 1754] ç'auroit été la naissance si desirée du duc de Bourgogne ; mais la nature produit des milliers de princes avant d'enfanter un héros. Cet événement ne causa pas moins la joie & les transports auxquels se livre avec tant de tendresse le François, toujours avide de voir se multiplier ses maîtres. Il y eut des fêtes & des réjouissances dans tout le royaume. L'esprit philosophique s'empara des têtes les plus augustes, ou du moins des têtes ministérielles. On voulut innover, & afin de faire tourner tout-à-la-fois à l'avantage de l'état & au bien des particuliers une dépense jusques-là aussi vaine que les vapeurs brillantes, que les feux follets, auxquels elle étoit consacrée, il fut ordonné au prévôt des marchands & aux échevins de la ville de Paris d'employer cet argent à doter de pauvres filles. S. M. de sa part remit à ses peuples quatre millions sur les tailles ; bienfaisance illusoire, en ce que, ce vuide dans le fisc public n'étant pas rempli par quelque privation du monarque, par quelqu'économie ou retranchement dans sa maison, ses dépenses personnelles ou ses prodigalités envers ses courtisans, il devoit nécessairement se réparer tôt ou tard par un accroissement d'impôts.

Quoi qu'il en soit, le bureau de la ville, en conséquence de l'ordre de S. M. maria six cents filles. La célébration de ces noces fut faite dans les différentes

paroiſſes de Paris avec beaucoup de pompe & de ſolemnité. Cet exemple fut ſuivi dans pluſieurs provinces par quelques corps & communautés, & par les particuliers qui voulurent ſignaler leur zele. La marquiſe de Pompadour dota & maria dans ſes terres toutes les filles nubiles; M. de Montmartel, garde du tréſor-royal, en fit autant, ainſi que nombre de grands ſeigneurs & autres gens riches, ſinges du maîtres. Ainſi, en ſuppoſant que ce trait de politique & d'humanité du gouvernement ait procuré dans le royaume deux mille mariages, un écrivain (1) calculoit en 1765, c'eſt-à-dire quatorze ans après, qu'il pouvoit avoir augmenté la population de quinze ou ſeize mille hommes.

Peu de tems après la naiſſance du jeune prince, on fut très-alarmé ſur ſon compte. Parmi les femmes du ſecond ordre qui lui étoient attachées, il y avoit une madame Sauvé, autrefois marchande de poiſſon, devenue maîtreſſe du comte d'Argenſon, ambitieuſe, intrigante, voulant ſortir de la foule, à quelque prix que ce fût, conſéquemment peu délicate ſur les moyens. Un jour elle court toute effarée chez la ducheſſe de Tallard, la gouvernante; elle déclare que dans la foule admiſe à contempler le duc de Bourgogne, elle a remarqué une main jetant quelque choſe dans ſon berceau. On rend compte du fait au roi, & toute la cour frémit de crainte. On trouve un paquet rempli d'une eſpece de poudre; on en fait l'analyſe & l'on reconnoît que ce ſachet, très-innocent, ne renferme que des cendres. On ſe doute de quelque ſupercherie; on interroge la dénonciatrice, & l'on lui fait avouer que ſon deſir de ſe rendre plus recommandable & plus précieuſe, l'a portée à cette ſuppoſition. Le miniſtre, qui la protégeoit, eſt forcé de l'abandonner: il décerne lui-même une lettre de cachet pour qu'elle ſoit conduite à la Baſtille où, reſſerrée étroitement, elle eſt reſtée pendant pluſieurs années.

(1) L'auteur du *Journal hiſt. du regne de Louis XV.*

La

La cour, revenue à peine de la terreur que lui avoit inſpiré un pareil événement, fut plongé dans un deuil plus réel par la mort de madame Henriette, à l'âge de vingt-quatre ans, [10 *févr.* 1752] emportant dans le tombeau l'amour, l'eſtime & les regrets de tous ceux qui avoient l'honneur d'en approcher. Le roi ſur-tout, à qui elle reſſembloit davantage que ſes autres ſœurs, en fut vivement affecté. Madame de Pompadour redoubla de zele pour diſtraire S. M. Cette charmante maiſon, que ſon auguſte amant lui avoit fait conſtruire ſur le bord de la Seine, & dont le nom de *Belle-Vue* annonçoit déjà la poſition enchantereſſe, fut le lieu qu'elle choiſit comme le plus propre à charmer ſa douleur, par ſa nouveauté, ſa fraîcheur & ſes détails plus voluptueux que ce qu'on avoit encore imaginé. Elle y fit exécuter ces petits ſpectacles où elle jouoit elle-même. On y donna *Vénus & Adonis*. Le monarque y étoit déſigné ſous le nom du plus tendre des mortels, & ſon amante ſous celui de la reine de la beauté. Enſuite on repréſenta l'*Impromptu de la cour de marbre*, piece allégorique ſur la naiſſance d'un ſoutien du trône. Elle vouloit faire ſa cour à M. le dauphin & à toute la famille royale; ce qui ne réuſſit pas mieux que la fête qu'elle donna pour la convaleſcence du pere.

[1 *août* 1752.] M. le dauphin fut attaqué de la petite vérole, à un âge & dans une ſaiſon où cette maladie, déjà très-dangereuſe, peut devenir plus funeſte. Bientôt elle s'annonça par des ſymptômes effrayans. Son auguſte compagne, ſachant combien le prince la redoutoit, afin de lui cacher la nature de ſon mal, fit compoſer exprès pour lui une *Gazette de France* où, en rendant compte de ſon état tel qu'il l'éprouvoit, on en déguiſoit le nom & la nature. Ses ſoins ne ſe bornerent pas à cette attention délicate; elle ne quittoit pas le lit du malade durant le jour, & ne ſortoit de ſa chambre que fort avant dans la nuit. Elle lui rendoit les offices les plus rebutans, au point que le docteur Pouſſe, célebre médecin, mais perſonnage ruſtre & ne connoiſſant point la cour, la

prit pour une mercénaire. *Voilà*, dit-il en la montrant à quelqu'un, *une garde-malade impayable ! comment l'appellez-vous ?* Sur ce qu'on lui répondit que c'étoit madame la dauphine, en témoignant son regret de ne lui avoir pas rendu tous les hommages qu'elle méritoit : « Oh bien, ajouta-t-il, que nos petites-maîtresses de » Paris refusent à présent de voir leur mari malade ; je » les rembarrerai mieux que jamais ; le les renverrai à » cette école ! » Comme on représentoit à cette princesse qu'elle s'exposoit trop : *Qu'importe que je meure*, s'écria-t-elle, *pourvu qu'il vive. La France ne manquera jamais de dauphine.* M. le dauphin ayant encore senti davantage à sa convalescence tout ce qu'il devoit à sa vertueuse épouse, s'efforça d'éteindre le souvenir de la premiere, dont l'image subsistoit toujours dans son cœur. Il avoit poussé la foiblesse jusqu'à exiger de la seconde qu'elle portât des brasselets avec le portrait de la défunte en miniature : il supprima les divers objets qui lui rappelloient une idée trop chere, se rapprocha de plus en plus de son épouse actuelle, & la reconnoissance lui tint lieu d'amour.

Le roi ne pouvant se dispenser de déroger cette fois à la loi qu'il s'étoit imposée de ne plus se montrer aux Parisiens, vint avec la reine, M. le dauphin & toute la famille royale à Notre-Dame, pour y rendre à Dieu de solemnelles actions de graces du rétablissement de la santé de l'héritier présomptif du trône, & ils assistèrent au *Te Deum* qu'on y chanta.

A l'époque de la maladie & de la convalescence de M. le dauphin, le marquis de Paulmy visitoit les places des provinces méridionales de France, ainsi que les troupes, comme adjoint au ministere de la guerre. Il continuoit cette opération importante, commencée en Flandres par son oncle à la paix. Il étoit question d'ordonner les réparations & augmentations des villes frontieres dont elles étoient susceptibles. Une émulation louable excitoit les ministres, car celui de la marine étoit allé aussi s'instruire à Dieppe & autres ports de la

Manche, M. de Paulmy rendit compte au roi à ſon retour, que les peuples avoient par-tout où il avoit paſſé témoigné l'intérêt le plus vif à ce double événement & par ſa douleur & par ſa joie ; mais qu'il avoit été ſur-tout édifié des proteſtans de ces cantons, qui, tandis qu'on les noirciſſoit, en ſuppoſant qu'ils avoient eu, durant la guerre, le deſſein de ſe révolter & qu'on les croyoit encore mal-intentionnés, étoient aſſemblés dans leurs temples, où ils imploroient le ciel pour la conſervation de M. le dauphin.

Ce prince étoit alors peu conſidéré de la nation. Pendant ſon enfance on ne parloit que de ſon eſprit. Après ſon éducation, & ſur-tout depuis ſon ſecond mariage, il parut nul : on eſtimoit ſa conduite & ſes mœurs ; encore le regardoit-on comme un cagot, qui paſſoit une partie de la journée à chanter au lutrin, qui ſe ſcandaliſoit de voir une gorge découverte, (1) &, à l'exemple de *Tartuffe*, exigeoit un mouchoir pudique lui dérobât ce ſpectacle ſcandaleux. On en rapportoit mille petiteſſes, mille puérilités. Cependant, durant ſa maladie, les François uniquement inſpirés par cet attachement aveugle au ſang de leurs maîtres, tels qu'ils ſoient, qui les caractériſe, ne virent dans le dauphin que l'eſpoir du royaume, & firent éclater à ſon retour à la vie les plus vifs tranſports. Entre les princes, le duc d'Orléans, qui pouvoit le plus gagner à la mort du dauphin, eut la politique de ſignaler ſa joie par les plus belles fêtes ; & la favorite qui ſavoit combien elle en étoit haïe & le déteſtoit de toute ſon ame, affecta de marquer ſon zele par une nouvelle fête allégorique au ſujet de cet heureux événement. Elle en fit part au roi avant l'exécution, comme d'un effort de ſon génie. La ſcene, qui eut encore lieu au château de Belle-Vue, repréſentoit différentes cavernes, environnées d'une piece d'eau, au milieu de laquelle ſe voyoit un dauphin lumineux. Quantité de

(1) Voyez la lettre XXVI de la premiere partie des *Lettres de la marquiſe de Pompadour.*

monſtres, vomiſſant feu & flamme, venoient pour l'attaquer; mais Apollon deſcendoit ſur un nuage de l'Olympe, dont tous les dieux prenoient part à ce ſpectacle, frappoit ces monſtres de ſa foudre; après quoi ces feux d'artifice achevoient de les exterminer. Dans ce moment, à cette décoration ſuccédoit le palais du ſoleil, tout reſplendiſſant de lumiere, où le dauphin reparoiſſoit dans ſon premier éclat par le moyen d'une illumination rapide. Le monarque étoit trop engoué de ſa maîtreſſe pour ne pas lui applaudir: les fades courtiſans, admis à la fête, la trouverent délicieuſe, & rendus à Paris, convinrent qu'il n'y avoit pas d'idée plus triviale, plus platte & plus ridicule.

Le ſingulier, c'eſt que le héros, ſujet de la fête, n'en fut pas, ni même perſonne de la famille royale. Il y avoit une ſciſſion établie entre celle-ci & la marquiſe. Le cadeau, du reſte, auroit-il été cent fois meilleur, n'eût pas fait revenir ſur ſon compte M. le dauphin. Ce prince avoit reçu peu avant ſa petite vérole une mortification qu'il n'avoit pas oubliée. Le ſieur Silveſtre, ſon maître de deſſin, ayant brigué la place de garde-de-deſſins du cabinet du roi, vacante par la mort de Coypel, & le ſieur Cochin fils, le complaiſant du marquis de Vandieres, ayant eu la préférence, le premier, avec ce ton d'aigreur d'un amour-propre piqué, encore plus chatouilleux, s'il eſt poſſible, chez les artiſtes que chez les gens de lettres, écrivit à ce chef une lettre très-indécente pour lui reprocher ſon choix. Celui-ci furieux fut porter cette lettre à ſa ſœur, qui la montra au roi, & S. M. fit mettre le ſieur Silveſtre au Fort-l'Évêque. Il eut beſoin de toute la protection de ſon auguſte éleve pour ſe tirer de cette mauvaiſe affaire.

Louis XV dédommageoit la marquiſe de Pompadour des mépris de ſon fils par de nouveaux bienfaits. Afin de lui témoigner ſa ſatisfaction de la fête dont nous venons de parler, il lui accorda le tabouret & les honneurs de ducheſſe. [18 *octobre* 1752.] On juge combien M. le dauphin fut outré, lui qui, lorſqu'elle lui avoit

été préſentée la premiere fois, en donnant à cette beauté l'accolade de cérémonie par un geſte de dégoût outrageant (1) qu'elle ne pouvoit appercevoir, mais remarqué de tous les ſpectateurs, avoit exprimé énergiquement combien cette cérémonie lui déplaiſoit; ce qui lui avoit mérité pour quelque tems d'être exilé de la préſence du roi.

Les princes du ſang étoient plus dociles, c'eſt-à-dire plus rampans; ils obtenoient des graces par ſon canal; ils ſe tenoient debout devant elle: le ſeul prince de Conti n'avoit jamais voulu ſe proſterner aux pieds de l'idole; il l'avoit même traitée avec hauteur, ou plutôt lui avoit appris ce qu'elle lui devoit. Un jour qu'elle le laiſſoit en poſture de ſuppliant, il s'aſſied ſur ſon lit & lui dit: *Madame, voilà un coucher excellent.* On ſe doute combien elle fut humiliée du propos & de l'action, combien cela déplut au roi. Déjà il n'aimoit pas le prince, qui avoit fait une ſi bonne leçon à ſa maîtreſſe; mais depuis ce tems il le déteſta, & celui-ci ne reparut à Verſailles qu'aux cérémonies d'éclat & de bienſéance.

Le prince de Condé, quoique très-jeune, déjà dévoré d'ambition & avide des graces & de la faveur, fut celui qui ſuivit plus ſervilement les volontés de la marquiſe. Il prit de ſes mains mademoiſelle de Soubiſe, la fille du prince de ce nom, ami de ſon maître, & conſéquemment le plus bas des courtiſans de la maîtreſſe. Ce mariage répugnoit aux autres princes du ſang, [*en mai* 1753] aſſemblés dans le cabinet du roi pour ſigner le contrat de mariage, où le beau-pere avoit pris la qualité de *très-haut & très-puiſſant prince;* ils refuſerent, parce qu'ils ne pouvoient approuver par leur ſignature une qualité inhérente à eux ſeuls par le droit de leur naiſſance. Ils demanderent à S. M., ſi elle leur ordonnoit de le faire, qu'elle leur permît de proteſter avant; ce qui

(1) On prétend que M. le dauphin tiroit la langue en l'embraſſant.

fut convenu. Ils eurent en même tems trois mois pour produire les titres de leur prétention exclusive.

La maison de Rohan avoit déjà une querelle de ce genre contre la noblesse, dont voici l'origine curieuse. Un abbé d'Aubenton, auteur des lettres en faveur du clergé, dans son affaire au sujet du vingtieme, ci-devant docteur de M. le cardinal de Soubise, mécontent de cette maison, qui, à son gré, ne l'avoit pas suffisamment appuyé de son crédit pour le maintenir dans une principalité au college de maître Gervais à Paris, dont on l'avoit dépouillé, voulut s'en venger.

Le jour que le prince René faisoit sa supplique en Sorbonne, il s'y transporta pour demander au doyen de lui représenter le titre en vertu duquel on accordoit à la maison de Rohan la distinction de soutenir ses theses les mains gantées & le bonnet sur la tête. Le doyen n'ayant pas voulu le satisfaire sur ce point, il alla trouver M. le marquis de Beaufremont & l'échauffa assez pour le porter à faire signifier au doyen une opposition, tant en son nom qu'en celui de la noblesse, à ce qu'il ne fût accordé à ceux de la maison de Rohan aucun privilege, protestant de se pourvoir, &c. L'huissier n'osa faire sa signification qu'à la fin de l'acte du prince René; mais comme on n'en tint pas grand compte, M. de Beaufremont présenta [5 *décembre* 1752] sa requête au parlement, où prenant fait & cause pour la noblesse que son aïeul présidoit aux derniers états, il demanda permission d'assigner le doyen de Sorbonne, à l'effet d'exhiber le titre sur lequel étoit fondé le prétendu privilege de la maison de Rohan, & jusqu'à ce qu'il fût fait défense à tous les docteurs licenciés & autres suppôts de la faculté de théologie, de permettre à ceux de ladite maison de s'arroger aucuns droits ni prérogatives au préjudice de la noblesse.

La cour lui promit d'assigner, & le roi ayant évoqué à lui cette contestation prononça sur le tout. En même tems il maintint la maison de Rohan, ainsi que la maison de Bouillon, dans la possession où elles étoient de prendre

le titre de très-haut & très-excellent prince, & annulla la proteſtation des princes du ſang ; mais ceux-ci ayant préſenté requête au roi contre ſa déciſion, S. M. ne voulant pas affliger madame de Pompadour qui y prenoit le plus vif intérêt, & n'oſant en même tems prononcer affirmativement, prit ſa tournure ordinaire & leur écrivit la lettre ſuivante :

« Je ne veux ni juger ni faire juger ſi ces meſſieurs de » Rohan ſont princes ou non, mais je veux que toutes » choſes ſoient remiſes dans l'état où elles étoient » avant le mariage de M. le prince de Condé avec ma- » demoiſelle de Soubiſe, ſans que les ſignatures du » contrat puiſſent faire tort aux droits & prétentions » d'un chacun ni les favoriſer. »

Dans le fait c'étoit donner gain de cauſe aux princes étrangers. On conçoit que de pareilles queſtions, bien loin de s'éclaircir avec le tems, ne peuvent que s'embrouiller davantage ; mais Louis XV vouloit vivre en repos & ne fâcher perſonne.

Madame de Pompadour étoit du même ſyſtême dans cette occaſion ; elle aimoit les uns & deſiroit ménager les autres. Elle étoit flattée d'avoir été en quelque ſorte médiatrice entre ces grands perſonnages, & ſon amour-propre s'en exalta.

Depuis qu'elle avoit le rang de ducheſſe elle avoit pris un vol plus haut, & pour ſe loger convenablement elle avoit conſacré environ 600,000 liv. à l'acquiſition de l'hôtel d'Evreux ; un chevalier de Saint-Louis lui ſervoit d'écuyer ; une fille de condition, de premiere femme-de-chambre. Elle avoit pris pour intendant un procureur du Châtelet, nommé Colin, qu'elle fit auſſi décorer de la croix par une charge dans l'ordre.

Sa vanité, afin de rapprocher d'elle davantage ſon frere, à meſure que S. M. la combloit de dignités, auroit bien deſiré le faire dès-lors cordon-bleu : le monarque, qui n'avoit rien à lui refuſer, y étoit aſſez diſpoſé ; mais un ſeigneur qu'il conſulta n'ayant répondu à ſon maître que par un perſifflage, en diſant *que le poiſſon n'étoit pas*

assez gros pour être mis au bleu : Louis XV, qui étoit plein de raison, en comprit le sens exquis & n'y songea plus que quelques années après, où le marquis de Vandieres ayant reçu sa seconde métamorphose & devenu marquis de Marigny, fut pourvu de la charge de secretaire de l'ordre, qui n'exige point de preuves. Pour le préparer à cette dignité, dans les lettres d'érection de ce marquisat en sa faveur, le roi avoit déclaré qu'il entendoit que cet homme nouveau jouît des honneurs attachés à la plus haute noblesse & aux gens de qualité, & il fut présenté à la cour sous son dernier titre. [12 *octobre*.]

Mais l'objet sur lequel la favorite rassembloit toutes ses complaisances, c'étoit sa fille unique, appellée mademoiselle ou madame Alexandrine, & assimulée ainsi aux filles de la plus haute qualité & même des souverains. Elle étoit charmante ; elle avoit toutes les graces de sa mere ; elle étoit au couvent de l'Assomption, où l'on l'élevoit avec le train d'une princesse. Elle commençoit à entrer dans l'âge d'être mariée. Madame de Pompadour jetta les yeux sur le duc de Fronsac, le fils du maréchal de Richelieu. Elle devoit s'attendre à d'autant moins de résistance, que le pere lui faisoit la cour la plus assidue, étoit comblé des bontés du roi & avoit toujours montré la plus grande soumission aux goûts, aux caprices, aux fantaisies de son maître. Nagueres il venoit de lutter contre le duc de la Valiere d'asservissement en quelque sorte à la marquise, à l'occasion des petits spectacles qui se donnoient chez elle. C'étoit le dernier qui y présidoit & comme homme de lettres & comme favori du roi, & comme très-humble serviteur de sa maîtresse. Le duc de Richelieu, en sa qualité de gentilhomme de la chambre, révendiqua cet honneur que d'autres auroient jugé indigne de leur place, & obtint la préférence. D'ailleurs les Vignerots n'étoient pas d'une extraction assez ancienne & assez reconnue pour être fort difficiles. Elle savoit le propos qu'avoit tenu à ce seigneur, succédant au duc de Rochechouart, un cour-

tisan caustique : *je vous félicite, monsieur le duc ; enfin vous voilà donc gentilhomme !* Propos qui, sous l'air d'un compliment sur sa nouvelle charge & à la faveur d'un jeu de mots, l'outrageoit cruellement sur sa naissance. Le duc de Richelieu n'étant point encore assez vil pour se trouver flatté de la proposition, mais trop attaché aux graces pour y renoncer par un refus absolu, imagina de l'éluder adroitement, en répondant qu'il étoit très-sensible au choix de madame de Pompadour, & le recevoit avec reconnoissance ; mais que son fils avoit l'honneur d'appartenir aux princes de la maison de Lorraine par sa mère, qu'il ne pouvoit en disposer sans leur agrément ; qu'il alloit loin le demander avec empressement, si elle persistoit dans cette résolution. Madame de Pompadour sentit le fin de cette tournure ; elle craignit le ridicule qui réjailliroit sur elle si sa prétention étoit publique & la honte qu'elle recueilleroit d'un refus. Elle aima mieux dissimuler, temporiser, négocier. C'est ce que desiroit le maréchal, dans l'espoir que le bénéfice du tems lui procureroit quelque moyen de sortir d'embarras. Il fut assez heureux pour s'en tirer par le plus sûr. Mademoiselle Alexandrine mourut quelque tems après. Sa mere en fut dans une tristesse profonde ; & les mariages de mesdemoiselles de Baschy & de Guitry, ses parentes, qui devoient se faire avec beaucoup d'éclat à Belle-Vue, en furent suspendus & se conclurent sans cérémonie. On fit une épitaphe à la jeune personne, commençant de cette façon remarquable :

Ci-gît Jeanne-Alexandrine, fille de messire Joseph le Normand & de Jeanne Poisson, marquise de Pompadour ; dame de Crecy, &c. &c.

Quelques mois après le corps de cet enfant précieux fut transféré en grande pompe, de l'Assomption à une des chapelles que messieurs de Créqui avoient aux Capucines, achetée par sa mere pour la sépulture de sa famille, & où elle se proposoit de lui faire élever un superbe mausolée.

Une autre mort arrivée peu après celle-ci, qui, suivant les sentimens de la nature, n'auroit dû qu'augmenter la douleur de madame de Pompadour, au contraire l'allégea en la débarrassant du fardeau le plus insupportable : elle perdit le sieur Poisson, son pere. Ce personnage, sans éducation, sans mœurs, sans décence, sans aucun respect humain, étoit pour elle un tourment, une source perpétuelle d'humiliations. Elle n'osoit ni le rapprocher d'elle, parce qu'il n'étoit pas présentable & qu'il n'étoit pas susceptible d'être en rien décrassé, ni l'en éloigner, parce qu'il lui répugnoit de faire enfermer l'auteur de ses jours ; qu'il avoit d'ailleurs du nerf ; qu'une simple lettre de cachet ne l'auroit pas contenu, & qu'elle courroit risque, par un plus grand éclat, de révéler davantage sa turpitude. Sa fille avoit donc pris le parti de fermer les yeux sur l'opprobre qu'il versoit sur elle, de se rendre insensible à ses écarts & à ses grossiéretés. Elle craignoit de lui refuser aucune grace ; elle le caressoit de son mieux. Dès qu'il paroissoit il avoit ses entrées libres. Un jour un valet de sa chambre nouveau, qui ne le connoissoit pas, peu prévenu par son extérieur ignoble & son accoutrement burlesque, faisant difficulté de l'introduire : *maraud*, lui cria-t-il, *apprends que je suis le pere de la putain du roi !* Il ne ménageoit pas davantage son fils, qu'il regardoit comme un poisson, comme un pauvre sujet, *dont il auroit bien de la peine à faire quelque chose ;* c'est la maniere dont il s'exprimoit. Un jour étant à table avec grand nombre de matadors de la finance, après un dîner splendide, la tête échauffée de vin, il se mit à éclater comme un fol : « Savez-vous, dit-il ensuite, messieurs, ce qui me fait » rire ? C'est de nous voir tous ici avec le train & la » magnificence qui nous entourent. Un étranger qui » surviendroit nous prendroit pour une assemblée de » princes. Et vous, monsieur de Montmartel, vous êtes » fils d'un cabaretier ; vous, monsieur de Savalette, » fils d'un vinaigrier ; toi, Bouret, fils d'un laquais.... » Moi, qui l'ignore ? » En s'exécutant ainsi lui-même

il crut avoir le droit de dire des choſes encore plus déſagréables aux autres convives ; & ſa revue faite, il ſe trouva que de tous, non-ſeulement aucun n'étoit même d'une famille bourgeoiſe, mais que beaucoup devoient leur fortune aux moyens les plus illicites & les plus infames.

Quelques courtiſans ont prétendu que ce qui rendit à madame de Pompadour la perte de ſa fille plus amere encore, ce fût de ſe voir fruſtrée de l'eſpoir que celle-ci remplaceroit ſa mere auprès du roi. Elle ſavoit que l'inceſte n'effrayoit point ce monarque, & même ſembloit un aiguillon de volupté pour lui. En proie à une incommodité dégoûtante, qui avoit obligé ſon amant de ſe ſevrer de ſa couche, ce n'auroit été qu'un foible malheur pour ſon ambition, ſi elle eût pu ſe ſurvivre ainſi à elle-même à la cour. Heureuſement ce ſecours ne lui étoit pas néceſſaire ; elle avoit pris un tel aſcendant ſur Louis XV, qu'il n'en fut pas moins ſon eſclave. Sa poſition exigeoit, il eſt vrai, non-ſeulement une vigilance ſoutenue, mais une abjection mépriſable. Il falloit qu'elle écartât ſans relâche des petits ſoupers du roi toutes les femmes de qualité faiſant ſur lui une vive ſenſation, & les fit même quelquefois punir par l'exil du crime de vouloir trop plaire : il falloit que, devenue ſurintendante de ſes plaiſirs, elle fît continuellement recruter dans le royaume des beautés neuves & inconnues propres à renouveller le ſerrail, qu'elle gouvernoit à ſon gré. [1753.] Telle fût l'origine du *Parc-au-Cerf*, gouffre de l'innocence & de l'ingénuité, où venoit s'engloutir la foule des victimes, qui, rendues enſuite à la ſociété, y rapportoient la corruption, le goût de la débauche & tous les vices dont elles s'infectoient néceſſairement dans le commerce des infames agens d'un pareil lieu.

Indépendamment du tort qu'a fait aux mœurs cette abominable inſtitution, il eſt effrayant de calculer l'argent immenſe qu'elle a coûté à l'état. En effet, qui pourroit additionner les frais de cette chaîne d'entre-

metteurs de toute espece en chef & en sous-ordre, s'agitant pour découvrir & aller relancer jusqu'aux extrémités du royaume les objets de leurs recherches pour les amener à leur destination, les décrasser, les habiller, les parfumer, leur procurer tous les moyens de séduction que l'art peut ajouter? Qu'on y joigne les sommes accordées à celles qui, n'ayant pas le bonheur d'éveiller les sens engourdis du sultan, ne devoient pas moins être dédommagées de leur servitude, de leur discrétion & sur-tout de ses mépris; les récompenses dues aux nymphes plus fortunées, ayant reçu quelques instans le monarque dans leurs bras & fait circuler le feu de l'amour dans ses veines; enfin les engagemens sacrés envers les sultanes portant dans leurs flancs le fruit précieux de leur fécondité, & l'on jugera qu'il n'en est aucune, l'une portant l'autre, qui n'ait été une charge d'un million au moins pour le fisc public. Qu'il en ait passé seulement deux par semaines, c'est-à-dire mille en dix ans, par cette étrange piscine, & l'on trouvera un capital d'un milliard. Nous ne comprenons point dans ce total l'entretien de tous les enfans provenus de ces accouplemens clandestins. Enfin, tant de dépenses n'étoient prises en rien sur celles de la favorite. On peut donc regarder le *Parc-au-Cerf* comme une des sources principales de la déprédation des finances. C'est ainsi que commencerent à devenir exhorbitans d'année en année les *acquits du comptant* (1), au point que dans des remontrances le parlement de Paris reprocha au roi que ces acquis, qui, sous Louis XIV, n'avoient jamais monté à plus de dix millions, passoient alors cent millions.

La marquise, car c'est ainsi qu'on la désignoit à la cour par excellence, incapable désormais d'enivrer les

(1) Par *acquits du comptant*, on entend des sommes délivrées au trésor-royal sur la simple signature du roi, sans qu'il soit fait mention de l'objet de leur destination. Le garde du fisc public n'a pas besoin d'autre justification à la chambre des comptes pour que ces dépenses lui soient allouées.

ſens de ſon amant par ſes charmes, fut obligée de redoubler d'efforts pour captiver ſon eſprit, pour le ſubjuguer & ſe rendre néceſſaire au point qu'il ne pût plus s'en paſſer. L'adulation, ce moyen ſi infaillible auprès de tous les hommes, fut un de ceux qu'elle mit principalement en uſage. Cette adulation ne conſiſtoit pas ſimplement dans l'art commun aux plus groſſiers courtiſans de rendre le monarque ſatisfait de lui-même, en l'exaltant ſur ſes qualités phyſiques ou morales, ſur ſes actions, ſes volontés, ſes diſcours, ou même dans celui plus rafiné d'imaginer tout ce qui peut lui plaire, mais dans une recherche pénible & aſſidue pour écarter de Louis XV les ſoins, les ſoucis, les inquiétudes du gouvernement, pour lui faire goûter ſur le trône cette vie oiſive & privée après laquelle il ſoupiroit. Quel tourment! & qu'elle achetoit cher ſa grandeur apparente! Au reſte, l'ambitieux a des jouiſſances, dont le philoſophe ne peut calculer la douceur. Telle fut celle que madame de Pompadour éprouva en recevant une lettre de la ducheſſe de Châtillon, qui la prioit de faire connoître au roi les regrets de ſon mari d'avoir eu le malheur de déplaire à S. M. & de mourir dans ſa diſgrace. Voir à ſes genoux le gouverneur de l'héritier préſomptif du trône, préſumant plus de ſon crédit que de celui de ſon auguſte pupille, c'étoit un triomphe délicieux qu'elle remportoit, non-ſeulement ſur la créature du dauphin, mais ſur le maître, qui, en la déteſtant, rendoit, par ſon aveu tacite, indirectement hommage à ſon crédit & à ſa bienfaiſance; car il étoit à préſumer que cette démarche ne s'étoit pas faite ſans la participation du prince, dont on connoiſſoit l'attachement conſtant au duc. Elle répondit, de la part du roi, que S. M. étoit très-touchée de la triſte ſituation du malade; qu'elle étoit perſuadée qu'il n'avoit eu aucune mauvaiſe intention dans ce qui lui avoit déplu; qu'elle lui rendoit ſes bonnes graces, & qu'elle deſiroit fort qu'il fût bientôt en état de venir à la cour, où elle ſeroit très-aiſe de le revoir.

Quand un courtisan austère, comme le duc de Châtillon, a recours à une protection aussi humiliante, on se doute bien qu'il est sans ressource. [15 *février.*] Il mourut peu de jours après la réponse; mais sa famille en recueillit le fruit par plusieurs graces.

Ces consolations passageres étoient bien rares malheureusement & ne pouvoient là dédommager du fardeau du roi, accablé d'affaires au-dedans & au-dehors, occupé dans l'intérieur des fonctions importantes de subvenir aux réclamations des états, à celles des protestans; ennuyé des tracasseries fastidieuses & toujours renaissantes entre le clergé de son royaume, entre les juridictions ecclésiastiques & civiles, & en même tems trompé par des négociations insidieuses; forcé d'étonner ses ennemis par ses préparatifs de guerre, par le rétablissement subit de sa marine; de surprendre l'Europe par les ressources inattendues de sa politique, & de préparer & procurer dans le commencement à ses armes de brillans succès dans toutes les parties du monde: puis, accablé de revers continus, de recevoir la paix la plus funeste & la plus honteuse.

Il n'est pas possible de détailler dans cette rapide esquisse du regne de Louis XV, les troubles qui agiterent les états de Bretagne en 1752, états les plus longs & les plus désastreux qu'on eût encore vus. Les lecteurs, avides de cet historique curieux, minutieux, mais intéressant, le trouveront dans un journal manuscrit, pris sur les pieces originales (1). Nous nous contenterons d'observer que la continuation du vingtieme, malgré la paix, fut le principe de la fermentation entretenue depuis cette époque, quelquefois assoupie, puis se réveillant avec fureur, & causant tous les malheurs de cette province. Les trois ordres jeterent les plus grands cris, pour obtenir du moins l'abonnement, & ce fut sans succès. La cour intimida

(1) Voyez à la fin du volume, *les pieces pour servir à cette histoire.* N°. I.

bientôt le clergé & le tiers, ſous prétexte qu'il ne leur convenoit point de ſe roidir contre la volonté du roi, clairement manifeſtée, ou plutôt elle corrompit ces corps, de leur nature & par leur petit nombre toujours plus ſuſceptibles de ſéduction. Mais la nobleſſe, trop altiere, trop attachée à cette liberté de ſuffrages, qu'elle regarde comme ſon plus précieux & plus cher attribut, montra plus de fermeté, à meſure de la défection des deux autres ordres. Le duc de Chaulnes, qui tenoit les états, prévoyant le tort que lui feroit à Verſailles une tenue auſſi ſcandaleuſe, & piqué perſonnellement, provoqua des châtimens contre certains membres qu'il peignit comme les promoteurs de la diviſion & de la réſiſtance. Neuf gentilshommes furent exilés, & même la femme d'un [madame de Pyré] & cinq furent renfermés dans des châteaux. Pour donner enſuite quelque ſatisfaction à la Bretagne, on en retira l'intendant & le commandant. M. Bret, avocat-général au parlement de Paris, ſuccéda à M. de Viarmes, & le duc d'Aiguillon au duc de Chaulnes. On fut ſurpris, ſans doute, de voir arriver là ce ſeigneur, neveu de la comteſſe de Maurepas; mais ſon ambition l'avoit aſſoupli. D'ailleurs il tenoit encore plus par ſon nom au duc de Richelieu. Il commença dès-lors une carriere brillante, mais périlleuſe. Nous ne parlerons en ce moment que de ſon début, qui fut heureux. Madame de Pompadour avoit à cœur de perſuader au roi, intimidé du moindre trouble, que la province de Bretagne étoit abſolument tranquille, & pour lui en donner une preuve authentique, le commandant nouveau fit faire par les premiers états qu'il préſida, la cérémonie de la dédicace [*10 novembre*] du magnifique monument de bronze qu'ils avoient décerné au roi en 1744, en mémoire de ſa convaleſcence & de ſes victoires: il conſiſte en trois figures pédeſtres de la main du ſieur le Moine, fameux ſculpteur. La premiere repréſente le roi habillé à la romaine, le bâton de commandement à la main, &

porté sur un piédestal ; la seconde, la déesse de la santé, sacrifiant sur son autel, & la troisieme, la province de Bretagne à genoux, montrant aux peuples l'objet de sa joie.

S. M. fut si comblée, qu'elle chargea l'évêque de Rennes d'en témoigner de sa part sa satisfaction aux états, & en conséquence elle leur accorda la nomination des deux premieres abbayes qui viendroient à vaquer, deux compagnies de cavalerie & des lettres de noblesse pour deux personnes qu'ils choisiroient. Les trois ordres participerent ainsi à ses bienfaits. Le commandant en acquit un grand crédit, mais il avoit moins pacifié les choses que prévenu les démarches violentes. C'étoit beaucoup : le système de la cour commençoit à être de n'en avoir aucun suivi, de ne rien prévoir de loin, de vivre pour le moment, & de gagner du tems. On avoit obtenu que le vingtieme continueroit à se lever, comme par le passé, sur la foi du seul enrégistrement. C'étoit tout ce que desiroit alors M. de Sechelles, contrôleur-général, qui avoit adopté les principes de son prédécesseur, & vouloit connoître le produit réel de l'impôt avant de procéder à un abonnement. Il s'embarrassa peu, en ne redressant point les abus, dont se plaignoient les états, en ne réparant pas les infractions à leurs privileges, de laisser subsister un germe de discorde, qui devoit éclater avec d'autant plus de violence qu'il tardoit davantage à se développer.

Le maréchal de Richelieu qui tenoit les états de Languedoc, déjà très-entamés dans leurs privileges, avoit merveilleusement servi le ministere, & en faisant enrégistrer à ceux de 1752 un arrêt du conseil qui les confirmoit avec emphase, étoit parvenu à les anéantir tout-à-fait ; ensorte qu'ils ne devinrent plus qu'un simple simulacre, & l'on juge aisément qu'ils n'ont pas repris depuis une énergie, qui, bien loin de s'accroître, s'affoiblit ordinairement avec le tems, & par les empiétemens de l'autorité, toujours active

à uſurper, le vingtieme s'y levoit ſans la moindre difficulté, & l'on ne ſe ſervoit plus, même pour le don gratuit, des paroles ſacramentales des privileges de la province, *accordé ſans conſéquence*. En 1754 le commandant fut aſſez heureux pour terminer l'affaire des proteſtans des Cévennes, qui pouvoit avoir des ſuites fâcheuſes. Malgré le compte favorable, rendu par le marquis de Paulmy des religionnaires, il étoit queſtion de renouveller les dragonnades. On trouvoit mauvais que ces malheureux, dont on ne vouloit point permettre l'émigration, ni tolérer le culte en France, ſe plaigniſſent qu'on les y privât des droits du citoyen, qu'ils ne puſſent être légitimement ni époux ni peres. Par bonheur il ſe trouva l'évêque de Montpellier, ardent moliniſte, mais doué de la douceur du caractere évangélique, qui apporta toutes les facilités poſſibles aux arrangemens de la cour, où certains miniſtres commençoient à avoir des vues plus ſaines & plus philoſophiques ſur cette matiere. Malgré les avis fougueux des évêques d'Alais & d'Uzès, qui penſerent différemment de leur confrere, on accorda la réhabilitation des mariages des proteſtans; on convint de fermer les yeux ſur leurs aſſemblées, & que les curés atteſteroient les mariages comme contrats civils. Toutes les troupes qui avoient marché, ne firent aucun acte d'hoſtilité, & tout ſe paſſa en négociations.

Cet accord ne plut point au clergé, qui n'aime pas les *mezzo termino*; mais il étoit alors tout occupé des janſéniſtes; il étoit furieux du retour du parlement, & humilié de ſon triomphe. La chance avoit abſolument tourné; le roi parut pendant quelque tems décidé à maintenir ſa déclaration du 2 ſeptembre, exaltée du parti comme un monument de ſa ſageſſe : il frappa pluſieurs médailles en l'honneur de ce monarque qui, doublement adultere dans ce moment même, n'en fut pas moins repréſenté en pacificateur de ſon royaume, en protecteur de l'égliſe, en vengeur des ſaints canons & des loix. Le duc de Berry, régnant aujourd'hui, étoit né à cette

époque, [*le 23 août*] & par une singularité remarquable n'avoit eu pour témoins à sa naissance que le chancelier, le garde-des-sceaux, le contrôleur-général & M. de Puysieux : aucun prince n'y avoit assisté, la cour étant à Choisy, & le courier dépêché au roi s'étoit cassé le col pour aller trop vîte. Quoi qu'il en soit, on fit figurer dans les gravures cet auguste embrion ; il fut désigné comme le gage de la paix. La joie de ses ennemis ne fit rien perdre à l'archevêque de Paris de sa fermeté. Il fut encore la premiere victime, & S. M. instruite par le parlement d'un refus de sacremens fait par ordre de ce prélat, l'exila enfin à Conflans. [*2 décembre.*] Bientôt l'évêque de Troyes le fut pour le même sujet à Mery-sur-Seine, & l'archevêque d'Aix à Lambesc. [*2 janvier 1755.*] On ménageoit encore les princes de l'église ; ces punitions de S. M. étoient un moyen de les soustraire aux poursuites plus rigoureuses des magistrats : quant aux subalternes, on les abandonna au bras séculier. [*15 janvier & 3 février.*] Le curé de Sainte-Marguerite, ainsi que quelques prêtres de Saint-Etienne-du-Mont, furent décrétés de prise-de-corps & condamnés à un bannissement perpétuel. Si le cours de la justice avoit pu continuer de cette maniere, celui des refus de sacremens auroit bientôt diminué. Mais les parlemens s'enhardissant, la cour ne tarda pas à mollir & à montrer son inconséquence ordinaire, dans la crainte de ne pouvoir plus rétablir le système d'équilibre qu'elle s'étoit formé.

Un arrêt du parlement de Paris avoit condamné les délibérations du chapitre d'Orléans au sujet d'un refus fait au sieur Cogniou, un des chanoines, & reçu le procureur-général appellant comme d'abus de l'exécution de la bulle *Unigenitus ;* notamment *en ce qu'aucuns ecclésiastiques prétendoient lui attribuer le caractere, ou lui donner les effets de regle de foi.* Un arrêt du conseil redressa ces paroles erronées, en ce que ladite bulle étoit décidée *regle de l'église & de l'état par plusieurs déclarations du roi.* Cet aveu rendit une nouvelle confiance au clergé, & sa résistance & ses réclamations

redoublerent. La Sorbonne osa refuser l'enrégistrement d'un arrêt de la cour, qui enjoignoit à ce corps & au syndic d'être plus attentifs à empêcher qu'il fût soutenu aucune these contraire aux loix, aux maximes du royaume & au silence ordonné en dernier lieu. Il fallut mander le doyen, le syndic, le grand-maître, les professeurs de Sorbonne & de Navarre, & après une réprimande que leur fit le premier président au nom du parlement, le faire enrégistrer en leur présence par le greffier, & leur défendre de s'assembler jusqu'à nouvel ordre. Ainsi, par une inconséquence, les magistrats qui s'étoient si souvent plaints de la contrainte exercée envers eux en leur ôtant la liberté des délibérations & des suffrages, qui si souvent avoient déclaré illégal tout enrégistrement fait par violence ou forcé, qui avoient regardé comme oppressif & destructif des loix les défenses qu'il avoit reçues de remontrer, de délibérer, de s'assembler, vouloient lier par ce coup d'autorité un corps qui déclaroit ne dépendre sur ces matieres que de ses supérieures dans l'ordre hiérarchique, avoit le droit de condamner les parlemens même, & juger les justices dans les points de foi & de doctrine. La faculté de théologie protesta; elle parodia la cour, & prétendit dans l'état de subversion, de découragement & de trouble où elle étoit, ne pouvoir continuer ses exercices; elle se pourvut pardevant le roi & présenta requête pour obtenir la cassation de l'arrêt du parlement. Le ministere, sans prendre trop ouvertement le parti de la faculté, la soutint cependant, & laissant les magistrats exercer leur despotisme jusqu'à un certain point, empêcha que les choses ne fussent poussées à l'extrême. Les docteurs resterent dans un état passif d'anxiété & d'incertitude jusqu'au coup frappé de nouveau sur leur tyran.

[*Le 28 mai.*] Sur ces entrefaites se fit l'ouverture de l'assemblée du clergé, qui dura cinq mois & ne termina rien. Elle étoit présidée par le cardinal de la Rochefoucault. C'étoit pour la seconde fois qu'il rempliſſoit

cette fonction. Quoique l'esprit de corps eût prévalu dans lui lorsqu'il avoit été question d'imposer son ordre, on s'étoit flatté de le trouver plus conciliant dans les matieres de religion. En effet, son génie doux & pacifique contint les factieux dans les séances orageuses où nosseigneurs se livroient quelquefois aux propos les plus vifs & les plus indécens, même à des clameurs si grossieres, que le bruit se répandit jusques dans les provinces les plus éloignées qu'ils s'étoient battus. (1)

[*Le 20 août.*] Un incident plus heureux fournit bientôt au président le moyen de se faire un parti à opposer au zele trop aveugle & trop turbulent des fanatiques. L'ancien évêque de Mirepoix, le théatin Boyer, venoit de mourir; cet homme si borné qui avoit succédé aux Bossuet & aux Fénelon, qui avoit eu la feuille des bénéfices après le cardinal de Fleuri, & avoit empêché le bien que le roi vouloit faire en rendant l'ordre de Saint-Louis susceptible de bénéfices, n'étoit parvenu que par son attachement aux principes de son prédécesseur; il les avoit poussés plus loin par l'entreprise des billets de confession; il s'étoit servi de la distribution des graces, voie puissante & infaillible, pour remplir l'église de constituans & favoriser le schisme. La cour imagina de faire sortir le bien d'où le mal étoit venu: elle fit succéder le cardinal de la Rochefoucault dans la partie importante du ministere que le prélat défunt laissoit vacant. Ce fut une amorce où vinrent se prendre les aspirans aux bénéfices qui n'avoient pas contracté d'engagement, ou même ceux moins délicats ou plus avides, qui, payés pour se rendre favorables à la constitution, seroient disposés à l'être une seconde fois pour lui devenir contraires. En jouant sur le mot, on nomma les prosélytes que fit ainsi le cardinal, les *Feuillans*, comme on désignoit leurs adversaires sous le nom de *Théatins*, à cause de leur chef. Ce remede fut plus

(1) Voyez un fameux écrit intitulé; *Examen du précis de ce qui s'est passé dans l'assemblée du clergé.*

efficace que la grace des janſéniſtes : il y eut partage ; même dix-ſept prélats opinerent contre ſeize pour ne rien faire ; ce qui laiſſoit l'aſſemblée dans l'équilibre où le roi la vouloit, afin d'être diſpenſé lui-même de prononcer.

Le réſultat fut d'écrire une lettre circulaire aux archevêques & évêques du royaume, dans laquelle l'aſſemblée expoſoit la diverſité des deux avis ſur le degré de reſpect dû à la bulle *Unigenitus*, ſur la notoriété de droit & de fait & ſur la compétence en matiere de ſacremens. Elle y joignit auſſi la copie d'une autre lettre, qu'elle adreſſoit au pape pour recevoir ſur ces objets ſes inſtructions paternelles, & pour venir à une parfaite unanimité.

Le pontife conſulté étoit Benoît XIV, trop ſavant pour être fort crédule, d'un caractere gai & même goguenard. Il ne mettoit pas à ces querelles autant d'importance que les fanatiques l'auroient deſiré, & quoique ſa place l'obligeât de garder l'extérieur, il ne pouvoit s'empêcher d'en rire avec ſes familiers ; il trouvoit ſingulier qu'un roi de France ne fût pas aſſez puiſſant pour mettre la paix dans ſon royaume. Il diſoit, en parlant des troubles qui l'agitoient & de ſon anarchie : *buona machina che anda ſola!* Il répondit ambigument & fit ſa cour à Louis XV en paroiſſant s'en remettre à ſa piété & à ſon zele pour la religion, & en l'exhortant à donner lui-même une déclaration confirmative de ſon bref. Il avoit pris ce monarque par ſon endroit foible en le flattant, en montrant un eſprit de concorde & de paix. Le génie craintif & ſuperſtitieux de Louis XV le portoit déjà naturellement à favoriſer les prêtres qui, contens de ſa ſoumiſſion au dogme, ne le tourmentoient pas ſur ſes paſſions, qui même lui faiſoient entendre que le ciel pardonnoit bien des foibleſſes aux princes attachés aux intérêts de l'égliſe & défenſeurs de la foi. D'ailleurs beaucoup de prélats, depuis la mort de l'ancien évêque de Mirepoix, commençoient à ſe rapprocher de la favorite & à lui faire

leur cour. Elle ne disposoit pas encore des bénéfices ; elle n'en trafiquoit pas à bureau ouvert, comme elle fit depuis ; mais le cardinal de la Rochefoucault étoit trop grand politique pour n'avoir pas égard à ses recommandations, ce dont se seroit bien donné de garde le théatin Boyer, créant & scrupuleux de bonne-foi, parce qu'il étoit simple & ignorant ; d'ailleurs forcé à cette réserve pour ne pas déplaire au dauphin, son pupille, quand il ne l'auroit point eue par austérité de principes. C'est donc à regret que Louis XV avoit laissé le parlement agir contre le clergé ; que S. M. avoit sévi elle-même contre quelques prélats, & tout récemment venoit de faire enlever & conduire avec éclat l'évêque de Troyes dans un exil plus rigoureux au fond de l'Alsace [12 *avril* 1756], à l'abbaye de Mourbach, pour en imposer aux autres par cet exemple de sévérité. Plus S. M. en accordoit aux magistrats, plus ils étendoient leurs recherches & leur vigilance. Elle voyoit qu'il n'y avoit aucune composition à attendre de ces personnages inflexibles comme la loi. Leur roideur lui déplaisoit. En 1755 le parlement de Paris avoit demandé à ne point avoir de vacances pour l'expédition des affaires arriérées, & ayant obtenu des lettres-patentes à cet effet, s'étoit plus occupé de promouvoir son autorité, que de juger les procès des particuliers. Quoiqu'il eût perdu l'ame du parti janséniste en la personne de ce fameux procureur-général Joly de Fleury, d'une érudition vaste, d'une éloquence adroite & séduisante, qui pendant quarante ans l'avoit soutenu ; quoique son fils qui lui succédoit n'eût ni sa tête, ni sa finesse, ni son activité, la compagnie étoit encore remplie de vieillards attachés à leurs préjugés, qui ne pouvoient accorder de trêve aux moliniſtes & vouloient faire triompher les appellans. [12 *avr.*] Ils venoient de faire lacérer & brûler par l'exécuteur de la haute justice une instruction pastorale de l'évêque de Troyes sur le schisme. Le prélat s'étoit échauffé au point de publier un mandement, [6 *juin*] par lequel il condamnoit l'arrêt du parlement, défendoit de le lire & de

le garder à peine d'excommunication ; ce qui avoit forcé le roi de lui témoigner ſon mécontentement & même ſon indignation.

Pour punir la Sorbonne de ſa réſiſtance, les magiſtrats, non moins fanatiques dans leur genre, réveillerent une conteſtation pendante depuis 1729. Il étoit queſtion d'un décret, par lequel elle avoit alors révoqué ſon appel, accepté la conſtitution & établi un formulaire qui devoit être ſigné par tous les candidats. Ils prirent le prétexte que ce décret de la faculté de théologie étoit contraire au maintien de la loi du ſilence & le déclarerent après vingt-ſix ans nul & de nul effet. Mais la cour trouva plus oppoſée à ſes vues de pacification une chicane qui tendoit à relever le parti des appellans preſque abattu, & à renouveller & augmenter les diviſions du clergé. Arrêt du conſeil en conſéquence, qui caſſe celui du parlement.

La nomination d'une ſupérieure dans un couvent de religieuſes ayant élevé une nouvelle conteſtation entre le parlement & l'archevêque de Paris, celui-ci, exilé pour la ſeconde fois, mais que la bonté du roi avoit fait revenir de l'abbaye de Pagny à ſa délicieuſe maiſon de plaiſance, n'avoit pas cru que la clémence du ſouverain dût rallentir ſon zele. Honteux de ſe voir donner l'exemple par l'evêque de Troyes, il étoit monté en chaire à Conflans [19 *ſeptembre*], & avoit lu un mandement ou inſtruction paſtorale, où il avoit excommunié tous les non-acceptans de la conſtitution *Unigenitus*, les confeſſeurs qui ne la feroient pas recevoir au tribunal de la pénitence, ceux qui avoient ou auroient les arrêts & arrêtés du parlement déſignés, & nommément les hoſpitalieres du fauxbourg Saint-Marcel, ainſi que tous les prêtres qui diroient la meſſe dans leur égliſe. Cette excommunication n'étoit pas ſimplement comminatoire & verbale : elle fut fulminée dans toutes les formes, cierges éteints & cloches ſonnantes. Dans ſon diſcours, le moderne Athanaſe ayoit exalté le prélat ſon confrere comme un confeſſeur perſé-

cuté, aux ſentimens duquel il adhéroit & dont il admiroit & deſiroit imiter la fermeté & la conſtance. Pluſieurs évêques adhérerent à leur tour à cette démarche vigoureuſe, & le nombre en groſſiſſoit chaque jour.

Le roi, plus embarraſſé que jamais en voyant le feu du ſchiſme, bien loin de s'éteindre, augmenter ſes ravages, tint pluſieurs conſeils pour aviſer aux moyens de l'arrêter efficacement. Les ennemis du parlement s'en prévalurent pour lui imputer les nouveaux troubles, en ce qu'il n'apportoit point cet eſprit de douceur & de conciliation que S. M. lui avoit ſi ſouvent recommandé, en ce qu'il mettoit plus de paſſion que de véritable zele dans ſes démarches, & venoit tout récemment de ſupprimer le bref du pape, dont S. M. admiroit la ſageſſe. Ils firent voir la néceſſité de réprimer l'extenſion qu'il donnoit à l'autorité que S. M. lui avoit confiée, ſur-tout dans un tems où l'on avoit beſoin, plus que jamais, de le trouver docile aux enrégiſtremens ſi eſſentiels d'impôts multipliés qu'exigeoit la guerre préſente.

Le différend élevé entre cette cour & le grand-conſeil, fut un autre grief qu'on fit valoir contre elle. Nous ne pouvons nous empêcher de faire ici une digreſſion ſur ce différend, le germe funeſte de la révolution combinée de loin, & qui a enfin été opérée dans la conſtitution de la monarchie françoiſe.

Les ennemis du parlement voyant qu'ils avoient vainement tenté de l'anéantir; que ce grand corps n'étoit devenu que plus robuſte des coups qu'ils lui avoient porté, ſentirent que leur faute majeure avoit été de n'avoir pas eu un corps tout prêt à le remplacer, au lieu d'un tribunal fantaſtique, compoſé à la hâte de membres du conſeil. Ils jeterent les yeux ſur les différentes cours; ils trouverent que la chambre des comptes, compoſée de membres qui n'étoient pas gens de loix, *ignares & non lettrés*, comme le roi les appelle dans leurs proviſions, ne pourroit jamais mériter la confiance de la nation, & ne ſeroit qu'un ridicule

ridicule de plus dans leur projet. La cour des aides leur auroit mieux convenu, étant plus agréable aux peuples; mais elle avoit alors à sa tête M. de Malesherbes, magistrat incorruptible, patriote & incapable de commettre par des vues d'agrandissement aucune lâcheté. D'ailleurs cette cour devenoit tracassiere aux yeux du gouvernement, & l'instant même dévançant le zele du parlement avoit fait des remontrances sur les impôts enrégistrés, au lit de justice tenu à Versailles, & sur l'incertitude de leur durée, si vigoureuses, (1) qu'elle avoit forcé le monarque de promettre que l'époque de la cessation courroit du jour de celle des hostilités, au lieu du jour de la publication de la paix. Le grand-conseil fut jugé le seul propre à leur dessein. Ce tribunal hors d'œuvre dans l'état, qui ne pourroit avoir lieu si les loix étoient observées, sans juridiction & sans territoire, ne subsistant que par les attributions & les évocations, c'est-à-dire aux dépens des parlemens, sinon reconnu de tous les tribunaux inférieurs, au moins en ayant quelques-uns pour suppôts, tels que les présidiaux, & prétendant exercer envers les autres, concouremment avec leurs supérieurs immédiats, reçut une nouvelle extension de pouvoir. [10 *octobre* 1755.] Par une déclaration rendue dans une contestation particuliere de cette cour avec le parlement de Paris, S. M. y reconnoissoit l'obligation de tous les sieges inférieurs, bailliages & sénéchaussées du royaume d'exécuter les arrêts, ordonnances & mandemens du grand-conseil, immédiatement & sans aucune présentation ou permission demandée aux cours & autres juges.

Le parlement reconnut l'objet de cette pomme de

(1) Nous nous proposons de publier ces remontrances ignorées jusqu'à présent & de la plus grande importance, mais elles se trouvent dans un *in-quarto* intitulé: *Mémoires pour servir à l'histoire du droit public de la France en matiere d'impôts*, qui vient de paroître en 1779.

discorde jetée entre lui & le tribunal rival. Il fit des arrêtés vigoureux ; il présenta des remontrances ; il réclama contre les entreprises des gens du grand-conseil ; il les peignit comme tendantes par système à l'anéantissement des formes anciennes & immuables de la législation, à intervertir l'ordre sacré sur lequel la constitution même de l'état repose depuis treize siecles, à dégrader la hiérarchie de la justice souveraine du roi, enfin à ériger un parlement supérieur à tous les autres parlemens. Le grand-conseil soutenu par la cour, continuant ses actes d'usurpation pour soulever les juridictions, troubler & renverser la police essentielle du royaume, ses attentats contre les loix fondamentales de la monarchie & la majesté de la cour des pairs. [17 *février* 1750.] Il fut arrêté que les princes & pairs seroient invités de venir occuper leur place en la cour pour aviser au parti qu'il conviendroit de prendre. Les magistrats espéroient se renforcer ainsi & donner plus de poids à leurs démarches, mais les princes & pairs reçurent encore une fois défenses de se trouver au palais & les premiers furent obligés de lutter seuls. Depuis lors il y eut un combat indécent d'arrêts entre les deux cours, sans que le ministere y remédiât : il en rioit, au contraire, & fomentoit cette guerre dans l'espoir d'en tirer parti. Si les circonstances firent échouer alors le projet, il ne s'en départit pas, & nous verrons dans la suite comment il vint un homme plus audacieux ou plus adroit qui le réalisa. Cependant les ennemis de la magistrature avoient prévalu ; le monarque s'étoit de nouveau courroucé contre elle. Non-seulement il laissoit le parlement de Paris sans réponse, mais il sévissoit contre le parlement de Rouen, contre celui de Bordeaux ; enfin après une foule de conseils tenus dans le courant de l'année au sujet des troubles intestins de religion, & pour faire cesser les combats des juridictions ecclésiastiques & civiles, il fut décidé de tenir un lit de justice à Paris, où S. M. porteroit de nouvelles loix.

La premiere étoit une déclaration, par laquelle S. M. renouvelloit le silence prescrit sur les matieres de la bulle, & cependant assuroit ne vouloir ôter aux archevêques & évêques le droit d'enseignement, ordonnoit qu'on eût pour la constitution *Unigenitus* le respect & la soumission prescrits par *Louis XIV* & par elle, sans néanmoins qu'on pût lui attribuer la dénomination, le caractere ni les effets de regle de foi, quoique les prélats décidassent unanimement que c'étoit un jugement dogmatique & irréformable de l'église universelle en matiere de doctrine. (1) Cette déclaration n'étoit pas moins louche & contradictoire sur la façon de procéder en cas de refus de sacremens. Il falloit d'abord avoir recours aux juges d'église, & l'on ne pouvoit ressortir que par l'appel comme d'abus aux tribunaux séculiers ; ce qui rendoit les premiers juges & parties, mettoit d'ailleurs les malades dans le cas d'être morts long-tems avant de pouvoir être administrés, d'autant que les magistrats, en condamnant les ecclésiastiques réfractaires, ne pouvoient leur ordonner de conférer les sacremens. Enfin le prétendu remede au schisme n'étoit qu'un palliatif capable de jeter plus de trouble, de confusion & de désordre.

La seconde loi étoit assez adroite, si elle eût pu subsister. On sait que les compagnies, plus elles sont nombreuses, moins elles sont corruptibles. Depuis quelque tems, le système du gouvernement étoit de réduire le parlement, en ne remplaçant point les charges qui venoient à vaquer. Il s'en étoit plaint & avoit fait des représentations à ce sujet. Elles furent infructueuses, & l'édit dont il s'agit supprimoit, au contraire, deux chambres des enquêtes. On avoit choisi ces chambres, parce qu'elles sont composées de jeunes gens qui forment & soutiennent ordinairement

(1) Dans l'assemblée du clergé de 1755, les évêques furent d'accords sur cette expression, la même dans les articles des 17 & dans ceux des 16.

es avis les plus violens ; d'ailleurs susceptibles d'un enthousiasme que n'éprouvent guere les vieillards ; enfin dont l'ame neuve & pure ne s'ouvre point encore aux sentimens de crainte ou d'espérance, deux passions si puissantes, lorsque le despotisme sait les mettre en jeu. En outre, comme les chefs influent beaucoup sur les autres membres, les présidens des chambres restantes ne devoient plus être en charge, mais pris parmi les présidens à mortier, éligibles & amovibles, à la volonté de la cour.

La derniere loi étoit une déclaration contenant réglement pour la discipline du parlement ; c'est-à-dire une réunion de formules & de conditions gênantes pour rendre les assemblées de chambres moins fréquentes, pour retarder les dénonciations, pour donner plus d'influence, de poids & d'autorité dans la compagnie, au premier président, créature de la cour, & qu'elle dirige communément à son gré.

Il y eut un lit de justice indiqué au 13 décembre, où S. M. fit publier & enrégistrer en sa présence ces édits & déclarations. Dès le soir messieurs des enquêtes se regardant comme dégradés & privés de leurs fonctions les plus essentielles, furent porter leurs démissions à M. le chancelier. La grand'chambre ne suivit point cet exemple, sauf quelques membres, entre autres M. Tubœuf, ancien militaire, qui, voyant la pusillanimité du plus grand nombre, lors de la délibération sur cet objet, s'écria dans le style énergique de sa premiere profession : « Je savois bien qu'il y avoit » des *lâches* [des j... f...] parmi nous, mais je ne » croyois pas qu'il y en eût tant. » Le public adopta ce nom de baptême de messieurs restans, & les appella *les filleuls de M. Tubœuf.* C'étoit pour la seconde fois que le clergé triomphoit. Cependant, pour ne pas paroître trop lui céder, on enjoignit aux prélats qui étoient à Paris de se rendre chacun dans leur diocese & d'y attendre les ordres du roi. Cette nouvelle persécution de la magistrature dura près d'un an encore.

Elle parut ceſſer au mois de ſeptembre 1757 ; mais bientôt recommença le cours de ſes diſgraces, & ſi dans cet intervalle elle eut la ſatisfaction de voir s'éteindre le ſchiſme, d'opérer la deſtruction des jéſuites, ſes plus cruels ennemis, du ſein de leur tombeau ceux-ci eurent pourtant aſſez de force pour l'entraîner avec eux & l'écraſer ſous leurs propres ruines.

Mais avant que cette grande plaie fût faite au royaume, il devoit bientôt éprouver les calamités d'une guerre, dont le moindre mal fut de l'épuiſer d'hommes & d'argent & de lui enlever ſes plus fertiles poſſeſſions dans le nouveau monde. De quel François le front ne doit-il pas rougir en ſe rappellant l'opprobre dont ſa patrie eſt reſtée couverte ? Nous pourrons quelque jour en traiter l'hiſtoire plus en grand. Nous allons cette fois, ſuivant notre plan, en marquer ſeulement les principales époques, en retracer le plus d'événemens glorieux, les nombreux malheurs & ſur-tout les fautes capitales, dont le récit eſt toujours plus utile que celui des proſpérités, propres ſeulement à flatter la vanité d'une nation, à l'engourdir, & conſéquemment à en ſuſpendre la continuité & à lui préparer des infortunes & des déſaſtres.

Par les articles du traité d'Aix-la-Chapelle reſtés en ſuſpens, les plus délicats, les plus difficiles & les plus importans pour leurs ſuites, il étoit aiſé de juger que la France & l'Angleterre cherchoient ſeulement à reſpirer ; que c'étoit une trêve, & non une paix durable. A l'égard de l'Eſpagne elle parut agir de meilleur foi. En moins de deux ans ſes principaux différends furent ajuſtés avec la Grande-Bretagne par la convention de Buen-Retiro. Celle-ci y renonçoit dès à préſent à la jouiſſance de l'Aſſiento ou traite des Negres & du vaiſſeau de permiſſion à Porto-Bello, [5 *octobre* 1750] accordés pour quatre années ſuivant le traité, & ce, moyennant une ſomme de cent mille livres ſterling, que devoit payer S. M. Cath. & quelques facilités données aux Anglois pour leur commerce. Malheureuſement

on n'avoit point assez réglé ce qui concernoit les vexations des gardes-côtes espagnols dans les Indes occidentales, la recherche & la confiscation des navires Anglois dans ces parages, & la coupe du bois de Campeche dans la baye d'Honduras, bois de teinture si précieux, mais si funeste pour les interminables querelles qu'il a occasionnées & qui durent encore. Cependant, ce point fut discuté, après la disgrace du marquis de l'Ensenada & ajusté à l'amiable sous M. Wall, son successeur; mais cet arrangement dura peu, & la cour de Madrid fit revivre toute la rigueur de ses réclamations concernant ce bois lorsqu'elle voulut s'unir à la France, ce qui rendit M. Pitt si furieux contre le ministere Espagnol, qu'il l'accusa de s'être francisé.

Les Anglois se plaignoient aussi de la préférence donnée en Espagne au commerce françois sur le leur, contraire à la lettre expresse du dernier traité; ils se plaignoient de l'activité avec laquelle cette puissance augmentoit sa marine & de la grande influence que le ministere de Versailles avoit sur celui de Madrid. Mais ces plaintes n'occasionnoient aucun acte d'hostilité & se portoient dans des mémoires qu'ils remettoient & auxquels on répondoit. Les choses ne se traitoient pas aussi amicalement entre les cours de Versailles & de Londres. Leurs griefs respectifs ne faisoient que s'aigrir par les négociations & les voies de fait, ayant commencé, ou plutôt n'ayant pas cessé durant la paix: les peuples des deux nations n'eurent pas même la jouissance momentanée de ce bien entre les deux guerres de 1744 & 1756. A peine l'Isle-Royale & Louisbourg furent-ils évacués par les Anglois & remis aux troupes du roi; [23 *juillet* 1749] à peine S. M. eût-elle fait déclarer aux lords Sussex & Catchart, donnés pour ôtages jusqu'à cette restitution, qu'ils étoient libres, que les chicanes en Europe & les agressions au delà des mers exercerent la sagacité des politiques dans l'ancien monde & fomenterent la discorde dans le nouveau. Malgré les intentions

pacifiques des deux souverains & même de leurs ministres, il étoit vraisemblablement très-difficile que des objets de contestation aussi anciens, aussi éloignés, aussi multipliés, étendus dans presque toutes leurs possessions, se réglassent à l'amiable & assez tôt pour prévenir d'autres causes de division qui surviendroient.

L'Inde fut le principal théatre où la rivalité des François & des Anglois continua de s'exercer sans relâche, qu'au moment précisément où elle se déployoit avec plus d'étendue & de fureur dans les autres parties du monde. Dupleix étoit directeur-général des affaires de la compagnie françoise à Pondichéry; il étoit parvenu à écarter l'homme dont il redoutoit le plus les talens & le génie, de la Bourdonnais, qui le premier par ses exploits avoit inspiré aux nations voisines le plus grand respect pour la sienne. Il l'avoit forcé de repasser en Europe; & cette fois la haine, malgré l'absence, ne perdant rien de son activité, il avoit eu le crédit, éloigné de six mille lieues, de faire mettre à la Bastille le vainqueur de Madrass, & de l'y tenir pendant trois ans & demi dans la plus dure captivité. Il envoyoit sans cesse de l'Inde une recrue de témoins contre lui; & n'ayant pu empêcher enfin que l'innocence de cet illustre accusé n'éclatât, il lui ravit du moins les récompenses qu'il méritoit. Il ne resta à la Bourdonnais mourant que sa gloire.

Pour réparer le tort que Dupleix faisoit à la compagnie en la privant d'un tel défenseur, il falloit sans doute qu'il se sentît de puissantes ressources en lui-même & dans ceux qu'il employeroit. Il les montra en effet au siege de Pondichéry, où il fut à-la-fois commandant, ingénieur, artilleur, munitionnaire; ce qui lui valut un honneur qu'on n'avoit accordé jusqu'alors à aucun homme hors du service militaire, le grand cordon de S. Louis. On ne sait si cette distinction, avec celle de marquis, à laquelle il ne devoit pas aspirer par état, lui inspira des idées nouvelles & le fit changer de système. Mais ce chef de commerçans qui, en 1742, avoit proposé à la compagnie Angloise la neutralité pendant la guerre, voulut

à la paix s'ériger en protecteur des vice-rois de l'Inde, & se mêlant dans les querelles de ces princes, devint leur vainqueur & leur tyran. Il rendit ses commettans usurpateurs malgré eux, & consuma pour ses préparatifs belliqueux tous les fonds destinés au commerce. Il se flattoit de les retrouver avec usure dans les trésors des vaincus. Ce goût de conquête alluma la jalousie des Anglois, qui à leur tour prirent le parti de ceux-ci. Ils avoient à leur tête Saunders, non moins audacieux, non moins inflexible, non moins fécond en expédiens que son rival. Tous deux se jouant des Nababs, dont les noms servoient de cri de guerre à leurs troupes, ne combattoient réellement que pour assouvir l'ambition, la cupidité, les passions diverses dont ils étoient dévorés. Le gouverneur de Pondichéry, enflé de ses succès, avoit poussé le délire jusqu'à vouloir se faire souverain lui-même. Il avoit acheté à la chancellerie du Grand-Mogol la patente de Nabab de Carnate. C'est alors qu'il déploya le faste asiatique pour lequel il avoit un goût naturel. Sa femme se faisoit traiter en reine, & ce rêve auroit pu durer long-tems si son mari n'étoit devenu victime à son tour de cette même jalousie dont il n'avoit pu se défendre contre la Bourdonnais, le principe de sa grandeur & de sa ruine. On profita d'un échec considérable que sa hauteur imprudente lui avoit attiré pour le rappeller. Il fut réduit à discuter à Paris les tristes restes de sa fortune que lui contestoit la direction, & à solliciter des audiences dans l'anti-chambre de ses juges. Il en mourut bientôt de chagrin, & madame Dupleix eut peine à obtenir une modique pension de ceux auxquels il avoit acquis par ses victoires & ses négociations trente-neuf millions annuels de revenus. C'est à cette somme qu'on évaluoit ceux des terres concédées à la compagnie. C'étoit l'époque la plus brillante de sa prospérité, si elle eût pu soutenir le rôle que commençoit à lui faire jouer son représentant. Mais la foiblesse du ministere en fut effrayée ; il ordonna de refuser le Carnate, province de l'empire du Mogol la plus florissante, où est situé

Pondichéry, dont elle eût fait l'arrondiſſement ; il ne voulut pas que la compagnie fût autre choſe que ce qu'elle avoit été juſques-là, un aſſemblage de marchands, & qu'elle eût d'autres poſſeſſions que des comptoirs. C'eſt ainſi qu'écroula l'édifice de ſa grandeur, auſſi rapidement qu'il avoit été élevé, & participant trop de l'imagination giganteſque de ſon fondateur. Le gouvernement vouloit ſur-tout éviter de bleſſer l'orgueil anglois ; il avoit donné ordre, conformément à celui envoyé par S. M. Britannique, de ſuſpendre les hoſtilités. Les deux compagnies en conſéquence ſe rapprocherent ; elles firent un traité conditionnel, dont ce fut le premier point. La trêve devoit avoir lieu dès les premiers jours de 1755. Les autres arrangemens tendoient à établir entr'elles une égalité de territoire, de forces & de commerce à la côte de Coromandel & à celle d'Orixa. Ce fut M. Godeheu, homme auſſi modeſte & auſſi ſimple que ſon prédéceſſeur étoit fier & ſuperbe, qui le releva, & ſigna en qualité de commiſſaire pour Sa Majeſté Très-Chrétienne, de commandant général de tous les établiſſemens de la compagnie françoiſe, depuis le cap de Bonne-Eſpérance juſqu'en Chine, de préſident de tous les conſeils y établis, & de directeur-général de la compagnie des Indes de France. Il ne s'enfla point de tant de titres ; il ſe conduiſit en *franc marchand*, dit Voltaire, & par la bonne-foi qu'il apporta dans les pour-parlers, ſe concilia tellement les Anglois, (1) que l'intelligence entre les deux nations eût peut-être été durable, ſi la rupture en Europe ne ſe fût étendue juſqu'aux Indes, & ſur tout ſi M. Godeheu y fût reſté. Dupleix & lui prouverent bien que dans ces contrées éloignées ce ſont moins les ſouverains que leurs agens qui diſpoſent de la guerre ou de la paix.

D'après ce réſumé, il eſt difficile de ſe refuſer à croire

(1) Voyez l'*Hiſtoire de la dernière guerre*, compoſée en anglois en quatre gros volumes, ouvrage auſſi long qu'ennuyeux, plein de fautes & de partialité, & conſéquemment très-croyable lorſqu'il parle des François avantageuſement.

que les François n'étoient pas agreſſeurs aux Indes orientales. Les Anglois s'en plaignoient également à la côte d'Afrique. On ſait de quelle importance eſt le commerce de cette partie du monde pour les colonies à ſucre, dont l'exploitation ne peut ſe faire que par les negres. On ſait par quel uſage abominable les Européens vont acheter ces malheureuſes victimes dans leur patrie, & dégradent & outragent l'humanité au point de transformer leurs ſemblables en autant de bêtes de ſomme, qu'ils conduiſent comme elles, le fouet à la main, n'ayant d'autre alternative que de conſumer lentement leur exiſtence dans des travaux durs, opiniâtres & continus, ſans ſalaire ni récompenſe, ou de périr dans des tortures affreuſes. De pareils traitemens exigent qu'on recrute ſans ceſſe ces troupeaux d'eſclaves. De-là la rivalité des deux nations dans le pays où ſe fait la traite des noirs. Ce pays, pour comble de maux, produit auſſi l'or, métal également funeſte à ſes propriétaires & à ſes conquérans, mais qui rend cruel en proportion de la cupidité qu'il excite. Depuis que les François avoient été obligés de ſacrifier le Sénégal à leurs rivaux, il ne leur reſtoit plus que le comptoir de Juida & l'iſle de Gorée, où il n'y a point & n'y aura jamais de commerce. Dans le deſſein de ſe tirer de cet état précaire, ils avoient imaginé en 1752 de gagner par des préſens & des offres plus avantageuſes les naturels, afin d'avoir la faculté de conſtruire un fort à Anamabou, partie de la côte, ouverte indiſtinctement à tous les Européens, & où les affaires ſe traitent avec une liberté entiere. Ils commençoient déjà leur établiſſement ſous la protection d'une eſcadre, lorſqu'une eſcadre ſupérieure Angloiſe prétendit que c'étoit débaucher ſes alliés, enfreindre les traités, & chaſſa les travailleurs à coups de canon. Ce récit, ſuivant lequel les récriminations de nos ennemis auroient été fondées, nous paroîtroit ſuſpect de la part de l'hiſtorien déjà cité, s'il ne ſe trouvoit d'accord avec le rapport de l'auteur des *Etabliſſemens & du commerce des Européens dans les deux Indes :* quoiqu'en convenant des mêmes faits, il en

tire une conséquence différente. Mais on voit aisément son but d'amener le propos odieux de ce ministre, s'écriant à l'occasion de l'étonnement qu'on lui témoignoit d'une telle violence : *si nous voulions être justes envers les François, nous n'aurions pas pour trente ans d'existence.* (1)

En passant des côtes d'Afrique aux Antilles, nous entendrons encore les Anglois jeter les hauts cris contre les envahissemens des François. Les isles Caraïbes, comprenant sous ce nom de leurs anciens habitans celles de Sainte-Lucie, de la Dominique, de Saint-Vincent & de Tabago, étoient restées en contestation & dans l'état de l'*uti possidetis* suivant le dernier traité. Des commissaires nommés par les deux souverains devoient décider ce point, ainsi que plusieurs autres. Cependant se prévalant des actes d'autorité qu'y avoit exercés le gouverneur des Barbades pour le roi son maître, avant d'apprendre la suspension des hostilités, un marquis de Caylus, qui commandoit à la Martinique, moins de deux mois après la signature définitive de la paix qu'il ne pouvoit ignorer, avoit rendu une ordonnance des plus violentes, [7 *déc.* 1748] où il déclaroit en termes formels que toutes ces isles appartenoient indisputablement à la France. Il n'étoit pas philosophe comme son frere, si connu, si aimé des savans ; mais altier, entreprenant autant que l'autre étoit doux & liant. En conséquence il employa la force, chassa une frégate Angloise qui venoit y faire du bois & de l'eau, & fit élever une batterie de canons.

Ce qui rend malheureusement l'accusation non suspecte & certaine, c'est le désaveu de la cour de Versailles & son ordre immédiat à M. de Caylus par la voie même du gouverneur des Barbades, lui portant injonction d'évacuer sans délai cette isle & les autres de semblable

(1) Voyez le volume IV, livre II, de l'*Histoire philosophique & politique des établissemens & du commerce des Européens dans les deux Indes.*

nature. L'évacuation n'eut pas lieu; elle fut reculée sous de nouveaux prétextes, & M. de Caylus & son successeur moururent sans avoir satisfait aux volontés du roi; car on ne peut attribuer à Louis XV, qui étoit foible & non pas fourbe, tous les subterfuges dont on se servit pour l'éluder. M. de Bompar qui les remplaça, moins remuant & plus ami de la conciliation, resta dans les mêmes principes; ce qui doit faire présumer qu'il avoit sous main des avis du ministere de continuer à user de délais & de tergiversations.

C'est d'autant plus à présumer que pendant ce tems, de son côté, M. le comte Dubois de la Mothe, gouverneur des isles sous le vent, suivant les erremens de celui des isles du vent, avoit fait ériger dans les Caïques & isles Turques des croix & des inscriptions sur des feuilles de cuivre attachées à de gros poteaux, avec ces mots: *Continuation de la possession de Louis XV, roi de France*, 1753. Un capitaine des vaisseaux du roi d'Angleterre fit arracher les croix, les inscriptions & les poteaux, avec une déclaration qu'il laissa en place, annonçant que son maître ne souffriroit pas ces marques de possession contestée. Ces isles presqu'inhabitées auroient été d'une grande utilité en cas de guerre pour favoriser la navigation des flottes & navires venant de Saint-Domingue. Mais il falloit être assez fort pour donner la loi, ou assez adroit pour éviter de se compromettre & de recevoir un pareil affront. Au reste, tout cela n'étoit que des pointilleries d'un orgueil puérile, tandis qu'il se passoit dans le nord des scenes d'une toute autre importance, qui furent suivies d'effusion de sang, & devinrent si sérieuses qu'elles occasionnerent la rupture ouverte entre les deux couronnes. Cette fois l'Amérique rendit à l'Europe avec la guerre tous les maux qu'elle lui avoit causés depuis si long-tems.

Dans la partie de l'Amérique appellée septentrionale, les François ont deux colonies, seules capables de former deux royaumes superbes, si leur population répondoit à leur étendue: le Canada & la Louisiane. Le

premier, ſitué le long du fleuve Saint-Laurent, traverſé d'une multitude de rivieres & baigné dans ſon ſein de lacs immenſes, couvert de forêts auſſi anciennes que le monde, admirable pour la beauté de ſon ſol, pour la ſalubrité de ſon air, malgré la rigueur d'un froid long & violent, eſt ſur-tout propre à donner & à conſerver la vie; les meres y ſont d'une fécondité merveilleuſe & la vieilleſſe s'y prolonge communément ſans infirmités. La nature dans ſon auſtérité s'y refuſant aux productions du luxe ou de la molleſſe, capables d'énerver les habitans, ſatisfait à tous leurs beſoins d'ailleurs & les mettroit en état de ſe paſſer de la métropole pour les choſes de premiere néceſſité, comme la nourriture & le vêtement. Avec de la culture le Canada fourniroit même de quoi alimenter les isles de l'Amérique & approviſionner une partie de l'Europe en bled, en beſtiaux, en ſalaiſons. Ses bêtes à laine, dont la toiſon eſt connue pour la fineſſe & la bonté, moyennant quelques ſoins, rempla-ceroient dans les manufactures de France les laines qu'on tire de l'Andalouſie & de la Caſtille. Ses chênes, d'une hauteur prodigieuſe, ſes pins de toutes les grandeurs, ſes raiſines, ſes chanvres, ſes mines de fer ne demandent qu'une adminiſtration intelligente qui en tire parti & ſache en former une marine entiere. A l'époque dont nous parlons on ne faiſoit guere mieux valoir la préparation du caſtor, branche d'induſtrie preſque excluſive, la pêche de la baleine & celle de la morue: on s'occupoit preſque uniquement du commerce des pelleteries; mais on prévoyoit ce qu'on pourroit faire un jour & de quel degré de proſpérité étoit ſuſceptible cette colonie encore au berceau, quoique fondée depuis près d'un ſiecle & demi.

La ſeconde eſt au ſud de celle-ci. De même que la Nouvelle-France, dénomination glorieuſe du Canada; malgré l'âpreté de ſon climat elle n'éprouve nullement les horreurs des régions trop hyperborées. La Louiſiane, quoique ſous un ciel brûlant, eſt exempte de ſes incommodités & de ſon inclémence.

Le soleil bienfaisant, sans la priver des productions du nord, ne sert qu'a y féconder celles du midi; les vivres y sont excellens; le poisson, la viande de boucherie, le gibier, la volaille, meilleurs que par-tout ailleurs; les fruits, les légumes, les herbages plus savoureux. On y cultive le riz, le sucre, l'indigo, le coton, avec le plus grand succès; le tabac seroit la plante qui y fructifieroit le mieux si l'on vouloit s'y adonner, comme c'avoit été le premier objet du gouvernement. La nature semble s'être complu à y prodiguer toute sa magnificence, & les cabinets de nos naturalistes dans les divers genres sont enrichis des productions de ce pays fortuné. Un fleuve non moins superbe que celui de Saint-Laurent le parcourt, & offre aux habitans une eau pure pour les désaltérer, où ils peuvent, comme dans celle du Gange, se baigner tout en sueur sans en être incommodés. Enfin de vastes prairies pour l'engrais des bestiaux & d'immenses & profondes forêts de bois propres à la construction, n'offrent pas moins de ressource au commerce & à la marine que le Canada.

Malheureusement cette colonie récente, établie seulement par le régent du tems du système & sous les plus brillans auspices, où l'on s'empressoit de se transporter, dans l'espoir d'une fortune rapide, lorsqu'il fut déçu, devint un pays d'exil & d'opprobre. On y avoit cherché des mines d'or qui n'y étoient pas; on ne voulut pas y voir les richesses infiniment préférables d'une terre vierge, fertile & qui ne demandoit qu'à être travaillée pour rendre au centuple. Le Mississipi ne fut peuplé que de vagabonds, de filles de joie, de victimes mutilées par le vice ou de scélérats échappés au glaive des loix. C'étoit un autre désavantage qu'avoit la Louisiane; car alors on lui fit quitter le nom odieux de Mississipi, dont les germes impurs devoient bientôt tarir dans son sein les sources de la vie, ou ne la communiquer qu'à des êtres honteux de la recevoir & craignant de la perpétuer. Au contraire, la Nouvelle-France devoit sa vigueur à ses premiers habitans, composés de militaires

& du régiment entier de Carignan, dont les familles firent souche & engendrerent un peuple sain, vigoureux, rempli de sentimens & d'honneur.

Quoi qu'il en soit, le commerce, dont on s'occupoit beaucoup en France depuis la derniere paix, qui avoit singuliérement fleuri, & dont les progrès sont dus à cet esprit philosophique qui, bien appliqué, vivifie toutes les parties d'un royaume, fit ouvrir les yeux au ministere sur l'importance de deux colonies trop négligées, infiniment préférables aux colonies à sucre plus florissantes. On forma le projet hardi de les réunir, & par des forts élevés de distance en distance dans un espace de mille ou douze cents lieues, d'établir une chaîne de communication indestructible. Jusqu'alors elle n'avoit guere eu lieu que par les régions du nord; où s'étoit porté d'abord l'activité des François à cause de l'abondance des belles pelleteries. La nouvelle route du côté du sud abrégeoit considérablement. Elle étoit d'ailleurs moins pénible. La navigation sur le fleuve Saint-Laurent pouvoit se continuer avec des barques jusqu'aux lacs & l'un d'eux se trouve à la source de l'Ohio, fleuve qui verse ses eaux dans le Mississipi. A cet avantage naturel s'en joignoit un autre politique; c'est qu'on resserroit les colonies angloises dans leurs limites au delà des Apalaches, montagnes immenses, entre lesquelles & la mer elles se trouvent enveloppées. Enfin la correspondance du Canada avec la métropole étant interceptée pendant plus de la moitié de l'année, puisque le fleuve Saint-Laurent se trouve fermé de glaces, on ouvroit une nouvelle voie d'y parvenir en tout tems par la mer de l'ouest.

Ce plan superbe, digne d'un gouvernement qui perce dans l'avenir, devant lequel tous les âges sont présens & embrassant également dans sa vaste intelligence & les contemporains & la postérité la plus reculée, pour acquérir quelque solidité, quelque consistance, ne devoit s'exécuter que lentement & demandoit des siecles pour sa perfection. Chacune des deux colonies se seroit avancée dans le silence, & du superflu de sa population auroit

fourni ces diverſes pointes qui s'accroiſſant par degrés, qui toujours plus vigoureuſes & ſe ſoutenant par leurs derrieres, ſe ſeroient jointes peut-être avant que nos rivaux s'en fuſſent apperçus, ou du moins auroient été en état de défenſe contre les efforts de leur jalouſie.

De leur côté, les Anglois profitant des termes ambigus du traité d'Utrecht, ou du moins de leur ſens, qu'on pouvoit interpréter différemment, par rapport à la ceſſion que la France leur avoit faite de l'Acadie ou Nouvelle-Ecoſſe, cherchoient à s'étendre ſur la rive méridionale du fleuve Saint-Laurent, & en nous gênant dans cette partie, auroient bientôt prétendu profiter des avantages d'une navigation dont nous avions excluſivement la jouiſſance. Ce deſſein de leur part avoit l'inconvénient encore de les ſouſtraire aux bornes dans leſquelles on projettoit de les tranſcrire.

Trois gouverneurs du Canada remplirent ſucceſſivement les vues de la cour, de repouſſer les Anglois dans la péninſule où elle prétendoit que les traités même les avoient reſſerrés, & de les empêcher de franchir les Apalaches pour s'oppoſer au projet de jonction trop tôt manifeſté; ce qui produiſit dans ce continent une guerre de poſtes, non interrompue à la paix, dans laquelle les François eurent de tels avantages, que George II comprit enfin la néceſſité d'avoir recours à toutes ſes forces maritimes.

Des commiſſaires nommés réciproquement avoient en vain ouvert à Paris des conférences qui avoient duré pluſieurs années, [21 *ſept* 1750] on étoit peu diſpoſé de part & d'autre à ſe rapprocher; on cherchoit à s'amuſer & à gagner du tems. Peut-être la rupture inévitable n'eût-elle pas même éclaté ſi-tôt ſans l'accident du lord Albemarle, l'ambaſſadeur de Londres, qui mourut ſubitement dans ſon carroſſe. [26 *décembre* 1754.] Les petites cauſes influent ſouvent ſur les grands événemens: il étoit amoureux d'une fille nommée Lolotte, depuis comteſſe d'Hérouville; ſa paſſion étoit ſi violente qu'il ne pouvoit s'en détacher & pailloit de ſon

mieux les mécontentemens qu'il éprouvoit durant ſes négociations ; dans la crainte de recevoir ſon rappel & d'être obligé de s'arracher à ſon amour. Il avoit fréquemment été chargé de porter les plaintes de ſa cour au miniſtere de Verſailles, concernant les empiétemens des François dans le Canada ; ce qui donne lieu d'inférer qu'elles n'étoient pas moins légitimes que les précédentes, ce ſont les ſatisfactions apparentes qu'il recevoit par des déſaveux, des reſtitutions de priſonniers, des ordres envoyés aux gouverneurs d'être plus circonſpects ; c'eſt la démarche du duc de Mirepoix qui, après avoir ſouvent & tout récemment proteſté que la France ne méditoit aucune hoſtilité, aucune infraction au traité d'Aix-la-Chapelle, étonné & attriſté de la confrontation des faits, bien contraires à ſa déclaration, partit ſur-le-champ, comme pour aller reprocher au miniſtere de l'avoir fait l'inſtrument de ſa diſſimulation ; c'eſt à ſon retour avec de nouvelles aſſurances des intentions pacifiques du roi ſon maître, qu'il jura tenir de ſa propre bouche ; c'eſt enfin à l'envoi de M. de Buſſy, [*juin* 1755] un des premiers commis des affaires étrangeres à Hanovre auprès du roi d'Angleterre qui y étoit alors, afin de s'expliquer encore mieux avec S. M. Britannique & détourner l'orage qui ſe préparoit. Toutes ces avances inſidieuſes auroient été indignes d'un grand monarque, ſi elles n'euſſent été déterminées par des motifs fondés de rupture de la part de l'Angleterre. Il eſt donc évident que les François étoient les agreſſeurs dans le Canada, par un ſyſtême d'agrandiſſement ſoutenu ſans interruption depuis la paix. La Galiſſoniere en avoit jeté les premiers fondemens avec cet eſprit de fineſſe & d'aſtuce qui le caractériſoit. La cupidité de la Jonquiere l'avoit excité à le maintenir dans l'eſpoir des bénéfices d'un commerce ſans concurrence, plus étendu & plus lucratif. Duqueſne y porta une hauteur qu'il mettoit dans tout ; il fut flatté de donner ſon nom à un fort élevé par lui, & employa ouvertement la force pour maintenir ſon entrepriſe. C'eſt ſon ambition qui devint

la cauſe immédiate du bouleverſement des deux mondes.

Outre le deſir ſincere que Louis XV avoit de conſerver une paix pour laquelle il avoit fait tant de ſacrifices, qu'il avoit toujours aimée, mais que la jouiſſance lui rendoit plus précieuſe depuis que le repos l'avoit fait retomber dans ſon engourdiſſement naturel, il auroit été de l'intérêt de la France de s'y maintenir encore quelques années, afin de donner à ſa marine l'étendue & la conſiſtance dont elle avoit beſoin : c'étoit le principe ſecret de ſa modération, qui cependant n'alla pas juſqu'à négliger la défenſe & la pourſuite de ſes avantages dans le Canada.

On équipa vingt vaiſſeaux dans les deux ports de Breſt & de Rochefort, qui étant réunis ſortirent enſemble en deux diviſions. La premiere (1), de ſix vaiſſeaux de ligne & trois frégates, tous armés en guerre, commandée par M. de Macnemara, lieutenant-général ; & la ſeconde (2) par M. de la Motte,

(1) PREMIERE DIVISION.

Compoſition de la premiere eſcadre.

Capitaines.	*Vaiſſeaux.*	*Can.*
MM. de Macnemara, lieut. général.	*La Fleur-de-lys.*	80
Montlouet, chef-d'eſcadre.	*Le Héros.*	74
Beaufremont, capitaine.	*Le Palmier.*	74
Fontais, capitaine.	*L'Eveillé.*	64
Guébriant, idem.	*L'Inflexible.*	64
Couſage, idem.	*L'Aigle.*	50
	FRÉGATES.	
Dubois, capitaine.	*L'Ametiſte.*	30
Mariniere, idem.	*La Fleur-de-lys.*	30
Bony, idem.	*L'Héroïne.*	24

(2) SECONDE DIVISION.

Compoſition de la ſeconde eſcadre.

Capitaines.	*Vaiſſeaux.*	*Can.*
MM. Bois de la Motte, chef-d'eſc.	*L'Entreprenant.*	74
Beauſſier, capitaine.	*Le Défenſeur.*	74
Montalais, idem.	*Le Dauph. Royal.*	70
La Viléon, idem.	*L'Algonquin.*	70
Bouville, idem.	*L'Eſpérance.*	70

chef-d'eſcadre, ayant ſous ſes ordres quatorze vaiſſeaux de ligne & deux frégates : trois des premiers étoient ſeulement montés de tous leurs canons ; les autres portant vingt-deux canons étoient armés en flûte & contenoient dans leurs flancs les douze bataillons qu'on faiſoit paſſer dans le nord de l'Amérique avec M. le baron de Dieskau. Dès ce début il ſe commit pluſieurs fautes qu'il eſt utile de relever, toujours pour l'inſtruction de la poſtérité, devoir principal d'un hiſtorien. La premiere fut de la part du miniſtere, qui ſachant bien les ordres donnés en Canada pour la conſtruction & l'avancement des forts, ne devoit pas douter du reſſentiment de l'Angleterre lorſqu'elle les apprendroit & s'amuſa à négocier dans l'eſpoir de l'endormir lorſqu'il falloit agir. En effet, ayant ſu par des avis des colonies que ces ouvrages étoient pouſſés avec la plus grande vigueur, même durant l'hiver, le miniſtere Britannique prit le ſyſtême violent que nous verrons bientôt éclore. Il en commit une ſeconde, de n'armer qu'en flûtes la plupart des vaiſſeaux de l'eſcadre de M. Bois de la Motte & de garder en Europe pour la parade celle de M. de Macnemara, qui auroit pu rendre le ſervice réel d'en impoſer du moins à nos rivaux en Amérique. Il ſe flatta de montrer en cela ſon deſir de conſerver la paix en ne donnant aucun ombrage aux Anglois par des armemens trop formidables au milieu de la tranquillité générale de

MM.	*Vaiſſeaux.*	*Can.*
Hocquart, idem.	*L'Alcide.* . .	64
Salvert, chef-d'eſcadre. . .	*Le Bizarre.* . .	64
Le chevalier de Caumont, capit.	*L'Actif.* . . .	64
Choiſeul, idem.	*L'Illuſtre.* . .	64
Mœslien, idem.	*L'Opiniâtre.* . .	64
Borgerie, idem.	*Le Lys.* . . .	64
Saint-Lazare, idem. . . .	*Le Léopard.* . .	60
Gomain, idem.	*L'Apollon.* . .	54
La Rigaudiere, idem. . .	*L'Aquilon.* . .	44
	FRÉGATES.	
La Jonquiere.	*La Syrene.* . .	30
De Ruis.	*La Comete.* . .	24

l'*Europe*. Contradiction d'ailleurs avec la réponse fiere du duc de Mirepoix qui, sur la modification qu'on lui donna des instructions de Boscawen, répondit, *que son maître regarderoit le premier coup de canon tiré en mer d'une maniere hostile, pour une déclaration de guerre.*

Le général chargé de l'exécution des ordres du roi à Brest, sembla seconder la fausse politique du ministere, en se laissant primer par son émule qui appareilla onze jours avant lui. C'étoit M. de Macnemara, sous les ordres duquel étoit M. Bois de la Motte. Il eut la foiblesse de laisser percer son inquiétude en faisant son testament, en ordonnant qu'on débarquât son argenterie, en annonçant qu'il regardoit la guerre comme certaine, enfin rentré à Brest, en prétextant une maladie pour ne point retourner en mer.

Ces fausses mesures en Europe, provenant d'un gouvernement mol, emporté plus loin qu'il ne vouloit en Amérique par l'entreprenant Duquesne, autoriserent l'Angleterre au coup qu'elle frappa : coup que la France taxa d'injustice, de perfidie, de violation du droit des gens ; qui la rendit odieuse aux nations ; que blâmerent les plus honnêtes gens de la sienne ; mais admirable en politique, & sur-tout dont elle fut justifiée par le succès.

Des frégates ennemies, suivant l'usage du gouvernement Britannique de ne pas s'en rapporter uniquement à des espions mercénaires, avoient constamment observé & suivi les mouvemens de nos deux escadres depuis leur départ de Brest jusqu'à la rentrée de M. de Macnemara. Enforte que certain d'une supériorité considérable, il persista dans les ordres hostiles qu'il avoit donnés, & tandis que le duc de Mirepoix négocioit encore à Londres avec les ministres, & M. de Bussy à Hanovre auprès du roi d'Angleterre, on apprit que l'amiral Boscawen ayant rencontré les vaisseaux françois l'*Alcide* & le *Lys* [10 *juin* 1755] à la hauteur du banc de Terre-Neuve, séparés de leur escadre, les avoit voulu forcer de saluer le pavillon Anglois, &

sur leur refus les avoit attaqués & pris après un combat de plusieurs heures, quoique l'un d'eux ne fût armé qu'en flûte. Les deux braves capitaines de ces vaisseaux étoient MM. Hocquart & de Lorgerie. Au reste, ils étoient d'autant mieux nécessités à une belle défense, que leur mauvaise manœuvre les avoit réduits à cette extrêmité, tandis que M. de Montalais, commandant le *Dauphin-Royal*, égaré avec eux, s'en étoit tiré plus habillement & avoit échappé.

Une pareille agression peu valeureuse, suivie même de la prise de l'*Espérance*, autre vaisseau de ligne, n'étoit pas d'un avantage assez grand pour couvrir aux yeux de la nation Angloise l'infamie du procédé, si elle n'avoit été accompagnée d'une plus essentielle ; ce fut une invasion générale de tous navires du commerce françois, [*novembre* 1755] qui se rencontrerent à la mer (1) dans quelque parage que ce fût. Trois cents tomberent ainsi avec étonnement dans les filets des Anglois (2). Nous avons sous les yeux une liste exacte de ces prises faites avant la déclaration de guerre, piece ministérielle, où il se trouve des détails curieux, dont le résultat donne une évaluation de la perte, estimée de trente millions, & un total, en y comprénant les équipages des trois vaisseaux du roi, de six mille officiers, mariniers & matelots, & de quinze cents soldats ou gens de nouvelle levée prisonniers au moins ; dommage le plus important & le plus difficile à réparer.

Que faisoit cependant la France & quelle conduite tenoit-elle ? La seule qui convint à une puissance trop foible en ce moment, attaquée à l'improviste, ayant besoin de tems pour rassembler ses forces, les déployer, & en différant sa vengeance, la rendre plus sûre. Dès que

(1) Cet ordre avoit été donné seulement le 28 août à la suite d'un grand conseil tenu à Londres par MM. de la régence, car le roi étoit alors dans son électorat.

(2) Nous donnerons à la fin de ce volume le catalogue circonstancié de toutes ces prises, sous le N°. II.

S. M. eut appris l'insulte faite à son pavillon par l'amiral Boscawen, elle se comporta comme l'exigeoit sa dignité, en rappellant son ambassadeur en Angleterre & son ministre à Hanovre, en leur ordonnant de partir sans prendre congé & en rompant avec une cour perfide, sur les paroles de laquelle on ne pouvoit compter. Elle versa sa douleur dans le sein de S. M. Cath ; & par un mémoire dressé sur-le-champ & envoyé à la cour de Madrid, elle représenta l'entreprise de la cour de Londres avant une déclaration de guerre, comme une dissolution de toutes les conventions sacrées du droit des gens, comme un attentat capable de replonger les nations de l'Europe dans l'état de barbarie où la force faisoit la seule loi. Cette confiance adroite avoit pour objet un motif caché de politique, celui de soulever l'indignation de l'Espagne & de lui faire craindre des hostilités de cette espece, de l'éclairer sur ses véritables intérêts & sur la nécessité de s'unir à la France en ce moment où les deux marines combinées auroient pu faire tête à celle d'Angleterre, effrayer cette puissance & l'obliger de reprendre un esprit d'équité dont on affectoit de lui donner l'exemple. En effet, emporté par son premier ressentiment, le roi avoit fait donner ordre à son escadre, commandée par le comte du Guay, qui avoit remplacé M. de Macnemara & étoit sorti, de combattre tous les vaisseaux de guerre Anglois qu'il rencontreroit, de s'en emparer & de saisir aussi les vaisseaux marchands de cette nation, s'il apprenoit qu'ils en eussent pris. Mais le général, quoique, par une combinaison qui ne pouvoit se prévoir, sa manœuvre se soit rapportée avec le désaveu & l'inconséquence de sa cour, n'ayant rien entrepris de ce qu'un brave officier & un habile marin devoit tenter, le conseil estima plus utile à ses vues de montrer une générosité qui lui coûtoit peu, en restituant la frégate le *Blankford*, la seule capture qu'ait fait le général François à son retour de Cadix à Brest ; on fit reconduire jusques dans les ports d'Angleterre M. Littleton, gouverneur de la Caroline, passager sur ce bâtiment, & il y eut ordre à Toulon, si l'escadre

ennemie de huit vaiſſeaux qui étoit dans la Méditerranée, relâchoit aux isles d'Hyeres, de lui laiſſer faire de l'eau, & ſi elle venoit dans le port, de lui faire fournir tous les rafraîchiſſemens dont elle auroit beſoin.

A cette circonſtance critique où ſe trouvoit la France, avec l'Angleterre, il s'en joignoit une autre qui n'exigeoit pas moins de dextérité. On étoit à la veille de ſe brouiller avec la cour de Turin pour une violation de droit d'aſyle & de territoire. Mandrin, ce chef des contrebandiers, ſi fameux & dont le nom paſſé en proverbe pour déſigner un ſcélérat intrépide, eſt aſſimilé à celui de Cartouche, après avoir déſolé la ferme dont il rançonnoit les ſuppôts, depuis près de dix-huit mois, après avoir échappé à toutes les pourſuites & avoir tenu tête aux troupes réglées envoyées contre lui, n'avoit pu être ſurpris que par ruſe. Des volontaires de Flandres s'étant déguiſés en payſans, l'avoient enlevé à Saint-Genis-d'Oſt, terre de Savoie, où il ſe retiroit toujours après ſes expéditions, ſe flattant d'être en ſûreté dans les états d'un ſouverain étranger. On ſe hâta de le conduire au ſupplice avant qu'il fût réclamé, & l'on chercha enſuite tous les moyens d'éluder la réparation qu'exigeoit une telle offenſe. Par un artifice indigne, ſans doute, de la majeſté du gouvernement, on porta la fauſſeté juſqu'à faire compoſer & répandre un *Précis de ſa vie*, (1) où l'on imputoit ſa priſe irréguliere à la vengeance des commis de la ferme. On eſpéroit ainſi atténuer l'attentat bien plus grave de la part des troupes du roi & de l'aveu de la cour. Mais celle de Turin ne fut pas dupe de ces détours & exigea une réparation authentique. Le comte de Noailles fut

(1) Ce *Précis*, quoiqu'imprimé, eſt fort rare & mérite d'être conſervé, ainſi que l'arrêt, où l'on récapitule tous les crimes de Mandrin qui, ſi le ſuccès l'eût toujours ſecondé comme certains conquérans de la fable & de l'hiſtoire, auroient été transformés en des actes de valeur incroyables. Ces deux pieces ſeront réunies ſous le N°. III, auquel nous ajouterons le diſcours de M. le comte de Noailles.

envoyé auprès de S. M. Sarde, avec commiſſion expreſſe de déſavouer cathégoriquement tout ce qui s'étoit paſſé ſur ſon territoire, de lui apprendre que le roi ſon maître avoit fait punir les coupables & n'avoit rien tant à cœur que de reſſerrer les liens de l'amitié avec un ſouverain auquel l'uniſſoient déjà les liens du ſang.

Ce différend accommodé, l'on ne ſe contenta pas de ne point s'attirer de nouveaux ennemis & l'on ſongea à former des alliances pour contrebalancer celles de l'Angleterre. Nous en verrons bientôt éclore une qui étonna l'Europe, & fit prendre à la politique un nouveau cours.

La France, dont la conduite juſques-là marquoit l'indéciſion, s'étoit enfin déterminée à la guerre, depuis les bonnes nouvelles qu'elle avoit reçues du Canada. Le général Braddock, envoyé d'Europe par les Anglois, comme l'homme le plus propre à y rétablir leurs affaires, les avoit, au contraire, ruinées par ſa témérité & ſon obſtination. Chargé de l'exécution d'un plan parfaitement bien conçu, & qui ne tendoit à rien moins qu'à reconquérir en une campagne tout le terrein uſurpé, & à faire trembler les François pour leurs propres foyers & dans le Canada & à la Louiſiane, il prit de fauſſes meſures dès l'ouverture: après avoir vaincu les obſtacles que lui préſentoit le local, il n'apporta pas aſſez de lenteur, de circonſpection & de réſerve dans ſa marche; il négligea de ſe défier des embuſcades auxquelles le terrein étoit ſi propre, & voulant prévenir l'arrivée d'un renfort qu'attendoient les François, il imputa à la puſillanimité les ſages avis qu'on lui donnoit; il crut que le courage & l'impétuoſité ſuffiroient pour triompher. Ce n'eſt que ſur le champ de bataille qu'il reconnut ſes fautes. Abandonné de ſes troupes qu'il n'avoit pas aſſez ménagées, il tint ferme preſque ſeul avec ſes officiers, perſuadé qu'il ne pouvoit ſe juſtifier auprès de ſa patrie que par une mort glorieuſe. Il fut tué, [*9 juillet*] & l'on trouva ſur lui les papiers & inſtructions, qui découvrirent

vrirent aux ennemis la grandeur du danger dont ce début malheureux les délivroit. La déroute fut si complette, que la nouvelle parvenue au camp du général Shirley intimida ses soldats, dont grand nombre déserterent; défection qui le mit hors d'état de remplir la partie de l'expédition dont il s'étoit chargé, & que, malgré l'échec éprouvé de son côté par M. Dieskan à l'attaque du camp du général Johnson, où il périt aussi, [8 *sept.*] celui-ci n'osa, en poursuivant l'ennemi, profiter de sa victoire, & se contenta de rester sur la défensive : mais l'effet le plus funeste par ses conséquences, & l'influence qu'il devoit avoir sur toutes les opérations de ce continent, fut de confirmer dans leur attachement à la France les Indiens ses alliés, agens essentiels de la guerre, & de refroidir ceux du parti de la Grande-Bretagne.

On se prépara donc à porter aux ennemis des coups qui les fissent repentir de leur audace. Dunkerque est un port de la Manche, qui par sa position leur a toujours fait ombrage : il fut résolu de le rétablir. Le roi chargea le prince de Soubise de cette opération, à laquelle on fit travailler incontinent les troupes sous ses ordres. C'étoit commencer par où l'on auroit dû finir; autrement en cas de disgrace, on s'exposoit à l'humiliation plus grande de démolir ce port une seconde fois.

La marine étoit le principal objet en ce moment, & ce fut celui dont on s'occupa d'abord. Malgré l'état d'anéantissement où elle se trouvoit à la paix d'Aix-la-Chapelle, elle sembloit ressuscitée. Malheureusement il y avoit plus d'apparence que de réalité. Voici comme s'exprimoit dans un mémoire historique un administrateur, dont le style emphatique annonce plutôt l'enthousiasme que l'esprit de dénigrement.

« Nous comptions, il est vrai, soixante-trois vaisseaux de ligne au commencement de 1755, (1) mais

(1) Nous renvoyons cette liste détaillée au nombre des pieces pour servir à l'histoire. Nous y joindrons la

» trois étoient hors d'état de servir & furent condam-
» nés, trois venoient d'être pris, quatre étoient sur les
» chantiers à peine commencés, huit avoient besoin
» d'une refonte générale & nous manquions également
» de bois pour les constructions & pour les radoubs;
» nous n'avions pas même de quoi équiper les quarante-
» cinq autres. Il n'y avoit dans nos ports ni canons, ni
» mâtures, ni agrêts, ni apparaux, ni ustensiles néces-
» saires pour les emménagemens des vaisseaux: l'arme-
» ment des deux escadres du printems nous avoit épui-
» sés, & le gouvernement Britannique, instruit de notre
» situation mieux que nous-mêmes, ne pouvoit choisir
» un instant plus favorable pour détruire facilement
» encore une fois cette marine renaissante. Cependant la
» France a tant de ressources quand elle veut & sait si
» bien diriger ses efforts pour les faire valoir, qu'elle n'a
» besoin que d'un ministere actif, intelligent, plein d'é-
» nergie. Tel fut celui de M. de Machault: il donne ses
» ordres; aussi-tôt le fer coule, une artillerie nombreuse
» & parfaite se prépare sans relâche; nos forêts reten-
» tissent dans tout le royaume; des chênes superbes qui
» n'en faisoient que l'ornement, sont travaillés pour un
» usage plus utile; les marchandises du nord, les brays,
» les goudrons, les chanvres, les sapins arrivent en
» abondance dans nos ports. Quinze frégates favorisent
» le cabotage, c'est-à-dire le commerce des côtes: tout
» ceci ne fait que préparer les grands événemens qui se
» méditent dans le silence. Cinq escadres s'arment à
» Brest, à Toulon, à Rochefort; les troupes marchent
» de toutes parts; d'immenses provisions de vivres, de
» canons, de munitions navales sont ramassées au Havre,
» & l'Angleterre se voit tout-à-la-fois menacée dans ses
» possessions du nord, dans ses colonies méridionales,

---

liste de la marine Angloise, celle de la marine Espagnole, ainsi que de la Portugaise & un précis des forces des différens états maritimes à cette époque, sous le N°. IV. Cela peut servir de point de comparaison avec leur position actuelle.

» dans la Méditerranée, dans l'Océan ; elle tremble juſ-
» ques dans le fond de la Manche ; elle craint pour ſes
» propres foyers ; & ſa vaſte puiſſance ſe trouve, pour
» ainſi dire, enchaînée & réduite à ſa propre défenſe.
» Que diſons-nous ? Elle ne s'en tient pas à ſes troupes
» nationales, elle appelle l'étranger dans ſon ſein ; (1)
» elle va même avant la déclaration de la guerre juſques
» aux confins de l'Aſie chercher un ſecours chez un allié
» qui par ſa poſition lui eſt preſqu'inutile. . . . . »

La Ruſſie, dont il eſt ſans doute queſtion ici, ne pouvoit véritablement lui être d'un grand ſecours pour ſes opérations ; mais l'Angleterre ſongeoit dès-lors à occuper ſes ennemis ſur terre & à faire une diverſion puiſſante qui, en les obligeant à tenir ſur pied des armées nombreuſes, les empêchât de continuer à verſer pour la marine tous les fonds dont elle auroit beſoin. Le cabinet de Verſailles, qui n'avoit point juſques-là de plan fixe, diviſé ſur la maniere de s'y prendre, entre trois opinions adopta la plus mauvaiſe, & croyant frapper S. M. Brit. à l'endroit ſenſible, entra dans les vûes du conſeil de ce monarque. Le premier parti étoit de s'en tenir à des opérations de mer uniquement, de porter toutes ſes forces en Amérique, & en concentrant ce fléau dans ſon continant, de l'empêcher de refluer dans celui-ci. Le ſecond, au contraire, de la convertir en une guerre de terre & de s'emparer de l'électorat d'Hanovre proviſoirement, pour tenir lieu de garantie de la reſtitution des vaiſſeaux du roi & navires marchands qu'on avoit droit d'attendre & qu'on exigeoit. Enfin, le dernier étoit mixte, & flattoit l'amour-propre national & la gloire du roi, en prétendant qu'on pouvoit faire face par-tout, empêcher les conquêtes dans le nouveau monde & menacer les ennemis en Europe ; qu'il ne s'agiſſoit que d'une bonne adminiſtration, d'une diſtribution ſage des

(1) Huit mille Heſſois d'infanterie & neuf cents chevaux débarquerent à Southampton le 15 mai 1756 ; dix mille Hanovriens arriverent le 10 mai à Chatam.

forces de la France en les appliquant à propos & avec économie. Ce fut celui qu'on ſuivit, en ce qu'on fit entendre à S. M. & aux partiſans de la paix, que c'étoit le moyen de la recouvrer plus promptement ſi l'on déployoit à-la-fois des efforts réunis capables d'étonner & d'intimider l'Angleterre, en armant dans les différens ports tous les vaiſſeaux en état de l'être. On augmente les troupes de terre de quarante mille hommes. Quatre-vingts mille des meilleures troupes reçoivent ordre de paſſer de l'intérieur du royaume ſur les rives des deux mers, & pour donner plus à penſer aux ennemis, on met à leur tête deux généraux connus par leur génie actif & entreprenant. Le maréchal de Belle-Isle eſt nommé commandant-général des côtes maritimes de l'Océan depuis Dunkerque juſqu'à Bayonne, & le maréchal de Richelieu de toutes celles de la Méditerranée. On afrete des bâtimens de tranſport en aſſez grand nombre, pour porter une armée ſur chacune des deux mers par-tout où l'on voudra. Cependant on fait filer d'autres troupes ſur les frontieres de l'Empire, du côté d'Hanovre, & l'on établit pluſieurs vaſtes magaſins en Weſtphalie, avec la permiſſion de l'électeur de Cologne, auprès duquel on envoie le marquis de Monteil en qualité de miniſtre plénipotentiaire. C'étoit une époque brillante pour tous les miniſtres, dont chacun alloit voir s'illuſtrer & s'accroître ſon département, & ſur-tout alloit y diſtribuer une foule d'emplois & de graces, ſi propres à ſe faire des créatures. La marine, quoique de moitié moins forte que celle d'Angleterre, ayant moitié moins de poſſeſſions à garder & à ſoutenir, réunie d'ailleurs à celle de la compagnie des Indes, floriſſante alors, pouvoit ramener les beaux jours du ſiecle de Louis XIV, & dans le cas où l'Eſpagne qui avoit le plus grand intérêt de s'y joindre, le feroit, il étoit indubitable qu'on devoit rendre au pavillon Anglois toutes les humiliations qu'on en avoit reçues précédemment. Quant à la guerre, le comte d'Argenſon qui avoit toujours ce département, aſſuroit le roi que ſes troupes ſoutenues en activité par les divers

camps qui avoient eu lieu durant la paix, étoient en bon état ; que la discipline militaire y étoit bien exercée, & qu'elles pétilloient d'ardeur pour combattre les ennemis de S. M. Il étoit débarrassé de l'homme qu'il redoutoit le plus, parce qu'il offusquoit son ambition, le maréchal de Saxe. Il venoit d'étendre sa puissance par la réunion du détail des carabiniers, que la mort du prince de Dombes avoit laissé vacant, & par celui de l'artillerie, dont s'étoit démis le comte d'Eu. Enfin, le monarque étant désormais dégoûté de se mettre à la tête de ses armées, il se flattoit de devenir plus maître & plus absolu dans sa partie. M. Rouillé avoit à se féliciter de voir son ministere des affaires étrangeres marqué par un événement rare & fait pour confondre tous les projets de la Grande-Bretagne. Déçue de l'espoir qu'elle fondoit sur Marie-Thérese, pour qui elle avoit dépensé tant de trésors & prodigué tant de sang, non-seulement elle l'entendit lui refuser les troupes auxiliaires qu'elle avoit droit d'exiger [*mai*] par les traités, mais elle la vit s'allier à la France par celui de Versailles : elle vit ces deux cours éteindre en un instant leur animosité réciproque après deux cents ans de guerre & de rivalité. Ainsi s'évanouit le système de politique du cardinal de Richelieu, pour faire place à un nouveau. La marquise de Pompadour qui n'y avoit pas peu contribué, & en conséquence avoit reçu une lettre de remercîment très-flatteuse de l'impératrice-reine, voulut éterniser l'idée de cette alliance dans un chef-d'œuvre numismatique. Elle la fit graver sous ses yeux par le sieur le Guay, le plus fameux artiste en ce genre, sur une médaille d'agathe-onyx, au-dessus de tout ce que l'antiquité offre de plus beau. Elle la plaça dans son cabinet, & la montroit avec complaisance aux étrangers, qui à la futilité du monument jugeoient de celle qui l'avoit ordonné.

Le ministre des finances même, pour qui cette époque étoit la plus délicate, pouvoit y envisager une sorte de gloire dans les opérations de génie qu'il imagineroit pour subvenir à des dépenses extraordinaires. Dans ses

conférences avec le roi, après lui avoir préſenté l'état des anciennes dettes à payer, détaillé les hypotheques conſidérables dont étoient grevés les revenus de la couronne, fait enviſager le décret qu'éprouveroient néceſſairement le commerce & l'induſtrie pouſſés à un point incroyable de proſpérité en quelques années de paix, raſſura S. M. & ajouta : « il faudra faire agir de grands » reſſorts pour ſoutenir le poids de la guerre. J'ai com- » biné l'état de vos finances, elles me procureront des » reſſources pour quatre ans. Si à la fin de ce terme-là » la paix n'eſt pas faite, les campagnes ne pourront » continuer que par des impôts accablans pour vos » peuples. »

Louis XV enchanté de pouvoir reſpirer pendant quatre ans, il vint chez madame de Pompadour & lui dit, *qu'il venoit de s'entretenir avec le miniſtre le plus honnête homme de la France ; car je dois appeller de ce nom*, ajouta-t-il, *celui qui a aſſez de probité pour parler avec franchiſe à ſon roi.*

La lenteur des préparatifs que néceſſitoient les circonſtances, détermina le gouvernement à perſiſter dans ſon ſyſtême de modération & pour colorer ce qu'il pouvoit montrer de puſillanimité & de foibleſſe. [21 *déc.* 1755] Avant d'en venir à une déclaration de guerre, dont on ne pouvoit effectuer les menaces ſur-le-champ, M. Rouillé adreſſa à M. Fox, miniſtre des affaires étrangeres à Londres, un mémoire, par lequel S. M., avant de ſe livrer aux effets de ſon reſſentiment, demandoit au roi d'Angleterre ſatisfaction de tous les brigandages qu'avoit commis la marine de ce monarque, & la reſtitution des divers vaiſſeaux, tant de guerre que marchands, pris ſur les François, proteſtant qu'elle regarderoit ſon refus comme une déclaration hoſtile.

Sur la réponſe négative de M. Fox, écrite en françois, ce que lui reprocherent ſes compatriotes, (1) il y eut ordre aux Anglois établis dans le royaume d'en ſortir.

(1) Voyez l'*Hiſtoire de la guerre de 1756.*

[13 *janvier*.] On fit saisir dans les ports tous les navires de cette nation qui s'y trouverent, & en autorisant la course on l'encouragea par des récompenses. On pourvut à la sûreté des colonies en y envoyant des escadres & des troupes, & l'on forma le projet plus sérieux de conquérir l'isle de Minorque, tandis qu'on occuperoit George II par des menaces, de descendre dans ses royaumes & de surprendre son électorat. En attendant que les effets pussent répondre aux grandes vues que l'on avoit, on ne négligea pas d'allumer l'enthousiasme de la nation par ces écrits produits sous les auspices du ministere, dont l'impulsion secrete reste cachée, qui, ne paroissant être que l'effusion d'un cœur patriotique, par un air de véracité pure, de zele désintéressé, n'en sont que plus propres à faire illusion à l'esprit & à échauffer le cœur. Il se trouva un de ces auteurs mercenaires, trafiquant de leur talent, vendant leur plume à qui veut l'acheter, peu jaloux de la confiance de la postérité, pourvu qu'ils obtiennent celle des gens en place, leurs contemporains, qui brigua l'honneur de devenir en ce genre le gagiste du gouvernement. Il entreprit un ouvrage périodique, (1) où il peignit les Anglois non-seulement comme des parjures, des violateurs du droit des gens, mais comme des pirates, des forbans, des assassins, des antropophages. Ses tableaux pleins d'énergie, animés d'un style noble & chaud, exciterent chez le grand nombre des lecteurs mal instruits de ces discussions politiques une forte indignation : on vit bientôt renaître la haine invétérée qui n'étoit qu'assoupie contre ces éternels rivaux, & la fureur devint telle qu'on desiroit porter chez eux toutes les cruautés, toutes les horreurs que leur imputoit l'éloquent prédicant. Bientôt les peuples entraînés ouvrirent volontiers leur bourse & s'empresserent de sacrifier leur vie pour une querelle élevée à deux mille lieues, concernant des terreins sauvages & des rochers, qui autrement les eût

(1) L'*Observateur Hollandois* de M. Moreau.

intéreſſés peu ; ils n'en auroient compris ni l'avantage, ni le but, ni la néceſſité.

L'éclat que fit M. de Bouville à Londres, & dont les papiers publics retentirent alors, cauſa plus d'effet encore. C'étoit le capitaine du vaiſſeau l'*Eſpérance*, pris en novembre dernier, percé pour 64 canons, mais armé en flûte, n'ayant que 400 hommes à ſon bord, 20 pieces de canon de tout calibre, dont deux ſeules de 24. Attaqué par l'*Oxford*, de 70 canons & de près de 600 hommes d'équipage, à la portée du piſtolet, ce vaillant officier s'étoit défendu comme un lion pendant plus de quatre heures, avoit fait arriver deux fois l'aſſaillant, ne pouvant qu'avec peine ſoutenir ſon travers & n'avoit amené ſon pavillon qu'au milieu de quatre vaiſſeaux ennemis ſurvenus durant le combat. L'impoſſibilité où les Anglois ſe trouverent de conduire leur priſe dans leurs ports, la néceſſité de la brûler en pleine mer après en avoir retiré à la hâte l'équipage, le retour de l'*Oxford* à Plymouth, coulant bas d'eau, que l'on fut obligé de mettre dans le baſſin à ſon arrivée, étoient autant de faits glorieux dépoſant en faveur de la nation & du capitaine ; ils effaçoient merveilleuſement la réputation d'ignorance & de mauvais manœuvrier que s'étoit acquiſe celui-ci dans l'eſcadre de M. Bois de la Mothe, & l'hiſtoire de la marine ne fourniſſoit point d'exemple d'une défenſe plus vigoureuſe. Rendu en Angleterre, M. de Bouville ſoutint dans la captivité la magnanimité qu'il avoit montrée les armes à la main. Il ne voulut pas profiter de la liberté qu'on lui laiſſoit de ſe retirer ; il prétendit avoir été la proie des pirates & offrit avec hauteur ſa rançon. Il diſtribua aux priſonniers François les 6000 liv. que M. le garde-des-ſceaux lui avoit fait tenir.

D'autres belles actions par où débuterent quelques officiers de la marine du roi, publiées avec oſtentation, en donnerent la plus haute idée & ſoutinrent la confiance. A la Martinique, où arrivoit une petite eſcadre (1)

(1) Elle étoit compoſée du vaiſſeau le *Prudent*, de

Françoiſe, ſous les ordres de M. d'Aubigny, le vaiſſeau Anglois le *Warwick*, de 56 canons, fut amarriné & conduit en triomphe. Il avoit été ſurpris à l'atterrage par la frégate l'*Athalante*, de 34 canons. M. Duchaffault qui la commandoit, jeune capitaine, ſachant parfaitement ſon métier, ardent, avide de ſe ſignaler, oſa l'attaquer. L'étonnement où ſe trouva le capitaine Shudham, [c'eſt le nom de l'Anglois] qui ne s'attendoit pas à cette découverte, augmenté en appercevant un vaiſſeau de 74 & une ſeconde frégate de 30, jeta une telle confuſion dans ſon bord, que, quoiqu'il eût montré dans d'autres occaſions de la bravoure, il ſe défendit très-mal. On admira dans celle-ci, non-ſeulement la valeur & la manœuvre habile de M. Duchaffault; mais auſſi la généroſité & le ſang-froid de ſon commandant, qui, ne jugeant pas ſon ſecours néceſſaire, reſta ſpectateur tranquille de l'action, pour ne lui rien dérober de l'honneur d'une victoire ſi ſinguliere, propre à faire exemple & à exciter l'émulation de ſes camarades.

Preſqu'au même tems où l'on apprenoit cette nouvelle, qui, comme tout ce qui vient de loin, pouvoit être ſuſpectée d'exagération, à la hauteur de Rochefort & en quelque ſorte à vue de terre, [17 *mai*] il ſe paſſa un combat plus égal, (1) mais non moins brillant.

---

74 canons, commandée par M. d'Aubigny, capitaine de vaiſſeau, & des frégates l'*Athalante*. de 34, par M. Duchaffault, auſſi capitaine, & le *Zéphire* de 30, par M. de la Touche-Tréville, lieutenant.

(1) Comme notre impartialité nous engage à diſcuter ſcrupuleuſement ces faits, que rend preſque toujours infidellement de part ou d'autre l'amour-propre national, voici au juſte les forces reſpectives, d'après l'aveu des combattans.

Les vaiſſeaux Anglois étoient le *Colcheſter* de 50 canons, capitaine Obrien, 300 hommes d'équipage, & la frégate le *Lynx*, de 20 canons & 140 hommes, commandée par le capitaine Vernon. La premiere de nos frégates avoit 24 canons de 12 & 24 de 6, & 332 hommes d'équipage. La ſeconde avoit 26 canons de 8 & 244

L'*Aquilon*, commandé par M. de Maureville, capitaine, & la *Fidelle*, par M. de Lizardais, revenant d'escorter des bâtimens de transport, rencontrerent un vaisseau Anglois & une frégate ; l'action s'engagea si chaudement qu'elle dura plusieurs heures & fort avant dans la nuit ; on ne se quitta que lorsque la fatigue, l'épuisement & l'obscurité obligerent de se séparer. M. de Maureville, dès la premiere volée, avoit eu le bras emporté, & après s'être fait panser, vouloit remonter sur le gaillard ; il ne put, mais crioit : *courage, grand feu ; je défends d'amener.* L'*Aquilon* avoit tiré 1100 boulets de 12 au moins ; on ne lui connoissoit plus de sabords, à ce qu'attestent les journaux. Ce qui rend la valeur de ces illustres marins infiniment respectable, c'est qu'ils y exaltent même la bravoure de leurs ennemis. Ils rapportent que le *Colchester* n'ayant plus de munitions, finit par charger avec ses cuillieres & fourchettes ; qu'on n'a jamais vu un vaisseau plus maltraité, plus défiguré que celui-là.

Ces faits particuliers, dignes des beaux jours de la marine sous Louis XIV, n'étoient que le prélude d'autres plus importans. Après avoir donné le change aux Anglois pendant long-tems par différentes feintes, par des armemens commencés, suspendus & repris à Toulon, enfin une escadre sous les ordres du marquis de la Galissonniere, lieutenant-général, composée de douze vaisseaux de guerre, cinq frégates, six chaloupes canonnieres & cent soixante-dix-huit bâtimens de transport portant 12000 hommes, commandés par le maréchal de Richelieu, ayant pour second le comte de Maillebois & le marquis du Mesnil, lieutenans-généraux, met à la voile le 12 avril des isles d'Hieres pour celle de Minorque. Elle y arrive le 17 ; l'armée y débarque sans obstacle, entre le 19 dans la ville de Ciutadella, marche de-là à celle de Mahon & la trouve abandonnée par ses ennemis.

---

hommes. Le vaisseau Anglois portoit du 22 & demi, du 11 & du 7 & demi, & les 20 canons de la frégate étoient de 11. On voit par le détail ci-dessus que nous avions 136 hommes de plus qu'eux.

Ils avoient rassemblé toutes leurs forces dans le fort Saint-Philippe, que sa situation, la nature, l'art & des millions consacrés à cette dépense avoient rendu inexpugnable, à ce qu'on croyoit à Londres. Cependant les approches faites, le premier coup de canon est tiré le 8 mai; & le 28 juin, en six semaines de tems, cette forteresse capitule.

Un concours de circonstances servit à favoriser ce glorieux événement. D'abord l'incertitude du ministere Britannique où se porteroit le premier effort de la France. Malgré les avis réitérés qu'il recevoit de toutes parts du projet d'invasion de Minorque, l'illusion duroit encore presqu'au moment où M. de la Galissonniere faisoit voile, puisque le roi d'Angleterre, le 23 mars, fit part à la chambre des communes qu'il étoit instruit que la France se préparoit à tenter une descente dans ses royaumes, sans parler en rien de celle qui devoit véritablement s'effectuer.

De cette persuasion provint le délai d'armer & d'envoyer à tems une escadre suffisante, soit pour empêcher le débarquement dans cette isle & la secourir d'officiers, de troupes, de munitions & de vivres, soit pour combattre en forces supérieures l'escadre françoise s'il étoit opéré. A l'époque même où l'on commença de s'occuper des secours à faire passer dans la Méditerranée, on juge, en lisant les instructions délivrées à l'amiral Byng, qu'on n'étoit rien moins que convaincu à Londres de l'objet positif de l'armement fait à Toulon, qui, supposoit-on, regardoit peut-être le nord de l'Amérique. Vagues & conditionnelles elles portoient sur des méprises, des variations: elles ne contenoient qu'un seul ordre positif, celui de mettre promptement à la mer. Elles changeoient, suivant une infinité de cas, de maniere à embarrasser continuellement, à jeter dans des perplexités, à élever des questions de toute espece & à exiger pour les résoudre un chef très-expérimenté, plein d'énergie & capable de se décider avec autant de presteſſe que de vigueur. Ce fut donc une autre faute de charger de la mission un

jeune amiral, *bon écolier*, dit un historien de sa nation, son défenseur, (1) *mais jamais éprouvé par aucun service sérieux où il ait eu le commandement en chef.* Nous nous rappellons qu'à Paris, lorsqu'on apprit sa nomination, on en avoit la même idée & même encore plus mauvaise, puisqu'on suspectoit jusqu'à son courage : on se servoit à son égard des termes les plus méprisans & les plus grossiers (2) ; on se félicitoit d'un pareil choix.

Des demandes ambigues adressées à M. Fowke, gouverneur de Gibraltar, concernant un renfort de troupes, qu'il devoit fournir à Byng, prouvent davantage le désordre d'esprit où étoit le ministere, & confirment que c'est à cette cause, plus qu'à toute autre, qu'il faut imputer la prise de Mahon. La négligence pour la défense de la place avoit été poussée au point qu'on l'avoit laissée dans cette position critique, entre les mains d'un vieillard octogénaire, sans qu'il y eût un seul colonel en état de prendre le commandement après lui, en cas d'accident, sans qu'il y eût un seul officier supérieur, un seul officier entre lui & un lieutenant-colonel, & qu'enfin les capitaines & officiers subalternes se trouverent absens lors de l'investissement de la citadelle.

Malgré tous ces reproches qu'on doit faire au gouvernement Anglois, dont on ne peut concevoir l'inaction & l'assoupissement, il fallut encore que les mesures prises après la connoissance certaine du dessein des François eussent été aussi mal remplies qu'elles le furent ; il fallut que les exécuteurs de ses ordres commissent de leur côté des fautes énormes pour couvrir les nôtres, car nous en fîmes aussi ; il fallut sur-tout que le bonheur du maréchal de Richelieu lui applanît tous les obstacles, pour réussir au moment où il s'y attendoit le moins, où il commençoit à désespérer du succès.

L'amiral Byng, parti d'Angleterre le 6 avril, fut

(1) Voyez l'*Histoire de la guerre de* 1756, déjà citée plusieurs fois.

(2) On disoit que c'étoit un *j.... f.....*

retenu à la mer par des calmes & des vents contraires ; & n'arriva que le 2 mai devant Gibraltar, dont il ne put appareiller que le 8, &, contrarié encore, il ne se trouva que le 19 à la hauteur de Minorque. Jusques-là, nul grief contre lui : mais d'après les dépositions des témoins, entendus lors de son procès, ici commence une chaîne d'inculpations, dont il résulta que ce jour-là il ne fit pas tout ce qui dépendoit de lui pour profiter de ce délai, & jeter du secours dans la place, jusqu'à l'arrivée de l'escadre ennemie ; que le lendemain, en vue de cette escadre, il ne fit pas tout ce qu'on devoit attendre d'un général zélé & expérimenté pour la combattre, & qu'en dernier lieu ayant été maltraité sans être battu, il revint à Gibraltar, pouvant se regréer, conserver la mer, & tenter un dernier effort, afin de remplir le principal objet de sa mission, celui de faire filer au moins des officiers, des ingénieurs au fort Saint-Philippe, s'il lui étoit impossible de débarquer de gros détachemens de troupes. C'est sur ces accusations prouvées qu'il fut condamné & subit un jugement dur, mais équitable, quoiqu'on en ait dit, puisqu'il étoit conforme à la loi.

Le tort de M. de la Galissonniere fut celui de presque tous les commandans François à la mer, d'avoir laissé prendre l'avantage du vent à son ennemi ; ce qui l'empêcha de tirer tout le parti qu'il auroit pu de la déroute en le poursuivant. Il se mit ainsi dans la nécessité de n'oser le faire, en ce qu'il auroit laissé à l'amiral Byng la facilité de passer peut-être, & que son objet essentiel étoit de bloquer le port. Du reste, on admira le bel ordre de bataille qu'il tint, quoique sous le vent durant l'action.

Comme on a beaucoup varié sur l'état des forces respectives, nous croyons devoir observer qu'elles étoient à peu près égales, parce que si l'ennemi avoit 52 canons & 210 hommes de plus que nous, l'échantillon plus fort de nos vaisseaux, la supériorité de notre calibre, & la facilité de rafraîchir les équipages & de les renou-

veller, compenſoient, & au-delà, cet excédent.

Malgré cet aveu, qu'exige la véracité de l'hiſtoire, ſi le tort de l'amiral Byng s'eſt aggravé par les conſéquences funeſtes qui en ont réſulté, quelque médiocre qu'ait été la victoire de M. de la Galiſſonniere, l'importance du ſervice qu'il rendoit, a dû la groſſir aux yeux de la nation, & ſans doute il auroit participé au triomphe du maréchal de Richelieu & aux acclamations de la capitale, ſi les lauriers dont ſon front étoit ceint euſſent pu le garantir de la faulx de la mort; il expira en route aux approches de Fontainebleau, où étoit la cour. La France perdit en lui ſon meilleur officier de mer: il avoit beaucoup de connoiſſances, mérite très-rare alors chez ſes camarades. Elles ne faiſoient point tort à ſon courage, qui n'en devenoit que plus utile, parce qu'il étoit raiſonné. Il étoit également propre aux combats, au conſeil, à l'adminiſtration. Nous avons vu qu'il avoit gouverné le Canada & avoit jeté les premieres ſemences de jalouſie de nos voiſins en inſpirant au gouvernement ces vaſtes idées de domination que réaliſerent ſes ſucceſſeurs. Il fut depuis nommé avec M. de Silhouette, commiſſaires Anglois, dont il déconcerta tous les argumens par la ſubtilité de ſa logique. Enfin il fut le premier à humilier dans cette guerre le pavillon Britannique; & il faut ajouter que malheureuſement il fut auſſi le dernier. Depuis le combat de Minorque, les François n'éprouverent guere ſur mer que des pertes, &, ce qui eſt encore pis, de la honte & de l'opprobre.

Malgré la conſternation où l'échec de leur amiral devoit jeter les aſſiégés, réduits à une foible garniſon pour toute défenſe, ils n'avoient pas perdu l'eſpoir, & nous n'avions pas peu contribué à le leur conſerver. La légéreté avec laquelle le maréchal de Richelieu avoit commencé ſes attaques, où les gens du métier lui reprochoient d'avoir fait des omiſſions eſſentielles, étoit cauſe que le ſiege par terre étoit peu avancé. Il en étoit réſulté des accidens qu'on auroit dû prévoir & qu'il avoit fallu réparer avec beaucoup de peine, de ſoins & de perte

de tems. Les maladies s'étoient miſes dans l'armée ; ce qui avoit obligé le général de faire arracher tous les arbres fruitiers des environs ; mais il ne pouvoit remédier à la chaleur qui devenoit exceſſive, parce qu'on avoit fait la deſcente trop tard. Les munitions qu'on avoit prodiguées inutilement manquoient ; il falloit ſans ceſſe expédier de Toulon & de Marſeille des renforts en hommes & des convois de poudre, boulets, bombes, canons, &c. qu'on envoyoit chercher à Strasbourg, tant les précautions avoient été mal priſes ! Enfin, l'on avançoit ſi peu, que la cour avoit pris le parti d'ordonner à M. de Valliere, fameux officier d'artillerie, de ſe rendre à Minorque, & il s'étoit mis en route ſeulement lorſqu'il apprit l'inutilité de ſa miſſion.

Durant ces entrefaites la témérité du maréchal lui ſuggéra une réſolution non moins étourdie que ſa conduite précédente, mais qui cependant, fondée ſur le caractere connu de la nation, étoit le ſeul moyen de réuſſir. Ce fut d'abandonner toutes les attaques méthodiques commencées, de déboucher à découvert & de livrer à-la-fois l'aſſaut à toutes les fortifications extérieures qui défendoient le corps de la place. Un haſard heureux voulut que ce ſoir-là même, le ſecond commandant, nommé Jeffrys, qui préſidoit à toutes les diſpoſitions de la défenſe [vu le grand âge du gouverneur], ſe fût propoſé d'enlever un peloton de nos gens qu'on envoyoit depuis quelques jours faire le coup de fuſil avec les aſſiégés, pour les exercer, les mettre au fait des ouvrages avancés, & ſur-tout rendre les ennemis moins attentifs à nos mouvemens lorſqu'ils ſeroient plus ſérieux. Il ne put tenir contre l'ardeur des troupes, & fut pris lui-même au piege qu'il leur avoit tendu.

Bientôt bravant le feu terrible des aſſiégés l'on ſauta dans les foſſés, profonds de dix-ſept pieds, & l'on planta les échelles, qui n'en avoient que dix. Ce déſavantage n'intimida pas les grenadiers ; en montant ſur les épaules les uns des autres ils eſcaladerent le roc & s'y logerent. Cette audace incroyable étourdit tellement la garniſon

& le vieux gouverneur, que malgré la petite perte qu'ils avoient faite (1) & le bon état de ses troupes dans toute leur vigueur & ne manquant de rien ; malgré l'état non moins bon du corps de la place, capable de résister encore long-tems, sur-tout les assiégeans n'ayant encore rien préparé pour cette nouvelle attaque ; malgré le secours qui pouvoit survenir de Gibraltar avec le retour de l'escadre bien renforcée, le conseil de guerre opina pour capituler. [29 *juillet.*]

Le maréchal de Richelieu s'estima très-heureux de la proposition, & accorda aux ennemis les conditions les plus honorables. En entrant dans le fort Saint-Philippe, en voyant les vivres & les munitions immenses dont il étoit garni ; une garnison fraîche, se reposant dans de superbes casmates avec autant de sécurité que s'il n'y eût point eu de siege ; une forteresse taillée dans le roc vif, impénétrable au canon ; des fossés d'une profondeur énorme ; des mines nombreuses & vastes, capables d'engloutir des bataillons entiers, les François furent effrayés des dangers qu'ils avoient courus : malgré leurs fatigues & leurs pertes, ils les estimerent bien peu proportionnées à leur triomphe ; ils n'osoient le croire. Ce qui prouve combien le courage éleve l'homme au-dessus de lui-même ; de quels efforts extraordinaires il le rend capable à la vue du péril ; c'est que le général ayant voulu faire recommencer aux troupes leur manœuvre hardie, elles ne purent jamais réussir de sang-froid ; elles furent étonnées, confondues elles-mêmes des prodiges qu'elles avoient enfantés dans la derniere action du siege, une des plus belles qu'il y ait jamais eues.

Une anecdote qu'il ne faut point oublier, aussi honorable pour le maréchal, qui en a eu la conception sublime, que pour le soldat qui l'a sentie, c'est que n'ayant pu, par aucun châtiment rigoureux, réprimer

(1) La perte des Anglois ne monta pas plus de 3 officiers tués & 5 blessés, & à 71 soldats tués & 526 blessés.

l'ivrognerie des troupes, il imagina de faire proclamer une ordonnance, défendant de laiſſer monter à la tranchée quiconque auroit été trouvé gorgé & abruti de vin. Ce genre de pénitence leur fut plus redoutable que les peines ordinaires, & jamais prédicateur ne fit tant de converſions & de ſi rapides; la ſobriété devint leur vertu favorite.

Ce ſiege étoit déjà commencé & avancé, lorſque le roi d'Angleterre jugea à propos de faire ſa déclaration de guerre. [*en mai.*] Il ſembloit vouloir perſuader aux puiſſances qu'elle fût néceſſitée par une agreſſion auſſi violente de la part de la France. En effet, ſuivant les inſtructions qu'il avoit reçues ſans doute, le général Blackeney, gouverneur du fort Saint-Philippe, au commencement du débarquement dans l'isle, avoit écrit au maréchal de Richelieu pour lui demander ce qu'il venoit tenter, *ignorant*, diſoit-il, *qu'il y eût une rupture entre ſon maître & celui de ſon excellence.* A quoi le maréchal, entendant raillerie, répondit *qu'il avoit débarqué avec ſon armée pour agir envers les poſſeſſions des Anglois de la maniere que les vaiſſeaux de S. M. Brit. en avoient agi avec les vaiſſeaux François.*

La cour de Verſailles perſiſtant juſques-là à prétendre n'être point en guerre non plus alors, ne proclama ſa déclaration qu'après celle de la cour de Londres. [*16 juin*] Cette conduite étoit ſur-tout motivée pour mettre les Hollandois plus à leur aiſe. Dès les premiers mouvemens de la France, l'Angleterre avoit requis de la république les ſecours ſtipulés par les traités toutes les fois qu'elle ſeroit menacée de quelqu'invaſion. Mais le comte d'Affry, qui négocioit en faveur de la premiere auprès des Etats-Généraux, leur repréſentoit qu'il n'étoit obligé à donner ces ſecours que pour la défenſive; qu'au contraire, les Anglois étant agreſſeurs, le roi ſon maître pourroit être dans le cas de requérir lui-même l'exécution des conventions avec la république; que, quant à préſent cependant, il s'en tenoit à exiger une neutralité parfaite. [*25 mai.*] Il mania les eſprits avec tant de dexté-

rité qu'elle fut arrêtée. Il leur déclara peu après en conſéquence que le territoire de la république ſeroit à l'abri de toute inſulte de la part des troupes Françoiſes, & il leur renouvella la promeſſe de neutralité faite quelques jours avant avec la reine d'Hongrie pour les Pays-Bas Autrichiens.

La priſe de Mahon fut un coup de foudre pour l'Angleterre. Au contraire, elle répandit la plus vive allégreſſe dans Paris. On y fêta le héros de cette conquête de toutes les manieres ; on ſe livra même à une joie indécente & effrénée, & dans le délire général le gouvernement avoit autoriſé une chanſon, qui, devant être chantée à la comédie françoiſe, c'eſt-à-dire ſur le théatre national, ce qui ne convenoit ni à ſa modération, ni à ſa gravité, ni à ſa ſage prévoyance, pouvoit porter coup & influer ſur l'avenir. On fit des réflexions ; le vaudeville n'eut pas lieu, & reſta dans le porte-feuille des amateurs.

Les efforts faits à Toulon pour l'armement de l'eſcadre de M. de la Galiſſonniere, n'avoient pas rallenti ceux des autres ports. Outre l'eſcadre de M. d'Aubigny, qui étoit à la Martinique, & malgré ſa foibleſſe inſpiroit la confiance aux iſles du vent ; celle de M. Perrier, plus conſidérable (1), en impoſoit à Saint-Domingue, & garantiſſoit les iſles ſous le vent. Une quatrieme ſous les ordres de M. Beauſſier, (2) étoit partie pour le Canada,

---

(1) Elle étoit partie à la fin de février, & étoit ainſi compoſée :

		Capitaines, MM.
Le Courageux.	74 canons	Perrier, chef d'eſcadre.
Le Prothée.	64.	Roquefeuil, capitaine de vaiſſeau.
L'Amphion.	50	de Vienne, idem.
L'Aigle.	50	Saint-Allouarn, idem.
La Fleur-de-lys.	30	Marniere, lieut. de vaiſſ.
L'Emeraude.	28	Treoudal, idem.

(2) Elle étoit partie au commencement d'avril, & étoit compoſée de trois vaiſſeaux armés en flûte & trois

y portoit des troupes, des officiers & un ſucceſſeur à M. Dieskau, qui étoit le marquis de Montcalm. Enfin le marquis de Conflans, toujours dans la rade de Breſt avec la ſienne de douze vaiſſeaux de ligne (1), & qu'on menaçoit de porter juſqu'à vingt, inquiétoit ſinguliérement les Anglois, enchaînoit toutes leurs forces par la crainte de les éloigner & d'en avoir beſoin pour s'oppoſer à la deſcente; épouvantail qu'en regardant même comme chimérique, il étoit néceſſaire d'obſerver, parce qu'il pouvoit ſe réaliſer par la négligence d'une défenſe ſérieuſe.

La France, par cette ſage diſtribution de ſes forces,

---

frégates, ſavoir : le *Héros*, de 74 canons, monté de 46 ſeulement. M. Beauſſier, capitaine de port.
L'*Illuſtre*, de 64, monté de 36. M. Montalais, capit.
Le *Léopard*, de 60, monté de 26. M. Germain, lieuten. de port.
La *Licorne*, de 30 M. de la Rigaudiere, lieutenant.
La *Sauvage*, de 30. M. de Tourville, idem.
La *Syrene*, de 30. M. Breugnon, idem.

(1) Elle étoit compoſée ainſi :
Le *Soleil-Royal*, 80 canons. M. de Conflans, lieutenant-général.
Le *Tonnant*, 80. Le cheval. de Beaufremont, chef d'eſc.
Le *Défenſeur*, 74. M. de Blena, capitaine.
Le *Superbe*, 70. M. d'Aché; idem.
Le *Sphinx*, 64. M de Couſage, idem.
Le *Bienfaiſant*, 64. M. de Chateloyer, idem.
L'*Apollon*, 50. Le chevalier de Rohan, idem.

DIVISION DE ROCHEFORT.

Le *Dauphin-Royal*, 70 canons. M. du Verger, capitaine.
Le *Juſte*, 70. Le chevalier de Macnemara, idem.
Le *Capricieux*, 64. M. Deſgouttes, idem.
L'*Eveillé*, 64. M. de Merville, idem.
L'*Inflexible*, 64. M. Tilly, idem.

FRÉGATES.

La *Brune*, de 30 canons. M. de Saint-Lazare, capit.
La *Blonde*, 30. M. de Trederne, idem.
L'*Améthiſte*, 30. M. d'Herly, lieutenant.
La *Comète*, 30. M. de Saint-Victoret, idem.

quoique bien inférieures, & les adroites combinaisons du ministere, réussit cette année, non-seulement en Europe, mais dans toutes les parties du monde, soit à faire échouer les projets de ses ennnemis, soit à remporter des avantages considérables sur eux. Car tandis qu'on prenoit l'isle de Minorque en Europe, dans l'Inde les habitans du pays soulevés & conduits par l'heureux Bussy, chassoient les Anglois de Calcutta, du fort Guillaume & de tous les établissemens qu'ils avoient sur la côte du Bengale. Ils perdirent dans cette occasion plus de 50 millions effectifs, outre les avantages considérables qu'ils retiroient du commerce immense qu'ils faisoient aux bords du Gange. En Canada, on s'étoit emparé du fort de Bull, où ils avoient formé de grands approvisionnemens & préparatifs pour les sieges de Niagara & de Frontenac.

Ce premier succès, qui ne tendoit qu'à la défensive, fut bientôt suivi d'attaques vigoureuses à l'arrivée du marquis de Montcalm & des renforts qu'il amenoit. On prit Chouaguen ou Oswego, Ontario & Georges: la manœuvre périlleuse de M. Rigault de Vaudreuil, qui à la tête d'un corps de Canadiens, passa une riviere à la nage pour couper la communication des forts, décida la conquête, dont le fruit fut de tourner contre les ennemis toutes les munitions de guerre qu'ils y avoient amassées à grands frais; ce qui acheva de déconcerter leur plan d'opérations pour le reste de la campagne.

Les François ne reçurent qu'un seul échec; ce fut la prise du vaisseau l'*Arc-en-ciel* de 56 canons, commandé par M. de Belinghan, capitaine, chargé de troupes & de munitions pour Louisbourg. Il tomba dans une escadre ennemie qui croisoit à la hauteur de cette isle avant d'avoir rempli sa mission & fut obligé de se rendre à des forces supérieures. Mais on entrevoyoit déjà le germe des malheurs qui suivirent, dans l'esprit de corps de la marine du roi, prêt à éclater & à causer les désordres ordinaires dès qu'il ne seroit pas contenu par un ministre ferme & accrédité. Ce fut cet infernal esprit de corps

qui priva devant l'Isle-Royale M. Beaussier, non de la gloire, mais de celle qu'il auroit pu procurer au pavillon François s'il eût été secondé. [27 *juillet.*] Engagé seul entre le feu de deux vaisseaux Anglois, il fut obligé de se battre pendant sept heures à la vue de l'*Illustre*, vaisseau de 64 canons de son escadre, qui, étant tombé en calme par sa faute, ne fit aucune des manœuvres usitées en pareil cas pour se rapprocher de son commandant. Il avoit pour capitaine M. de Montalais, dont nous avons parlé honorablement, mais qui perdit dans cette circonstance toute sa réputation. Il étoit d'autant plus coupable, que, reconnu pour un habile & brave marin, on mit sur le compte de l'envie ce qu'on auroit regardé comme lâcheté ou impéritie dans un autre. Beaussier, quoique d'une famille attachée aux emplois du port depuis un siecle, n'en étoit pas moins regardé comme un homme de néant par le corps de l'épée. (1) Capitaine de port lui-même, de la plus haute capacité & du plus grand détail, rien ne pouvoit laver cette tache auprès de ces messieurs, pour qui la naissance est le premier mérite. Ses talens même étoient un crime de plus, en ce que lui procurant la plus haute faveur auprès de M. Machault, ils le rendoient encore mieux l'objet de leur jalousie, dans la crainte qu'il ne devînt bientôt officier-général. La campagne de 1755 l'avoit illustré ; il commandoit le *Défenseur* dans l'escadre de M. de Salvert, & sa contenance fiere en avoit imposé aux vaisseaux Anglois donnant chasse aux François à leur départ de Louisbourg ; l'éclat de celle-ci auroit pu lui procurer la cornette.

Tel fut le principe secret de la conduite de M. de Montalais. M. de la Rigaudiere, commandant la frégate

(1) Il faut savoir que les officiers de port, quoique roulant avec les autres, ne sont point regardés par ceux-ci comme faisant partie du grand corps, en ce qu'ils ne sont pas obligés de faire des preuves de noblesse, qu'ils ne sortent pas de la compagnie des gardes de la marine, & qu'ils ne parviennent ordinairement que par leur mérite.

la *Licorne*, ne pouvant réſiſter à cette baſſe jalouſie, ſe conduiſit auſſi indignement, & ne répondit point au ſignal de chaſſe ſous prétexte du même calme perfide. Ce qui prouvoit la futilité de cette excuſe, c'eſt que M. de Breugnon, capitaine de la *Syrene*, s'élevant au-deſſus de pareils ſentimens, trouva aſſez de vent pour obéir, & avec une intelligence ſupérieure, ſacrifiant ſon amour-propre à ſon devoir, ne s'attacha point à prendre un ſenault dont ſa frégate auroit pu s'emparer facilement, mais oſa s'approcher des deux gros vaiſſeaux, les inquiéter, les retarder dans leur marche, & donna ainſi le loiſir au *Héros* de ſurvenir. Ce vaiſſeau, quoiqu'il eût 80 hommes à ſon bord, tant tués que bleſſés; que ſes manœuvres fuſſent hachées, conſerva toujours un feu ſupérieur à celui des deux vaiſſeaux ennemis, & le vent fraîchiſſant, les aſſaillans le laiſſerent & prirent chaſſe.

Ce qui prouve mieux que tous les raiſonnemens le tort de l'*Illuſtre* & de la *Licorne*, c'eſt que lorſque les matelots de ces deux bâtimens ſe préſenterent à bord du *Héros* pour lui donner du ſecours, l'indignation de l'équipage de ce dernier ſe manifeſta par les injures, les invectives & même les naſardes les plus humiliantes; c'eſt qu'en rentrant dans Louisbourg, les habitans comblerent d'éloges les gens du *Héros* tout délabré, & ſe moquerent de l'état brillant de l'*Illuſtre* & de la *Licorne*; c'eſt que M. de la Rigaudiere, pour ſe ſouſtraire à cette comparaiſon honteuſe, à la faveur d'une brume ſe ſépara, & aima mieux ſe rendre coupable d'un nouveau crime en revenant droit en France.

Cette morgue, l'eſſence de la marine du roi, lui a toujours fait dédaigner une de ſes fonctions la plus utile & la plus reſpectable, celle de protéger le commerce & de convoyer les flottes. Dès le commencement de la guerre on s'apperçut de ſa répugnance. Cette partie du ſervice la moins glorieuſe eſt infiniment plus difficile que beaucoup d'actions brillantes; elle exige une grande connoiſſance de ſon métier, une vigilance continue;

une sévérité inflexible, un zele capable de se sacrifier pour le succès de sa mission; toutes qualités qui n'étoient guere celles de messieurs les marins des départemens. Ils les auroient peut-être acquises si M. le garde-des-sceaux fût resté en place, & eût eu le loisir de punir la mauvaise volonté ou l'ignorance. M. Chauvreau, capitaine de vaisseau, commandant l'*Hermione* de 26 canons, & M. Meschin, lieutenant, commandant la *Friponne* de 24, convoyant une flottille de barques venant de Bordeaux, auroient bien mérité qu'on fît un exemple sur eux. Instruits à quelque distance du port qu'on voyoit une petite frégate & deux corsaires en embuscade, [*septembre*] qu'il leur seroit aisé de prendre, non-seulement ces officiers ne tinrent aucun compte de l'avis pour les débusquer, mais laissant en-dehors leur flottille, vinrent mouiller la nuit sous le canon de l'isle d'Aix, & après s'être mis en sûreté, s'embarrasserent peu du reste, enforte que l'ennemi s'empara en effet de quantité de barques: ce qui excita des plaintes vives de la part des chambres du commerce de Nantes, de Bordeaux & de la Rochelle, intéressées dans l'expédition. Elles ne se plaignirent pas moins de M. d'Aubigny, qui, par son peu d'attention à la flotte de la Martinique sous sa protection, l'avoit laissée disperser. Une partie étoit tombée au pouvoir des Anglois pour plus de cinq millions, & une autre avoit été obligée de se réfugier dans des ports neutres.

Enfin, au retour de M. Perrier, on trouva que la campagne n'avoit été rien moins que glorieuse; on lui imputoit plusieurs chefs capitaux, comme de n'avoir pas profité de la supériorité des forces qu'il avoit sur les Anglois, & de n'avoir pas détruit les leurs dans les parages de Saint-Domingue; d'avoir fait le commerce dans la colonie avec des extorsions & des vexations crapuleuses; de n'avoir pas ramené le convoi des vaisseaux marchands auxquels son escadre devoit servir d'escorte, & sur-tout à l'atterrage de France; d'avoir négligé de donner dans une flotte ennemie d'environ vingt-cinq voiles, dont il auroit pu s'emparer facilement. A cela

se joignoient les mauvais traitemens faits aux commis des fermes pendant le désarmement de l'escadre, dont les directeurs avoient porté au ministre les plaintes les plus grieves. Toutes ces fautes provenoient d'un autre vice radical du corps, de cette cupidité sordide dont est dévoré un officier de la marine, trop habitué à l'assouvir impunément par une pacotille lucrative & à subordonner les intérêts de l'état au sien.

Tous ces coupables restèrent impunis par la connivence de leurs camarades, qui auroient dû être les premiers à desirer que leur corps en fût purgé. On avoit bien donné ordre à M. Dugué, commandant la marine à Brest, de prendre les informations nécessaires pour éclaircir la conduite de MM. de Montalais & de la Rigaudiere : « *mais*, dit un journal du département de » Brest, ces dépositions n'avoient pas de quoi donner » de l'inquiétude aux accusés. Le commandant disoit à » ceux qu'il faisoit appeller : *parlez sans rien craindre ; il faut témoigner la vérité.* Mais ils avoient trouvé le » major Rozilly dans l'anti-chambre, qui les avoit » avertis de peser leurs paroles, parce qu'il y alloit de » la pendaison..... Et voilà comme le roi est servi ! » ajoute l'historien. »

M. de la Rigaudiere cependant ne put soutenir les remords dont il étoit dévoré, & malgré les probabilités de l'impunité, comme son camarade, il crut devoir se faire justice lui-même : on le trouva pendu dans le grenier de sa maison, sorte d'héroïsme qui lava sa lâcheté aux yeux de bien des gens & le fit plaindre. Il étoit frere de M. de l'Eguille, officier de distinction, servant dans le même corps, & dont les reproches sanglans ne contribuerent pas peu à le porter à un pareil acte de désespoir.

Quant à MM. de Chauvreau & Meschin, ils en furent quittes pour n'être plus employés : M. d'Aubigny n'en fut pas moins chef-d'escadre, & M. Perrier avoit trop l'oreille du garde-des-sceaux pour ne pas se justifier.

C'est ainsi que, tandis qu'à Londres on fusilloit Byng, infracteur à la lettre de la loi, mais qui s'étoit défendu

avec

avec beaucoup de préſence d'eſprit, par d'excellens raiſonnemens, & d'une maniere ſéduiſante même pour ſes juges qui ſolliciterent ſa grace, on laiſſoit impunis en France des officiers évidemment coupables, prévenus des crimes les plus bas, n'ayant rien qui pût les innocenter, & contre la conduite deſquels s'élevoient les dépoſitions de leurs équipages, les réclamations de corps entiers & les plaintes de toute la nation. C'étoient ces traîtres à leur patrie qui crioient le plus violemment contre le jugement de l'amiral Anglois, parce qu'en réfléchiſſant ſur eux-mêmes, ils ſentoient combien, à plus forte raiſon, ils auroient été dans le cas du ſupplice. Ce ſont eux qui, à force d'accuſer de cruauté le monarque inflexible, convaincu de la néceſſité d'un grand exemple, de cette maxime terrible, mais juſte en politique, *oportet unum mori pro populo*, ſont preſque parvenus à le flétrir dans l'opinion publique. Quoi qu'il en ſoit de cette oppoſition de conduite des deux gouvernemens, il étoit aiſé de prévoir lequel devoit l'emporter. La cour de Londres eut bientôt la ſupériorité des négociations. En effet, tandis que celle de France ſe félicitoit du traité de Vienne, la premiere le regarda comme un événement politique, brillant par le ſpectacle nouveau qu'il offroit; mais au fond déſavantageux, en ce que nous ne pouvions acquérir pour alliée la maiſon d'Autriche, que nous ne nous fiſſions un ennemi du roi de Pruſſe, & elle trouva que celui-là en valoit bien un autre : elle ſe hâta de ſe lier avec lui. [*16 janvier.*] Le roi d'Angleterre acquit par-là un protecteur de ſon électorat d'Hanovre : du reſte, il ſe repoſa ſur l'ambition de ſon nouvel allié pour troubler l'Allemagne & nous entraîner dans une guerre de terre où il avoit tant d'intérêt de nous plonger. Enfin, ſentant la faute qu'on avoit faite de négliger ce monarque & de lui donner de l'ombrage, on envoya M. de Valory à Berlin; il étoit trop tard, le coup étoit porté, & l'année ne devoit pas s'écouler ſans en éprouver les ſuites funeſtes.

La conduite de l'Angleterre vis-à-vis de l'Eſpagne

n'étoit pas moins adroite. Cette puiſſance étoit celle qui nous devenoit la plus néceſſaire dans la circonſtance, & nous ne devions nous flatter de tenir tête ſur mer à la premiere, que par la réunion de l'autre. Mais c'étoit à l'inſtant qu'il falloit l'opérer, lorſque notre marine, encore entiere & fraîche, pouvoit ſe combiner avec celle de S. M. Cath. & lui donner l'exemple de l'énergie dont elle avoit beſoin. Il ne falloit point différer à la preſſer, à aiguillonner ſon indolence, à l'éclairer ſur ſes vrais intérêts, ou plutôt il auroit fallu ne pas ſe mettre dans le cas d'une rupture ſans s'être aſſurée d'un allié auſſi eſſentiel. Que faiſoit au contre notre rivale, qui connoiſſoit mieux que nous l'importance de l'Eſpagne? Elle l'endormoit pour traîner en longueur; elle affectoit d'accepter ſa médiation; elle renonçoit à quelques parties de ſon commerce ſuſceptibles de devenir objets de querelle; elle diſſimuloit même les injuſtices commiſes envers ſes ſujets, les injures faites à ſon pavillon, & tandis qu'elle tenoit ainſi dans l'inaction cette nation redoutable, elle jouiſſoit de l'aſſerviſſement du Portugal & recueilloit pour ſa défenſe l'or & les diamans des mines du Bréſil, que ce royaume alloit exploiter en ſa faveur.

Afin de mieux profiter de ce répit, elle excita le roi de Pruſſe à ne pas perdre de tems & à opérer une diverſion puiſſante. En effet, tandis que la France héſitoit ſur ce qu'elle vouloit faire à l'égard d'Hanovre, arrêtée par le ſcrupule de troubler la paix de Weſtphalie dont elle étoit garante, mais bien certaine de le faire impunément, puiſqu'elle avoit pour elle le chef de l'Empire, ce monarque, moins délicat & plus décidé, fait entrer le prince Ferdinand de Brunſwick en Saxe, [29 *août*] à la tête de 60000 Pruſſiens qui s'emparerent de Leipſick. Son invaſion eſt accompagnée d'un manifeſte, dans lequel il déclare qu'il eſt forcé à cette entrepriſe pour prévenir les projets hoſtiles de ſes ennemis. Il prétend que c'eſt l'impératrice-reine qui a commencé à faire des armemens; que la paix & la guerre ſont entre ſes mains; qu'elle n'a qu'à donner une déclaration ſans ambiguité,

nette & préciſe, ſur les motifs de ſes appareils militaires, & que la tranquillité publique ſe rétablira. Il proteſte, au ſurplus, qu'il regarde les états de Saxe comme un dépôt qu'il remettra au roi de Pologne, auſſi-tôt qu'il le pourra ſans s'expoſer.

Le monarque pris au dépourvu, ſort de Dreſde, après avoir fait porter à ſon ennemi toutes les paroles de neutralité que pouvoit lui ſuggérer la circonſtance, & après avoir reçu cette réponſe accablante: *tout ce que vous me propoſez, ne me convient pas; je n'ai aucune convention à faire.* Il ſe rend à Pirna, où dix-ſept mille Saxons étoient campés, commandés par le comte Rutowski.

[10 *ſept.*] S. M. Pruſſienne arrive le même jour à Dreſde, y met une garniſon, établit à Torgaw un directoire de guerre pour la perception des revenus du pays, ſe ſert des armes qu'elle trouve dans les arſenaux, fait des levées de troupes, tire tout l'argent, les vivres & les munitions qui lui ſont néceſſaires, exige de la reine de Pologne la clef des archives de la maiſon de Saxe, & ſur le refus de cette princeſſe, plus ferme, plus intrépide que ſon foible époux, on ſe met en devoir d'enfoncer les portes. En vain elle ſe place devant, comme pour leur ſervir de rempart; on ne reſpecte point ſa perſonne & ſon courage, on viole ce dépôt ſacré, & l'on enleve les papiers qu'il importoit au vainqueur de connoître & d'avoir en ſa poſſeſſion Muni de ces pieces, qui ne ſervent qu'à le confirmer dans ſa réſolution, il fait inveſtir le camp de Pirna, & de celui qu'il occupe à Zedlitz, commande dans la Saxe en conquérant. En vain l'empereur le ſomme de retirer ſes troupes de l'électorat, ſous les peines preſcrites par les loix du corps Germanique, dont le monarque Pruſſien diſoit être venu conſerver les libertés; il répondit à cette forme juridique par la bataille de Lowoſitz. [1 *octobre.*] Il annonça la nouvelle à la reine ſa mere dans ce billet de ſa main: « Ce » matin j'ai gagné la bataille contre les Autrichiens. De » grands talens ont été déployés de part & d'autre; le » deſtin a été douteux pendant quelques heures, mais

» enfin il a plu à Dieu de nous donner la victoire. »
Quoiqu'en aient raconté les Autrichiens dans leur relation, c'en étoit une, sans doute, puisque le comte de Brown ne put remplir l'objet important de sa mission de délivrer les Saxons ; puisque le roi Auguste fut obligé de se retirer au château de Kœnigstein avec le prince royal, & que son armée ayant en vain tenté de s'échapper, fut réduite à la dure extrêmité de se rendre prisonniere de guerre, & tout cela en moins de quinze jours. La lettre d'Auguste II à son général, pour l'autoriser à disposer comme il voudra, ou comme il pourra, du sort de l'armée, résout ce problême mieux que tous les raisonnemens. Elle suppose dans ce prince ou la lâcheté la plus méprisable, ou le plus violent désespoir. On pourroit même y trouver des expressions appartenant aux deux sentimens. *Il faut*, dit-il, *se conformer aux ordres de la Providence, & nous consoler par la droiture de nos sentimens & de nos intentions.* Ce qui caractérise d'abord une ame affaissée sous le poids de la douleur. Elle se releve ; il ajoute plus loin : « on voudroit m'imposer les conditions les plus humiliantes, proportionnées à l'excès » déplorable de ma situation. . . . Je ne puis en entendre » parler ; je suis un monarque libre ; tel je veux vivre, » tel je veux mourir : mon dernier soupir s'exhalera dans » le sein de l'honneur. » Enfin il retombe de nouveau : « je laisse tout entier à votre discrétion le destin de mon » armée : que le conseil de guerre détermine si vous » devez vous rendre prisonnier, périr les armes à la » main, ou périr par la famine. . . . Je vous déclare que » vous ne répondrez de rien, & que je n'exige qu'une » chose, que vous ne serviez pas contre moi ou mes » alliés. »

La capitulation suivit bientôt. Elle est singuliere par la gaieté du roi de Prusse. [Art. I.] Il déclare au monarque son frere, que s'il veut lui donner cette armée, il n'est pas besoin de la faire prisonniere. [Art. III.] Sur la demande des subsistances, il répond : *Accordé, & plutôt aujourd'hui que demain.* [Art. V.] A l'égard de ses

Gardes-du-corps, que S. M. Polonoise desiroit qu'on renvoyât libres, il refuse & il ajoute : « un homme est » fol de laisser aller des troupes dont il est maître, pour » les trouver en tête une seconde fois & être obligé de » le faire prisonniers de nouveau. » [Art. X.] Prend-on des précautions pour assurer la fourniture des vivres aux troupes, il s'en charge, & certifie qu'elle sera payée plus réguliérement que ci-devant.

Tel fut le résultat de l'alliance contractée par le roi de Pologne avec l'impératrice & la czarine. Il perdit son armée, son électorat, & reçut, comme une grace, la permission de se rendre dans ses autres états, où il étoit si mépriſé qu'aucun sujet n'osa même proposer de le secourir. Durant toute cette guerre il ne reparut plus sur la scene. La reine, soutenant mieux sa dignité, animée du sang Autrichien qui couloit dans ses veines, ne voulut point quitter Dresde ; [17 *nov.* 1757] mais ne pouvant résister au chagrin dont elle étoit consumée, elle y mourut un an après.

Cette agression du roi de Prusse est sans doute en politique un chef-d'œuvre de sagesse, de prévoyance, d'activité & d'audace ; mais l'est-elle également aux yeux de l'équité stricte & rigoureuse ? Oui, non-seulement s'il avoit acquis les preuves du complot formé de le dépouiller, mais s'il avoit des soupçons suffisans pour fonder ses alarmes & le déterminer à découvrir un mystère d'un intérêt si pressant à dévoiler, mystere dont il ne pouvoit sonder la profondeur que par une invasion secrete & subite. La suite fit voir qu'il n'avoit que trop bien conjecturé, qu'il n'avoit pas un instant à perdre, & que, s'il n'avoit écrasé l'électeur son rival pendant que celui-ci, retenu moins par esprit de justice que par la conviction de sa foiblesse, hésitoit à le prévenir, il succomboit lui-même sous le nombre & les efforts de ses redoutables ennemis. La position critique où ce monarque, malgré l'inaction de la Saxe, malgré la jonction de cette puissance, puisque toutes les troupes en furent incorporées dans les siennes & grossirent son armée, se

trouva depuis plusieurs fois, justifia sa conduite & la justesse de ses démarches. Le roi de Prusse, qu'on comparoit à Mandrin dans Paris, (1) qualifié si souvent d'*illustre brigand*, ne passera chez la postérité mieux instruite, entre les souverains ses contemporains, que pour avoir été plus décidé, plus entreprenant & plus expéditif.

Une considération qui auroit pu arrêter ce monarque moins profond politique, c'auroit été la crainte de soulever contre lui la France, dont il connoissoit la sensibilité. L'affront fait au beau-pere du dauphin ne pouvoit manquer d'y exciter une fermentation violente; les larmes d'une auguste bru, les sollicitations du prince son époux, l'exemple du passé, tout lui devoit faire appréhender une rupture. Mais cette rupture inévitable, il ne faisoit également que la prévenir: il avoit vu de tout tems le zele généreux & aveugle de cette puissance pour les intérêts de ses alliés: il prévoyoit qu'elle ne s'en tiendroit pas aux secours stipulés dans le traité de Versailles; il savoit que c'étoit elle qui, par le chevalier Douglas & par un émissaire plus adroit encore, [anecdote que nous aurons occasion de développer dans la suite,] (2) avoit rendu inutile le traité de la Russie en Angleterre, & déterminé la czarine à tourner contre lui les 80,000 hommes destinés dans le principe pour cette puissance. Il préféra, en accélérant la diversion, de fournir à l'Angleterre, qui l'en pressoit, plus de facilité de soutenir la guerre maritime. Il ne tarda donc pas à heurter de front la France, en s'opposant à ce que le comte de Broglio, ambassadeur de S. M. auprès du roi de Pologne, se rendît à Varsovie auprès de ce prince, où son caractere l'appelloit. Comme Fréderic ne pouvoit

(1) Les chansons curieuses qui furent chantées dans le tems à ce sujet, méritent d'être consignées comme pieces historiques. Voy. N°. V.

(2) Il est question de mademoiselle d'Eon, envoyée d'abord seule, en fille, en Russie, & ensuite en homme avec le chevalier Douglas.

vouloir commettre une insulte gratuite, qu'il ne fait rien sans raison, il est à présumer qu'il espéroit retarder par-là d'autant le cours des négociations entamées & gêner une communication dangereuse.

Quoi qu'il en soit, son ministre plénipotentiaire reçut bientôt ordre de quitter la cour, & M. de Valory celui de revenir en France sans prendre congé. La guerre par terre fut résolue, & le comte d'Estrées nommé pour aller concerter avec la cour de Vienne la façon dont on pourroit lui être le plus utile. Le résultat fut, avec la magnificence ordinaire de la France, de substituer aux vingt-quatre mille hommes qu'on étoit obligé de fournir & réclamés par le roi de Pologne, mais qu'on avoit fait marcher inutilement l'automne précédente, de mettre sur pied au printems suivant une armée de cent mille hommes, sous les ordres du maréchal d'Estrées, afin d'opérer en Westphalie d'une maniere éclatante. Elle fut peu après suivie de deux autres: une sur le Haut-Rhin, commandée par le maréchal de Richelieu, & l'autre sur le Mein, par le prince de Soubise. C'est la marquise qui avoit nommé ces deux derniers généraux. Le premier l'avoit emporté par son mérite, mais ne tarda pas à succomber.

La cour de Vienne, auprès de laquelle il venoit de concerter le plan de la campagne, (1) l'avoit appuyé de son crédit pour qu'on lui en confiât l'exécution. La cabale le traversa, & son caractere altier répugnant à la souplesse, au dévouement absolu qu'exigeoit la favorite, il fut disgracié.

En effet, quoique madame de Pompadour n'eût plus sur son auguste amant l'empire que donne la séduction des sens, son crédit n'en avoit pas souffert; il croissoit même tous les jours, & c'étoit elle qui régnoit à l'ombre de l'autorité du monarque. Il étoit enchanté de trouver sur qui se décharger du poids de sa couronne, & la

(1) Voyez les *Eclaircissemens présentés au roi par le maréchal d'Estrées*, imprimés en 1758.

marquiſe, pour le mieux ſupporter, s'étoit depuis quelque tems livrée abſolument à la politique. C'étoit l'abbé, comte de Bernis, qui l'avoit initiée aux myſteres de cette ſcience. Cet abbé, homme de qualité, mais pauvre, s'étoit d'abord livré à ſon goût pour le bel-eſprit & le plaiſir. Il avoit eu de bonne heure une place à l'académie françoiſe, mais n'avoit pu obtenir de bénéfice. Un jour qu'il ſollicitoit l'ancien évêque de Mirepoix: *Monſieur l'abbé*, lui répondit ce prélat, *vous m'importunez en vain; tant que vous ferez des vers & que vous ne changerez pas de train de vie, vous n'aurez rien.* -- *Eh bien, monſeigneur, j'attendrai*, lui repliqua-t-il avec un ſourire malin.

C'étoit un homme aimable, poli, inſinuant auprès des femmes; il étoit très-bien avec madame d'Etioles, même du dernier bien, à ce qu'on a toujours cru. Il lui tenoit compagnie lors des voyages de Louis XV à l'armée, & charmoit ſon ennui durant cette abſence, car elle ne le ſuivoit point réguliérement: l'exemple de madame de Château-Roux l'effrayoit, & ſi la curioſité ou la néceſſité de ſatisfaire à l'empreſſement des deſirs du roi l'obligeoit quelquefois de ſe déplacer avec le plus grand myſtere, elle revenoit bientôt dans ſa ſolitude.

Les circonſtances où ſe trouva l'abbé de Bernis éveillerent ſon ambition. Les ambaſſades étant le genre de diſtinction dont ſon état fut le plus ſuſceptible, il ſe mit au fait des intérêts des princes & donnoit des leçons à la favorite. Ils ſe formerent ainſi tous deux. Après l'avoir fait paſſer dans différentes cours où il étoit chargé de donner une grande idée de cette dame & de lui en concilier les ſouverains, elle le fit rappeller à Verſailles, le fit entrer au conſeil & nommer miniſtre des affaires étrangeres.

Dans le haut période de grandeur où étoit montée madame de Pompadour, où, jouant le rôle de madame de Maintenon, elle nommoit les miniſtres, les généraux, elle recevoit les ambaſſadeurs, elle étoit en correſpondance avec les puiſſances étrangeres, le roi lui-même

jugea convenable de mettre plus de décence dans un commerce où les ſens n'étoient plus pour rien. En conſéquence, toutes les communications ſecretes de ſon appartement à Verſailles & dans les autres châteaux furent murées ; elle fut nommée dame du palais de la reine, [7 *février*] & préſentée en cette qualité par la ducheſſe de Luynes, la femme la plus auſtere de la cour & la favorite de ſa maîtreſſe.

Afin de ſoutenir ce ton de pruderie, madame de Pompadour détermina le roi, ne pouvant commencer la guerre ſans fouler ſes peuples, d'être le premier à donner l'exemple & à diminuer une partie de ſa maiſon. Il réforma pluſieurs équipages de chaſſe & un grand nombre de chevaux de courſe des deux écuries. Il y eut auſſi des réglemens ſur les petits voyages pour les rendre moins diſpendieux : il fut décidé qu'à la cour il n'y auroit point de ſpectacles, & l'on ſuſpendit les travaux du Louvre. Malheureuſement il y avoit plus d'apparence que de ſolidité dans tout cela ; les miniſtres même plaiſantoient d'une telle hypocriſie ; le comte d'Argenſon dit que ces épargnes étoient un ſi petit objet qu'elles ſuffiroient à peine pour enrichir un directeur des vivres pendant la guerre ; & puis on ne tarda pas à reprendre l'ancien train, & les choſes allerent de mal en pire, car le déſordre eſt toujours plus grand après la réforme ; c'eſt un torrent contenu qui ſe déborde avec plus de violence.

Cependant, au moyen de ces ſacrifices, on crut le roi autoriſé à demander les nouveaux ſubſides qu'exigeoit une guerre qui s'étendoit au continent & alloit embraſer l'Europe. Les ſeize millions du don gratuit du clergé n'avoient été qu'une goutte d'eau ; la reſſource du renouvellement du bail des fermes, qui en l'augmentant de quelques millions en avoit procuré ſoixante d'extraordinaire, étoit épuiſée ; il falloit faire des fonds pour la campagne prochaine : M. de Sechelle n'étoit plus en place ; nommé contrôleur-général ſur la démiſſion de M. Machault, il avoit été porté à cette dignité d'un vœu unanime, mais il ne ſoutint pas ſa réputation. D'un des

plus grands intendans d'armée qu'on eût vu, il devint un miniſtre médiocre des finances. Sa ſeule opération fut d'avoir ſupprimé les ſous-fermes, opération très-critiquée, & d'avoir augmenté le nombre des fermiers-généraux de quarante à ſoixante; ce qu'on ne blâma pas moins, en ce que c'étoit affermir de plus en plus le régime de ces publicains odieux à la nation, appellés par dériſion, *les colonnes de l'état*, & qui en ſont trop réellement les deſtructeurs & les tyrans. Il étoit uſé de travail, infirme; ſa tête foibliſſoit, & il en donna une preuve en déſignant au roi pour ſon ſucceſſeur M. de Moras ſon gendre, l'homme le plus inepte qu'on eût vu depuis long-tems à la tête des finances. [13 *avril.*] C'eſt à cette époque que le maréchal de Noailles, mauvais guerrier, mais grand politique & excellent citoyen, prévoyant les malheurs de ſa patrie, prétexta ſon âge très-avancé & obtint de S. M. la permiſſion de ſe retirer du conſeil, où il fut remplacé par le maréchal de Belle-Isle. On ſe flatta que ce ſeigneur, qui avoit paſſé ſa vie dans l'étude la plus aſſidue, ou à la tête des armées, ou chargé des plus grandes ambaſſades & des plus importantes affaires, qui connoiſſoit perſonnellement tous les princes de l'Europe, qui avoit vu leurs pays & calculé à fond leurs intérêts & leurs forces, ſuppléeroit dignement au vuide que laiſſoit ſon prédéceſſeur.

C'eſt à l'adminiſtration de M. de Moras qu'il faut rapporter le commencement de cette foule d'impôts dont la France a été ſurchargée ſans interruption depuis, juſqu'à la fin du regne de Louis XV. Il débuta ſous les plus ſiniſtres auſpices, en faiſant tenir à Verſailles un lit de juſtice pour l'enrégiſtrement de trois déclarations burſales. [21 *août.*] On n'avoit point tiré de la derniere guerre, ſi glorieuſe, un avantage qu'elle auroit au moins dû procurer, celui d'en faire payer les frais aux ennemis. On a beaucoup exalté la généroſité du roi, de leur avoir rendu gratuitement les conquêtes faites ſur eux; mais s'il n'y avoit pas été néceſſité par les cauſes ſecretes dont nous avons fait mention, cauſes que l'intrigue & la ja-

louſie rendoient plus preſſantes à ſes yeux, cette généroſité auroit été fort mal entendue, faite aux dépens des intérêts & du bonheur de ſon peuple.

L'ivreſſe des proſpérités avoit empêché cette réflexion, lorſqu'en 1749 la prolongation du premier vingtieme fut préſentée, non-ſeulement comme un moyen de parvenir à la libération des dettes de l'état, mais encore comme une opération économique, qui, jointe à l'ordre que S. M. ſe propoſoit d'établir dans ſes finances, devoit lui fournir des reſſources capables d'*aſſurer, dans des tems de néceſſité, la gloire de ſon état & la tranquillité des alliés de ſa couronne, ſans être forcé de recourir à des moyens extraordinaires.* Une eſpérance ſi flatteuſe avoit rendu le poids de la nouvelle impoſition plus léger. La premiere déclaration enrégiſtrée détruiſoit l'illuſion; on y apprenoit qu'après ſept années on étoit encore bien éloigné du but qu'on s'étoit propoſé, & que l'amortiſſement des dettes étoit ſi peu avancé, malgré le paiement du premier vingtieme, qu'on étoit déjà obligé d'en mettre un ſecond, c'eſt-à-dire, d'employer, preſque à l'ouverture de la guerre, ces reſſources que S. M. avoit voulu éviter & réſerver pour les extrêmités les plus fâcheuſes. Les deux autres n'étoient que des continuations de droits. La conſternation fut univerſelle: les cours commencerent auſſi cette longue ſuite de remontrances dont l'opiniâtreté concourut merveilleuſement à favoriſer leur deſtruction; mais aucune ne ſe ſignala plus en cette circonſtance que la cour des aides. Elle avoit alors pour chef M. de Malesherbes, le fils du chancelier, qui brûloit de manifeſter ſon patriotiſme & d'effacer la honte qu'imprimoit au nom de Lamoignon, ſon pere, organe des volontés accablantes du monarque. On ne peut voir rien de mieux compoſé que les remontrances de ſon tribunal à ce ſujet. Elles produiſirent au moins, pardeſſus les autres, l'effet de déterminer le roi à fixer l'incertitude de la durée de ces impôts. S. M. répondit que la ſuppreſſion auroit lieu du jour de la ceſſation des hoſtilités, au lieu de celui de la concluſion de la paix.

C'eſt le moment de les tirer de l'oubli injurieux où le miniſtere s'efforce de tenir ces écrits, monumens précieux de zele qui ne ſauroient acquérir trop de publicité. (1) On y verra l'origine & les progrès du mal de la France dans la mauvaiſe aſſiette des impôts, dans les odieux inſtrumens de leur perception, dans la négligence & l'abandon des formes, ſur-tout dans l'arbitraire qui a par-tout été ſubſtitué à la loi, & l'on demeurera convaincu qu'il n'eſt pas de médecin aſſez habile pour ſauver le royaume, ſi, comme dans les maladies phyſiques déſeſpérées, où l'on emploie le fer & le feu pour la deſtruction des parties gangrenées, il n'uſe des moyens violens de le regénérer, s'il ne *retrempe nos ames*, ſuivant l'expreſſion d'un jeune militaire ardent, plein d'énergie (2) & de patriotiſme.

Dans le concours des calamités générales & particulieres dont la France étoit affligée, où les peuples, malgré les premiers ſuccès de la guerre, étoient opprimés de nouveaux impôts, & au moindre revers, menacés d'autres plus conſidérables, où le parlement, ſéparé, diſperſé, ſe trouvoit dans l'impuiſſance de s'y oppoſer, où le clergé mécontent gémiſſoit ſur les maux de l'égliſe, ſur les prêtres décrétés, les évêques exilés, où l'héritier préſomptif du royaume languiſſoit dans une inaction involontaire, s'indignoit de voir une femme remplir les importantes fonctions dont le monarque indolent auroit dû le charger ſeul : il arriva une cataſtrophe effroyable, & qui, quoiqu'imprévue, fut d'abord rapportée à quelqu'un de ces fatals événemens.

[5 *janvier* 1757.] La veille des rois, Louis XV fut aſſaſſiné dans ſon propre palais, au milieu de ſes gardes, entouré des grands officiers de ſa couronne, en préſence de ſon fils. Il montoit en carroſſe pour aller ſouper & coucher à Trianon, lorſqu'il ſe ſentit atteint d'un coup

(1) Ces remontrances, trop longues, ſeront renvoyées dans les pieces pour ſervir à l'hiſtoire, ſous le N°. VI.

(2) Voyez la préface de *la Tactique* de M. de Guibert.

rapide au côté droit entre les côtes ; il étoit environ six heures ; il faisoit nuit ; sous la voûte, peu éclairée, étoit une multitude ordinaire de courtisans & d'oisifs, toujours avides de voir le monarque ; un froid rigoureux obligeoit les spectateurs de s'envelopper dans leurs redingotes : le régicide en avoit une, & après avoir commis son crime, ayant remis son couteau dans sa poche s'étoit rejeté dans la foule, & sous ce déguisement général il auroit peut-être échappé s'il avoit eu la précaution d'avoir le chapeau bas comme tout le monde. S. M. s'aperçoit au sang qui coule qu'elle est blessée ; elle se retourne : à l'aspect d'un inconnu couvert & les yeux égarés, elle dit avec le plus grand sang-froid : *c'est cet homme qui m'a frappé ; qu'on l'arrête & qu'on ne lui fasse point de mal.*

Cependant l'effroi saisit bientôt le monarque ; ceux qui l'entourent l'augmentent : la blessure peut être mortelle, &, quoique légere, elle le devient si l'arme est empoisonnée. On met au lit S. M. ; on cherche les chirurgiens ; la reine, la famille royale l'entourent ; il ne voit point sa tendre amante ; il juge qu'on l'a écartée ; qu'on lui dissimule le danger où il est ; que c'est son dernier jour ; il demande à se confesser. Son confesseur, ses aumôniers n'y étoient point : on arrête un simple chapelain pour ce délicat ministere. En vain il s'excuse, il prétexte son ignorance, il dit qu'il ne sait point absoudre les rois ; on l'enleve, on le conduit à S. M. & le force à voir à ses pieds ce pénitent auguste. La confusion, les inquiétudes & la terreur régnerent ainsi dans le château jusqu'au lendemain, qu'ayant levé l'appareil les gens de l'art ne trouverent, au lieu de plaie, qu'une large saignée, qui n'auroit pas empêché un simple particulier de vaquer à ses affaires.

Durant cet intervalle, on avoit cherché à découvrir de l'assassin toutes les notions nécessaires sur un crime si énorme : l'imagination se perdoit en conjectures de toute espece. Son premier propos, au moment où l'on s'étoit saisi de lui, n'avoit fait que redoubler les alarmes & les

soupçons d'une conspiration profonde & combinée contre la famille royale entiere ; il s'étoit écrié du ton d'un homme pénétré de remords & qui a de grandes choses à révéler : *qu'on prenne garde à monseigneur le dauphin ; qu'il ne sorte de la journée.*

La garniture des Gardes-du-corps & des Cent-Suisses, à travers laquelle le parricide s'étoit fait jour en portant ses mains sur le roi, étoit furieuse. M. le duc d'Ayen, capitaine de service auprès de sa personne sacrée, désespéré que cet attentat eût été commis sous ses yeux, avoit donné des ordres séveres pour qu'on interrogeât sur-le-champ le coupable & qu'on lui arrachât son horrible secret. Le zele aveugle & funeste de ces militaires les porta à user des plus cruels traitemens, afin de le faire parler ; ils lui tenailloient les jambes avec des pincettes rouges, & peut-être l'auroient-ils ainsi soustrait, comme Clément, par une mort trop prompte, au supplice & aux recherches de la justice, si le grand-prévôt de l'hôtel, à qui appartenoit la connoissance du forfait, commis dans le palais du souverain, ne se fût emparé du régicide. Par sa procédure plus réguliere, on eut bientôt lieu de se tranquilliser sur le principe & les suites qu'on redoutoit de cet assassinat. On reconnut que le parricide, nommé *Robert François Damiens*, né en Artois de la lie du peuple & laquais de profession, ne s'y étoit porté par aucune récompense, instigation ou conseil ; que ce n'étoit pas même un fanatique religieux de la classe des Clément & des Ravaillac, mais un fanatique de patriotisme, ou plutôt un frénétique, un homme égaré, un fol furieux qui, entraîné malgré lui vers son crime, avoit voulu s'y soustraire en calmant, par les secours usités, l'effervescence de son sang ; il protesta que s'il avoit été saigné comme il le demandoit, il ne l'eût pas commis.

A la premiere nouvelle de l'assassinat du roi, parvenue dans la capitale quelques heures après, tout fut en rumeur : les princes du sang, les grands du royaume, les principaux magistrats se rendirent à Versailles ; l'archevêque ordonna des prieres de quarante heures ; les spec-

tacles se fermerent. Mais quelle différence de cette époque à celle de la maladie de ce prince à Metz! On détestoit, sans doute, on exécroit le monstre qui avoit osé porter ses mains sur l'*oint du Seigneur*; on demandoit des nouvelles du monarque; on vouloit savoir tous les détails de cette incroyable catastrophe; mais c'étoit de la curiosité, & non de l'intérêt; on étoit consterné plus qu'affligé: le cœur prenoit peu de part à l'événement; les larmes ne couloient point; les églises étoient vuides. Quelle leçon pour Louis XV, s'il eût pu la recevoir, si l'adulation ne lui eût déguisé les véritables sentimens de son peuple! Au reste, Damiens ne les lui dissimula pas. Il eut l'audace de dicter une lettre à S. M. dans laquelle, à travers son galimathias & sa grossiéreté, un philosophe qui réfléchit, démêle la filiation des idées de l'auteur en démence, & assigneroit facilement, sans autre instruction, de quelle maniere il étoit parvenu à concevoir son abominable projet.

Damiens avoit été domestique dans diverses bonnes maisons; il avoit servi chez les jésuites, chez des jansénistes, chez des magistrats Le luxe de nos tables, l'appareil & la forme du service exigent beaucoup plus de valets que chez nos peres; il a fallu nécessairement les multiplier, s'en entourer dans nos repas: aucun où il n'y ait autant de laquais que de maîtres: notre molleſſe a même supprimé depuis quelque tems l'usage prudent de les renvoyer au dessert; dans ces momens où la chaleur du vin provoquant l'intempérie de la langue, on se livre avec confiance, soit aux mouvemens violens de l'indignation d'une ame forte contre les auteurs des maux de l'état, soit aux saillies piquantes de la gaieté maligne de l'esprit; car dans cette capitale, où le despotisme, toujours armé contre la liberté, oblige à la plus grande réserve dans les lieux publics, on aime à s'en dédommager dans l'intérieur des maisons, souvent par les propos les plus républicains & les plus effrénés. Damiens avoit été dans le cas d'entendre tous les jours de ces propos, tantôt d'un parti & tantôt de l'autre. Coupable de vol, d'assassinat,

d'empoisonnement, ce n'étoit point un de ces hommes susceptibles d'un enthousiasme religieux ou politique, qui égare quelquefois ceux qu'il enflamme, qui produit également & les vertus héroïques & les forfaits atroces; mais d'une humeur sombre & ardente, le levain de la fermentation des esprits avoit passé dans le sien, & son sang vivement agité lui avoit exalté le cerveau jusqu'à la démence. Comme les plaintes qu'il entendoit sans cesse, soit des gens d'église, soit des gens de robe, soit des bons citoyens gémissant de ces querelles, portoient toujours contre une administration vicieuse; qu'il étoit trop ignorant pour savoir qu'un souverain n'étant que le représentant de l'état, ne peut avoir d'intérêt distinct bien entendu, & que si dans son imbécillité, dans son extravagance, ou dans sa férocité, il se rendoit coupable envers sa nation de ces délits, rares heureusement, des Caligula, des Néron, des Tibere, elle seule ayant le pouvoir de le juger, verroit toujours avec horreur l'individu sacrilege qui préviendroit sa condamnation. Comme il étoit trop grossier pour sentir que ces murmures ne regardoient jamais que les ministres, & qu'en réprouvant un régicide on exalteroit, sans doute, un patriote assez courageux pour faire exemple aux dépens de sa propre vie sur quelqu'un de ces fameux coupables trop impunis, il ne vit dans son délire que le roi à qui s'adresser. Tout porte donc à croire qu'il n'avoit point de complices suivant ses déclarations constantes; mais que prêtres, magistrats & autres lui inspirerent involontairement, par leurs déclamations furieuses, son horrible projet: qu'enfin si Louis le Bien-aimé, sentant toute la valeur, toutes les obligations de ce titre, les eût remplies, son regne, plus fortuné que celui de Henri IV, n'eût jamais été marqué de cette effrayante catastrophe.

On demandera peut-être pourquoi Damiens, n'ayant pour motif de son parricide que le mécontentement général, paroît cependant, soit dans sa lettre au roi, soit dans ses divers interrogatoires, tout-à-fait parlementaire? C'est qu'il avoit demeuré depuis quelques années

chez des conseillers au parlement, ou des gens attachés à cette compagnie ; c'est que le nom de l'archevêque, contre lequel il s'éleve si souvent, à force d'être répété à ses oreilles avec mépris & indignation, avoit laissé dans son cerveau blessé les traces les plus profondes & les plus récentes.

Une circonstance singuliere de cet attentat, & qui le distingue encore des précédens, c'est que son auteur n'avoit dans le cœur aucune haine contre le roi, qu'il soutint dès le premier moment, & dans le reste de la procédure, n'avoir jamais eu intention de le tuer, mais de le blesser seulement, afin de le toucher & de le ramener à Dieu & à sa nation. Et l'examen de l'arme qu'il portoit, la maniere dont il s'en servit, semble le justifier sur ce point. C'étoit un coûteau à ressort, qui d'un côté présentoit une lame longue & pointue en forme de poignard, & de l'autre un canif à tailler les plumes, d'environ quatre pouces de longueur. Il est certain que si Damiens eût voulu frapper un coup sûr & meurtrier, il eût employé le premier fer.

Dès le soir même de l'assassinat du roi, MM. des enquêtes & requêtes démis s'étoient assemblés chez le président Dubois, le plus ancien de leurs confreres, pour offrir leurs services & témoigner leur fidélité & leur zele. Ils s'étoient servis de l'entremise du premier président, mais sans succès. M. le dauphin, envers qui le roi, dans le premier moment de sa terreur, s'étoit déchargé du soin des affaires, n'aimoit pas assez ces messieurs pour prendre sur lui de leur donner une réponse favorable. Il prétexta qu'il ne pouvoit rien statuer sans les ordres de S. M. & qu'elle n'étoit point en état qu'on l'entretînt de pareilles choses. Le monarque revenu à lui ne pensa pas plus favorablement sur leur compte. Mais en même tems convaincu que, malgré les indications de Damiens, & son audace de lui prescrire de remettre son parlement, de le soutenir, & de le respecter, sur-tout les membres les plus mutins dont il lui envoyoit la liste (1). aucun de

(1) On trouve dans le procès de ce misérable, après sa

cette auguſte compagnie n'avoit directement ou indirectement contribué à l'attentat contre ſa perſonne, il ne fit pas difficulté de renvoyer le jugement du ſcélérat à ceux de la grand'chambre qui n'avoient pas donné leurs démiſſions. Les lettres-patentes furent expédiées en ces termes remarquables :

« Vous êtes inſtruits de l'attentat commis contre ma » perſonne le 5 du préſent mois entre cinq & ſix heures » du ſoir, & vous m'avez donné dans cette occaſion des » preuves de votre fidélité & de votre amour. Les ſenti- » mens de notre religion & les mouvemens de notre » cœur nous portoient à la clémence, mais conſidérant » que notre vie ne nous appartient pas plus qu'à nos » ſujets, & qu'ils réclament de notre juſtice une ven- » geance éclatante pour aſſurer des jours que nous ne » voulons employer qu'à leur bonheur : Par ces préſen- » tes nous vous abandonnons l'inſtruction & le jugement » du procès commencé par le prevôt de l'hôtel, validons » en tant que de beſoin, les procédures faites en ladite » prevôté, vous autoriſant à faire exécuter vos juge- » mens hors de votre reſſort, & en interdiſant la con- » noiſſance à toutes autres cours & juriſdictions. »

En conſéquence, Damiens fut transféré la nuit de 17 au 18 janvier, de la geole des Gardes-du-corps, à la priſon du Palais, où l'on lui avoit préparé un logement dans la tour de Montgommeri. On mit à ſon tranſport un appareil extraordinaire, & l'on prit des précautions inouies. Les formes étoient de tout tems preſcrites à cet égard, & la grandeur du forfait, l'importance de faire un exemple éclatant ſur le régicide, de le conſerver pour qu'il n'échappât pas au ſupplice, & qu'on pût à

---

lettre au roi, un billet à S. M., où il nomme MM. de Charlerange, Beze-de-Lys, de la Guillaumie, Clément, Lambert, le préſident de Boulainvilliers & le préſident Du Mazi, & où il ajoute ces propres termes :

« Il faut qu'il remette ſon parlement & qu'il le ſou- » tienne, avec promeſſe de ne rien faire aux ci-deſſus & » compagnie. »

loisir en suivre les moindres traces, nécessitoient ces soins, qui autrement auroient été injurieux aux Parisiens. Aucun, sans doute, qui ne se fût fait un devoir de surveiller ce scélérat. On avoit dans le récit détaillé de sa garde, de sa marche & de son arrivée (1), qu'on avoit

---

(1) Extrait d'une relation manuscrite, 18 janvier 1757..... « L'infame assassin est parti de Versailles hier au » soir à dix heures trois quarts. Il y avoit trois carrosses » à quatre chevaux; ce misérable étoit dans un, accom- » pagné d'un chirurgien du roi & de deux gardes de la » prevôté. Dans les deux autres, étoient des gardes de » la prevôté & un homme arrêté au sujet de ce malheu- » reux. Ces carrosses se sont mis en marche, précédés » d'un détachement de la maréchaussée portant les ar- » mes hautes, & des détachemens battant les avenues » du chemin qu'on devoit tenir. Soixante grenadiers des » Gardes-Françoises, commandés par quatre lieutenans » & huit sous-lieutenans à cheval sur des chevaux du » roi, accompagnoient ces carrosses, & six sergens » armés de fusils marchoient à chaque portiere. Dans » cet ordre il est arrivé à Seve, où une autre compagnie » de grenadiers s'est emparée des carrosses, & les soixante » autres ont fait l'arriere-garde. La marche a été diri- » gée par les villages d'Issi & de Vaugirard. Il est entré » à Paris par la barriere de Seve, la Croix Rouge, la » rue du Four, la rue de Bussy, la rue Dauphine, le » Pont-Neuf, le quai des Orfevres & la rue Saint-Louis. » A Seve & à Issi une compagnie des Gardes-Suisses en » bordoit les avenues; à Vaugirard une compagnie de » grenadiers s'est réunie à l'escorte. Depuis la barriere » de Seve & le long de la route jusqu'au Palais, on avoit » en outre disposé beaucoup d'escouades de Gardes- » Françoises pour assurer la marche. Ce matin à trois » heures, les trois carrosses sont entrés dans la cour du » Mai du Palais, accompagnés de tous les détachemens » ci-dessus, qui se sont joints les uns aux autres. On a » descendu le criminel à la porte de la conciergerie; on » l'a mis dans une espece de hamac fermé avec une grosse » couverture de laine & on l'a monté ainsi dans la tour » de Montgommeri, où il est gardé par quatre sergens » qui restent jour & nuit dans la chambre. Huit autres » sergens occupent le dessus. Dessous est un corps-de-

choisi l'obscurité de la nuit, comme plus propre à empêcher le tumulte ; qu'il y avoit défense à qui que ce fût de se mettre aux fenêtres pour le voir passer ; & ordre de tirer sur quiconque y contreviendroit. On ne connoissoit point encore le fond du complot, s'il en existoit un, & un coup de fusil dirigé adroitement sur Damiens, auroit pu le laisser dans la même obscurité que celui de Ravaillac.

Ce dépôt une fois rendu à la conciergerie, les mesures ne furent pas moins excessives pour le conserver. Un détachement de quatre-vingt dix hommes des Gardes-Françoises, c'est-à-dire de la garde du roi même, fut chargé de cette fonction. Douze sergens & trois officiers se relevoient sans cesse à son service. Enfin, les frais que coûtoit au domaine ce misérable, montoient à plus de six cents livres par jour.

Tout Paris se flatta, quand il vit le coupable aux mains du parlement, & que, pour donner plus d'authenticité au procès, les princes & pairs eurent ordre de le suivre,

---

» garde de dix Gardes-Françoises, & sur la place de la » cour du Mai, à la porte de la conciergerie, un corps » de Gardes-Françoises de soixante-dix hommes, com- » mandés par un lieutenant, un sous-lieutenant & deux » enseignes, que l'on relevera toutes les vingt-quatre » heures. Les officiers qui garderont ce misérable ne le » verront pas, & l'on ne pourra entrer dans sa prison » qu'avec un billet de M. le premier président. On a pris » tant de précautions pour amener ce scélérat, que les » ordres étoient donnés pour que personne ne se trouvât » sur la route, & défenses de se mettre aux fenêtres & » aux portes par-tout où l'on pouvoit le voir, avec ordre » de tirer sur ceux qui y contreviendroient. On a pris » le tems de la nuit comme plus propre à cette trans- » lation.

» Les gens du roi ne sont allés à Versailles que ce ma- » tin pour les représentations. Le criminel a été inter- » rogé ce matin par M. le premier président & M. Molé, » MM. Sevret & Pasquier, rapporteurs. MM. Portail » & Lamoignon, présidens à mortier honoraires, doi- » vent prendre séance à la grand'chambre. »

qu'il alloit apprendre des choſes étonnantes. La curioſité fut encore excitée pendant quelque tems par des faits étranges & romaneſques qu'on débitoit, & qui donnoient ample carriere à l'imagination. Elle avoit ſi fort travaillé chez certains gens, que la vérité ayant percé dans le plus grand jour par le jugement, ils ſe refuſerent à la croire & perſiſterent à prétendre que les magiſtrats, que les pairs, que les princes du ſang avoient prévariqué dans leurs fonctions, au point de dérober au public la connoiſſance des autres coupables; que plus ils auroient été illuſtres, plus il auroit été dangereux & criminel d'épargner.

L'arrêt eſt du 26 mars. La ſéance commença à huit heures du matin & ne finit qu'à ſept heures & demie du ſoir. Il fut condamné au même ſupplice que Ravaillac; ordonné qu'il ſeroit préalablement appliqué à la queſtion ordinaire & extraordinaire de deux heures, au lieu de demi-heure qu'elle dure ordinairement.

Ce monſtre ſoutint ſon caractere juſqu'au bout: il fut interrogé pendant cinq heures & demie, & il répondit avec le même ſang-froid, la même audace, la même inſolence, &, ſi on oſoit le dire, le même courage qu'il avoit montré juſques-là, mêlant à ſes réponſes de l'ironie, de la plaiſanterie & preſque de la gaieté; il continua de déclarer qu'il étoit un ſcélérat iſolé; que ſon deſſein criminel étoit conçu depuis plus de trois ans; qu'il ne l'avoit communiqué à qui que ce ſoit, & que s'il eût pu même ſoupçonner que ſon chapeau s'en doutât, il l'auroit jetté au feu. A l'égard des motifs qui l'avoient porté à cet horrible attentat, il déclara qu'il avoit été bleſſé de voir l'autorité royale compromiſe & avilie par les diſputes ſurvenues entre le clergé & le parlement, & du peu d'égard que le roi avoit eu aux remontrances qui lui avoient été adreſſées. Il apoſtropha pluſieurs de ſes juges qu'il reconnut pour les avoir ſervis: il finit par un éloge de l'éloquence de M. Paſquier, ſon rapporteur, [qui l'avoit harangué ſouvent, & à l'inſtant, en préſence de l'aſſemblée, pour l'exhorter à dire la vérité & à déclarer

ſes complices, & il pria tous *meſſieurs* de dire à S. M. qu'elle ne pouvoit mieux faire que de le prendre pour ſon chancelier.

A la queſtion, à l'hôtel-de-ville, ſur l'échafaud, Damiens n'en dit pas davantage. A quatre heures trois quarts de l'après-midi du 28 mars, commença l'horreur de ſon ſupplice. On lui brûla la main droite; enſuite il fut tenaillé; on lui jeta du plomb fondu dans ſes plaies & puis on l'écartela. Il reſta vivant durant tout cet eſpace de tems de cinq quarts-d'heure, avec une fermeté intrépide; il ne montra que la douleur inſéparable de l'humanité, à laquelle le phyſique ne peut ſe refuſer. Pour le dernier appareil on avoit élevé une petite charpente à la hauteur des traits des chevaux, ſur laquelle il étoit attaché; ſes bras & jambes dépaſſoient. Le bourreau avoit acheté ſix chevaux 3600 liv., afin que ſi quelqu'un des quatre premiers venoit à ſe rebuter, il pût le remplacer ſur-le-champ. Quoique ces chevaux fuſſent très-forts, après maintes & maintes ſecouſſes, ils ne purent réuſſir; même les deux plus frais; il fallut employer le ſecours de la hache. On réunit ces membres épars au tronçon, on alluma un bûcher, on les y jeta, & réduits en cendres, elles furent jetées au vent.

On fit à Damiens, pour ſon exécution, le même honneur qu'on lui avoit rendu pendant ſa détention. La ville & les fauxbourgs furent inveſtis du régiment des Gardes-Françoiſes, à qui l'on fit prendre les armes. Au reſte, le concours étoit ſi immenſe, qu'il falloit néceſſairement beaucoup d'ordre.

On ne peut rendre l'affluence qu'il y avoit dans Paris ce jour-là. Les villages circonvoiſins, les habitans des provinces, les étrangers y étoient accourus comme aux fêtes les plus brillantes. Non-ſeulement les croiſées de la Greve, mais même les lucarnes des greniers furent louées à des prix fols; les toits regorgeoient de ſpectateurs. Mais ce qui frappa ſur tout, ce fut l'ardeur des femmes, ſi ſenſibles, ſi compatiſſantes, à rechercher ce ſpectacle, à s'en repaître, à le ſoutenir dans toute ſon horreur; l'œil

fec & ſans la plus légere émotion, lorſque preſque tous les hommes frémiſſoient & détournoient les regards.

Nous nous ſommes étendus davantage ſur ce point hiſtorique pour ſa ſingularité. En effet, ſi le cours des aſſaſſinats des rois, ſi fréquens ſous Henri III & ſous Henri IV, s'étoit arrêté ſous le deſpotiſme ſanglant de Richelieu, durant la minorité agitée & la guerre civile de Louis XIV, ſur la fin de ſon gouvernement, où le fanatiſme s'étoit relevé au plus haut degré ſous la régence, ſi féconde en crimes de toute eſpece, où Philippe lui-même, accuſé des plus horribles forfaits, ſembloit provoquer contre ſa perſonne une vengeance trop légitime; qui ſe ſeroit attendu à voir ce crime ſe reproduire ſous Louis le Bien-aimé ! Il ſemble n'avoir été réſervé à ſon regne, que pour qu'il n'y manquât aucune eſpece d'événement.

Nous avons ſur-tout eu à cœur d'en bien développer les détails, afin de le mieux approfondir, & de donner aux contemporains la conſolation d'apprendre, que ſi les faſtes de leur ſiecle doivent être à jamais tachés d'un régicide, il fut le crime d'un ſeul, le déſeſpoir de tous, & que l'opprobre n'en doit réjaillir que ſur celui-là. Cependant par un uſage barbare que la philoſophie, l'humanité & la juſtice réprouvent également, le pere, la femme & la fille de Damiens, quoique reconnus innocens, furent bannis du royaume, avec défenſes d'y revenir ſous peine d'être pendus. A la douleur d'appartenir à un tel monſtre, on enjoignit l'infamie, plus horrible que la mort.

A la premiere nouvelle du danger du roi, dans le trouble général des eſprits, toutes les affaires du dehors & du dedans étoient reſtées ſuſpendues, mais un inſtant ſeulement, & juſqu'à ce qu'on fût raſſuré ſur le ſort de S. M. pour le préſent & pour l'avenir. Alors il ſe mêla quelque conſolation à la douleur des François, regardant l'événement comme un avertiſſement ſalutaire de la Providence; ils ſe flatterent que Louis XV en ſentiroit l'importance & ſe réformeroit. Madame de Pompadour écartée de ſa perſonne ſacrée & M. le dauphin entré au

conſeil ſembloient les préludes d'un heureux changement. Mais la maîtreſſe revint bientôt plus puiſſante, & le jeune prince n'en eut pas davantage la confiance de ſon auguſte pere. Elle étoit trop intéreſſée à la lui ôter & à ſemer les ſoupçons, les défiances & la jalouſie dans le cœur du roi. Auſſi les choſes n'en allerent que plus mal, & les revers affaiſſant de plus en plus, pour ainſi parler, l'ame du monarque, il n'eut plus de reſſort que par ſa maîtreſſe & pour en faire exécuter les volontés.

En vain MM. des enquêtes & des requêtes, profitant de la circonſtance pour témoigner au monarque leur affection & leur dévouement, avoient demandé à reprendre leur ſervice, le bras de la vengeance ne s'en appéſantit que plus fort ſur eux : ſeize furent exilés dans des lieux éloignés, incommodes & mal-ſains, & quand MM. de la grand'chambre reſtés firent des repréſentations à ce ſujet, on fit répondre S. M. par une eſcobarderie, [1 *fév.*] en diſant qu'elle les puniſſoit *pour des raiſons qui leur étoient perſonnelles.* On lui fit jouer la comédie d'affecter de les regarder comme démis volontairement, de leur offrir leur rembourſement, de les forcer à le recevoir. Puis, par une conduite plus indécente encore, on la fit reculer, on la fit rendre les démiſſions, rétablir le parlement dans ſes fonctions, lui accorder toutes les interprétations relatives aux déclarations enrégiſtrées au lit de juſtice, & rappeller les exilés de la maniere la plus honorable & la plus flatteuſe.

[1 *févr.*] Deux miniſtres, dont l'un créature de madame de Pompadour, l'avoit ſoutenue trop foiblement & lui avoit donné des conſeils puſillanimes, la croyant perdue lors de l'aſſaſſinat du roi, & l'autre ſon ennemi conſtamment, mais reſpectueux & caché, avoit éclaté dans cet eſpoir, avoit témoigné une joie inſultante, ne tarderent pas à éprouver ſon reſſentiment d'une maniere proportionnée à leur offenſe. C'eſt ce qui ſe juge aiſément aux termes de leur lettre de cachet. Dans celle du comte d'Argenſon, le roi lui diſoit ſéchement : « Votre » ſervice ne m'eſt plus néceſſaire ; je vous ordonne de

» m'envoyer

» m'envoyer votre démission de secretaire d'état de la » guerre, & de tout ce qui concerne les emplois y joints » & de vous retirer à votre terre des Ormes. »

Au contraire, S. M. faisoit en quelque sorte des excuses à M. de Machault: « Les circonstances présentes » m'obligent de vous redemander les sceaux & la démis- » sion de votre charge de secretaire d'état de la marine. » Soyez toujours certain de ma protection & de mon » estime. Si vous avez des graces à demander pour vos » enfans, vous pouvez le faire en son tems; il convient » que vous restiez quelque tems à Arnouville. Je vous » conserve votre pension de 30,000 liv. & les honneurs » de garde-des-sceaux. »

Tous deux furent traités très-favorablement du côté de l'argent; car comme le poste devenoit glissant, leurs confreres prudemment crurent devoir porter S. M. à une généreuse munificence, afin d'en profiter à leur tour en cas de disgrace. Cela fit exemple, & la foule des ministres expulsés depuis, réduits à l'impuissance de tourmenter l'état par leurs extorsions, lui devinrent encore ainsi une charge odieuse & intolérable.

Ceux dont nous parlons étoient moins dans le cas d'un pareil reproche, & leurs longs & utiles services méritoient une récompense proportionnée. Ce sont, sans doute, les deux meilleurs qu'ait eus Louis XV, & leur renvoi n'est pas la moindre injustice que lui ait fait commettre la favorite. Le premier eut du moins la consolation de se voir remplacer par son neveu le marquis de Paulmy, qu'il avoit obtenu dès 1751 d'avoir pour adjoint. Il y avoit à espérer pour la nation que cet éleve, façonné depuis six ans à l'administration par un aussi bon maître, en auroit les grands principes & l'expédition. Il ne manquoit point d'esprit; mais plus livré aux lettres qu'à la politique, il étoit peu travailleur. Aussi ami des plaisirs que son oncle, il n'y apportoit ni choix ni réserve; il se plongeoit dans la débauche & la crapule. Esclave de toutes les femmes, aucune qui ne pût se flatter de lui faire faire toutes les sottises qu'elle voudroit. En donnant

auſſi facilement priſe ſur lui, il ne tarda pas à être ſupplanté par un homme qui de tout tems avoit ambitionné le département de la guerre ſans le perdre de vue un ſeul inſtant.

Quant à M. de Machault, il ſembloit qu'on lui eût choiſi exprès le ſucceſſeur le plus inepte, afin de le faire regretter davantage. Comme ſi le contrôle-général n'eût pas déjà été un fardeau ſuffiſant pour les épaules de M. de Moras, on le chargea encore du département de la marine, & quelques jours après il fut introduit au conſeil en qualité de miniſtre. Pour compléter l'indignation générale contre ce ridicule atlas de la France, il eût fallu lui confier auſſi les ſceaux. Louis XV les retint & s'en amuſa pendant pluſieurs années. Ce méchaniſme puérile le réjouiſſoit & indiquoit bien le caractere minutieux de ſon eſprit. On compte huit cents expéditions ſcellées en ſa préſence. Après la mort du chancelier Séguier en 1672, Louis XIV avoit fait onze fois les fonctions de garde-des-ſceaux; mais cela ne l'avoit pas empêché de ſe mettre à la tête de ſes armées & de conquérir la Hollande; mais il attribuoit au profit du fiſc les revenans-bons de cette charge lucrative; & Louis XV, par une cupidité ſordide, les retenoit au ſien & en groſſiſſoit ſon tréſor particulier.

Pour juſtifier la nomination de M. de Moras, on dit que la marine étant alors très-diſpendieuſe & le ſuccès de ſes opérations déjà très-contrariées ſouvent par des cauſes phyſiques au-deſſus de la puiſſance humaine, dépendant principalement de la célérité, on ne pouvoit mieux faire que d'en réunir le département au contrôle-général, parce qu'alors l'argent, le véhicule le plus eſſentiel à tous les mouvemens, couleroit dans les arſenaux promptement & en abondance. Sans doute, ſi l'émule de Colbert eût eu une tête ſuffiſante à ces deux miniſteres, &, mauvais miniſtre des finances, n'eût pas encore été plus mauvais miniſtre de la marine! Heureuſement les projets de la campagne de 1757, déjà fixés & exécutés en partie par M. de Machault, couvrirent dans les commencemens ſa nullité.

Le grand art de celui-ci, depuis la guerre, avoit été, avec une marine inférieure, d'en calculer si bien tous les mouvemens, d'y mettre tant de précision, que portant des secours suffisans par-tout, il avoit été en même tems en état d'attaquer. Mais les Anglois ayant donné une plus vaste extension à la leur, il auroit fallu rester sur la défensive cette année, sauf l'escadre de M. de Kersaint, chargé d'exécuter un coup de main à la côte de Guinée, avant de se rendre aux isles d'Amérique; & en effet, parti à la fin de novembre 1756 (1) avec trois vaisseaux & trois frégates seulement, ce capitaine avoit surpris les ennemis sans défense en Afrique, leur avoit enlevé un fort, ravagé leurs établissemens, pris plusieurs négriers, puis s'étoit rendu à la Martinique, où il avoit remplacé M. d'Aubigny & pourvu à la sûreté des isles du vent.

M. de Beaufremont étoit parti au commencement de février pour Saint-Domingue, (2) sous prétexte d'y

(1) Cette escadre étoit composée ainsi :

VAISSEAUX.	Can.	MM.
L'Intrépide . .	74	De Kersaint, capitaine.
L'Opiniâtre . .	60	Mœslien, idem.
Le Saint-Michel.	60	Caumont, idem.
FRÉGATES.		
L'Améthiste . .	30	D'Herlie, lieutenant.
La Licorne . .	30	Dugué-Lambert, idem.
CORVETTES.		
La Calypso . .	12	De Cours Lusignet, enseig.

(2) Son escadre étoit composée ainsi :

VAISSEAUX.	Can.	MM.
Le Tonnant . .	80	Le ch. de Beaufremont, chef d'esc.
Le Défenseur. .	74	De Blenac, capitaine.
Le Diadême . .	74	Rozilly, idem.
L'Inflexible . .	64	Tilly, idem.
L'Eveillé . . .	64	Merville, idem.
FRÉGATES.		
La Brune. . .	30	Prevalais, capitaine.
La Sauvage . .	30	Saint-Victoret, lieutenant.

Nota. Le *Sceptre*, de 74 canons, commandé par M. Claveau, lieutenant de port, fut envoyé ensuite porter des vivres à cette escadre.

porter un général, des troupes, des vivres; mais sa commission ultérieure & secrette étoit d'aller à Louisbourg. On savoit que les Anglois se proposoient de réunir tous leurs efforts contre cette place, pour se dédommager de leurs mauvais succès sur terre dans l'Amérique septentrionale; que leur plan d'opérations, fondé sur la maxime que qui est maître de la mer l'est bientôt du continent, étoit, après s'être emparés de cette clef du fleuve Saint-Laurent, de faire le siege de Quebec, qui en tombant faisoit perdre à leurs rivaux tout le fruit de leurs succès. C'étoit un coup qu'il falloit parer: on faisoit des préparatifs en conséquence; mais les Anglois ne voyant qu'une escadre de neuf vaisseaux, sous les ordres de M. Dubois de la Mothe, crurent suffisant d'y en envoyer une de quinze. L'amiral Holbourne, à qui cette commission importante avoit été confiée, fut bien étonné de compter dans la rade de Louisbourg dix-huit vaisseaux de ligne. Outre les deux divisions dont on vient de parler, (1) une troisieme appareillant de Toulon, en mars, malgré les contrariétés qu'elle avoit éprouvées, avoit gagné cette colonie à tems, & augmenté l'escadre de quatre

---

(1) Celle de M. Dubois de la Mothe étoit ainsi composée:

VAISSEAUX.	Can.	MM.
Le Formidable .	80	Dubois de la Mothe, lieut. gén.
Le Duc de Bourg.	80	D'Aubigny, chef d'escadre.
Le Héros. . .	74	De Châteloger, capitaine.
Le Glorieux . .	74	De Chavagnac, idem.
Le Dauphin-Royal	70	Durtubie. . . idem.
Le Superbe . .	70	Le marquis de Choiseul, idem.
Le Bizarre . .	64	De Montalais, idem.
Le Belliqueux .	64	De la Jonquiere, idem.
Le Célebre . .	64	Le chev. de Tourville, idem.
FRÉGATES.		
La Fleur-de-Lys.	30	Le chev. Dubos, lieutenant.
L'Hermione . .	24	. . . . .

vaisseaux que commandoit M. du Revest. (1) La jonction de toutes ces forces parties d'endroits si différens en un seul point de ralliement, devoit nécessairement mettre en défaut la prévoyance du conseil Britannique ; il se hâta d'envoyer un renfort à Holbourne : ce fut trop tard ; l'expédition étoit manquée ; cela ne servit qu'à exposer plus de forces à la fureur des élémens. Cet amiral depuis quelques jours croisoit devant Louisbourg, bravoit le comte Dubois de la Mothe & le défioit au combat, lorsque le 24 septembre il essuya un ouragan si terrible, qu'un capitaine de l'escadre, compagnon du lord Anson dans son voyage autour du monde, déclara que le fameux coup de vent dont ils avoient été battus en doublant le cap Horne, n'étoit rien en comparaison. Il dura quatorze heures. La manœuvre la plus habile ne put lui résister ; il fallut se laisser aller à sa rage, & s'il n'eût changé soudain comme par miracle, tous les vaisseaux Anglois venoient se briser contre les rochers de cette même isle qu'ils vouloient conquérir. De dix-huit, dont le plus foible étoit de 60 canons, cinq seulement ne furent point endommagés. Le *Tilbury* fut entiérement perdu & les douze autres plus ou moins désemparés. (2) L'amiral Holbourne ne put regagner que le 25 septembre le port d'Hallifax. Si dans cet intervalle le commandant de l'escadre Françoise fût sorti, lorsque le vent devint favorable, il eût achevé le désastre de l'ennemi & porté l'effroi & la désolation dans ses colonies, lui auroit peut-être fait perdre pour le reste de la guerre l'espoir d'exécuter son projet & l'idée d'y revenir.

M. Dubois de la Mothe, frere d'armes de Dugué-Trouin, qui auroit été son rival s'il eût trouvé les mêmes occasions de se signaler, nous est peint par ses contem-

(1) Ces vaisseaux étoient *l'Hector* de 74 canons, que montoit M. du Revest ; *le Vaillant* & *l'Achille* de 64, & *le Fier* de 50. Il avoit aussi quelques frégates.

(2) On trouve un état détaillé de l'état fâcheux de chacun de ces vaisseaux dans la *Lettre XXXVII de l'état politique actuel de l'Angleterre.*

porains comme annonçant par son maintien, son ton & ses discours un homme d'une sphere supérieure, peu communicatif & paroissant toujours occupé de grandes choses, possédé du démon de l'avarice & dévoré d'ambition. Ces deux défauts contribuoient par un effet rare à le rendre meilleur serviteur du roi; l'appas de l'or ou la soif des honneurs l'auroient excité à entreprendre l'impossible. Une extrême frugalité le faisoit jouir dans un âge avancé d'une santé parfaite & d'une tête libre, capable de digérer les plus vastes projets. La conduite de l'expédition du Canada n'auroit pas dû regarder un officier presqu'octogénaire, à la tête de plus de 40,000 liv. de rentes, qui risquoit de compromettre sa réputation, & qui avoit désapprouvé hautement toutes les opérations proposées pour cette campagne. On lui promit de le faire lieutenant-général, & il y vola avec toute l'audace de sa premiere jeunesse. En lui rendant cette justice, nous sommes forcés de convenir qu'en l'occasion dont il s'agit, il ne soutint pas sa réputation. A son âge deux années de surcroît peuvent changer extrêmement le physique & le moral; ce n'étoit plus le même homme. Au lieu de profiter à l'instant de la terreur & du désordre des ennemis, il tint conseil lorsqu'il falloit agir. Les délibérations sont toujours timides en pareil cas. L'escadre, quoiqu'en rade, avoit un peu souffert du coup de vent; il y avoit des malades; un autre ouragan pouvoit survenir; il étoit essentiel de retourner en Europe: on préféra de se mettre en état de partir. M. Dubois de la Mothe avoit si fort à cœur de rentrer sain & sauf à Brest, que le *Diadême* ayant rencontré à l'atterrage de France le *Dublin* de 80 canons, & à la veille de s'en emparer, après deux heures de combat fut obligé de l'abandonner par un signal de ralliement qu'il lui fit faire. Il débarqua quatre mille malades, c'est-à-dire, un tiers de son escadre. Ce fut sa derniere campagne, & il auroit été à souhaiter pour sa gloire qu'il eût cessé plus tôt de commander. Au reste, il avoit rempli l'essentiel de sa mission, ayant pour objet de sauver le Canada & l'Isle-Royale, mais en agent

purement paſſif, (1) & graces à deux fautes capitales des Anglois, d'être partis trop tard & avec des forces trop inférieures, vaincus par la tempête, ils ne l'étoient pas par les François, ou plutôt les mauvaiſes nouvelles qu'ils reçurent du continent, où le brave Moncalm leur prit encore le fort Saint-Georges, (2) les fortifierent dans leur plan d'invaſion maritime. Leur conſtance en devint plus opiniâtre; ils remirent à l'année ſuivante la même expédition, pour laquelle ils prirent de meilleures meſures. Au contraire, celles de la France n'eurent plus la même vigueur, & le génie d'un Moras ne pouvoit lutter contre celui de Pitt.

Sa retraite du miniſtere, pendant quelques mois, n'avoit pas été une des moindres cauſes du ſalut de Louiſbourg; enſorte que ce formidable ennemi, auteur du projet, s'il fût reſté en place, auroit par ſon activité accéléré l'expédition, & par ſa prévoyance prévenu les obſtacles. Il ne réuſſit pourtant pas dans un mieux concerté: il s'agiſſoit de s'emparer de Rochefort, port de roi important, eſſentiel ſur-tout à l'approviſionnement des colonies & aux conſtructions, où il ſe ſeroit rendu maître des forces navales qui y étoient alors aſſez conſidérables. On auroit pillé, dévaſté les magaſins, les arſenaux, la fonderie; on auroit brûlé, fait ſauter ce qu'on n'auroit pu emporter, les chantiers, les formes, (3) les atteliers, les bâtimens de toute eſpece, & par la maniere d'embarraſſer la riviere de la Charente, peut-

(1) Ne pouvant détailler ici pluſieurs particularités curieuſes de cette campagne, nous en renvoyons aux pieces pour ſervir à l'hiſtoire, un journal manuſcrit. N°. VII.

(2) Nous renvoyons auſſi aux pieces pour ſervir à l'hiſtoire, un mémoire manuſcrit curieux que nous avons ſur cette expédition. N°. VIII.

(3) On appelle *formes* de vaſtes enceintes creuſées au nivau du lit de la riviere, revêtues de pierre, pour la conſtruction ou le radoub des vaiſſeaux. Elles ſont fermées par des portes qui les tiennent à ſec, & qu'on ouvre lorſqu'on veut mettre le bâtiment à flot pour le lancer dans la Charente.

être eût-on mis ce port hors d'état d'être rétabli, au moins sans des dépenses énormes. L'exécution n'étoit point difficile; on avoit choisi l'instant le plus favorable, soit pour entrer en riviere & forcer l'entrée du port, défendu seulement par deux vaisseaux de ligne, soit pour faire un débarquement à terre entre cette ville & celle de la Rochelle, où il n'y avoit point de troupes. Les hautes marées secondoient l'une & l'autre entreprise, & Rochefort, sans fortifications & sans défenseurs, n'attendoit que le vainqueur pour se rendre. Il étoit même impossible d'y envoyer un nombre suffisant d'autres troupes que de Paris, le lieu le plus prochain où il y en eût, c'est-à-dire, à environ cent trente lieues. Il est certain qu'avec la plus grande diligence, la premiere division ne pouvoit pas arriver avant le 12 octobre, & que les ennemis auroient eu le tems suffisant de faire tout le dégât qu'ils auroient voulu, de ravager, de mettre à contribution toutes les provinces voisines, avant d'avoir en tête une armée capable de les battre & les repousser.

Les enseignemens nécessaires à l'expédition secrete, c'est ainsi qu'on la qualifioit, avoient été donnés par des gens du métier dignes de confiance, qui déposoient comme témoins oculaires. Le capitaine Clerke avoit fourni une description détaillée du plan & de la ville de Rochefort, qu'il avoit vu & visité en 1754 à son aise & avec la permission même du commandant. Il en résultoit qu'il n'y avoit rien de si facile que d'insulter la place & de l'emporter par un assaut brusqué, ou plutôt qu'elle étoit hors d'état de le soutenir. On ne pouvoit douter qu'elle fût encore aussi négligée, & l'on devoit avoir à cet égard la plus grande sécurité.

Un nommé Thierry, matelot François, de la religion protestante, qui avoit été vingt ans & au-delà pilote sur la côte de France, & avoit servi en cette qualité à bord de plusieurs vaisseaux du roi, avoit confirmé la possibilité d'un coup de main sur l'isle d'Aix, Fouras & Rochefort. Il avoit donné des instructions sur la maniere d'entrer

dans la rade & d'en ſortir ; ſur celle de remonter la riviere ſans danger juſqu'au Vergeroux, bien avant en-deçà de l'embouchure de la riviere : il y avoit repréſenté le débarquement comme ſûr & facile à deux lieues ſeulement de la ville, & le trajet de cet endroit à Rochefort comme ſans aucun obſtacle du côté de la nature ou de l'art.

Le gouvernement devoit prendre d'autant plus de confiance au récit de ces deux perſonnages, que l'un étant Anglois & ingénieur, n'avoit aucune raiſon de tromper & poſſédoit les talens propres à aſſeoir un jugement éclairé ſur ce qu'il avoit vu ; que l'autre, plus ſuſpect d'abord, avoit ſubi un long & ſérieux examen pendant deux heures de ſuite, & qu'il avoit répondu à tout avec une promptitude & une préſence d'eſprit qui avoient étonné & convaincu les miniſtres.

Ce premier point amplement diſcuté dans le conſeil de S. M. Brit. on en avoit agité un ſecond non moins néceſſaire : l'état des forces intérieures de la France, le nombre de ſes troupes & dans quels endroits elles étoient employées. D'après un mémoire venant des bureaux du lord-Holderneſs, qu'on propoſa comme d'une exactitude vérifiée, on évalua à 200,000 hommes les troupes actuelles de la France, ſur le pied des nouvelles augmentations, & en répartiſſant celles qui compoſoient nos armées, celles envoyées dans nos colonies & aux Indes, en déduiſant les garniſons de Minorque & des villes frontieres, il ſe trouva qu'il ne reſtoit pas plus de dix mille ſoldats ſur la côte, depuis Saint-Valery juſqu'à Bordeaux. C'eſt ce calcul qui détermina la quantité des troupes à embarquer en nombre égal, dans le cas où les troupes Françoiſes ſe trouvoient, comme par miracle, toutes raſſemblées d'une étendue immenſe pour la défenſe d'un ſeul point. Le commandement en fut confié au général Mordaunt, ſeigneur de la plus haute naiſſance. On avoit jugé moins néceſſaire de choiſir un chef expérimenté, qu'un jeune homme ayant en partage la témérité de ſon âge, qualité la plus propre au coup de main dont il

s'agissoit. Quant à la flotte, de plus de quatre-vingt voiles, dont seize vaisseaux de ligne, elle étoit sous la direction de trois amiraux distingués, Knowles, Broderick & Hawke. Ce dernier présidoit en chef à l'expédition maritime.

Bien pourvu de tout, principalement d'un train d'artillerie, la flotte avoit mis à la voile le 7 septembre, & quoique très-contrariée, étoit arrivée à tems pour le succès de l'expédition, puisque le 20, où elle parut, on n'avoit fait aucun préparatif de défense, qu'il n'y avoit pas plus de trois cents hommes de troupes réglées rassemblées à Fouras, & que les batteries n'étoient pas établies. L'isle d'Aix, le boulevard le plus formidable qu'on pût opposer aux ennemis, fut attaquée & prise en moins de trois quarts d'heure. Une tentative aussi heureuse auroit dû les encourager; ils pouvoient juger par la facilité de cette conquête, de la négligence dont on avoit pourvu à tout, de la confusion, du désordre & de l'effroi qui régnoient sur la côte & dans le port. On étoit si persuadé de l'inutilité des efforts qu'on feroit, qu'on songeoit moins à repousser les leurs qu'à pourvoir à la meilleure maniere de se rendre. Non-seulement M. de Rhuis, à la tête de l'administration du port, avoit envoyé dans les terres tous les papiers de l'intendance, mais son argenterie & ses effets de toute espece. M. le comte de Gœsbriant, le commandant, l'avoit imité, & tous deux avoient si peu caché leur pusillanimité, qu'elle étoit passée dans tous les ordres des citoyens. Les bâtimens & les ouvriers du port, au lieu d'être employés au secours de la place & à sa défense, l'étoient à ce honteux service.

Ce fut sur-tout la nuit du 25 que l'excès du découragement se manifesta. C'étoit le commencement de la haute marée, le vent & le tems étoient à souhait; la flotte avoit fait une évolution qui annonçoit un projet de débarquement; la plage étoit merveilleuse pour son exécution; point de batteries sur ce lieu, appellé le *platin d'Angoulin*, trop peu de troupes pour ne pas être repoussées à la premiere attaque ou balayées par

l'artillerie ennemie ; le chemin étoit ouvert, nul espoir de résistance ; les gardes-magasins fixés à leur poste dans le port, avoient ordre de rendre les clefs au premier officier Anglois qui se présenteroit. Les commandans & intendans de la marine avoient rassemblé respectivement à leur hôtel leur corps dans l'attente de l'événement, pour se trouver à l'abri des premieres insultes d'un vainqueur insolent, ou être compris avantageusement dans les articles d'une capitulation. Le capitaine de port du Mesnil alloit de tems en tems sur le balcon de l'intendance observer ce qui se passoit en rade ; il faisoit un clair de lune superbe, à distinguer tous les objets avec la lunette. Un profond silence régnoit, mais la peur faisoit quelquefois supposer du bruit ou du mouvement sur les vaisseaux Anglois ; alors la terreur redoubloit : enfin, l'heure de la marée étant passée on en fut quitte pour l'humiliation de cette scene, tache à jamais ineffaçable à la marine de ce département. C'étoit sur ses vaisseaux, ou sur ses remparts, ou les armes à la main, qu'elle devoit entrer en pourparlers, & non dans l'enceinte obscure d'une maison.

On fut encore en alarmes le 26, 27 & 28, tant que durerent les hautes marées ; mais elles diminuoient à mesure, & l'on avoit eu le tems de rassembler quelques troupes & de faire des retranchemens.

Enfin, le premier octobre on vit disparoître cette formidable flotte, sans avoir fait autre chose que conquérir un rocher, jeter quelques bombes inutiles sur Fouras, & enlever des barques & un canot, où étoient des dames de la Rochelle, que les vainqueurs renvoyerent très-poliment. On ne pouvoit croire qu'ils fussent ainsi disparus sans la plus légere tentative de débarquement. Dans leur surprise, les habitans de la Rochelle & de Rochefort se rendoient sur ce fameux platin, se félicitoient & s'embrassoient de joie, en considérant à combien peu de chose ils devoient leur salut. Une ruse assez adroite de M. de Langeron, lieutenant-général commandant à Fouras, contribua à en imposer aux ennemis. Pour gros-

ſir à leurs yeux ſa petite troupe, il faiſoit paſſer en revue de tems en tems & revenir ſes ſoldats avec leurs habits retournés, ce qui en pouvoit annoncer de nouveaux ſous cet autre uniforme. Quelques émiſſaires qu'on engagea à ſe laiſſer prendre exprès, entretinrent les Anglois dans cette idée, & d'après leur rapport poſtérieur conforme à l'événement, cette manœuvre, dont on rioit à terre, comme puérile, avoit réuſſi.

A Londres, ce peuple fier, qui condamne toujours les généraux lorſque le ſuccès ne ſuit pas leurs entrepriſes, fut indigné d'une retraite trop ſemblable à celle de l'Orient. On auroit cru que l'exemple de ce qui s'étoit paſſé à celle-ci auroit donné plus de confiance aux généraux de l'expédition actuelle, & ils en devenoient plus coupables. Il y eut un conſeil nommé pour les juger : on s'attendoit à voir renouveller la cataſtrophe de l'amiral Byng ; mais quoiqu'au fond plus blâmables que lui, la loi les abſolvoit, en ce que leurs ordres étoient conditionnels, & que pour les condamner on ne pouvoit partir que de ſuppoſitions de faits, dont l'enquête auroit dû ſe faire en France, choſe impraticable & abſurde. (1)

L'Inde fut la ſeule partie du monde où les Anglois eurent un ſuccès marqué cette année 1759 : les nouvelles qu'ils en reçurent, les conſolerent un peu de leurs revers dans le Canada & en Europe. Ils devoient d'autant moins s'y attendre qu'avec des forces médiocres & affoiblies ils avoient une guerre très-embarraſſante à ſoutenir contre le ſouba du Bengale. Si les François animés encore du génie conquérant de Dupleix avoient joint leurs intérêts aux intérêts des naturels du pays, ils en auroient tiré, ſans doute, un grand avantage, & auroient pu, avec les renforts qu'on envoyoit d'Europe, ſe maintenir avec gloire dans l'Indoſtan. Mais cette fois, trop fideles à la neutralité convenue pour les bords du Gange, ils

(1) Les éclairciſſemens deſirés auroient ſur-tout été tirés d'une relation manuſcrite, que nous tenons d'un témoin oculaire, & que nous rapporterons à l'article des pieces pour ſervir à l'hiſtoire. N°. IX.

donnerent à leurs ennemis le loisir de respirer & de les surprendre. [28 *mars.*] Chandernagor tomba en leur pouvoir, & cette perte fit pencher absolument la balance en faveur des Anglois.

Lors de la rupture entre les deux couronnes, M. le garde-des-sceaux avoit fait assembler les syndics & directeurs de la compagnie des Indes & agiter entre eux s'il étoit plus expédient de suspendre le commerce ou de le continuer. La hauteur des vues de ce ministre leur avoit laissé aisément entrevoir qu'il desiroit la continuation ; & c'étoit un titre suffisant à ces messieurs pour s'y conformer, avec promesse de la part de M. de Machault de protéger la marine des actionnaires de toute la puissance de celle du roi. En conséquence deux officiers-généraux avoient été choisis & chargés de commander l'escadre & les troupes. L'un étoit M. d'Aché & l'autre le comte de Lally. Ces deux hommes poussés par l'intrigue, plus que par la volonté du ministre, étoient les moins propres à l'expédition. Le premier, pourvu de beaucoup d'ambition, ne manquoit point d'acquit & de courage ; mais n'ayant pas un attrait décidé vers cette mission longue, éloignée & difficile, il n'avoit accepté la place qu'afin de parvenir plus tôt à la cornette. Il étoit fort haut ; il se voyoit avec peine destiné à ne commander que des marchands. Il étoit déjà dégoûté avant d'être parti. En outre peu heureux, toutes ses campagnes avoient été marquées de quelque désastre. Celle-ci commença de même : il fut obligé de relâcher après avoir mis à la voile. Il survint des accidens dans son escadre. Il avoit alors deux vaisseaux de roi joints au sien, ce qui donnoit au moins quelque importance à son grade ; on en changea la destination : il resta seul avec des vaisseaux de la compagnie des Indes ; il crut sa dignité compromise. Quelques esprits brouillons qui le gouvernent, d'autres, intéressés à le mal conseiller, approuvent fort le parti que lui dicte sa morgue, de donner sa démission. C'est ainsi qu'en 1748 il s'étoit démis du commandement de l'*Alcide*, sur la prétention frivole que ce vaisseau étoit hors d'état de

tenir la mer, & que M. de Kerſaint lui ayant ſuccédé avoit fait cette campagne avec ſuccès. Cette faute lui auroit ôté tout eſpoir d'avancement, ſi le comte de Maurepas fût reſté au département de la marine. La ſeconde l'auroit perdu ſous M. de Machault, mais M. de Moras recevoit la loi des officiers. Celui-ci s'étant repenti de ſa boutade, & ayant envoyé un ſecond courier pour ſe dédire, le miniſtère détermina le roi à le remercier encore de cette marque de zele & il appareilla. [5 *mai.*] Il n'en réſulta pas moins de ce début une mésintelligence ſourde entre les capitaines de la compagnie & le général. Les premiers ne pouvant douter du mépris de celui-ci, le lui rendirent, & motiverent non comme M. d'Aché ſur une vanité puérile, mais ſur ſon incapacité réelle pour l'expédition. Nous trouverons par la ſuite que ce motif ne devint malheureuſement que trop fondé. D'aſſez bon officier particulier qu'il avoit été, il parut un mauvais chef-d'eſcadre.

Quant à M. de Lally, le deſir du cordon-rouge & la ſoif de l'or l'avoient conduit vers un autre hémiſphere, plus que ſon devoir ou ſon patriotiſme. Ses camarades connoiſſoient ſi bien ſon goût pour la rapine & les vexations, qu'ils lui conſeilloient de ne point partir & lui prédirent une fin ſiniſtre. D'un caractere bruſque, dur & même féroce, il ſe brouilla bientôt avec M. d'Aché, de mœurs douces, rempli d'honnêteté & de politeſſe dans le commerce. M. de Lally d'ailleurs ne pouvoit que déplaire à Pondichéry, où il venoit remplacer l'heureux Buſſy, le confident, le bras droit de Dupleix, celui qui ayant eu plus de part à ſes combinaiſons, pouvoit mieux qu'un autre les faire réuſſir. Il devoit s'attendre à voir ſe liguer contre lui tous les ſerviteurs de la compagnie, les militaires ſur-tout, indignés qu'un officier du roi, abſolument neuf dans une guerre d'un genre particulier, ſe fût propoſé de leur ravir les honneurs & les récompenſes qu'ils croyoient avoir mérités par leurs talens & leurs longs exploits. Ce fut bien pis lorſqu'à ces prétentions perſonnelles, le nouveau brigadier joi-

gnit l'inflexibilité du commandement, la démence des procédés, l'inhumanité, la barbarie des traitemens ! .... Mais ne soulevons point d'avance l'indignation du lecteur, en traçant le portrait d'un monstre qui se peindra trop bien lui-même en action, lorsque le moment viendra de le mettre en scene.

Portons nos regards du côté de la guerre de terre qui commençoit, & ne fut pas moins remarquable que celle de mer, par l'intérêt, la grandeur & la singularité des événemens.

Nous avons laissé le roi de Prusse en Saxe, où il continuoit à vivre aux dépens de ce malheureux pays. Toutes les nouvelles qu'on en recevoit, faisoient frémir du récit des vexations horribles qu'il éprouvoit de la part du monarque vainqueur, de ses officiers-généraux, de ses troupes, du moindre de ses soldats. Non-seulement il chargeoit les villages d'énormes contributions en argent & en hommes, mais il sembloit vouloir forcer tous les habitans à déserter & à transmigrer dans ses états limitrophes, en ne permettant pas d'ensemencer les terres. Ce qui ajoutoit aux malheurs de la Saxe, c'étoit le ton d'amitié qu'il soutenoit dans ses manifestes, si fort démenti par ses actions, quoiqu'il déclarât n'y être entré que comme gardien, n'y rester que comme protecteur. On rapportoit que le prince électoral lui ayant écrit en faveur d'un hameau qui ne pouvoit fournir au nombre d'hommes qu'il exigeoit, il lui avoit répondu de ne se point mêler d'affaires qui ne le regardoient pas.

Afin d'écarter des témoins incommodes, il avoit poussé l'audace jusqu'à faire insinuer aux ministres étrangers résidans à Dresde, d'aller joindre le roi de Pologne à Varsovie; mais ils répondirent qu'ils n'avoient ni avis ni ordre à recevoir à cet égard que de la cour.

Tant de vexations autorisoient les autres puissances à le maltraiter dans leurs écrits : on se portoit contre cette Majesté aux reproches les plus violens. La France disoit *que par une pareille conduite il faisoit assez connoître qu'il ne respectoit plus ni les loix divines ni les loix*

humaines (1). L'impératrice de Ruſſie faiſoit déclarer au miniſtre Saxon, réſidant à ſa cour, qu'elle ſe propoſoit une vindicte non-ſeulement proportionnée au dommage cauſé dans l'électorat, *mais à l'énormité de cette téméraire infraction de paix du roi de Pruſſe.* Le baron de Ponikau, miniſtre de Saxe à la diete générale de l'Empire, dans le mémoire en réponſe à celui de S. M. Pruſſienne, récapitulant les maux de ſa patrie, s'écrioit : *ce ſont des faits ſi avérés, que ſi les hommes ſe taiſoient, les pierres même parleroient.* L'impératrice-reine entrant dans plus de détails, peignoit le caractere turbulent connu de ce prince, ſes intrigues ſourdes dans les cours étrangeres, ſes contraventions continuelles aux traités, violés auſſi-tôt que formés, ſes agreſſions alternatives contre ſes voiſins les plus foibles. Elle l'accuſoit de ne connoître d'autre regle de conduite que ſon intérêt, d'autre droit que celui du plus fort & d'autres moyens que la violence ou la perfidie, ſuivant les circonſtances. (2) Enfin, l'empereur l'avoit mis au ban de l'Empire ; il avoit abſous par un décret les ſujets de ce prince du ſerment de fidélité.

Ces invectives, ces menaces, ces décrets n'intimidoient point Fréderic ; & tandis que le roi de France, tout débonnaire, étoit aſſaſſiné au milieu d'une nation idolâtre de ſon maître ; on le voyoit à Dreſde au milieu d'un peuple ennemi, anathématiſé du chef de l'Empire, dénoncé aux nations comme le perturbateur du repos de l'Europe & le fléau de l'humanité, on le voyoit ſe promener ſeul, ne vouloir ni ſuite ni eſcorte, dans l'obſcurité, au milieu de la nuit profonde, ſans que du ſein de tant d'opprimés il s'élevât un ſujet fidele pour réclamer ſa liberté & venger ſon ſouverain. Mais ſi ſa grande ame étoit au-deſſus d'une terreur vulgaire, elle

(1) Voyez la lettre circulaire de la cour de France à tous ſes miniſtres dans les cours étrangeres, du mois de ſeptembre 1756.

(2) Voyez la réponſe de l'impératrice-reine aux motifs du roi de Pruſſe.

n'étoit pas ſans effroi d'une ligue qui ſe groſſiſſoit tous les jours pour l'écraſer.

[17 *janvier.*] La diete de Ratisbonne arrêta, par un *concluſum*, que les divers états de l'Empire concourront de tout leur pouvoir au rétabliſſement de la tranquillité publique, à celui du roi de Pologne dans ſes états héréditaires avec le dédommagement le plus complet, & à procurer à l'impératrice, comme reine & électrice de Boheme, la ſatisfaction qui lui eſt due : à cet effet que chaque cercle portera ſon contingent au triple & le tiendra prêt à marcher au ſecours des membres opprimés.

Le comte d'Affry, miniſtre plénipotentiaire de la France à la Haye, prévient les Etats-Généraux que ſon maître, comme garant du traité de Weſtphalie, & en conſéquence du nouveau de Verſailles, ſe propoſe d'aſſembler un corps d'armée ſur le Bas-Rhin, à la hauteur de Duſſeldorp, pour l'intérêt de ſes alliés vexés par le roi de Pruſſe ; mais que ſes troupes, bien loin de rien entreprendre qui puiſſe donner de l'alarme à leurs Hautes-Puiſſances, ſeront employées à leur défenſe, s'ils viennent à être inquiétés à l'occaſion de la neutralité qu'ils ont promiſe. A quoi les Etats-Généraux répondent par l'aſſurance réitérée de ſe conformer à leur parole.

[1 *mars.*] La czarine, excitée par le marquis de l'Hôpital, ambaſſadeur extraordinaire de Louis XV auprès d'elle, pour faire hâter les ſecours ſtipulés dans ſon acceſſion au traité de Verſailles, fait demander à la Pologne un paſſage pour ſes troupes ; & malgré les repréſentations du roi de Pruſſe, ſa réquiſition même de troupes auxiliaires qu'il prétend avoir droit de réclamer, les Ruſſes traverſent ce royaume au nombre de quatre-vingt mille hommes de troupes régulieres & ſe préparent à entrer dans la Pruſſe ducale.

Le roi de Suede déclare qu'en qualité de garant du traité de Weſtphalie, il ne peut s'empêcher de faire entrer ſes troupes dans les domaines du roi de Pruſſe & dans la diviſion du duché de la Poméranie antérieure, pour venger les conſtitutions de l'Empire violées, pour

forcer ce prince à donner les satisfactions demandées & rétablir la paix de l'Allemagne. (1)

Enfin le roi de Dannemarck, malgré la conformité de religion avec le roi de Prusse, qui se déclaroit le vengeur du protestantisme qu'on vouloit détruire, malgré sa consanguinité avec le roi de la Grande-Bretagne, fait assurer Louis XV, par son ministre en France, qu'il observera les traités d'union & de neutralité, & qu'il ne fournira aucune troupe à S. M. Prussienne dans la querelle présente.

En voyant tant de forces réunies contre un simple électeur de Brandebourg, malgré la connoissance de ses talens militaires & de sa politique, il n'étoit personne qui ne prévît un sort funeste pour lui à la fin de la campagne, qui ne crut qu'il s'étoit abusé sur ses propres moyens & sur l'assistance qu'il s'étoit flatté de trouver dans ses alliés. Son discrédit alors étoit tel, qu'ayant voulu négocier à Amsterdam un emprunt de cent mille écus, il ne put les trouver. Les subsides qu'il attendoit d'Angleterre ne venoient point, parce que George II avoit lui-même beaucoup de peine à obtenir de son parlement ceux nécessaires pour le soutien de ses états d'Hanovre, menacés par les François. Il faut l'avouer; Fréderic n'étoit pas à se repentir de son invasion en Saxe: il tentoit toutes les voies possibles de prévenir sa ruine, que lui-même regardoit comme inévitable à la vue d'ennemis si nombreux & si puissans: il cherchoit à échauffer ses partisans secrets à la diete de l'Empire pour ouvrir des négociations d'une paix, sa seule ressource, & le roi d'Angleterre, quoique n'ayant pas recueilli de la diversion de ce prince le fruit qu'il en attendoit, le secondoit par reconnoissance. La haine étoit trop forte & les médiateurs trop foibles. Déjà les François lui avoient enlevé ses états de Westphalie, & au lieu de rester sur la défensive il continue d'attaquer. Quatre corps d'armée de ses troupes entrent

(1) Voyez le manifeste du général Suédois.

en Boheme par quatre endroits différens : lui-même gagne la bataille de Prague : [*6 mai*] il investit cette ville & en fait le siege. Une telle conquête pouvoit, en le rendant maître de la Boheme entiere, lui ouvrir toute l'Allemagne. Déjà cette capitale, resserrée étroitement, n'avoit plus que pour quelques jours de vivres : elle avoit été d'autant plus promptement affamée, que trente-cinq mille hommes de l'armée battue s'y étoient retirés ; elle étoit bombardée à outrance & canonnée à boulets rouges. Trop de précipitation fit perdre au monarque vainqueur tout le fruit de sa victoire & le mit de nouveau à deux doigts de sa perte.

Le maréchal Daun, à la tête de près de quarante mille hommes, arrivoit au secours ; le roi de Prusse présumant trop de ses forces & du découragement répandu parmi les Autrichiens, croit qu'il n'a qu'à se présenter pour les faire fuir. Il sort de son camp avec la plus grande partie de son armée & marche au maréchal retranché sur la croupe d'une colline ; il donne ainsi à l'ennemi un avantage dont il se privoit. Ses troupes montent jusqu'à sept fois à cet assaut, & sont repoussées autant de fois & renversées. [*18 juin.*] Enfin il est obligé de céder le champ de bataille, avec perte de douze mille hommes ; la communication de Prague est rétablie & il en leve le siege & évacue toute la Boheme. C'est ici qu'il parut plus grand que jamais ; il avoua sa témérité : « je n'ai point sujet de me plaindre » de la bravoure de mes troupes, écrivoit-il à un de ses » confidens, ou de l'inexpérience de mes officiers ; j'ai » fait la faute tout seul & j'espere la réparer. »

Malheureusement les François, qui l'avoient chansonné de la maniere la plus outrageante, qui l'avoient peint comme réduit à l'extrêmité & n'ayant plus de ressource que dans sa rage & dans une mort glorieuse, furent les premiers à lui procurer l'occasion de se relever & fournirent un nouveau lustre à sa gloire par la défaite honteuse de Rosbach. [*5 nov.*] La lettre même du général au roi exprime mieux que tout ce que nous pour-

rions ajouter, le déſaſtre & l'opprobre de cette journée. Le prince de Soubiſe mandoit :

« J'écris à Votre Majeſté dans l'excès de mon déſeſpoir : la déroute de votre armée eſt totale. Je ne puis vous dire combien de ſes officiers ont été tués, pris ou perdus.... »

Cette lettre, où, pour la premiere fois peut-être en pareille circonſtance, un courtiſan dit à ſon maître la vérité ſans détour, ſans excuſe ; la modeſtie qu'eut enſuite le prince de Soubiſe de remettre le commandement & de ſervir en qualité de ſimple lieutenant-général ſous le maréchal de Richelieu, réparerent aux yeux de bien des gens ſa foibleſſe de ſe charger d'un emploi auquel il n'étoit pas propre. Bon citoyen, brave ſoldat, il reconnut trop tard qu'il étoit un mauvais général. On doit ajouter, que ſes partiſans prétendirent qu'il avoit été forcé par le prince de Saxe-Hildbourgshauſen, commandant l'armée des cercles, à attaquer, & qu'il falloit attribuer tout le malheur de la journée à ce général de l'Empire, puiſque nos troupes n'étant qu'auxiliaires auprès de lui, le commandant François étoit obligé de déférer à ſes ordres, ou du moins à ſon avis.

Quoi qu'il en ſoit, la déroute étoit d'autant plus humiliante, que l'armée combinée étoit des deux tiers plus forte que celle du roi de Pruſſe ; qu'on fut dupe d'une feinte de ce monarque, paroiſſant ſe retirer & faiſant ainſi donner dans un piege, qui non-ſeulement nous priva de la ſupériorité du nombre, mais par une poſition des plus déſavantageuſes, nous laiſſoit expoſés preſque ſans défenſe à tout le feu de ſon artillerie. Si la bataille ne fut pas auſſi meurtriere qu'on devoit le craindre, ce fut graces aux bonnes manœuvres de M. le duc de Broglio & du comte de Saint-Germain. M. de Soubiſe eut encore le bon eſprit de déférer à leurs conſeils & de s'abandonner à eux.

Comme c'eſt la ſeule circonſtance de cette guerre où Fréderic eut à combattre les François, que l'hiſtoire de ce prince n'entre point dans notre plan, nous allons

le perdre de vue, le laiſſer lutter encore pluſieurs années avec une alternative de ſuccès & de revers tour-à-tour contre les Suédois, les Ruſſes, les Autrichiens, & ſortir enfin par une paix générale de ſa poſition critique. Nous ſouhaiterions ſeulement, pour compléter ſon triomphe, que ſa gloire n'eût pas été ternie par une foule de vexations & de cruautés en Saxe, que ſes ennemis ont ſans doute exagérées, peut-être néceſſitées par le déſeſpoir, mais ſur leſquelles l'humanité doit toujours gémir.

La perte de la bataille de Rosbach eut les ſuites les plus funeſtes pour la France, lui fit perdre tout le fruit des ſuccès de la campagne en Weſtphalie, & devint la cauſe d'une révolution ſans exemple, qui rendit ce malheureux pays de nouveau le théatre des calamités de la guerre.

Dès le mois de mars le maréchal d'Eſtrées avoit ſigné à Vienne une convention, où le roi de France s'obligeoit de faire paſſer le Weſer à ſon armée pour entrer dans l'électorat d'Hanovre. On en avoit fixé l'époque au 10 juillet, ou plus tôt; car dans le plan de la campagne préſenté au roi, ce général avoit prévu des difficultés qui pouvoient retarder l'événement, & l'on ne lui avoit pas fait un crime de les avoir prévues. L'armée raſſemblée à Weſel, il en avoit pris le commandement le 27 avril. Il ſe trouva en tête le duc de Cumberland, fameux depuis la bataille de Fontenoi: il avoit inquiété ce prince par différentes marches & contremarches; il lui avoit fait appréhender d'être enfermé dans le camp de Bielefeld, & l'avoit forcé de l'abandonner & de repaſſer le Weſer pour couvrir l'électorat.

Cette marche lente & méthodique ne ſuffiſoit pas à l'impatience des Pariſiens, & l'on murmuroit généralement contre le maréchal. On n'examinoit point s'il pouvoit opérer différemment, & ſi les obſtacles qu'il rencontroit du côté des ſubſiſtances n'étoient pas la cauſe de ſon retard. On s'imaginoit que rien ne devoit réſiſter à l'impétuoſité françoiſe, & l'on ſavoit que le premier feu de nos troupes une fois jeté, il étoit à craindre

qu'elles ne se dégoûtassent : c'est ce qui rendoit plus raisonnables les craintes des gens sensés, qui, sans blâmer décidément le général, auroient bien voulu lui faire un coup de parti. Enfin, l'occasion se présenta, [*26 juillet*] & la bataille d'Hastembeck lui ramena les suffrages. Mais ils ne pouvoient plus rien pour lui. Les ennemis de M. d'Estrées, auteurs en partie des plaintes, qui les fomentoient & les grossissoient, avoient tellement cabalé à la cour, qu'on avoit nommé le maréchal de Richelieu. La nouvelle s'en répandit précisément en même tems qu'on apprit sa victoire. Alors on changea de langage dans les sociétés, où elle causa la plus vive sensation. On le plaignit; on le justifia, on le regretta; on eut honte d'avoir douté de ses talens militaires; on vouloit que la cour retractât ses ordres; on fut enchanté qu'avant de se retirer il eût au moins à opposer cette action glorieuse à ses détracteurs; on fit des vœux pour que quelqu'autre événement heureux marquât son retour, & qu'il ne reparût que couronné de nouveaux lauriers.

A cet attendrissement sur le sort du disgracié se joignit bientôt l'indignation, quand cent lettres de l'armée apprirent que le jour de la bataille d'Hastembeck auroit dû être le dernier jour de l'armée Hanovrienne, si chacun avoit fait son devoir; qu'elle étoit inévitablement toute entiere prisonniere de guerre ou massacrée, suivant la combinaison des différentes attaques correspondantes les unes aux autres, & que ce beau plan n'avoit pas réussi, uniquement par la jalousie d'officiers-généraux. On nommoit entr'autres le comte de Maillebois, maréchal-général des logis de l'armée, en qui M. d'Estrées, qui connoissoit sa haute capacité, avoit mis sa confiance sans réserve. On l'accusoit d'une perfidie énorme, au point d'avoir abusé de cette confiance pour lui envoyer un faux avis, & ordonner de son propre mouvement des dispositions capables d'arrêter le succès des armes du roi. Ces plaintes firent la matiere d'un procès, qui partagea la cour & la ville durant l'hiver. Mais il n'y eut qu'un cri de la part des patriotes demandant la tête du

traître, d'autant plus coupable qu'il avoit plus de talent, & qu'il ne pouvoit avoir péché que sciemment & en connoissance de cause. Nous verrons comment la chose tourna.

Ce qui rassuroit & encourageoit le comte de Maillebois dans son étrange conduite vis-à-vis le maréchal, c'étoit sa collusion avec le ministre de la guerre, & sans doute avec la favorite, qui vouloit dégoûter M. d'Estrées, qu'elle n'avoit point nommé, & qui ne lui faisoit point sa cour. Il paroît constant (1) que le premier avoit la correspondance secrette du marquis de Paulmy; qu'il lui dépêchoit souvent des couriers extraordinaires pour critiquer la conduite du général & lui présenter d'autres projets, & que dès le 2 juillet il avoit été instruit que le ministre avoit proposé au roi de donner un successeur au comte d'Estrées. Dans les rêves de son ambition il s'étoit, sans doute, flatté de l'être; il fut bien trompé en voyant arriver le maréchal de Richelieu.

Le 10 juillet, c'est-à-dire, quatre jours après sa victoire, le maréchal apprit que celui-ci devoit le joindre avec quinze mille hommes. S. M., en lui annonçant ce renfort, lui donnoit pour motif de sa destitution du commandement, que décidée à réunir les deux armées, elle vouloit le confier au plus ancien. Le reste contenoit des choses très-gracieuses pour M. d'Estrées. On ne se fait point à cette maniere basse dans un souverain d'excuser & de pallier sa conduite vis-à-vis d'un serviteur qu'il renvoie. Il ne doit jamais le faire par caprice, par suggestion, par dégoût personnel: il faut qu'il y ait un tort réel, ou faute, ou incapacité de la part de l'expulsé. Et dans l'un de ces cas, il doit s'exprimer en juge qui punit, & manifester à la nation les motifs d'un renvoi qu'elle ne peut autrement que désapprouver & blâmer.

Il y avoit alors à l'armée trois princes du sang, M le

(1) Voyez *Eclaircissemens présentés au roi par le maréchal d'Estrées*, in-4°. Paris 1758.

duc d'Orléans, le prince de Condé & le comte de la Marche. Leurs ſuffrages auroient dû être de quelque poids: il parut qu'ils n'avoient pas été conſultés, & le premier en témoigna ſon mécontentement en partant pour les eaux d'Aix-la-Chapelle, dont il prétexta avoir beſoin. Cependant il avoit reçu avant la viſite du maréchal de Richelieu, qui commença par rendre ſes devoirs à leurs alteſſes. Ce nouveau général, après avoir conféré avec ſon prédéceſſeur, écrivit au roi: [4 *août*] « M. le » maréchal d'Eſtrées m'a remis un état de ſon armée & » de ſes projets en bon citoyen. Rien n'eſt plus ſage: il » eſt parti comme un héros. »

Le nouveau général, dont l'âge n'avoit point rallenti l'ardeur, toujours actif, toujours brillant, parut d'abord l'homme qu'il falloit, & peut-être eût-il bientôt fait oublier au François inconſtant & léger ſon prédéceſſeur, s'il eût joint à ſa valeur bouillante la ſageſſe & la maturité des conſeils; s'il eût eu plus de prévoyance & ſurtout plus d'honnêteté & de modération dans l'ame. Sans s'embarraſſer, comme le maréchal d'Eſtrées, en s'avançant en Allemagne, de ſavoir comment il en reſſortiroit, il marche au duc de Cumberland, le force à ſe retirer, le pouſſe, le preſſe avec une impétuoſité à laquelle rien ne réſiſte, l'oblige de ſe renfermer dans Stade, & l'y accule tellement que ce prince devenoit inévitablement priſonnier de guerre d'un ennemi qui auroit eu le flegme & la patience néceſſaires.

Le maréchal, ébloui par la gloire d'avoir ſans coup férir terminé en un mois la guerre dans cette partie, accepta, ſous la garantie du roi de Danemarck, promiſe par le comte de Lynar, ſon repréſentant, la trop célebre convention de Cloſter-Seven, [10 *ſept.*] plus honorable ſans contredit & plus utile qu'une bataille gagnée, ſi, la rédigeant d'une maniere claire & détaillée, on lui eût donné la ſolidité & l'authenticité ſuffiſantes.

La France prétendit par-là devenir maîtreſſe abſolue, ſans contradiction, de tous les états du roi de la Grande-Bretagne en Allemagne & de ceux de ſes alliés; l'Angleterre;

terre, au contraire, vouloit avoir mis à l'abri des fléaux de la guerre l'électorat d'Hanovre en neutralité, ainsi que les poſſeſſions des princes voiſins. Il n'en falloit pas tant pour occaſionner une brouillerie dès que l'occaſion s'en préſenteroit.

C'eſt un problême hiſtorique à réſoudre, comme tant d'autres qui ſembleroient n'en devoir pas être, de ſavoir quel fut le premier infracteur. Si l'on en croit de Voltaire, toujours zélé à défendre & à prôner ſon ami, ce fut la faute du miniſtere de Verſailles, qui ne voulut point ratifier la convention & les loix impoſées par le général François au duc de Cumberland, qui n'envoya ſa ratification que cinq jours après la bataille de Rosbach. (1) Suivant les Anglois, c'étoit, au contraire, le duc de Richelieu, qui au mépris du traité s'enrichiſſoit de contributions exceſſives & du pillage d'un pays expoſé ſans défenſe à ſes armes, réparant de la maniere la plus cruelle & la plus barbare ſa fortune conſumée dans les déſordres de la vie d'un courtiſan libertin. (2) Enfin, d'après le *Journal hiſtorique du regne de Louis XV* & d'autres mémoires particuliers, c'étoient les Hanovriens qui, malgré la convention de Cloſter-Sèven, avoient repris les armes & paſſé leurs limites. Tout cela put y contribuer; mais le vrai principe de la rupture de la capitulation fut la défaite du prince de Soubiſe. Cet événement ranima le courage des troupes alliées: elles ſentirent l'affoibliſſement de leur vainqueur. En un mot, la force avoit dicté la convention, la force la rompit. C'eſt ce qui arrivera toujours lorſqu'on aura l'imprudence de s'en repoſer ſur la bonne-foi du vaincu pour l'exécution d'une loi qui n'a pas été reçue librement.

Une autre faute commune aux parties contractantes, c'eſt d'avoir accepté la garantie d'un prince trop peu puiſſant pour la faire reſpecter. Le comte de Lynar n'avoit pu faire donner ſatisfaction à la régence d'Hanovre de

(1) Voy. *le Siecle de Louis XV*, chap. XXXIII.
(2) Voy. *l'Hiſt. de la guerre de* 1756, écrite en anglois.

ſes plaintes & arrêter les exactions des François. Il finit par écrire au maréchal de Richelieu que l'accommodement n'avoit pas lieu ; qu'il n'étoit plus queſtion de négociations de ſa part & qu'il retournoit en Danemarck. Le prince Ferdinand, frere du duc de Brunſwick, vint ſe mettre à la tête des troupes qui reprirent par-tout les armes, & remplaça le duc de Cumberland, retourné à Londres mécontent, diſgracié & ridiculiſé à Paris, où, par une carricature groteſque, on le repréſentoit à pied, un bâton blanc à la main, s'en allant le dos tourné, dans l'attitude de la honte & du déſeſpoir. Les Anglois, ſans doute, eurent ſouvent occaſion depuis de prendre leur revanche plus durable & n'y manquerent pas.

Au reſte, il étoit plus convenable que ce ne fût pas le général, un des contractans dans la capitulation, qui recommençât les hoſtilités. Le ſucceſſeur du fils du roi d'Angleterre envoya un officier au maréchal de Richelieu, pour lui faire part que S. M. Brit. venoit de lui confier le commandement de ſon armée ; qu'il n'entroit point dans les motifs de cette rupture, dont la cour de Londres ſe juſtifieroit inceſſamment par un manifeſte ; qu'à ſon égard il alloit déſormais tâcher de mériter ſon eſtime. Le maréchal répondit par la lettre ſuivante, qu'il faut lire :

« Monſieur. Quoique depuis quelques jours je me ſois » apperçu des mouvemens des troupes Hanovriennes & » qu'elles ſe formoient en corps, je n'ai pu imaginer que » l'objet de ces mouvemens fût de rompre la convention de neutralité ſignée les 8 & 10 ſeptembre entre » S. A. R. le duc de Cumberland & moi. La bonne-foi » que je ſuppoſe naturellement du côté du roi d'Angleterre, électeur d'Hanovre, & de ſon fils qui a ſigné » cette convention, m'a aveuglé au point de me faire » croire que l'aſſemblée de ces troupes n'avoit d'autre » deſſein que de ſe rendre aux quartiers d'hiver qui leur » avoient été aſſignés. Les avis répétés qui me ſont arrivés de chaque quartier de la mauvaiſe intention des » Hanovriens, m'ont enfin ouvert les yeux, & à préſent

» on peut voir clairement qu'il y a un plan formé de
» rompre la convention qui doit être sacrée & inviola-
» ble. Le roi mon maître ayant été informé de ces dan-
» gereux mouvemens & de l'infidélité des Hanovriens,
» veut encore donner de nouvelles preuves de sa modé-
» ration & de son desir d'épargner le sang humain. C'est
» dans cette vue que j'ai l'honneur de déclarer à V. A. S.
» que si, contre toute attente, elle fait une démarche
» équivoque, & encore plus si elle commet quelqu'acte
» d'hostilité, je pousserai les choses à la derniere extré-
» mité, me regardant comme autorisé à agir ainsi par
» les loix de la guerre. Je mettrai en cendres tous les
» palais, les maisons royales & jardins; je saccagerai
» toutes les villes & les villages, sans épargner la plus
» petite cabane : en un mot, ce pays éprouvera toutes
» les horreurs de la guerre. Je conseille à V. A. S. d'y
» réfléchir, & de ne me pas forcer à prendre une ven-
» geance si contraire à l'humanité de la nation Françoise
» & à mon caractere personnel. »

Il ne tint que trop bien parole, & quoiqu'obligé de fuir à son tour & de repasser l'Aller, ce ne fut pas sans avoir commis avant les cruautés les plus inouies à Zelle. [25 *décemb.*] Il venoit de recevoir des lettres de généralissime des armées d'Allemagne, & c'est en cette circonstance que M. de Soubise se résigna à ne commander que comme lieutenant-général. Une telle dignité ne servit qu'à lui donner la faculté de commettre plus d'horreurs & de barbaries dans le duché d'Hanovre, dont il resta maître durant l'hiver. Il n'eut aucun égard aux représentations du prince Ferdinand. Enfin, les plaintes & les réclamations furent si vives, que la cour de France n'osa le conserver & le fit relever par un prince du sang. [*Fév.* 1758.] Il revint dans Paris chargé de dépouilles glorieuses sans doute, s'il les eût conquises en combattant, mais honteuses, puisqu'elles étoient moins le fruit de ses victoires que de son inhumanité & de son avarice. Malgré sa disgrace il n'en rougit pas; il eut l'impudence de s'en ériger en quelque sorte un trophée par un bâti-

ment ſuperbe, qu'il fit conſtruire aux yeux de la capitale, & que les perſifleurs, par une dériſion amere, appellerent le *Pavillon d'Hanovre*.

Ce n'eſt pas ici le lieu de raconter tous les petits faits militaires, tous les combats, toutes les batailles qui eurent lieu dans ce malheureux pays : nous obſerverons ſeulement que les François ne purent jamais en cinq ans reprendre la ſupérioté qu'une ſeule campagne leur avoit donnée ; qu'il fut ſouvent la honte de leurs généraux, & que pour s'y maintenir avec des alternatives de ſuccès & de revers, il fallut ſacrifier infiniment plus d'hommes & d'argent que n'en avoient coûté les brillantes victoires du maréchal de Saxe.

Le comte de Clermont, ſucceſſeur du maréchal de Richelieu, poſſédoit ſans doute les qualités propres à ſe faire également aimer de ſon armée & des ennemis. Humain, doux, affable, populaire, il commença par faire prendre grand ſoin du ſoldat, réduit à l'état le plus déplorable. L'eſprit de rapine, trop commun à la guerre, au lieu d'avoir été réprimé, enhardi de l'exemple du général précédent, s'étoit porté à des excès incroyables. S. A. fit mettre au carcan un garde-magaſin, qui au lieu de recevoir en nature les rations de fourrage que le pays devoit lui fournir, les avoit priſes en argent ; & comme il y avoit été autoriſé par le directeur-général nommé Milin de Grand-Maiſon, elle avoit ordonné de pendre celui-ci. Il prévint le ſupplice par ſon évaſion.

Après avoir ſévi contre les vivriers, le prince ſentit la néceſſité de punir d'autres coupables. Il manda au roi que ſon armée ne pouvoit ſubſiſter, ſi l'on ne rétabliſſoit la diſcipline en expulſant des corps grand nombre d'officiers qui s'y étoient ſouſtraits ; mais qu'il craignoit que la bonté de S. M. ne le portât à faire grace à la plupart. Le monarque l'aſſura de ſa réſolution de n'épargner perſonne. Alors il lui adreſſa les liſtes de cinquante-deux officiers qui furent caſſés.

[14 *mars*.] Il fut indigné de la maniere dont Minden s'étoit rendu après ſix jours ſeulement d'inveſtiſſement,

ayant huit bataillons & huit escadrons pour garnison, qui furent faits prisonniers de guerre. C'étoit un poste essentiel à conserver, en ce qu'il couvroit l'armée en cette partie & empêchoit d'avancer le prince Ferdinand, trop sage pour le laisser derriere lui. La conduite d'un caporal du régiment de Lyonnois, nommé la Jeunesse, fit mieux sentir encore la honte de cette lâche capitulation. Furieux de voir qu'on l'alloit envoyer prisonnier avec ses camarades à Magdebourg, il leur échauffe tellement le cœur, qu'il en amasse 1500. A la tête de cette troupe, il force le poste ennemi qui lui étoit opposé, se fait jour & rejoint avec son corps l'armée du comte de Clermont. Nous sommes fâchés de ne pouvoir apprendre au lecteur quelle récompense reçut une action si généreuse, digne des tems héroïques; mais tous les officiers qui avoient signé la reddition de la place, furent destitués de leurs emplois. M. de Morangiès, lieutenant-général qui y commandoit, exilé à cinquante lieues de Paris; M. de Maisoncelle, lieutenant-colonel de Clermont-Prince, envoyé à la citadelle de la Petite-Pierre en Alsace. Le seul comte de Guiche, n'étant pas compris dans la capitulation qu'il refusa de signer, eut la permission de venir faire sa cour au roi.

Malheureusement ce prince, abbé de Saint-Germain-des-Prez, ne s'entendoit pas mieux à conduire une armée que ses moines Il n'avoit pas assez de génie pour commander, & il avoit à faire à un adversaire trop habile pour lui tenir tête long-tems, eût il été secondé autant qu'il l'étoit peu. C'est cette connoissance de l'incapacité de S. A. qui donna lieu, sans doute, au bon-mot hardi, cynique même, mais trop vrai, du comte de Saint-Germain. Cet officier-général, toujours alerte, toujours chargé de la découverte de l'ennnemi, ayant eu la visite d'un aide-de-camp du prince de Condé, chargé de lui demander de sa part où étoit l'ennemi; le comte prend une lunette, la lui donne, la dirige vers le quartier-général & lui dit: *regardez bien; c'est-là qu'il est.* Pronostic trop vrai des maux qui fondirent peu après sur

l'armée Françoiſe par la perte de la bataille de Crevelt & la priſe de Duſſeldorp.

Cette défaite cauſa la plus vive ſenſation à Verſailles. Le dauphin, qui connoiſſoit le génie françois & le découragement que les troupes devoient reſſentir, fut ſurtout affligé de la tache qui en réjailliſſoit ſur le nom de Bourbon. Il forme le noble projet de la laver ſans perdre un inſtant. Il écrit au roi & lui demande la permiſſion d'aller ſe mettre à la tête de l'armée battue. Il emploie dans ſa lettre les motifs les plus preſſans pour le perſuader ; il prévient les difficultés qu'on pourroit oppoſer à ſa réſolution ; il proteſte qu'il ne fera rien que de l'avis des officiers-généraux : « Non, dit-il en finiſſant, » je ſuis ſûr qu'il n'y a point de François dont le cou» rage ne ſoit ranimé, & qui ne devienne invincible à » la vue de votre fils unique qui le menera au combat. » Son auguſte pere lui fit cette réponſe : « Votre lettre, » mon fils, m'a touché juſqu'aux larmes. Il ne faut pas » ſe laiſſer accabler par le malheur. C'eſt aux grands » maux qu'il faut de grands remedes. Ceci n'eſt qu'une » échauffourée. Je ſuis ravi de reconnoître en vous les » ſentimens de nos peres, mais il n'eſt pas encore tems » que je vous ſépare de moi. »

On voit dans cet écrit précieux combien on en impoſoit au roi. On lui avoit repréſenté comme une échauffourée une déroute complette, qui faiſoit perdre en un jour plus de quatre-vingts lieues de terrein & tous les avantages qu'on avoit gagnés depuis le commencement de la guerre. Au reſte, ſi M. le dauphin n'obtint pas ce qu'il demandoit, il détermina du moins à retirer le commandement au comte de Clermont, qui revint à Paris avec le titre burleſque de *général des Bénédictins*. (1) [8 *juillet*] S. A. l'avoit remis entre les mains du marquis

(1) Il y eut auſſi beaucoup d'épigrammes & de vers. Nous recueillerons les meilleures de ces pieces ſouvent très-importantes pour l'hiſtoire, ſous le N°. X. Nous y joindrons celles qui avoient précédé contre le maréchal de Soubiſe & celui de Richelieu.

de Contades, le plus ancien lieutenant-général, que la favorite fit honorer du bâton de maréchal de France, [4 *août*] non en récompense de ce qu'il avoit fait, mais dans l'espoir, sans doute, de ce qu'il feroit, ou plutôt afin de favoriser le prince de Soubise son cadet, [16 *octobre*] à qui elle vouloit procurer la même dignité. La bataille de Lutzelberg dans le pays de Cassel, que celui-ci gagna sur une armée d'Hanovriens, de Hessois & d'Anglois, en fournit le prétexte heureux. Voltaire observe que Paris, qui avoit murmuré si haut contre ce général vaincu à Rosbach, daigna à peine s'entretenir de cette victoire. C'est que sa défaite avoit eu les suites les plus affreuses & qu'il ne fut pas profiter de son triomphe, que les talens supérieurs de l'ennemi rendirent inutile. En général, c'est ce qu'on observe dans toute cette guerre, où les François eurent presqu'autant d'événemens glorieux pour la bravoure, l'intrépidité, où ils gagnerent presqu'autant de champs de bataille que leurs ennemis. Mais ceux-ci, à peine défaits, se rallioient promptement, & ne tardoient pas à se montrer de nouveau plus redoutables; au lieu que le moindre revers accabloit les autres, les faisoit fuir & se rompre pour le reste de la campagne. Le défaut de principes de leurs chefs, leurs mauvaises dispositions, l'incurie des ressources en cas d'échec ou de déroute complette, le peu de confiance des troupes en eux; toutes ces causes, jointes au caractere naturel de la nation, s'enflant bientôt de ses succès & se décourageant plus facilement de ses pertes, concourent à rendre raison de cette différence.

Le changement fréquent du général y contribuoit beaucoup aussi. M. de Contades ne tarda pas à être remplacé par M. le duc de Broglio, qui fut créé maréchal de France. [18 *décembre* 1759.] La courte époque de son commandement ne fut marquée que par ses batailles de Berghen & de Minden. [13 *avril* & 1 *août* 1759.] La premiere, gagnée par le duc de Broglio; la seconde, perdue sous ses ordres & en personne. Elle fut plus funeste & plus honteuse encore que celle de Crevelt. Le

ſingulier, c'eſt qu'elle pouvoit être très-glorieuſe ; que les diſpoſitions en étoient bien ordonnées & que M. de Contades ſe plaignit que M. le duc de Broglio en eut, par ſon inaction, arrêté les heureux effets. Quoi qu'il en ſoit, ces reproches n'empêcherent ni la diſgrace de l'un ni l'avancement de l'autre, qui paſſa ſur le corps de plus de cent de ſes anciens. Quand il eut le bâton, ſes partiſans firent annoncer cette nouvelle dans les gazettes en ces termes : « Le duc de Broglio, (1) lieutenant-général des armées du roi, vient d'être fait maréchal de » France. Cette dignité a prévenu en lui le nombre des » années & l'ancienneté du rang ; mais elle n'a dévancé » ni les preuves de ſes talens ſupérieurs, ni l'éclat de » ſes ſervices, ni les ſuffrages du public : ſi elle avoit été » la récompenſe immédiate de la brillante victoire de » Berghen, l'ennemi n'auroit certainement pas à nous » objecter la funeſte journée de Minden. » Tout cela étoit vrai ; mais il avoit un frere, le comte de Broglio, ſon conſeil, ſon mentor, dont il ne pouvoit ſe paſſer & qui lui faiſoit grand tort. Jaloux, envieux, turbulent, brouillon, haut, dur, il étoit auſſi déteſté des troupes que ſon aîné en étoit aimé, & l'aſſerviſſement de celui-ci à ſon cadet devoit ſouvent lui faire perdre le fruit de ſes bonnes qualités.

[10 *juillet* 1760.] Le maréchal ſignala ſon avénement par la victoire de Corbach ſur un détachement de trente mille Hanovriens. Le prince héréditaire de Brunſwick les commandoit. & ce jeune héros, d'une impétuoſité téméraire, ayant provoqué le combat avant que le prince Ferdinand fût à portée de le ſecourir, fut obligé de reculer, de laiſſer l'entrée de la Heſſe libre, & de ne retirer de ſa valeur qu'un coup de feu dans les reins. La défection du comte de Saint-Germain, arrivée peu après, compenſa trop ces avantages aux yeux des connoiſſeurs. Il renvoya ſon cordon rouge & ſes brevets au roi & paſſa au ſervice de Danemarck. C'étoit un excellent officier,

(1) *Gazette d'Amſterdam* du 28 décembre 1759.

dont on attribua la perte aux tracaſſeries du comte de Broglio. Il auroit bien vécu avec le maréchal, dont il eſtimoit les talens & la capacité, mais il ne pouvoit ſupporter que celui-ci ne fût en quelque ſorte que l'organe & le diſciple de ſon cadet.

[16 *octob.*] Le combat de Rhinberg ſur le Bas-Rhin mérite d'être cité, moins par ſon importance, aſſez grande cependant, puiſque le marquis de Caſtries qui le livra, força le même prince héréditaire de repaſſer le fleuve & de lever le ſiege de Weſel, que par une action particuliere, preſqu'oubliée dans le tems & dont la mémoire doit être immortelle. M. le chevalier d'Aſſas, capitaine au régiment d'Auvergne, envoyé dans la nuit à la découverte, ſe trouve ſurpris d'une patrouille ennemie : on lui impoſe ſilence ; on menace de le tuer s'il profere un mot ; il ne crie que plus fort : *à moi, Auvergne, voilà les ennemis !* Et ce généreux Curtius, qui auroit dû voir tomber d'admiration les barbares à ſes pieds, eſt maſſacré impitoyablement.

D'autres avantages particuliers conſoloient un peu les François des pertes qu'ils éprouvoient alors par-tout ailleurs, & les faiſoient applaudir au maréchal. On vanta dans le tems la belle défenſe de Fritzlar par M. de Narbonne, [*février* 1761] qui en mérita le ſurnom honorable. Le prince héréditaire qui profitoit autant d'une défaite que d'une victoire, fut mis en déroute à Althenhayn, près Grunberg ; [21 *mars*] affaire qui procura la levée du ſiege de Caſſel & l'évacuation de la Heſſe, où l'ennemi avoit fait une irruption ſubite, & donna lieu aux Pariſiens d'entendre chanter un *Te Deum*, action de graces au Tout-Puiſſant qu'on ne pouvoit rendre depuis long-tems. On reſtoit ainſi maître du landgraviat, de la ville de Minden, de Gottingue & d'un paſſage libre dans l'électorat d'Hanovre. Les affaires étoient en très-bon état ; le prince Ferdinand, par ſon habileté, n'avoit pu que retarder le ſuccès de nos armes & la réunion de l'armée de Soubiſe à celle de Broglio ; ce qui donnoit aux François une telle ſupériorité qu'il auroit dû être

écraſé. Une malheureuſe méſintelligence fit ſon ſalut.

Les deux armées étoient en préſence ; l'on étoit convenu d'attaquer ; mais quand & comment ? C'eſt le nœud du problême. Le prince de Soubiſe accuſa le duc de Broglio, dans l'eſpoir d'acquérir tout l'honneur de la victoire, d'avoir commencé trop tôt. Le dernier reprocha au premier, dans la crainte qu'il ne l'obtînt, de la lui avoir ravie en le ſecourant trop tard, ou plutôt en ne le ſoutenant pas du tout. Tel fut le procès occaſionné entre les deux généraux dans l'affaire de Filingshauſen. [15 *juillet.*] Elle tire ſon nom d'un village, forcé d'abord par le maréchal de Broglio, mais que reprit le lendemain le duc Ferdinand. Nous avons interrogé beaucoup d'officiers, témoins oculaires, & chacun nous a répondu ſuivant ſon affection particuliere. Cependant, d'après les dépoſitions même des partiſans du maréchal de Broglio, nous pencherions à lui donner tort. Il eſt très-probable qu'il ſe laiſſa trop aller à l'impulſion du comte, à ſes conſeils peu meſurés, hardis & ambitieux. La France ne s'en trouva pas mieux. Ces rivaux ne pouvant ſe ſupporter, ſemblerent renoncer à tout projet d'agir pour le reſte de l'année. Les deux armées ſe ſéparerent : le maréchal de Broglio recula vers Caſſel & le maréchal de Soubiſe paſſa la Roer. Plus occupés de leur querelle que de celle de l'état, ils envoyerent en cour des mémoires reſpectifs. Le dernier avoit un trop bon avocat en madame de Pompadour : ſon émule fut rappellé & reçut une lettre de cachet qui l'exiloit dans ſes terres. [19 *février* 1762.] Le public, toujours porté à plaindre le malheureux, peu inſtruit d'ailleurs des griefs & ne conſultant que ſon eſtime pour l'accuſé & ſon mépris pour l'accuſateur, lui décerna un triomphe bien capable d'adoucir ſa diſgrace. Le lendemain de ſon exil on jouoit *Tancrede* à la comédie françoiſe ; mademoiſelle Clairon faiſoit *Aménaïde*. Quand elle en fut à ces vers,

» On dépouille Tancrede, on l'exile, on l'outrage....

. . . . . .

» C'eſt le ſort d'un héros d'être perſécuté. . . .
. . . . . .
» Tout ſon parti ſe tait : qui ſera ſon appui ?
» Sa gloire. . . . . .
. . . . . .
» Un héros qu'on opprime attendrit tous les cœurs. . . .
. . . . . .

l'actrice ſublime donna des inflexions de voix ſi nobles & ſi pénétrantes, que tous les ſpectateurs pleins de l'événement du jour ſentirent l'à-propos. Le nom de Broglio vola de bouche en bouche, & le ſpectacle fut interrompu à pluſieurs repriſes par des applaudiſſemens qui ſe renouvelloient ſans ceſſe.

Ce même public, qui avoit ſi fort regretté le maréchal d'Eſtrées, dans l'enthouſiaſme où il étoit du prédéceſſeur, parut peu flatté du choix de ce vieillard pour remplacer le jeune héros ; choix qui, au ſurplus, ne fut ſoutenu par aucun avantage brillant & déciſif. La mauvaiſe étoile des François voulut même que la joie de la ſignature de la paix fût mêlée d'amertume par la nouvelle de la priſe de Caſſel, [11 *novembre*] preſqu'au moment où l'on ſignoit le traité. Elle ne changea rien à l'état des choſes, mais c'étoit avaler le calice juſqu'à la lie.

Après cette courte notice des événemens de terre, il eſt tems de revenir au monarque, objet principal de notre ouvrage, de ſonder ſon cœur, d'entrer dans ſes conſeils, de peindre ſa cour, d'en développer les orages, toujours fréquens dans ce ſéjour d'intrigues, de perfidies, de méchancetés & d'horreurs, mais dont les circonſtances, par la multitude des concurrens, malgré l'apparence du calme & du repos, augmentoient le nombre & la violence.

Depuis ſon aſſaſſinat, Louis XV, ſans en devenir meilleur, étoit plus triſte & plus puſillanime que jamais. Ceux qui l'entouroient, intéreſſés à ce qu'un ſemblable malheur n'arrivât pas une ſeconde fois, ne faiſoient que l'entretenir dans ſes défiances par un ſoin extrême. Alloit-

il à la chaſſe ; non-ſeulement on ne laiſſoit approcher perſonne, mais attentif à ſes moindres regards, dès qu'on voyoit un ſpectateur, tel qu'il fût, dont la figure lui déplaiſoit, on venoit l'avertir & il falloit qu'il ſe retirât. Bouc, le gros Suiſſe de l'Œil-de-Bœuf, ſe donnoit les airs d'arrêter quiconque avoit le malheur de lui déplaire ; il l'interrogeoit & lui faiſoit ſubir une eſpece de queſtion, & ſi ce *briſe-raiſon* n'en étoit pas ſatisfait, il l'empêchoit de pénétrer & le renvoyoit. Souvent dans les fumées du vin dont il étoit épris, plus inſolent il inſultoit des gens qualifiés. Il falloit endurer tout cela en faveur du zele pour ſon maître, auquel il étoit précieux, ainſi qu'aux principaux officiers de la garde.

Un jour Demures, huiſſier de la chambre, perſonnage non moins ruſtre & bruſque, qui faiſoit placer au grand couvert, recevant des reproches de S. M. de la dureté qu'il mettoit dans ſes propos & ſes manieres, lui répond preſque auſſi groſſiérement : *Sire, je le veux bien, moi, mais ce ne ſera pas ma faute ſi vous êtes frappé une ſeconde fois.* Au reſte, comment n'auroit-il pas été ſoupçonneux ? il ſe voyoit trahi par ſes courtiſans les plus comblés de ſes graces, les plus intimes, les plus aimés ; par Maillebois, par Richelieu, par ſon propre ſang. Le procès du maréchal d'Eſtrées, à ſon retour de l'armée contre le premier, qui n'avoit d'abord été qu'une rhumeur vague, ne lui laiſſa aucun lieu d'en douter. Ce devint une vérité accréditée, publique & conſtante, que ſi, à la bataille d'Haſtembeck, les diſpoſitions du général avoient été ſuivies, s'il n'avoit pas été trompé par de faux avis qu'il lui avoit fait inſinuer méchamment au milieu de l'action, le ſuccès de cette journée auroit été complet. On nommoit hautement le comte pour auteur de la noirceur ; on déteſtoit ſon ambition exceſſive & ſon abominable jalouſie. Son beau-pere, M. le marquis de Paulmy, qui avoit fomenté de ſon pouvoir & de ſa correſpondance la machination, ayant été remercié quelques mois après, on oſa s'expliquer plus hardiment encore, ſur-tout quand on vit cet officier-général reſter

impuni & désigné même pour différens emplois nouveaux. Cette continuité de faveur & de services auroit été la meilleure justification, sans doute, sous un autre prince & dans d'autres tems ; mais sa famille & ses amis lui firent sentir la nécessité de détruire ces imputations trop répandues & trop détaillées. Il le fit dans un mémoire manuscrit qu'il leur communiqua & dont les copies se multiplierent bientôt à l'infini. Il y prétendoit que la gravité de l'accusation l'obligeoit d'entrer dans des révélations qui auroient dû naturellement rester couvertes des ombres du mystere, & sous ce prétexte son *factum* tendoit non-seulement à enlever à l'accusateur la principale gloire de la journée mémorable, objet de la discussion, mais encore l'honneur de ce qui avoit précédé le passage du Weser.

Le maréchal d'Estrées, instruit de l'éclat que commençoit à causer ce mémoire, où les faits étoient présentés avec l'art le plus capable de séduire, ne tarda pas à s'en procurer un exemplaire & le dénonça au tribunal des maréchaux de France comme un libelle diffamatoire. Il écrivit en même tems au roi pour lui demander la permission d'y répondre. Le procès se trouva d'autant mieux engagé que les ordres de S. M. ayant déjà fait partir le comte de Maillebois pour commander en Flandres, le maréchal son pere vint déclarer au tribunal qu'il reconnoissoit le mémoire pour être de son fils & avoué par lui. Ainsi cette absence, ménagée par la cour afin de prolonger, de gagner du tems, de laisser calmer la premiere fermentation pour arrêter ensuite à loisir le jugement, ne produisit pas son effet. On n'osa refuser à M. d'Estrées la permission de répandre ses *éclaircissemens*. Ils furent imprimés de l'agrément du roi. On ne peut rien ajouter à la clarté, à la modération, à la sagesse de cette réponse, qui entre dans le plus grand développement des faits rapportés par l'adversaire & en montre la fausseté. On est convaincu, après l'avoir lu, que si M. de Maillebois a eu quelque part aux opérations qui ont préparé le passage du Weser, il n'en a eu aux-

cune à la détermination qui a engagé M. le maréchal d'Eſtrées à former & à exécuter ce projet, non plus qu'aux diſpoſitions de la bataille.

Que pendant l'action il a cru voir une colonne des ennemis qui ſe portoit par l'autre côté du Weſer ſur le camp de M. le duc de Broglio.

Qu'il a dit à M. le duc d'Orléans : *c'eſt une affaire manquée, nous n'avons d'autre parti à prendre que de nous retirer.*

Qu'il a engagé M. de Souvré d'aller avec les Palatins occuper les gorges pour favoriſer la retraite de l'armée Françoiſe, lui diſant : *mon ami, nous ſommes coupés.*

Qu'il y a lieu de croire que c'eſt lui qui a envoyé l'ordre à M. le duc de Broglio d'abandonner ſon poſte.

Que M. de Puyſegur eſt venu de ſa part demander au maréchal d'Eſtrées deux brigades de cavalerie & deux d'infanterie, pour s'oppoſer aux ennemis qui paroiſſoient à la Trouée.

Enfin, que dans toutes les occaſions où M. le maréchal d'Eſtrées a parlé de lui, ſoit en ſa préſence, ſoit en ſon abſence, il a cherché à juſtifier ſes intentions, en diſant qu'il le croyoit incapable de lui donner un faux avis pour faire perdre la bataille.

Le mémoire finit par cette phraſe remarquable, où ſe réfléchit le calme de l'ame la plus noble & la plus pure :

« Le public, plus indulgent à l'avenir ſur ce qui re-
» garde M. de Maillebois, penſera ſeulement qu'il n'a
» pas bien vu les objets & que ſa précipitation à or-
» donner de ſon propre mouvement & à ſon inſu des
» diſpoſitions de retraite, a mis dans les troupes une
» agitation dont je n'ai pu d'abord reconnoître la vé-
» ritable cauſe, & qui m'a fait perdre un tems pré-
» cieux. »

Après s'être aſſemblés pluſieurs fois, les maréchaux de France, au nombre de onze, donnerent leur avis cacheté. Il fut porté au roi. Ce jugement n'a jamais été connu légalement, mais il eſt conſigné dans les regiſtres du tribunal, & il y a lieu d'inférer, de tout ce qui ſuivit,

qu'il étoit très-rigoureux & condamnoit le coupable à une peine capitale. Paris étoit dans l'attente ; il espéroit, à la contenance des parens mornes & abattus, voir faire un exemple qu'il desiroit, car dans sa catastrophe le comte de Maillebois avoit le malheur de n'intéresser que ses proches. Enfin on sut qu'il avoit été arrêté à Dunkerque avec beaucoup de mystere & conduit à la citadelle de Dourlens. Le terme de sa détention étoit illimité, mais on le dépouilloit de ses emplois. Le roi donnoit son inspection à M. le marquis de Ségur, le commandement du corps à la tête duquel il étoit en Flandres, à M. le comte de Graville. Quant au gouvernement de Douay ; il retournoit au maréchal son pere, & la charge de maître de la garde-robe étoit conservée pour son fils. C'est à ce châtiment infligé par la cour, qui ne voulut pas adopter la sentence, qu'on eut sur-tout lieu de conjecturer combien elle devoit être dure, puisque l'adoucissement étoit tel. Le vieux Maillebois, dans cette triste occurrence, s'étant rendu à Versailles pour implorer les bontés de S. M., le roi, plein d'humanité, lui écrivit la lettre suivante, en refusant de le voir :

« Votre fils m'a forcé de faire ce que j'ai fait. Je sens » quel est le chagrin d'un pere en pareille occasion. » Epargnez-moi la peine de vous voir ; cela augmente- » roit votre douleur, sans que je puisse l'adoucir. Je » n'oublierai jamais vos services, & je vous regarderai » toujours comme un bon & fidele serviteur. »

Cette lettre, de la part d'un prince tout débonnaire, disposé si favorablement en faveur du comte, sollicité si puissamment pour lui par celle à qui il n'osoit rien refuser, prévenu de ses talens par le ministre de la guerre qui les regrettoit, est aux yeux des gens impartiaux une des preuves les plus irrésistibles de son crime. Cependant quelques années après cet illustre prisonnier sortit de sa captivité, reparut à la cour, obtint de nouvelles places, & peut-être le verra-t-on quelque jour s'asseoir parmi ses juges.

Madame la comtesse de Maillebois attira sur elle toute

la compaſſion que le public refuſoit à ſon mari, quand on la vit oublier ſes débauches, les humiliations & les mépris qu'elle en recevoit, pour aller s'enfermer avec lui & partager ſon déſeſpoir.

Cette punition, qui n'en étoit pas une à proprement parler, puiſqu'elle n'étoit pas infligée par une ſentence réguliere de juges compétens, mais une tournure du miniſtere pour ſouſtraire le comte au ſupplice, peint mieux que tout ce qu'on pourroit dire le défaut de principes, le déſordre, l'anarchie d'une cour, dont le ſouverain n'avoit pas la force ni d'abſoudre abſolument un coupable, ni d'en laiſſer le ſort à la déciſion de ſes pairs. Tout y étoit abſolument inconſéquence, contradiction. Le maréchal de Richelieu, qui, moins criminel en apparence que le comte de Maillebois, avoit fait un mal plus réel, plus grand & plus durable, en énervant la diſcipline, en introduiſant le luxe dans les armées, en autoriſant la débauche & le ſcandale, en donnant l'exemple d'une cupidité inſatiable qui ne connoiſſoit aucun frein, en joignant aux calamités inévitables de la guerre les vexations & les barbaries d'un vainqueur inſolent, avoit été rappellé, en fut quitte pour une légere bouderie, & bientôt après eut des lettres de ſervice pour aller commander en Guyenne. On y avoit nommé M. le comte de Langeron, lieutenant-général, qui, par ſes ſoins, ſa vigilance & la bonne diſtribution des troupes ſous ſes ordres, lors de l'arrivée de la flotte Angloiſe à l'iſle d'Aix, avoit contribué à empêcher les ennemis d'entreprendre la deſcente. On ôtoit à celui-ci une récompenſe méritée pour la donner à celui-là, qui avoit encouru le mécontentement de la cour. Le maréchal de Soubiſe, objet des ſarcaſmes & de la dériſion de la capitale, étoit accueilli à Verſailles : on l'avouoit mauvais général, mais excellent courtiſan. Encore tout honteux de la journée de Rosbach, il vint deſcendre à Champ chez madame de Pompadour, qui s'y étoit rendue pour le recevoir. De là il fut ſouper avec le roi à Choiſy. En renvoyant du département de la guerre M.

de Paulmy, [*février*] on le trouva encore très-bon pour le conseil ; on lui conserva le titre de ministre, son logement à l'arsenal, 50,000 liv. de rentes, dont 18,000 en douaire reversibles à sa femme & à ses enfans. Ce n'est pas tout : il eut l'agrément de traiter de la charge de trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, & de se décorer ainsi du cordon-bleu. Qui craindroit une disgrace à pareil prix ? Au lieu de reléguer le comte de Clermont dans son abbaye de Saint-Germain-des-Prez pour y pleurer sur les malheurs de la France, augmentés par son insouciance, son impéritie, sa vie molle & crapuleuse à l'armée, on ne l'admit pas moins à la cour ; il resta l'ami & le compagnon des débauches du roi, par cette sympathie secrette qui régnoit entre eux.

Ce fut dans ce tems-là qu'on fit une petite piece de vers allégorique, tableau vif & rapide des événemens du jour :

Aux cieux tout a changé de face,
Plutus est devenu coquet,
Vénus au conseil a pris place,
Jupin opine du bonnet,
Mercure endosse la cuirasse,
Et Mars est en petit collet !

On devine aisément tous ces personnages, au Plutus près. Il faut savoir que M. de Moras s'étant démis de sa charge de contrôleur-général des finances pour se livrer entiérement aux affaires de la marine. [*15 août* 1757] M. de Boulogne, intendant des finances, avoit été nommé par S. M. à cette place. La véritable raison étoit que la guerre d'Allemagne, très-dispendieuse, coûtoit énormement ; que M. de Moras, peu fécond en ressources, étoit d'ailleurs désagréable au parlement qu'on vouloit rétablir, & qu'on espéroit, en choisissant un homme qui travailloit depuis trente ans dans la matiere, trouver en lui des expédiens & des moyens dont l'autre manquoit. On en avoit le besoin le plus urgent. Le gouvernement étoit si dénué de fonds, qu'il faisoit offrir

fourdement 11 & demi pour cent d'intérêt en Angleterre à ceux qui en voudroient prêter. Les lords de la tréſorerie promirent une récompenſe de 200 liv. ſterling à quiconque découvriroit un citoyen intéreſſé dans cet emprunt, parce que c'eſt un crime de haute trahiſon d'aſſiſter d'argent les ennemis de l'état au tems d'une guerre ouverte. M. de Boulogne étoit un damoiſeau fort occupé de ſa toilette, ſoigneux de ſa perruque, élégant dans ſes vêtemens & ſans aucunes vues. Il créa des charges & des rentes viageres, augmenta le prix du tabac, força de financer certains poſſeſſeurs d'offices, & n'ayant rien de mieux à faire, fut renvoyé au bout de dix-huit mois.

M. de Moras déchargé de l'embarras de l'adminiſtration des finances n'en géroit pas mieux la marine. Les efforts de l'Angleterre redoubloient; le miniſtre en donna avis dans les ports pour ranimer le zele & l'activité; mais ceux de la France diminuoient ſenſiblement: le défaut de fonds à verſer à propos & rapidement; la priſe de quantité de flûtes & autres bâtimens de charge de S. M.; le découragement du commerce écraſé de plus en plus; le déſordre mis dans le département de Rochefort & ſes travaux par l'apparition des ennemis à l'isle d'Aix, qui, ſans avoir été auſſi funeſte qu'elle devoit l'être, leur avoit au moins produit cet avantage; la diſette de matelots qu'augmentoit à Breſt la maladie épidémique de l'eſcadre de M. Dubois de la Mothe, qui avoit enlevé en trois mois de tems dans cette ville 3621 hommes; les forces du département de Toulon, que rendoient inutiles l'adreſſe des Anglois & l'impéritie ou la lâcheté des chefs; toutes ces cauſes concoururent à préparer les déſaſtres de la campagne maritime de 1758; l'impuiſſance de préſenter en forces ſuffiſantes obligea de recourir aux ruſes de la foibleſſe, de ſubſtituer à des meſures rigoureuſes la ruſe & les petits moyens.

Aprés avoir mis près d'un an à préparer dans ce dernier port l'eſcadre de M. de la Clue de ſix vaiſſeaux de

ligne (1) ſeulement & de deux frégates, on avoit fait appareiller en novembre 1757 ce commandant, qui, n'oſant forcer le paſſage du détroit, où il avoit trouvé une eſcadre Angloiſe ſupérieure, avoit relâché le 7 décembre à Carthagene ſous le prétexte d'y faire de l'eau. Bientôt il fut bloqué, de façon à déterminer le miniſtere d'armer de nouveaux vaiſſeaux qui allaſſent à ſa rencontre & le miſſent en état de tenir tête à l'ennemi. Le marquis Duqueſne eut cette miſſion : il montoit le *Foudroyant*, de 80 canons ; & étoit accompagné de l'*Orphée*, de 64 ; de l'*Oriflamme*, de 50, & de la *Pleyade*, frégate de 36. Ces forces, réunies aux premieres, auroient pu beaucoup ; ſéparées elles ne ſervirent de rien. L'*Orphée* fut pris à la vue de M. de la Clue, [28 *février*] qui ne crut pas prudent de ſe commettre. L'action ſe paſſa ſi près du Havre, dit une relation, que les bâtimens françois étoient tous garnis de ſpectateurs ſur les vergues & à la tête des mâts. Au moins ce vaiſſeau ne ſe rendit-il qu'à ſon égal & ſe voyant aſſailli par un autre qui ſurvenoit. Mais ce qui ſera éternellement l'opprobre de Duqueſne, ce fut d'avoir amené au *Monmouth*, vaiſſeau bien inférieur. Il n'y avoit point encore d'exemple qu'une citadelle flottante de 80 canons eût ſubi une pareille loi. C'étoit, s'il eſt permis de comparer le ſacré au profane, *Goliath* vaincu par *David*. Il fut conduit en triomphe à Gibraltar, & les Anglois virent avec plaiſir dans leur poſſeſſion ce gouverneur ſuperbe, qui leur avoit fait tant de mal en Amérique & les avoit traités avec tant de hauteur. Après cette malheureuſe expédition, le voyage de M. de la Clue, dont l'objet étoit d'aller aux isles de l'Amérique & de paſſer enſuite à Louisbourg, déjà trop retardé, fut abſolument manqué, & il s'eſtima heureux de rentrer à Toulon avec ſon eſcadre. Cet échec déconcerta abſolument tous les

(1) L'*Océan*, de 84 canons ; le *Redoutable*, de 80 ; le *Guerrier* de 74 ; le *Centaure*, de 74 ; le *Content*, de 64 ; & l'*Hippopotame* de 50.

projets du gouvernement du côté de la Méditerranée, & l'amiral Holbourne, ſous les auſpices duquel s'étoit paſſé l'action, en fut félicité & remercié par le parlement à ſa rentrée au nom de la nation.

Une autre eſcadre Angloiſe continuoit à croiſer dans le golfe de Biſcaye, aux ordres de ſir Edouard Hawke. Elle interceptoit les divers bâtimens marchands qu'on envoyoit de Bordeaux, de la Rochelle, de Rochefort, & gênoit la communication de ce dernier port avec celui de Breſt. C'eſt dans ce tems que le *Raiſonnable*, vaiſſeau neuf de 64 canons, commandé par le chevalier de Rohan, fut pris. Parti avec le *Prudent* aux ordres du marquis Deſgouttes, trois frégates armées en flûtes (1) & deux flûtes du roi, il avoit échappé, ainſi que tout le convoi. On étoit déjà ſur le cap Ortegal, lorſque par une mauvaiſe manœuvre le chevalier de Rohan tomba ſi fortement ſur le *Meſſager*, [9 *mars*] que cette flûte de 250 tonneaux s'entr'ouvrit & coula bas : on ne put que ſauver l'équipage. Le *Raiſonnable*, fort avarié lui-même, fut obligé de relâcher à l'Orient. & s'y étant réparé, ſon capitaine, pour achever ſa cataſtrophe, en ſe rendant à Breſt tomba dans les mains de l'ennemi, & baiſſa pavillon ſans beaucoup de réſiſtance. Une pareille conduite, dans laquelle on devoit blâmer au moins une ſinguliere mal-adreſſe, n'a pas empêché ce grand ſeigneur de devenir lieutenant-général ſous le nom de prince de Montbazon & de commander même à Saint-Dominque. Sa ſeule punition a été de ne lui plus confier de vaiſſeau.

Malgré tant de contretems, de déſaſtres, de fautes, ſoit de la part de ceux chargés de donner les ordres, ſoit de la part de ceux chargés de les exécuter, les colonies du nord ſe trouverent abondamment pourvues de vivres, de troupes & de munitions dans le tems convenable, mais non ſans des pertes énormes. Pour faire paſſer un vaiſſeau il falloit en ſacrifier quatre. Il falloit

(1) *La Diane*, *la Fidele* & *la Mutine*. Les deux flûtes étoient *le Meſſager* & *la Chevre*.

recourir à grands frais aux neutres qui n'étoient pas toujours de bonne-foi, & avoient ſouvent intérêt de ſe faire prendre pour gagner davantage. On avoit employé des ſtratagêmes de toute eſpece; on riſquoit des vaiſſeaux ſeuls, ou de petits convois ſortis des ports les moins fréquentés; on prenoit avantage des nuits obſcures, des brouillards & même des mers & des ſaiſons, dans leſquelles on eſpéroit de ne pas trouver d'oppoſition de la part de l'ennemi. Tandis qu'on ſimuloit des préparatifs d'embarquement d'hommes & de munitions dans l'oueſt, les bâtimens de tranſport & de charge s'évadoient des ports du midi ou des parages dont les Anglois avoient été écartés par des coups de vent. Échappés à la vigilance des croiſeurs d'Europe, il falloit encore tromper ceux des mers du nord. Les brouillards de Terre-Neuve, les glaces du fleuve Saint-Laurent, périls que le déſeſpoir ſeul ou la cupidité la plus inſatiable pouvoit faire affronter, étoient les reſſources de ces navigateurs, & ſur-tout le paſſage du détroit de Belle-Isle, très-dangereux, mais inconnu alors aux rivaux de la France.

Deux petites eſcadres étoient parties de Breſt. [30 *janvier.*] La premiere, ſous les ordres de M. de la Villéon, compoſée de deux vaiſſeaux & d'une frégate; (1) mais un de ces vaiſſeaux, très-endommagé, n'avoit pu pourſuivre ſa route & étoit revenu à Breſt. La ſeconde, plus conſidérable, étoit commandée par le fameux Beauſſier: il avoit quatre vaiſſeaux de ligne & une frégate. (2) Ces forces ne pouvoient nullement s'oppoſer aux forces Angloiſes. On ſait cependant que c'eſt ſur-tout dans une

---

(1) Le *Magnifique*, de 74 canons, que le commandant montoit; l'*Amphion*, de 50, M. de la Monneraye, capitaine, & la *Syrenne* de 30, M. Beauſſier Château-Vert, capitaine.

(2) L'*Entreprenant*, de 74 canons, commandé par M. Beauſſier: le *Célebre*, de 64, par M. de Marolles, le *Capricieux*, de 64, par le chevalier de Tourville; le *Bienfaiſant*, de 64, par le chevalier de Courſeran, & la *Comete* de 40, par le chevalier de Lorgeril.

escadre puissante que réside la défense d'une colonie. Beaussier non-seulement n'étoit point en état de combattre celle des Anglois, de 33 vaisseaux de ligne & 18 frégates, mais même de se présenter devant elle & de retarder du moins ou gêner son débarquement; il fut obligé de se tenir en dedans & de se borner à veiller sur la rade & le port, & dès-lors on prévit la prise de Louisbourg.

[2 *juin.*] Ce fut le 2 juin que l'amiral Boscawen, portant seize mille hommes de troupes aguerries, jeta l'ancre dans la baye de Gabarus, ayant 157 voiles, y compris les bâtimens de transport. Comme on lui avoit fait parvenir plusieurs avis concernant l'impossibilité de la descente sur un rivage si bien gardé & fortifié, sur le danger de faire manœuvrer ses vaisseaux dans un lieu dont les pilotes ne connoissoient pas le mouillage, il voulut avant prendre conseil en particulier de ses officiers, & déjà l'opinion générale étoit de céder aux difficultés, ou du moins de les discuter avant dans un conseil de guerre général de mer & de terre, lorsque le vieux Fergusson, capitaine qui avoit sa confiance, méprisant l'avis de ses camarades & leurs raisonnemens: « Point » de conseil de guerre, dit-il, pour votre propre hon» neur, pour la gloire de votre pays; déployez l'autorité » dont vous êtes revêtu, ne la compromettez point » par une pusillanimité dangereuse, par des discussions » incertaines. Rappellez-vous ce qui s'est passé à Mi» norque, à Rochefort & même à Hallifax, & ne perdez » point à délibérer un tems précieux lorsqu'il faut agir. » Ce discours vigoureux ranima l'amiral; il n'envisagea plus les difficultés qui s'élevoient & croissoient à mesure qu'on opinoit. Il notifia sa résolution de ne pas sortir de la baye qu'il n'eût tenté tous les moyens de remplir ses instructions. Dès-lors les obstacles & les dangers disparurent, ou plutôt furent surmontés; la descente s'effectua, non sans des prodiges de valeur, car il en fallut sans doute pour résister à l'impétuosité françoise, pour gravir un roc à découvert & s'y établir malgré le feu d'une formidable artillerie.

Dès que les assiégés virent l'assaillant solidement établi sur le rivage, ils prirent l'unique parti qui leur restoit, celui de s'enfermer dans Louisbourg. M. de Drucourt, capitaine de vaisseau, en étoit gouverneur; il se défendit avec beaucoup de bravoure & d'opiniâtreté, ce qu'on devoit attendre de lui : mais une anecdote que nous n'avons garde d'omettre, c'est que madame de Drucourt secondoit son mari par son courage. Continuellement sur les remparts, la bourse à la main, tirant elle-même trois coups de canon chaque jour, elle sembloit lui disputer la gloire de ses fonctions. L'effet de cette résistance auroit dû sauver la colonie, si les secours promis du Canada fussent arrivés, ou qu'il en fût survenu d'Europe. On ne fit que le foible effort d'y envoyer le *Formidable*, de 80 canons, commandé par M. de Blenac, chef-d'escadre. Il y portoit M. de Villepatour, officier d'artillerie, dès-lors très-estimé & dont la réputation n'a fait que s'accroître depuis. Mais ce vaisseau n'appareilla que le 11 mai, & vint jouer le rôle du *Vigilant* dans la guerre précédente : il arriva que l'investissement étoit fait; on devoit s'en douter à la cour, & au lieu de confier cette expédition à un chef froid & timide, tel que M. de Blenac, il y auroit fallu nommer un commandant intrépide, ardent & même d'un enthousiasme téméraire, tel, en un mot, que celui désigné pour l'artillerie, qui malheureusement n'étoit que passager sur ce bord. Quelle douleur pour M. de Villepatour quand il se vit ramener en Europe, frustré de l'honneur qu'il ambitionnoit d'acquérir! En effet, M. de Blenac se contentant d'apprendre qu'une escadre Angloise bloquoit le port, sans essayer aucune tentative d'y pénétrer, sans vouloir observer par lui-même quelle étoit la position de l'ennemi, vérifier du moins les rapports qu'on lui faisoit, revira de bord & revint plus vîte qu'il n'étoit allé. Dès-lors les assiégés se virent privés de tout espoir d'échapper à l'ennemi. Le mauvais succès des sorties qu'ils tentèrent à plusieurs reprises & l'habileté des opérations concertées par l'amiral Boscawen & le général Amherst, qui com-

mandoit les troupes de terre, rendirent néceſſaire de capituler avant un aſſaut impoſſible à ſoutenir. Le gouverneur répugnoit à ſe déclarer priſonnier de guerre lui & ſa garniſon; mais il y fut forcé par les inſtances du commiſſaire-ordonnateur & les larmes des habitans. [27 *juillet.*] « La capitulation fut honorable, & le » vainqueur, dit l'abbé Raynal, fut aſſez eſtimer ſon » ennemi, s'eſtimer aſſez lui-même pour ne ſouiller ſa » gloire par aucun trait de férocité ni d'avarice. »

Avant la reddition de la place, toute l'eſcadre de M. Beauſſier, au nombre de cinq vaiſſeaux, avoit été brûlée ou priſe; ce qui rendoit la conquête encore plus importante. C'étoit un nouveau coup porté à la marine Françoiſe, qui tendoit à l'anéantir totalement dans peu. D'ailleurs la priſe de l'Iſle-Royale facilitoit, pour l'année ſuivante, la conquête du Canada, retardée, au moins celle-ci, par la belle réſiſtance de M. de Drucourt.

M. de Moras n'eut pas la douleur de voir ſon miniſtere marqué par la perte d'une colonie auſſi importante, le premier démembrement qu'eſſuya la France. [1 *juin.*] Il venoit de ſortir du miniſtere, & c'étoit le marquis de Maſſiac, lieutenant-général des armées navales, qu'on lui avoit donné pour ſucceſſeur. C'étoit la ſuite d'un nouveau plan d'adminiſtration pris, en confiant celle de chaque département à un homme qui eût paſſé par les grades inférieurs & vieilli ſous le harnois. (1) On s'étoit ſervi de ce prétexte pour expulſer M. Rouillé, [25 *juin* 1757] que madame de Pompadour avoit fait aller de la marine aux affaires étrangeres, & qu'elle venoit de renvoyer à la ſurintendance des poſtes. On le faiſoit monter & deſcendre comme on vouloit. Cette fois la marquiſe deſiroit élever à ſa place l'abbé comte de Bernis, qui avoit été chargé de pluſieurs ambaſſades, auteur du traité de Vienne, & qui, admis au conſeil

(1) Il courut dans le tems, manuſcrite, une lettre critique ſur cet objet, très-plaiſante, très-vraie & digne d'être conſervée. Nous la renvoyons aux pieces pour ſervir à l'hiſtoire, N°. XI.

depuis

depuis quelques tems, ſembloit revêtu de tous les caracteres propres au département dont on le chargeoit. Nous avons vu que dans ce même ſyſtême, M. de Boulogne avoit été créé contrôleur-général. Le maréchal de Belle-Isle qui en étoit l'auteur & l'avoit inſinué à la favorite, [29 *février*] avoit bien eu ſes raiſons. C'étoit indirectement ſe déſigner pour la guerre. Il venoit de l'obtenir; mais comme il avoit plus d'ambition que de ſanté, il s'étoit fait donner en même tems pour ſecond M. de Crémille, lieutenant-général des armées du roi, ſa créature, qui devoit l'aider dans les détails & les fonctions de ſon miniſtere, & travailler avec S. M. conjointement ou ſéparément, ſuivant les circonſtances. La marine ſembloit exiger à ſa tête, plus que tout autre département, un homme du métier. C'eſt ce qui occaſionna la nomination de M. de Maſſiac. Voici comme elle arriva, car tout eſt heur & malheur dans le monde & ſur-tout à la cour. Ces ſcenes intérieures ſont principalement de notre reſſort; elles contribuent à peindre le tableau des mœurs & du génie de chaque époque du regne de Louis XV.

Quand on fut convenu, un peu trop tard, ſans doute, de l'incapacité de M. de Moras, on s'aſſembla chez madame de Pompadour pour lui choiſir un ſucceſſeur. Réſolu de le tirer parmi les officiers d'épée de la marine, on ouvre un Almanach-Royal & l'on cherche quel peut convenir le mieux. Quant aux deux vice-amiraux, l'un preſque nonagénaire, ne demandoit que le repos; l'autre, d'un grand nom, petit génie, fort ignorant, ſachant à peine lire & écrire, étoit d'ailleurs trop gonflé de ſa naiſſance pour ne pas regarder comme au-deſſous de lui toute fonction de la plume, même la charge de ſecretaire d'état. Il venoit d'être créé maréchal de France, & depuis le commencement de la guerre on le berçoit de l'eſpoir de commander une armée navale contre l'Angleterre. C'étoit un épouvantail perpétuel qu'on préſentoit à celle-ci, qui l'avoit effrayée dans le commencement, mais dont elle n'avoit plus peur. Quand on

parcourut les officiers-généraux, l'embarras ne fut guere moins grand. Les uns n'avoient jamais ſervi, n'étoient connus que ſur les liſtes ; les autres étoient abſens ou priſonniers, ou à la mer, ou dans les colonies, ou dans les départemens. Celui-là étoit dévot, celui-ci bouffon, un troiſieme n'avoit point aſſez de naiſſance, un quatrieme ne s'entendoit pas plus à la marine qu'un maître des requêtes. On ne ſavoit ſur qui ſe fixer, lorſque quelqu'un dit : « madame, ſans vous tourmenter davantage, vous avez un homme ici tout porté qui peut » convenir à merveille ; c'eſt un ancien lieutenant-général : il eſt riche, il eſt à la cour depuis long-tems. » A la tête d'un grand bien, il a quelque teinture d'adminiſtration ; il eſt ſage, froid, point préſomptueux ; » il ſera docile, on en fera tout ce qu'on voudra : c'eſt » M. de Maſſiac. D'ailleurs, ajouta-t-il, puiſque M. le » maréchal de Belle-Isle a deſiré un ſecond, on peut » lui en donner un auſſi dans un homme d'un très-grand » mérite & qui a l'honneur de vous appartenir, dans » M. le Normant de Mery, ancien intendant de Rochefort, aujourd'hui intendant des armées navales. Il » eſt d'une probité reconnue à toute épreuve ; très-» économe, il entendra à merveille à mettre de l'ordre » & de l'intelligence dans les fonds de la marine, prodigués ſi follement ſous le miniſtre actuel. »

C'étoit prendre la favorite par ſon foible en propoſant M. le Normant. C'étoit d'ailleurs fermer la bouche aux contradicteurs. Perſonne n'oſa réſiſter aux inſinuations du partiſan de M. de Maſſiac. On applaudit en chorus à ſon avis. Ce perſonnage, propoſé au roi par la favorite, devint l'idole du moment ; mais il fallut qu'il acceptât pour adjoint celui déſigné, avec le titre d'*intendant-général de la marine & des colonies*. Cet eſſai n'étoit pas propre à juſtifier le ſyſtême qui venoit de s'établir. Jamais la marine n'auroit été plus mal gouvernée que cette fois, où, pour la premiere, elle voyoit à ſa tête deux hommes, ſortir l'un du corps de l'épée, l'autre de celui de l'adminiſtration, ſi M. Berryer ne les eût ſuivis im-

médiatement. M. de Maſſiac, naturellement indolent, cacochime, vaporeux, étoit tous les matins uniquement occupé de ſa toilette & de ſa ſanté. Foible d'ailleurs, il n'oſoit prendre avec ſes camarades la dignité que lui donnoit ſa place. Il avoit épouſé une madame Gourdan, veuve d'un premier commis, joueuſe de profeſſion, admettant chez elle indiſtinctement tous ceux qui avoient aſſez d'argent pour y figurer, conſéquemment très-mauvaiſe compagnie, du moins très-mêlangée. Elle avoit l'aſcendant ſur ſon mari, mais étoit elle-même ſubjuguée par un tas de brelandiers qui faiſoient de ſon hôtel un tripot. Les premiers commis qui avoient toujours jalouſé M. le Normant & ſe croyoient ſupérieurs à lui, ne pouvoient s'habituer à travailler ſous ſes ordres : ils cherchoient de leur mieux à lui faire commettre toutes ſortes de ſottiſes pour s'en débarraſſer. Cette aſſociation ne put jamais durer plus de cinq mois : ils furent remerciés dans la même année de leur élévation & ne ſe virent pas même inſcrits dans l'Almanach-Royal. Quand on vint redemander le porte-feuille à M. de Maſſiac, il répondit qu'il alloit chez le roi le lui remettre. Comme il n'y avoit point de lettre de cachet qui lui interdit la préſence du monarque, rempli d'une noble hardieſſe dont on ne l'auroit pas cru ſuſceptible, il oſa, pour la premiere fois, préſenter à Louis XV, plus décontenancé que lui, la figure d'un miniſtre diſgracié, & en arracha en quelque ſorte la permiſſion de continuer à lui faire la cour.

Dans le court eſpace que dura ce miniſtere, la France perdit non-ſeulement Louisbourg avec les isles du cap Breton & de Saint-Jean, mais le fort de Frontenac dans l'Amérique, mais le Sénégal & l'isle de Gorée à la côte d'Afrique ; mais dans l'Inde le comte d'Aché faiſoit fuir ſon pavillon avec des forces ſupérieures devant le pavillon ennemi ; mais elle ſe vit inſulter juſqu'à trois fois ſur ſes propres côtes.

[*5 juin.*] La premiere, le lord Anſon, avec vingt-deux vaiſſeaux de ligne, mouille dans la baye de Cancalle

près Saint-Malo, y débarque avec quinze bataillons de troupes légeres & d'artillerie : les Anglois campent devant la ville, brûlent trois frégates du roi, vingt-quatre corſaires, ſoixante & dix navires marchands, quarante petits bâtimens, ainſi que des magaſins de chanvre, de goudron, &c., & au bout de huit jours ſe retirent ſans le moindre échec. On peut juger de la conſternation qu'ils avoient jetée par cet extrait du mandement ridicule & emphatique de l'évêque, qui ordonna une proceſſion ſolemnelle en forme d'actions de graces du départ de l'ennemi. A travers ces fanfaronnades religieuſes on découvre encore l'effroi dont il étoit ſaiſi.

« *Chantons le Seigneur avec les timbales, chantons-le* » *avec les tambours, &c., car Dieu a briſé les batailles,* » *car dans le camp, au milieu du peuple, il m'a délivré* » *des mains de ceux qui me perſécutoient.*

» Béthulie étant réduite à la derniere extrêmité, ſans » reſſource, ſans aucun eſpoir d'aſſiſtance, & *quand* » *les habitans effrayés ne deſireroient qu'une reddition* » *volontaire*, fut ſauvée par une de ces merveilles éclatantes, qui manifeſta de la maniere la plus ſenſible » les opérations de la main toute-puiſſante du Très-» Haut. Votre délivrance, au contraire, n'a d'abord » rien que de très-naturel ; mais quiconque fera un peu » attention à toute la ſuite de cet événement, doit reconnoître les marques très-évidentes de la protection » de Dieu ſur cette cité. Vous avez pris toutes les » précautions que le courage & la conduite peuvent » dicter contre les attaques dont vous étiez menacés & » que vous regardiez comme inévitables. Ces précautions ont été ſuperflues : on n'a pas tiré ſeulement » un coup de canon contre votre ville. Vous eſpériez » que les troupes envoyées à votre ſecours chaſſeroient » l'ennemi, mais l'ennemi ne les a pas attendues. La » nouvelle en eſt venue & ils ſe ſont retirés avec précipitation. Les vents s'oppoſoient à leur retour, » mais il étoit décidé par la Providence qu'ils s'en re-

» tourneroient par le même chemin par où ils étoient
» venus, & ils l'ont fait en dépit des vents contraires.
» Ne devez-vous donc pas dire : *ſi Dieu eſt pour nous*
» *qui ſera contre nous ?*

Du reſte, le duc de Malborough, qui commandoit les troupes de terre, ſuivant ſes inſtructions, ſe comporta envers les habitans & autres ſujets non armés avec toute l'humanité poſſible : ſept matelots & un ſoldat furent pendus pour s'être livrés au pillage.

Les ravages cauſés par cette deſcente furent eſtimés à plus de douze millions de perte en effets de marine ſeulement.

La ſeconde fut plus funeſte encore. Elle s'exécuta ſous les ordres du commodore Howe, qui commençoit déjà à ſe ſignaler, & ſous ceux du général Bligh. Pour mieux encourager les troupes, le prince Edouard, depuis duc d'Yorc, ſuivi de quantité de jeunes ſeigneurs volontaires, s'embarqua ſur l'eſcadre. Cherbourg fut le lieu qu'on réſolut d'attaquer & de détruire. Ce port, dont on s'occupoit à creuſer & agrandir le baſſin, pouvoit un jour devenir, par ſa poſition dans la Manche, le plus grand fléau de la Grande-Bretagne. La France n'en avoit encore aucun capable de recevoir des vaiſſeaux de roi & des eſcadres ; & celui-ci, vaſte, commode, réuniſſoit une foule d'avantages qui l'auroit rendu bien ſupérieur au port de Dunkerque ſi vanté & ſi jalouſé.

[7 *août.*] Les Anglois y parurent le 6 août, & le 7 la garniſon s'étant retirée de la place, hors d'état de défenſe, l'ennemi en reſta maître & s'y conduiſant avec ſa diſcipline ordinaire, ſe contenta de lever de fortes contributions dans le pays, de démolir les travaux & de réduire le port dans l'état le plus déplorable. Il y brûla vingt-ſept navires, encloua cent ſoixante-treize pieces de canons & trois mortiers de fer. Vingt-deux ſuperbes canons & deux mortiers de fonte furent renvoyés en Angleterre, avec les drapeaux enlevés dans cette expédition, ſpectacle nouveau pour la génération actuelle, puiſque c'étoit la premiere entrepriſe ſur les côtes de

France depuis plusieurs siecles, qui lui eût porté un dommage essentiel & durable, & qui pût faire honneur à la hardiesse, à l'intelligence & à la capacité de ses généraux. Sur une des écluses on lisoit diverses inscriptions, entr'autres celle-ci qui venge la mémoire du cardinal de Fleuri, & prouve que la marine ne lui étoit pas aussi indifférente :

Ludovici XV jussu
Floriæ consilio,
Asfeldi ductu
In ævum extat hæc moles.
Ars, naturæ victrix, aquarum impetum
Refrenat, facilem navibus tempestate actis
Aditum dat, tutelam asserit, copiam invehit,
Gloriam perpetuat, simulque principem,
Sapientem, heroa, posteritati commendat.

Un officier de terre la parodia de cette maniere, & fit graver la sienne au-dessous.

« Louis & Fleuri avec Asfeld doivent maintenant le » céder à George, à Pitt, à Bligh & Howe. Un souffle a » détruit l'ouvrage d'un siecle. La marée est libre main- » tenant, & la rage des flots commande. Leurs richesses » & leur sûreté sont perdues. Leur gloire est évanouie, » ainsi que l'orgueil du roi, du ministre & du héros. »

Les dépouilles de la France, les trophées militaires dont nous avons parlé ci-dessus, huit jours après furent promenés en triomphe dans Londres & conduits à la Tour.

Si le général Bligh s'en étoit tenu à cette victoire, il auroit été le dieu de l'Angleterre, tant la joie & la satisfaction y étoient grandes ; mais le 4 septembre ayant fait une autre tentative à Saint-Brieux en Bretagne, cette troisieme fois les Anglois furent punis de leur audace : le duc d'Aiguillon les joignit le 11 à Saint-Cast, les força de se rembarquer précipitamment, fit 700 prisonniers, & leur causa une perte de plus de 4000 hommes, tant tués que noyés. De treize mille hommes qu'ils avoient mis à terre, il s'en sauva à peine 8000.

A leur tour les François plaisanterent leurs rivaux ; ils firent des chansons à la gloire du vainqueur, & jouant sur le mot, ils dirent *qu'on avoit chassé l'ennemi à grands coups d'aiguillon*. Malheureusement cette victoire n'arrêtoit qu'un plus grand mal, & ne réparoit pas celui fait sur nos côtes. Le gouvernement Britannique avoit toujours rempli son objet capital, de nous empêcher, par de semblables alertes, de dégarnir nos côtes & de renforcer nos armées d'Allemagne. Il nous avoit obligés de tenir continuellement nos troupes en alarme & en mouvement, & causé ainsi des dépenses qui ne faisoient que détériorer nos finances, dont ils connoissoient le mauvais état. Il étoit tel, que la France ne put former sous M. de Massiac qu'une seule entreprise maritime bien foible, sans doute, mais qui auroit été d'une grande utilité si elle eût eu le succès qui sembloit inévitable. En septembre, on arma à Brest un vaisseau & deux frégates pour une expédition appellée *secrette*. Elle l'étoit en effet, & fut même conduite avec un mystere qui échappa à tout l'espionnage des ennemis. Nous en renvoyons les détails curieux à une relation particuliere. (1) Nous nous contenterons de donner ici le précis. Il s'agissoit d'intercepter les navires de la compagnie des Indes Angloises par une croisiere établie sur l'isle de Sainte-Hélene, où ils viennent toucher nécessairement à leur retour pour y prendre un vaisseau d'escorte. Malgré toutes les contrariétés que le projet avoit éprouvées, il étoit si excellent, qu'on auroit pu surprendre environ dix de ces bâtimens, ayant pour plus de vingt-deux millions de cargaison. Mais la mésintelligence, la jalousie & les mauvaises manœuvres firent échouer l'entreprise, & l'escadre Françoise eut la honte & la douleur de se voir ensuite mouillée dans un port neutre à côté de ces mêmes Anglois insultans à son impuissance.

Le court & pitoyable essai de M. de Massiac dégoûta de confier la marine à un homme du métier. On en revint

(1) Nous l'inférerons à la suite de cette histoire.

aux maîtres des requêtes, & M. Berryer l'obtint. [*1 novembre.*] Chacun fut confondu d'étonnement à cette nouvelle : on ſe demandoit ſi l'on vouloit abſolument achever notre perte avec un pareil miniſtre, dans la criſe importante où les colonies & les affaires maritimes ſe trouvoient. Ce perſonnage, ſorti de la police depuis peu, n'avoit jamais annoncé aucun des talens qu'exigeoit la place délicate où l'on l'élevoit. Il étoit d'ailleurs ſans humanité, dur, bruſque, groſſier même : il s'étoit fait déteſter par-tout où il avoit paſſé & n'avoit d'autre mérite qu'un dévouement ſervile envers la favorite & une objection profonde auprès de ceux dont il avoit beſoin. Elle l'avoit fait introduire au conſeil des dépêches & peu après au conſeil d'état, pour y avoir une voix de plus à elle, & ſur-tout un eſpion en état de lui rendre compte de tout ce qui s'y paſſoit. Il avoit obſervé que le maréchal duc de Belle-Isle, y tenoit le haut bout, en étoit l'oracle & il lui avoit fait ſa cour. Celui-ci, toujours agité de projets, n'ayant pu réuſſir du côté de l'Allemagne, en vouloit revenir à frapper un grand coup en Angleterre, à ce plan d'invaſion ſi aiſé à former, qu'imaginent d'abord les petites têtes, mais qui, pour s'exécuter, auroit beſoin de toutes les reſſources d'un génie vaſte, pouvant s'aſſervir en même tems à la foule des détails, & joignant à beaucoup de hardieſſe la plus rapide célérité. Il crut avoir trouvé l'homme qui lui convenoit en M. Berryer, c'eſt-à-dire un agent actif & docile, qu'il mettroit en mouvement comme il voudroit, & qui ſe prêteroit aveuglément à ſes diverſes impulſions. Il ſe trompa : le nouveau ſecretaire d'état avoit beaucoup d'ignorance, mais davantage encore de préſomption & d'entêtement. Bas quand il avoit eu beſoin de capter le ſuffrage de ſon bienfaiteur, il devint, ſelon l'uſage, inſolent quand il crut pouvoir s'en paſſer. Minutieux par le caractere & par la place qu'il avoit remplie long-tems, il s'occupa de petites réformes, au lieu de ſeconder efficacement les meſures vigoureuſes que prenoit le maréchal dans ſon département, car la guerre &

la marine devoient se prêter la main, ne pouvoient réussir l'une sans l'autre, & celle-ci fit échouer, par son défaut d'harmonie, les savantes combinaisons de l'autre.

M. Berryer parvenu au ministere avec la prévention trop fondée, il est vrai, des déprédations énormes qui se commettoient dans son département, n'eut pas l'esprit de sentir qu'il falloit remettre à un tems plus opportun à remédier aux abus ; qu'il falloit songer au point capital & urgent de la conservation des colonies qui en étoient le théatre principal, & que ce n'est pas lorsque la maison brûle qu'on doit se distraire du soin d'éteindre le feu pour empêcher les voleurs de détourner quelques effets. Etant à la police, il n'avoit connu pour ressorts de son administration que la délation & l'espionnage. Ce furent ceux qu'il mit en œuvre encore. Il déterra dans Paris un ancien officier de plume de la marine, chassé de son corps comme mauvais sujet : il en fit son confident, son conseil, son maître même. N'osant, par un amour-propre mal-entendu, avouer son ineptie à ceux qui auroient pu l'instruire en grand, il prenoit sourdement des leçons de ce subalterne, non dénué de quelques connoissances du métier ; mais rougissant en même tems d'un pareil précepteur : afin qu'on ne sut pas d'où & comment il tiroit ses principes de marine, il le faisoit venir en secret dans son cabinet par un escalier dérobé & à des heures où les premiers commis ne pouvoient l'y surprendre. Ce manege dura quelque tems, sans qu'on s'en doutât. Cependant le mentor de M. Berryer profitant de la circonstance pour assouvir ses haines particulieres, exerçoit des vengeances cruelles. C'étoient, chaque ordinaire, des lettres foudroyantes aux chefs, des destitutions, des cassations de sujets, contre lesquels on n'articuloit que des griefs vagues, ou anciens & non privés. La source de ces vexations se découvrit enfin, & le ministre fut obligé de disgracier ce petit Séjan qui, dans son genre, avoit déjà fait beaucoup de mal & s'étoit attiré des bienfaits pécuniaires très-mal employés à coup sûr, & qu'on auroit

pu ranger dans la classe des prodigalités onéreuses que vouloit supprimer le ministre.

Tandis que M. Berryer portoit l'attention la plus sérieuse à ces petits détails, qu'il supprimoit quelques officiers de plume, qu'il retranchoit les appointemens à d'autres, qu'il écornoit les bénéfices des fournisseurs soumis à un nouvel examen, les ennemis battoient nos escadres, achevoient de ruiner notre marine, prenoient la Guadeloupe, Quebec, la Martinique, le Canada entier, Pondichéry, & ne cessoient de nous insulter jusques chez nous.

Les Anglois étendant leurs vues de conquête à mesure que leurs rivaux s'affoiblissoient, après celle de l'Isle-Royale songerent, non-seulement à réduire toutes leurs possessions dans l'Amérique septentrionale, mais encore à commencer l'invasion des isles à sucre. La Martinique, la plus importante par sa position au vent, centre de toutes les autres dans les mêmes parages, étoit celle qui les inquiétoit davantage. Remplie de négocians, de gens de mer, elle peut porter des secours d'hommes, d'armes, de vivres qui arrivent en vingt-quatre heures à leur destination, avec une certitude morale de n'être pas interceptés, malgré la force & la multiplicité des escadres destinées à traverser cette communication.

Ce n'est pas tout : de nombreux essaims de corsaires sortis de ses ports, réduisoient le commerce de la Grande-Bretagne à ne marcher que sous convoi, & cette gêne dispendieuse empêchoit de les faire succéder aussi régulièrement qu'il auroit fallu pour entretenir ses isles dans l'abondance. Quant aux navires plus hardis qui tentoient ces expéditions, on calculoit que deux cinquiemes devenoient leur proie. Enfin, à l'instant de la prise de la Martinique par les Anglois durant la derniere guerre, ses registres de l'amirauté font encore mention d'un total de mille quatre cents bâtimens enlevés de cette maniere.

Dès le mois d'octobre 1758, il partit d'Europe des

vaisseaux & des troupes pour cette expédition, dont le commodore Moore & le général Hopzon furent chargés conjointement. Le premier avoit une escadre de dix vaisseaux de ligne, & le second commandoit huit mille hommes de troupes de débarquement. Il s'effectua le 16 janvier 1759; mais ayant été repoussé par les habitans plus vigoureusement qu'il ne comptoit, l'ennemi ne jugea pas prudent de consumer son tems & ses forces dans une attaque dont le succès étoit très-douteux, & qui pouvoit d'ailleurs être troublée à tout instant par des secours envoyés d'Europe & devant arriver incessamment. Il tourna ses efforts contre la Guadeloupe [23 *janv.*], conquête plus proportionnée à sa petite armée. Cependant elle ne put s'achever qu'après plus de trois mois. Un terrein couvert de bois, coupé de rivieres, de chemins creux, de gorges, d'escarpemens, offroit des obstacles naturels qu'il falloit vaincre. Il est vrai que les Anglois n'en trouverent guere d'autres. La perte de cette isle sera à jamais la honte du gouverneur Nadau, flétri d'abord par un conseil de guerre & ensuite réhabilité à force d'intrigue & d'argent, qui réussissent tôt ou tard infailliblement dans ce pays. Elle le sera du marquis de Beauharnois, gouverneur & lieutenant-général pour le roi des isles du vent, qui, tranquille à la Martinique, & ne songeant qu'à sa propre sûreté, négligea de veiller sur cette portion de son gouvernement, au point d'être plusieurs mois sans lui donner le moindre secours. Elle le sera de M. de Bompar, arrivé de Brest avec une puissante escadre, qui fut six semaines avant de se mettre en mouvement pour aller chercher l'escadre Angloise. Ces deux généraux, quoique non diffamés par un jugement, le furent dans l'opinion publique : en vain ils accuserent la lenteur du ministre qui fut six mois à faire partir les vaisseaux que sollicitoient ces colonies. C'étoit un reproche de plus que la nation avoit à faire à celui-ci, qui ne les justifioit pas. Il est prouvé, par l'aveu des Anglois même, que si le marquis de Beauharnois eût

paru une heure plus tôt, la Guadeloupe leur échappoit. Les généraux François étoient d'autant plus coupables, que le local & les circonſtances ſembloient ôter aux ennemis la faculté de s'y oppoſer. L'inaction de leur eſcadre fut telle que, forcée de ſéjourner à la Dominique pendant près de onze ſemaines, elle reſta ſpectatrice immobile des priſes des corſaires de la Martinique, enlevant preſque à ſa vue plus de quatre-vingt-dix vaiſſeaux marchands de ſa nation.

Les aſſiégeans avoient déjà perdu leur général, remplacé par Barrington qui, lui-même pris de la goutte au pied, à la main, & à l'eſtomac, ne pouvoit que donner des ordres imparfaits. Sa petite armée étoit ſi fatiguée par un ſervice continuel, qu'il reçut avec empreſſement la propoſition de capituler, [1 *mai*] & accorda les conditions les plus honorables, non en conſidération de la valeur du ſir de Nadau, mais des circonſtances critiques où il ſe trouvoit, qui ne lui permettoient pas de ſe rendre plus difficile; c'eſt ce qu'on lit dans ſa lettre à M. Pitt.

Au reſte, ce fut un bonheur pour les habitans d'être conquis dans cette circonſtance où, durant un ſiege de trois mois, ils avoient vu détruire leurs plantations, brûler les bâtimens qui ſervoient à leurs fabriques, enlever une partie de leurs eſclaves. Si le vainqueur eût été obligé de ſe retirer après tous ces dégâts, l'isle reſtoit ſans reſſource: la métropole n'avoit plus la force d'aller à ſon ſecours, & elle n'avoit aucune denrées à livrer en échange aux neutres qui auroient pu lui apporter des ſubſiſtances. Ils reçurent donc avec confiance les careſſes du général Anglois, qui gagna tellement leur affection, *qu'on douta*, dit un hiſtorien, *s'il étoit plus reſpecté & aimé de ſes troupes que des vaincus*. La Déſirade, les Saintes, Saint-Barthelemi, Marie-Galante, toutes petites isles dépendantes de la Guadeloupe, tomberent avec elle ſous le joug des Anglois & ne purent mieux faire pour leur conſervation.

Pendant que Moore & Barington triomphoient dans

l'Amérique méridionale, Saunders & Wolfe ſignaloient dans l'Amérique ſeptentrionale & formoient le ſiege de Quebec. Nous avons déjà obſervé que la guerre dans ce continent avoit juſques-là tourné à l'avantage des François. En 1758 ils eurent encore des ſuccès : le marquis de Montcalm remporta le 8 juillet une victoire ſignalée près du fort Carillon ; le 14 ſeptembre M. de Ligneris battit un détachement de mille Anglois du côté du fort Duqueſne ; mais ce furent ces ſuccès eux-mêmes qui appellerent tous les malheurs de la colonie. Les Anglois, qui virent qu'avec bien moins de monde nous renverſions tous leurs projets, prirent la réſolution de multiplier tellement leurs forces dans ces contrées qu'ils parvinrent à nous accabler par le nombre. Ils eurent au printems quarante mille hommes, & nous n'en avions pas mille cinq cents. En vain le marquis de Vaudreuil, prévoyant le ſiege de Quebec comme inévitable, avoit ſollicité des renforts : le défaut d'argent, la difficulté de faire parvenir les ſecours, les incertitudes du miniſtere, ſon ineptie, le découragement général de la marine du roi & le d'encouragement que recevoient ces braves capitaines marchands appellés *officiers bleus*, qui, après avoir fait des prodiges de valeur, avoient peine à pénétrer dans ce corps & y étoient vus avec le mépris dont ils auroient eu droit d'accabler plus juſtement leurs rivaux ; tout concourut à rendre inutile la prévoyance de ce général.

On auroit eu beſoin d'une flotte de trente-cinq navires de 3 à 400 tonneaux chacun, que devoient occuper les demandes du munitionnaire en comeſtibles ſeuls, indépendamment des ſubſiſtances & des autres approviſionnemens qu'il falloit envoyer pour le compte du roi, & qui étoient deſtinés aux habitans & à tous ceux qui n'étoient pas fournis à la ration. On n'en expédia pas le quart & il en paſſa peu. Point de troupes, point de munitions de guerre nouvelles, ſur-tout point d'eſcadre ; enſorte que le Canada ſe trouva réduit à ſes propres forces : mais M. Berryer, en miniſtre très-exact, ne

manqua pas de faire passer un commissaire pour aider l'intendant à faire ses comptes. Ce n'étoit pas, sans doute, cet officier de plume dont il falloit attendre le salut de la colonie. Aussi les Anglois n'en furent-ils pas effrayés, leur pavillon se montra bientôt devant Quebec. Hélas! que toute la science humaine est peu de chose! A quoi tiennent les entreprises les mieux combinées! Malgré l'abandon où le gouvernement avoit laissé le Canada, malgré la disette où il se trouvoit, malgré l'infériorité de ses forces, un instant le sauvoit & anéantissoit la puissance Angloise dans ce continent. On avoit préparé dans la rade de la capitale huit brûlots, foible, mais meilleur moyen de défense qu'on eût pu imaginer. A peine l'armée navale ennemie eut-elle mouillé à l'isle d'Orléans, [27 *juin*] que dans la nuit ces machines infernales furent lancées pour la réduire en cendres; & si l'on eût exécuté les ordres ponctuellement, tout étoit perdu, hommes & vaisseaux. Mais la peur saisit les capitaines qui conduisoient cette opération; ils mirent trop tôt le feu à leurs bâtimens & se hâterent de regagner la terre sur leurs canots. L'*Assaillant*, qui de loin avoit vu les flammes, par cette précipitation eut le tems de s'en garantir, & cette grande faute des Canadiens, fut véritablement celle qui décida de leur destin.

Ils comptoient encore sur un autre danger plus caché & ménagé par la nature même contre leurs ennemis, mais qui ne servit qu'à prouver l'habileté des marins Anglois & l'ignorance des nôtres. Il y a dans le fleuve un endroit appellé *la Traverse du nord*, regardé comme un passage très-difficile. Chaque année, à l'approche des vaisseaux du roi, on ne manquoit jamais de réparer les signaux destinés à les guider; on prenoit ces précautions pour les frégates les plus légeres. A la premiere nouvelle de l'entrée de Saunders dans la riviere, on eut grand soin de supprimer toutes les balises, afin d'augmenter les embarras si redoutés des François. Leurs rivaux s'en jouerent; ils y passerent avec des vaisseaux de 70 & de 80

canons ; ils y passèrent le jour & la nuit ; ils y passèrent même plusieurs ensemble en louvoyant & se montrant plus expérimentés que les pilotes du pays. (1)

Cependant les Anglois eurent des obstacles plus sérieux à surmonter. Ils eurent beaucoup de peine à prendre terre & à s'établir aux environs de la place. Les bords du fleuve étoient si bien défendus par des troupes & des redoutes placées de distance en distance, que les premiers efforts échouerent. Ces malheureuses tentatives durerent six semaines, & l'on peut juger par les lettres très-circonspectes des deux chefs de l'entreprise, qu'ils commençoient à s'en dégoûter. Wolf écrivoit à M. Pitt : « Les intérêts de la Grande-Bretagne requierent les » mesures les plus vigoureuses, mais il faut seulement » déployer le courage d'une poignée d'hommes braves, » *où il y a quelqu'espoir de succès.* Cependant vous pou- » vez être assuré que le peu de tems qui reste pour la » campagne, sera employé, *autant que je le pourrai*, » pour l'honneur de S. M. & le bien de la nation..... » Heureux si nos efforts peuvent contribuer ici au suc- » cès des armes du roi ! »

Saunders marquoit de son côté le premier septembre : « L'ennemi paroît nombreux & très-fortement posté ; » mais tel que soit l'événement, nous resterons ici *aussi* » *long-tems que la saison pourra le permettre*, à dessein » d'empêcher du moins aucun détachement des troupes » de Quebec contre le général Amherst. »

Ce ne fut que le 12 septembre, c'est-à-dire, après avoir erré près de trois mois dans le fleuve, que l'ennemi eut le bonheur singulier de faire son débarquement sans être apperçu. Il l'effectua une heure avant le jour, à une lieue & demie au-dessus de la ville. Son armée, forte de six mille hommes, étoit déjà en ordre de bataille, lors-

---

(1) Voyez *Lettre de M. Bigot*, intendant de la colonie, à M. Berryer, en date du 22 octobre 1759, où il est forcé de conter cette anecdote honteuse pour toute la marine Françoise.

qu'elle fût attaquée le lendemain par un corps de troupes plus foible d'un tiers. Cette bataille ſera mémorable à jamais par la perte des deux généraux. Wolf fut frappé le premier, ſans que ſes troupes perdiſſent la confiance & la réſolution. Emporté hors des rangs évanoui, il ne revint qu'au cri : *ils fuient !* Il demande avec empreſſement qui ? On lui répond : les François. Il dit : *j'en remercie Dieu, je meurs content ;* & il expire. Montcalm ne ſurvécut à cet illuſtre adverſaire, que pour avoir la douleur de voir la défection des ſiens. Il fut bleſſé mortellement durant la retraite & n'expira pas avec moins de gloire. Il eut même occaſion de développer plus d'héroïſme, en ſongeant encore au ſalut de ſa patrie, en opinant généreuſement pour retourner au champ de bataille. Cet avis, qui étoit auſſi celui du marquis de Vaudreuil, pouvoit rétablir les choſes ; un conſeil de guerre décida différemment : malgré les renforts qu'on reçut on s'éloigna de dix lieues. M. le chevalier de Levy, accouru de ſon poſte pour remplacer Montcalm, blâma cette démarche de foibleſſe. On en rougit, on voulut revenir ſur ſes pas & ramener la victoire : il n'étoit plus tems. Quebec, aux trois quarts détruit par l'artillerie de la flotte, venoit de capituler. [18 *ſept.*] Le chevalier de Ramſay qui s'y étoit renfermé, n'avoit eu que quatre heures pour le traité.

A ces deux conquêtes dans le nouveau-monde ſe joignirent deux victoires navales, qui porterent au plus haut période de gloire le miniſtre qui dirigeoit tant d'opérations ſi bien combinées & ſi heureuſes. La reſſource unique de la France étoit l'invaſion que méditoit le maréchal de Belle-Isle & pour laquelle on ſe conſumoit en préparatifs immenſes. La marine de Breſt n'étant point aſſez forte pour la ſoutenir, on avoit ſongé à y réunir celle de Toulon, & l'on équipoit dans ce premier port tous les vaiſſeaux en état d'aller à la mer. Mais quoique depuis la priſe de Mahon les Anglois n'euſſent plus pour point d'appui que Gibraltar, rade foraine où les vaiſſeaux ſont peu en ſûreté & ne peuvent tenir contre certains

vents, il fut décidé qu'on empêcheroit cette réunion. Pitt, par ſes eſpions, ſavoit qu'il ne pouvoit pas ſortir de Toulon plus de douze vaiſſeaux de ligne; il ne négligea point de mettre du côté de ſa nation la ſupériorité du nombre & il en envoya quatorze. Boſcawen en fut chargé; c'étoit lui qui avoit commencé la guerre; il venoit de conquérir Louisbourg, & il avoit toute l'audace néceſſaire à de pareilles entrepriſes. Il ſe préſenta juſques devant le port; il y bloqua l'eſcadre Françoiſe, & pour la provoquer à ſortir il dépêcha quelques-uns de ſes vaiſſeaux chargés de brûler deux navires qui étoient à l'ancre dans la grande rade. [17 *juin*.] C'étoit encore M. de la Clue qui commandoit. Il ne fut pas plus ému de cette inſulte, qu'il ne ſe l'étoit montré précédemment à Carthagene, & quoique les vaiſſeaux ennemis en calme plat & ne pouvant exécuter leur deſſein téméraire, fuſſent très-maltraités du feu des batteries & obligés de ſe faire touer, il les laiſſa manœuvrer & ſe retirer très-tranquillement. Cet accident & le mauvais tems contraignirent l'amiral Anglois de ſe retirer à Gibraltar pour ſe réparer. Il ne douta pas que ſon rival ne profitât de la circonſtance pour mettre en mer & tenter le paſſage du détroit: il avoit arrêté que ce ne ſeroit pas impunément, & deux de ſes fins voiliers furent mis en ſtation pour l'épier, l'un à la côte d'Eſpagne & l'autre à la côte d'Afrique.

M. de la Clue, au lieu de ſaiſir cet inſtant de ſuivre Boſcawen qui n'auroit pu alors l'attaquer avec avantage, ne voulut appareiller que bien certain de n'avoir plus d'Anglois à ſa vue. Il perdit un tems précieux pour exécuter ſes ordres, & il donna à ſon ennemi le loiſir de reparoître en forces. L'eſcadre Françoiſe étoit très-belle & très en état de lui tenir tête. S'il eſt du devoir de l'hiſtorien de ne pas laiſſer périr les noms des héros précieux à leur patrie, il faut qu'il expoſe auſſi à l'exécration publique ceux des guerriers vils qui l'ont mal ſervie. Elle étoit ainſi compoſée:

Vaisseaux.	Can.	Capitaines. MM.
L'Océan . . .	80	De la Clue, chef d'eſcadre.
Le Redoutable .	74	De Saint-Aignan.
Le Centaure. .	74	De Sabran-Grammont.
Le Souverain .	74	Panat.
Le Guerrier . .	74	De Rochemore.
Le Téméraire .	74	Caſtillon l'aîné.
Le Fantaſque .	64	Caſtillon cadet.
Le Modeſte . .	64	Du Loc de Monvert.
Le Lion . . .	64	Colbert-Turgis.
Le Triton . .	64	Venet.
Le Fier	50	Marquiſon.
L'Oriflamme .	50	Dabon.
Frégates.		
La Chimere . .	26	Faucher.
La Minerve . .	24	Le chevalier d'Oppede.
La Gracieuſe .	24	Le chevalier Fabri.

Le ſoir du 16 au 17 août, M. de la Clue, en ſerrant la côte de Barbarie, s'étoit gliſſé dans le canal ; il avoit preſque dépaſſé toute la côte de Ceuta, quand il fut apperçu par le *Gibraltar*, bâtiment Anglois qui étoit à la découverte ; il étoit environ huit heures lorſque celui-ci le ſignala, & Boſcawen, avant dix heures, étoit déjà ſous voiles & hors de la baye. Cette même nuit, non par aucun coup de vent, comme le prétend officieuſement le timide auteur des *Faſtes de Louis XV*, mais, dit le général François, *par une fatalité dont on ne peut rendre raiſon*, (1) cinq de ſes vaiſſeaux & les trois frégates s'étoient ſéparés du reſte, enſorte que le lendemain à la pointe du jour il ne vit plus autour de lui que *le Redoutable*, *le Centaure*, *le Guerrier*, *le Souverain*, *le Téméraire & le Modeſte*. C'eſt dans cet état d'affoibliſſement que faiſant faute ſur faute, il fut joint par l'ennemi. S'il manqua de tête, on doit avouer qu'il ne manqua pas de

(1) Voyez ſa lettre au comte de Merle, ambaſſadeur de France à la cour de Lisbonne, datée de Lagos le 18 août 1759.

courage. Son vaisseau tira 2500 coups de canon ; il eut une jambe emportée & l'autre griévement blessée. [17 *août.*] Mais le seul capitaine qui eut tout l'honneur de cette journée, fut M. de Sabran Grammont qui, rendu le premier, cependant n'amena qu'après des prodiges de valeur, & assailli successivement par cinq vaisseaux, dont en dernier lieu *l'Amiral*, de 90 canons.

Cette belle défense occupant l'ennemi jusqu'à la nuit, auroit pu sauver l'escadre, s'il y eût eu plus d'intelligence & de conduite. Au contraire, profitant de l'obscurité, le comte de Panat & M. de Rochemore jugerent à propos de se réfugier à Lisbonne. Cette évasion découragea & les chefs & les équipages. Ce ne fut plus qu'une déroute honteuse. *L'Océan* & *le Redoutable* furent brûlés le lendemain, & *le Téméraire* & *le Modeste* pris.

Assurément, si jamais conseil de guerre eût dû avoir lieu, ç'auroit été au sujet du combat de Lagos, où la couardise, l'ignorance, la désaffection à la patrie, l'oubli du devoir & l'infraction des ordonnances éclaterent de toutes parts. Il eût, sans doute, été dur pour M. de la Clue, après avoir perdu ses deux jambes, de perdre encore la tête. Ses béquilles devoient servir de réponse à ses accusateurs & peut-être le justifier pleinement. Mais une enquête étoit indispensable pour savoir comment dans une nuit d'été, où il n'y a pas de parfaite obscurité, par un vent d'est qui n'est jamais excessif, dans un canal étroit où le courant repousse en ligne directe, empêche de forcer la marche & cause peu de dérive, s'étoient séparées trois frégates, dont la destination étoit de ne jamais perdre de vue le vaisseau commandant, d'en observer les signaux pour les répéter, de voltiger sans cesse autour de l'escadre, afin de veiller à son ensemble, à son bon ordre & à sa sûreté ; comment cinq vaisseaux les plus foibles & conséquemment au centre des divisions & soutenus par les plus forts de droite & de gauche, avoient pu s'égarer de façon qu'à la pointe du jour on n'en eut aucune connoissance, ni pendant toute la matinée jusqu'à midi qu'on courut en-avant ; comment,

après le combat, où il devenoit plus essentiel que jamais de se conserver, pour se maintenir contre un ennemi plus fort du double, deux vaisseaux prirent sur eux de quitter, sous prétexte de pourvoir à leur salut particulier; comment les autres, au lieu de combattre & de se ménager ainsi une retraite, ou du moins de vendre cher la victoire à l'ennemi, préférerent de se voir brûler, en se faisant échouer, ou de se laisser prendre à l'ancre? Les *comment* ne finirent pas, tant il y avoit de choses irrégulieres & révoltantes dans le combat & de ses suites. Il étoit assez dans le caractere de M. Berryer de discuter les faits. C'étoit un Rhadamante naturellement sévere & malfaisant. Mais il tenoit encore plus à sa place qu'à la justice; il ne voulut pas révolter contre lui toute la noblesse de Provence, à laquelle appartenoient ces capitaines. D'ailleurs il n'ignoroit pas que c'étoit indisposer le corps entier, dont quantité de membres également inculpés avoient intérêt qu'il n'y eût point de recherches qui pouvoient ensuite s'étendre à eux. Enfin, il falloit ménager le maréchal de Conflans, la ressource de la France en ce moment, qui, par un pressentiment secret de son incapacité & de sa lâcheté, s'opposoit à ce qu'on fît un exemple trop dangereux pour lui-même. La seule punition des coupables fut, à leur retour de Gibraltar, d'être hués par la canaille de Toulon, & de voir, au contraire, M. de Sabran fêté dans ce port, à Paris & à la cour, & honoré d'une pension du roi.

La défaite de Lagos étoit un cruel échec, un très-mauvais augure pour le surplus de l'expédition projetée; mais les dépenses étoient trop avancées pour reculer; il étoit question d'avoir quelque compensation pour faire une paix qui ne fût pas trop désavantageuse, après laquelle on soupiroit déjà: on avoit perdu tout espoir de recouvrer la possession de l'électorat d'Hanovre. Après la bataille de Minden, il ne restoit d'autre ressource que d'aller passer le traité à Londres. On poursuivit donc les préparatifs.

De son côté George II prévint son parlement des dés-

ſeins de la France, en obtint des ſubſides proportionnés à la vigueur de la défenſe exigée, & outre tant d'eſcadres déjà ſorties des ports d'Angleterre, trois autres appareillerent encore ſucceſſivement. Le commodore Boyce fut ſtationné à la hauteur de Dunkerque, pour intercepter ou combattre tout ce qui ſortiroit de cette rade. Le contre-amiral Rodney vint bombarder le Havre, où s'étoient formés des magaſins d'approviſionnemens & conſtruits des bâteaux plats deſtinés à l'embarquement des troupes. Enfin Hawke ſe préſenta devant Breſt avec une flotte formidable & ſupérieure aux forces que le maréchal pouvoit mettre en mer. La croiſiere du premier fut ſi exacte & ſi bien gardée, que la petite eſcadre confiée à Thurot, dont les ordres étoient ſignés dès le 17 juin, ne put mettre à la voile que le 15 octobre. Le ſecond fit un feu de cinquante-deux heures ſans interruption & avec un tel ſuccès, que les habitans abandonnerent la ville, quoique 700 hommes fuſſent employés ſans relâche à donner du ſecours & à éteindre les flammes. Il y eut beaucoup de bateaux brûlés & les magaſins furent très-endommagés ; en un mot, les préparatifs dans cette partie devinrent à peu près nuls. Le troiſieme bloqua ſi étroitement le port de Breſt durant quelque tems, qu'il ne pouvoit entrer dans le Goulet, ni ſortir un bâtiment qu'il ne le prît. Il fit enlever à l'ancre, ſous les forts de la côte, quatre navires qui ſe gliſſoient furtivement entre le rivage & les rochers. Ces navires portoient des canons & des munitions de guerre pour l'eſcadre du maréchal, qu'il fallut remplacer ; ce qui retarda d'autant ſon départ.

Ces contretems obligerent de différer l'exécution du projet d'invaſion juſqu'à la ſaiſon où les vents forceroient les Anglois à s'écarter. Toutes les troupes, au nombre de quarante bataillons, étoient raſſemblées à la côte de Bretagne, à Vannes & à Nantes, ſous les ordres du duc d'Aiguillon. Une autre armée étoit à Dunkerque, où commandoit M. de Chevert, & des détachemens de la maiſon du roi devoient participer

à l'événement. M. de Flobert, brigadier, s'étoit embarqué avec environ huit cents hommes sur l'escadre de Thurot, parti pour le nord de l'Irlande. Son objet étoit de bien reconnoître la côte, de se former quelque parti de mécontens & de préparer la descente. On juge par ses instructions qu'on n'étoit pas en effet sans espoir de quelques menées des partisans de la maison de Stuart, & qu'on comptoit sur-tout réussir en Ecosse. Elles portoient défenses de rien entreprendre sur ce royaume, & ordonnoient, si les circonstances l'obligeoient à y débarquer, de ne le faire que comme ami, de ne se servir de ses armes que pour sa défense, & même dans le cas où l'on le traiteroit en ennemi, de ne rien prendre qu'en payant. (1)

On vit encore en cette occurrence à combien peu de chose tient la destinée des empires les plus formidables. La France, dans sa détresse, pouvoit faire trembler & humilier l'Angleterre au milieu de sa prospérité, si le maréchal de Conflans, sans perdre de tems, au moment où la tempête du 12 octobre força l'amiral Hawke de quitter le golfe & de reculer jusqu'à Plymouth, fût sorti, eût rassemblé sa flotte & tenté la descente ; il étoit impossible que l'ennemi s'y opposât, ou il ne l'auroit pu faire qu'avec le plus grand désavantage, avec une armée fatiguée de six mois de croisiere, battue & dispersée récemment par un ouragan qui l'avoit mise dans l'état le plus déplorable, contre une armée fraîche, bien équipée, composée d'équipages nombreux & l'élite des classes. Mais ce général n'étoit pas homme à agir aussi vigoureusement, & le ministre de la marine étoit trop inepte & trop incertain pour se décider aussi-tôt qu'il l'auroit fallu. Il voulut d'abord s'assurer par ses espions si l'amiral Anglois étoit bien véritablement rentré chez

(1) Voyez *Journal de la navigation d'une escadre Françoise, partie du port de Dunkerque aux ordres du capitaine Thurot, le 15 octobre 1759, avec plusieurs détachemens des Gardes-Françoises & Suisses, & de différens autres corps ; par M. le marquis de Bragelonne, major du détachement.*

lui. Enſuite le maréchal refuſa de ſe mettre en mer qu'il ne fût armé avec tout l'appareil, tout le luxe dû à ſa dignité. Ces retards durerent juſqu'au 14 novembre, que l'eſcadre Françoiſe ſortit enfin. L'amiral Hawke ne tarda pas d'en être inſtruit par ſes découvertes. Forcé pour la troiſieme fois de rentrer à Torbay par les vents contraires, il ſentit la néceſſité de s'oppoſer à ce qu'elle pouvoit faire. Quoique ſon armée fût très-affoiblie par les circonſtances, & de trente vaiſſeaux de ligne fût réduite à vingt-trois, il brava les élémens & ſe ſervit de toute ſon habileté pour vaincre les obſtacles & gagner la baye de Quiberon, où il jugea devoir rencontrer ſon adverſaire. La joie fut extrême parmi les ſiens, lorſqu'on eut ſignalé l'eſcadre Françoiſe. Au contraire, l'abattement & la conſternation étoient répandues dans celle-ci. Avant de ſortir de Breſt on diſoit hautement qu'on ſeroit battu; il n'eſt pas étonnant qu'on l'ait été. Dès que le maréchal fut inſtruit de l'apparition de l'ennemi, il prit la fuite, ſe flattant en approchant de la côte hériſſée de bancs de ſable & de rochers, de ſe ſouſtraire à la pourſuite, & que ſon adverſaire n'oſeroit braver ces écueils, qui n'étoient point familiers à ſes pilotes. Il arriva de cette ruſe honteuſe qu'il laiſſa couper ſon arriere-garde, qui ſoutint tout le feu Anglois & fut écraſée. Dans cette déroute générale, cent fois pire que celle de Lagos, l'hiſtorien, quelque part qu'il jette les yeux, ne reſpire, ne jouit d'un moment de ſatisfaction qu'en voyant la belle défenſe de M. de Saint-André du Verger, & en payant à ſes mânes le tribut d'éloges qu'il mérite. Ce chef-d'eſcadre, commandant de la diviſion dont nous parlons, montoit le *Formidable* de 80 canons. Il fut aſſez heureux pour n'être pas témoin de la fin de cette fatale journée. Il périt en combattant, ainſi que ſon frere, & ſon vaiſſeau ne ſe rendit qu'après la perte de la moitié de l'équipage, & tellement criblé de coups de canon que les Anglois eurent une peine infinie à le conduire chez eux. Par-tout ailleurs le cœur ſe ſouleve d'indignation : ici, c'eſt le chevalier de Beaufremont, ſi vain de ſon nom & le ſoutenant ſi mal,

qui, prenant pour signal de *sauve qui peut* le signal de ralliement, se couronne de voiles, & par une défection infame entraîne à l'isle d'Aix toute l'avant-garde sous ses ordres sans avoir tiré un coup de canon. Là, c'est une autre division qui, enhardie par la peur, manœuvre avec une habileté merveilleuse, pénetre dans une riviere où l'on ne jugeoit pas que des frégates pussent mouiller, & fait pour cacher son opprobre des efforts incroyables qu'elle auroit dû produire pour sa gloire. Au centre, c'est le maréchal de Conflans, après avoir lâché quelques bordées, sans avoir un homme de tué ni de blessé à son bord, ni souffert le moindre dommage, se faisant échouer avec le *Soleil-Royal* de 80 canons, de 1200 hommes d'équipage, le plus superbe vaisseau de S. M., tout neuf, rempli de meilleures qualités, ordonnant qu'on le brûle sous ses yeux, & pendant ce tems occupé des soins sordides de son domestique. (1)

La destinée de la France voulut que dans cette affreuse catastrophe tout concourut à son désastre. M. de Kersaint, jusques-là réputé un bon officier, fait revirer de bord au *Thésée*, de soixante-quatorze canons, qu'il commandoit. Il oublie d'ordonner de fermer les sabords de sa premiere batterie. On l'en avertit à tems : il rougit qu'un pilote lui remontre son devoir ; il s'obstine à les laisser ouverts : le vaisseau s'engage & il est englouti avec huit cents hommes de son équipage. Vingt seulement furent sauvés par l'humanité de l'ennemi, & ont révélé cette faute, que n'eût pas commise un garde de la marine à sa seconde campagne, & qu'il croyoit ensevelir avec lui. Le *Superbe* eut le même sort, mais d'une façon plus vaillante & par une bordée de l'ennemi. Le *Juste*, privé de M. de S. Allouarn, son capitaine, tué dans l'action ainsi que son frere, périt corps & biens par l'ignorance du pilote côtier. Enfin, la fuite du général coûta six

(1) On prétend qu'il faisoit dégalonner sa livrée & renvoyoit ses gens avec leur décompte, pour que leurs gages, payés jusques-là par le roi, ne tombassent pas à sa charge.

vaisseaux

vaiſſeaux de ligne à ſon armée, (1) c'eſt-à-dire, plus cher que la plus opiniâtre bataille navale. Celle-ci fut appellée *la bataille de M. de Conflans*, du nom du lâche maréchal, ſans doute, pour que le ſouvenir ne s'en perdît pas & qu'il reſtât à jamais l'exécration de la poſtérité. Elle fut le tombeau de la marine de France ſous Louis XV, comme le combat de la Hogue l'avoit été ſous Louis XIV, affoiblie de près de la moitié en quatre ans par la perte de vingt-ſept vaiſſeaux de ligne, détruits, brûlés ou conduits en Angleterre. (2) Il étoit impoſſible que les conſtructions réparaſſent ce vuide en proportion. Elles ſe rallentiſſoient elles-mêmes par le manque des matériaux; ils ne pouvoient arriver que ſur des bâtimens du commerce, & celui-ci, ſans protection, tomboit à meſure. Les neutres n'oſoient même apporter des marchandiſes néceſſaires à cet objet, par les riſques qu'ils couroient, plus conſidérables que les bénéfices. Il fallut donc renoncer à faire des armemens; on ſe renferma dans ceux eſſentiels à l'approviſionnement & au ſoutien des colonies, dont le nombre diminuant auſſi, les eſcadres devinrent moins néceſſaires. Les Anglois reſterent abſolument maîtres de la mer en Europe. Il fut déſormais défendu aux vaiſſeaux de Toulon de franchir les barrieres de la Méditerranée, & les débris de l'eſcadre de M. de la Clue ne retournerent des ports dans le leur qu'au bout de ſix mois. C'étoit pour la troiſieme fois que ce chef d'eſcadre revenoit ſur ſes pas. Quant aux vaiſſeaux de la Vilaine, ils reſterent dans cette riviere bloqués, un s'y perdit, les autres pourrirent, & cette

---

(1) Le *Soleil-Royal*, de 80 canons, brûlé par ordre de M. de Conflans; l'*Intrépide*, de 80, pris; le *Héros*, de 74, brûlé; le *Théſée*, de 74, englouti; le *Superbe*, de 74, englouti; & le *Juſte*, de 70, échoué & perdu.

(2) Le *Lys*, l'*Alcide*, l'*Eſpérance*, l'*Arc-en-ciel*, le *Raiſonnable*, le *Belliqueux*, le *Foudroyant*, l'*Orphée*. A ces huit joignez les cinq de Louisbourg, les ſix du combat de Lagos, les ſix de la *bataille de M. de Conflans*, l'*Opiniâtre* & le *Greenwick*.

diviſion coûtant énormement pour ſes équipages & ſon entretien ; il fallut la déſarmer juſqu'au moment favorable d'en tirer quelque parti. Meſſieurs de la marine royale, qui avoient trouvé moyen de pénétrer dans cette riviere, décideront dans pluſieurs conſeils de guerre qu'il n'étoit pas poſſible de les en ſortir. Il fallut en confier le ſoin à des officiers bleus, qui ſe chargerent du ſalut de ces vaiſſeaux.

Au reſte, ſi les Anglois régnoient ſur l'Océan par la ſupériorité de leurs forces, ils ſe montroient dignes de cet empire par la maniere dont ils maîtriſoient les flots. La dureté de la ſaiſon, l'inconſtance & les bouraſques de cet élément ne les empêcherent pas d'inſulter nos côtes durant tout l'hiver. Ils vinrent mouiller à la rade de l'isle d'Aix pour voir s'il y avoit quelque attaque à former contre la diviſion qui s'y étoit réfugiée, [*29 nov.*] mais les vaiſſeaux, au nombre de huit, étoient remontés en riviere. L'alarme n'en fut pas moins grande, & cette fois encore, s'ils avoient été plus entreprenans, ils auroient réuſſi dans leur tentative par la conſternation où l'on étoit & le peu de poſſibilité de s'y oppoſer. Ils bombarderent le Croiſic, & à la vue de cette ville & ſous le canon des batteries eſſayerent de repêcher la magnifique artillerie du *Soleil-Royal*, qu'ils revendiquoient comme un trophée attaché à leur victoire. Ils deſcendirent ſucceſſivement à la petite isle Dieu, à l'isle du Met, dont ils s'emparerent, à Belle-Isle, où, repouſſés d'abord, ils réuſſirent une ſeconde fois. Il falloit ſouffrir toutes ces humiliations faute de marine pour s'y oppoſer.

Une guerre malheureuſe occaſionne ordinairement beaucoup de révolutions dans les cours. Les ſujets eſperent toujours être mieux en changeant de miniſtre, & le ſouverain eſt bien aiſe d'imputer aux expulſés les fauſſes meſures ſouvent priſes par ſon conſeil. Dans la malheureuſe période de tems dont nous décrivons les déſaſtres, il y eut pluſieurs changemens de cette eſpece à Verſailles. Le premier ne doit cependant s'attribuer ni au mécontentement national ni à celui du monarque : il

fut l'effet de la vengeance d'une femme jalouſe & mépriſée. Nous avons vu comment madame de Pompadour avoit fait monter rapidement l'abbé de Bernis de l'état le plus médiocre au faîte des honneurs ; il étoit revêtu de la pourpre depuis quelque tems. Elle crut qu'une faveur auſſi marquée & auſſi ſoutenue exigeoit une reconnoiſſance ſans bornes. Elle s'imagina que ſes charmes uſés pour le monarque devoient toujours conſerver le même empire ſur cette éminence. Elle s'apperçut du contraire ; elle en devint furieuſe. Mais avant de perdre le cardinal elle voulut, dans une derniere converſation, lui faire connoître toute ſa tendreſſe & uſer de ſa derniere reſſource. Elle le trouva froid & inflexible. Alors ne mettant plus de bornes à ſa rage, elle l'exhala en reproches ſanglans, & lui déclara qu'elle alloit le faire rentrer dans l'obſcurité dont elle l'avoit tiré. La veille de ſa diſgrace il n'en aſſiſta pas moins au ſouper du roi. Louis XV, confus de l'ordre qu'il venoit de ſigner contre un miniſtre fidele, mais ſubjugué par la volonté de ſon impérieuſe maîtreſſe, levoit par intervalles les yeux ſur lui, puis les détournoit dès que ceux du cardinal rencontroient les ſiens : tant les regards de l'innocence ſont accablans pour l'injuſtice ! Les courtiſans, toujours épians les moindres indices, connoiſſoient trop bien le caractere du monarque pour ne pas juger de ce qui alloit arriver. Le bruit s'en répandit dès le ſoir, & en effet, le lendemain M. de Bernis fut exilé à ſon abbaye de Saint-Médard. Reſté à peine ſeize mois au département des affaires étrangeres, il n'eut pas le tems de s'y diſtinguer, & n'a d'époque mémorable durant ſes négociations que le traité de Verſailles, ſi funeſte alors, mais dont les fruits devoient ſe recueillir plus tard.

Le diſgracié eut le tems, durant ſa retraite, de faire des réflexions ſur l'inſtabilité de la faveur, ſur les perfidies de la cour. Il reconnut le vuide des grandeurs & la fin preſque toujours ſiniſtre des hommes d'une ſphere inférieure portés trop rapidement aux honneurs. Il ſe retourna du côté de l'égliſe, dont les dignités ſont plus

solides ; il reçut l'ordre de la prêtrise & se rendit susceptible de la prélature. Il n'y put parvenir cependant qu'à la mort de la favorite. Il fut nommé archevêque d'Alby, où il se livra tout entier aux fonctions de son saint ministere, jusqu'à ce qu'oubliant sa philosophie & ses principes religieux, il se fût replongé dans le tourbillon des affaires, mais avec précaution, mais loin de la cour & dans un lieu, dans un genre de négociations analogues à son rang, refusant un poste plus brillant dont il a craint de décheoir une seconde fois.

[1 *novembre* 1758.] Le cardinal de Bernis fut remplacé au conseil & dans son département par le comte de Stainville, créé en même tems duc de Choiseul. Celui-ci né, ainsi que son prédécesseur, dans un état de fortune très-médiocre, avoit été mû de bonne heure par une ambition infiniment plus active. Tourmenté du noble desir de couvrir d'une gloire nouvelle un nom déjà illustre, il étoit entré dans la carriere des armes ; mais son génie étant moins tourné du côté de la guerre que de la politique, il se livra bientôt aux négociations. D'abord ambassadeur à Rome, l'étude de cette cour lui fournit les moyens de perfectionner son talent naturel pour l'intrigue, & passé ensuite à Vienne, la maison d'Autriche dont il avoit l'honneur d'être allié, crut trouver en lui un serviteur zélé à celle de France, & forma en sa faveur un puissant parti.

Il jetoit ainsi les fondemens de son élévation. Il auroit pu cependant ne pas réussir encore, si, dérogeant à sa franchise, à la magnanimité de son ame, il ne se fût permis une noirceur, qu'il espéra sans doute d'ensevelir dans les ténebres où elle se tramoit. Une femme de la cour, de ses parentes, commençoit à plaire au roi ; leur liaison se resserroit & elle en étoit déjà à recevoir des lettres du monarque & aux rendez-vous. Un courtisan moins fin que le duc de Choiseul auroit regardé cet événement comme l'occasion la plus heureuse de se pousser & d'aller à son but. Il n'auroit pas manqué de fomenter la nouvelle passion de l'auguste amant, & de chercher à

ſupplanter la favorite en titre par celle-ci, qui ſembloit avoir des moyens de triompher plus préſens & plus irréſiſtibles. Il calcula différemment; il fut au plus ſûr & préféra de ſacrifier ſa parente, dont le regne pouvoit n'être pas durable, à madame de Pompadour, dont la conſiſtance acquéroit plus de force avec le tems. Il étoit dans la confidence de la premiere, qui le conſultoit ſur ſes démarches. Un jour que l'amour de Louis XV, parvenu à ſon comble, demandoit une entrevue déciſive par un billet preſſant, le duc de Choiſeul qui aidoit cette dame à faire les réponſes, ſemble vouloir réfléchir ſur celle-ci; il l'emporte, & muni de cette piece il va chez la marquiſe: « Madame, lui dit-il, vous me regardez » comme un de vos ennemis; vous me faites l'injuſtice » d'imaginer que je m'occupe avec eux de complots » ſecrets pour vous faire perdre les bonnes graces du » roi; tenez, liſez & jugez-moi. » Il lui montre en même tems le tendre & vif écrit de S. M.; il lui raconte comment il le poſſede & lui fait enviſager à quels riſques il s'expoſe pour la ſervir. Mais il préfere le bien de l'état & le bonheur de ſon maître à ſa propre grandeur, & il la juge plus néceſſaire que perſonne à ces deux importans objets. Madame de Pompadour connoiſſoit trop bien Louis XV pour n'être pas ſûre de le ramener toutes les fois qu'elle ſeroit prévenue à tems. Inſtruite de cette intrigue, elle la diſſipa promptement & fit retomber ſur ſa rivale tout l'odieux de la découverte & la punition qu'auroit méritée le confident perfide. Dès-lors il devint la créature & le confident de la favorite. Il étoit jeune, ardent, intrépide; il répara les torts du cardinal de Bernis & ſcella ſa réconciliation avec la marquiſe de maniere à lui faire croire que ſes charmes n'avoient rien perdu de leur vertu, & il ſe fraya par-là le chemin au pouvoir ſuprême dont il hérita après elle. En ce moment il trouva au conſeil un chef redoutable, qui, prévoyant le rôle que ſon concurrent devoit jouer, ne voulut pas du moins le laiſſer dominer en ſa préſence & le contrarioit autant par jalouſie que par diverſité d'opinion & antipathie naturelle.

Le ſecretaire d'état de la marine étoit alors le plus en bute aux critiques des ſpéculateurs & aux malédictions des Pariſiens. Ceux-ci l'avoient eu en horreur lieutenant de police, ils le mépriſoient miniſtre. Son corps voyoit avec peine à ſa tête un bourgeois obſcur, qui n'y étoit pas même parvenu avec un mérite tranſcendant ; qui ne vouloit pas ſe laiſſer gouverner ; dont il n'y avoit ni graces, ni grades à eſpérer. Enfin le duc de Choiſeul cherchant déjà à ſe donner une célébrité que ſon département ne pouvoit lui procurer, n'auroit pas été fâché de l'expulſion de ce membre du college des ſecretaires d'état, dont les autres rougiſſoient & dont il dévoroit déjà la dépouille. Le coup étoit porté : on avoit fait conſentir ſa protectrice à l'abandonner, lorſqu'un incident ménagé pour accélérer ſa chûte l'arrête. M. Berryer voyoit avec peine & non ſans raiſon ces vaiſſeaux empriſonnés dans la Vilaine, monument ſubſiſtant de la lâcheté de la marine. Chaque jour c'étoient de nouvelles demandes de la part des officiers indiſcrets, qui vouloient entretenir avec le même éclat cette eſcadre fugitive, qu'une eſcadre armée & prête à voguer pour le ſalut ou la gloire du pavillon. Dans un moment d'humeur, à laquelle ce miniſtre étoit fort ſujet, il ne ménagea pas ſes termes & leur répondit durement. Ceux-ci, dont les humiliations n'avoient point abattu l'orgueil, ſe réunirent en corps, & répondirent par une lettre inſolente, où, croyant ſe juſtifier à force de bravades, ils oſoient exalter leur manœuvre & demandoient à être jugés dans un conſeil de guerre. Tout le corps prit en même tems parti pour eux, & tenant aux plus illuſtres maiſons de la cour, ce fut une rumeur, une fermentation dont on ſentit le danger. Les autres ſecretaires d'état ne voulant pas que leur dignité fût ainſi compromiſe en la perſonne d'un de leurs confreres, ſe réunirent en ſa faveur & demanderent à le conſerver. Il n'y eut pas de conſeil de guerre, mais tous ces capitaines furent démontés ; on déſarma les vaiſſeaux ; M. Villers de la Broſſe, le plus ancien,

l'auteur de la lettre & le plus altier de tous, eut ordre de se rendre au château de Saumur.

D'ailleurs, ayant été accordé au conseil de réduire la marine aux armemens de pure nécessité, & de la tenir du reste dans la plus entiere inaction, il n'étoit plus besoin à ce département que d'un homme sévere, exact, tracassier, économe, qui consommât peu de fonds, réformât beaucoup, & sur-tout rétablît l'ordre dans la comptabilité. C'étoit le vrai talent de M. Berryer; il se trouva placé ainsi à merveille & n'excita la jalousie de personne. Le duc de Choiseul conçut parfaitement que la marine ne lui convenoit pas en ce moment.

C'étoit principalement sur le contrôle-général qu'éclatoient & se succédoient rapidement les orages. Cet hôtel vit dans la même année tour-à-tour habiter dans son sein trois maîtres différens. M. de Boulogne n'ayant que des ressources triviales & impuissantes, on soupiroit après un homme de génie qui pût en imaginer de nouvelles. On crut l'avoir trouvé dans M. de Silhouette: une réputation ménagée dans un certain monde le dévançoit. Né, disoit-on, avec un esprit observateur, il avoit été accoutumé au travail dès sa plus tendre jeunesse; il avoit passé presque par tous les emplois; il avoit voyagé; il avoit écrit sur la morale, la philosophie, les finances, l'administration; il étoit conseiller au parlement de Metz, maître des requêtes; il tenoit à différens corps; il avoit beaucoup de consistance & de crédit; il appartenoit au premier prince du sang: chancelier de M. le duc d'Orléans, il étoit en même tems commissaire de la compagnie des Indes, & les talens qu'il développoit dans les deux places, analogues à celle où l'on l'élevoit, en donnoient la plus haute idée. Ce fut un enthousiasme général quand il fut nommé. Il débuta par des opérations qui annonçoient de l'invention, de l'équité, de l'austérité & un desir sincere de réparer les désordres, d'arrêter les déprédations, d'empêcher que les revenus du roi ne tournassent au profit de l'intrigue & de la cupidité des grands.

Après avoir réformé quelques abus introduits dans les fermes, il créa soixante-dix mille actions de mille livres chacune, *intéressées en icelles*, auxquelles il attribua la moitié des bénéfices dont jouissoient les soixante. Cette opération de finance, qui produisit en vingt-quatre heures soixante-douze millions, fut fort applaudie, en ce qu'elle ne chargeoit en rien l'état & grévoit seulement des publicains engraissés de sa substance. Elle lui concilia d'autant mieux les suffrages, qu'elle parut désintéressée & généreuse de sa part, puisqu'il tenoit par le sang & l'amitié la plus étroite à la ferme. (1)

La déclaration porta suspension de plusieurs privileges concernant la taille, le fit bénir dans les campagnes & regarder comme le pere du laboureur. Enfin, celle tendant à la réduction des pensions, dont la multiplicité étoit devenue une charge énorme pour le royaume, en lui aliénant les courtisans & les plus illustres personnages, prouvoit qu'il ne redoutoit pas de se faire des ennemis, & qu'il bravoit, pour faire son devoir & le bien public, les cabales, la puissance & le crédit. Ce fut alors un concert de louanges, auquel furent obligés de participer ceux qui le maudissoient intérieurement. Tous les papiers publics en retentirent, & la cour enchantée de trouver dans ces circonstances critiques un contrôleur-général agréable à la nation, prit en lui une confiance aveugle. On lui fit l'honneur unique de l'appeller au conseil d'état quatre mois après sa nomination, & il en devint l'oracle pour sa partie. Le maréchal de Belle-Isle qui l'avoit porté, le soutenoit de tout son crédit, enforte que tout ce qu'il proposa fut accepté. C'est alors que son élévation ne servit qu'à laisser mieux appercevoir sa petitesse. Au lieu des projets lumineux qu'on attendoit pour le soulagement & la prospérité de la France, on ne vit éclore que des opérations tyranniques & mal-adroites, propres à lui faire

(1) A M. de Lage, son parent, son héritier & son légataire, un des travailleurs entre les fermiers-généraux.

perdre ſon crédit au-dehors & à la ruiner au-dedans.

[22 *ſeptembre.*] Un lit de juſtice tenu à Verſailles pour l'enrégiſtrement de ſon fameux édit de ſubvention, appareil toujours odieux, outrage fait aux loix & à la nation, commença par répandre l'alarme. Elle ne fit que s'accroître à la lecture de cet ouvrage infernal; on y découvrit un aſſemblage d'impôts de toute nature, tels qu'on n'en avoit jamais ſupporté aux époques les plus déſaſtreuſes. Les cours réclamerent & contre la forme & contre le fond; enſorte que l'édit commença par reſter ſans exécution, & que le crédit public en ayant reçu un échec effrayant, il ne fut pas poſſible de ſe procurer à la maniere ordinaire les fonds qu'exigeoit l'urgence des beſoins. Aucun financier ne vouloit ſe charger d'aſſignations anticipées ſur des revenus incertains. M. de Silhouette employa enfin la reſſource extrême & inouie de fouiller dans toutes les caiſſes [21 *octobre*], d'en enlever tout l'argent & de ſuſpendre pendant un an le paiement des billets des fermes, des reſcriptions & le rembourſement des capitaux qui devoient être faits par le tréſor-royal & la caiſſe des amortiſſemens. [24 *octobre.*] En même tems il exhorta les ſujets du roi à porter leur vaiſſelle à la monnoie, pour être convertie en eſpeces applicables aux beſoins de l'état, & fit donner l'exemple par S. M. qui y envoya la ſienne. C'étoit joindre à l'atrocité du deſpotiſme une puérilité ridicule. Par le premier acte il anéantiſſoit la confiance, en énervant ſes ſoutiens. Eh! dans quel tems? lorſque par le ſecond il mettoit au grand jour notre indigence, qu'il étoit de la politique de cacher aux étrangers. Bientôt le cri public s'éleva contre lui; on reconnut la variation & l'inconſéquence de ſes principes, ou plutôt on vit clairement qu'il n'avoit ni plan ni vues; qu'il ne cherchoit qu'à ſe tirer d'un embarras momentané en ſe replongeant dans un autre plus cruel; il devint l'exécration de ce peuple dont il étoit l'idole. Son nom fut une injure; il fut aſſimilié à ceux des Cartouche, des Raffiat, des Mandrin. Il y eut des gens qui prirent

la chose moins au grave & plaisanterent. On fit des *portraits à la Silhouette*, des *culottes à la Silhouette*. Les linéamens de ceux-là tracés sur l'ombre & le manque de gousset dans ceux-ci, en formoient l'épigramme ; ils indiquoient à quel point le contrôleur-général avoit réduit les individus & leur bourse. Il n'étoit pas possible de conserver à la tête des finances un personnage aussi décrié : il fut renvoyé, & ce qui mit le comble à l'indignation de la capitale, ce fut, non la philosophie, mais l'impudence avec laquelle il soutint sa disgrace. Avant sa grandeur, parmi ses apparentes vertus on comptoit la modestie. Elle s'évanouit au moment où il en avoit le plus de besoin. Il afficha une arrogance & un faste déjà incroyables dans quelqu'un de son espece, à plus forte raison dans l'état d'humiliation où il auroit dû être. Au lieu de se retirer à la campagne & d'y ensevelir sa honte, il loua un hôtel considérable dans le quartier le plus brillant ; des équipages magnifiques, une riche & nombreuse livrée, tout chez lui annonçoit une opulence injurieuse pour les autres ; il sembloit s'élever seul sur les ruines de la foule de ses concitoyens ; il mangeoit dans l'or, & les plus grands seigneurs n'avoient que de la faïence ou de la porcelaine.

En effet, à l'imitation du monarque, chacun porta son argenterie à la monnoie ; les corps religieux n'oserent s'y refuser. Messieurs de Notre-Dame ayant fait une députation à S. M. pour demander ce qu'ils enverroient de la leur, le roi leur répondit : *tout, excepté les vases sacrés*. Afin de piquer davantage l'émulation des gens connus, il fut arrêté qu'on imprimeroit des listes de ces citoyens zélés, qu'elles seroient insérées dans les feuilles périodiques & qu'on en feroit lecture à Versailles. Ce véhicule d'une vanité enfantine est infaillible en France. Il n'est pas jusqu'aux courtisannes qui desirerent de figurer sur le catalogue patriotique. Il y eut cependant des gens sages qui ne s'en piquerent point, & ils se contenterent de faire disparoître leur vaisselle de la table. D'autres n'en porterent qu'une portion. Ce recélement, joint aux frais,

aux infidélités, aux déchets, aux encouragemens avantageux qui ont toujours lieu dans ces métamorphoses, réduisit la ressource d'une douzaine de millions en totalité à peu de chose. Le viol des dépôts publics & le manque de foi aux engagemens, en procurant pour l'instant des fonds abondans, mais qui furent dévorés promptement, eurent des suites affreuses.

Depuis Samuel Bernard, la cour avoit toujours eu un banquier, c'est-à-dire un homme qui, par son crédit national & étranger, lui procuroit des secours prompts en argent, sur lesquels il bénéficioit. Un état bien rangé, sans doute, n'auroit pas besoin de pareils supports, les réserveroit du moins pour des crises rares & extrêmes. En France, c'est devenu un moyen de plus de fournir aux dépradations des ministres, à la voracité des favoris, aux prodigalités des femmes & du maître, enfin une cause plus immédiate de ruine & de destruction. Mais ce mal, qu'il auroit fallu réformer en tems de paix, vu le désordre des finances, étoit devenu nécessaire dans la guerre présente.

M. de Montmartel, le successeur de Samuel Bernard, après avoir rempli les mêmes fonctions pendant près de vingt ans, avoit quitté prudemment. Quoique retiré avec quarante millions de bien, il n'étoit point odieux aux honnêtes gens, comme ses semblables; il en étoit aimé, à raison du bon emploi qu'il faisoit de ses revenus, des services pécuniaires qu'il rendoit à tous ceux qui recouroient à sa bourse. D'ailleurs, né dans l'obscuriré, il ne rougissoit point de son extraction. Il étoit modeste; éprouvé par l'adversité, compagnon de disgrace des le Blanc, des Belle-Isle, des Sechelles, son mérite personnel lui avoit acquis une considération fondée. Plusieurs fois le roi l'avoit sollicité de se mettre à la tête des finances; mais s'il ne voulut pas être contrôleur-général, il en faisoit, & l'on conserve encore dans sa famille des lettres de Louis XV, où S. M. le consulte sur le choix de ses ministres en ce genre.

Sa place, dans les malheurs du royaume, s'étoit sous-

divisée entre plusieurs financiers. M. de la Borde, qu'on avoit vu naguere porte-balle dans les provinces, monté tout-à-coup sur le pinacle, créature du duc de Choiseul, auprès duquel il avoit semé de l'argent dans l'espoir de le recueillir au centuple, avoit le paiement & l'entretien des armées de terre; M. Beaujon, pendu en effigie à Bordeaux pour monopole, s'étoit intrigué auprès de madame de Pompadour, & conjointement avec MM. d'Harvelay garde du trésor-royal, Michel trésorier de l'artillerie, le Maître, qui l'a été depuis, & Gooffens banquier, avoit contracté une soumission avec le roi de fournir trois millions par mois pour le service de la marine, cinq cents mille liv. dans le même espace de tems pour celui des fortifications & du génie, & une espece de pot de vin d'avance de deux millions au trésor-royal. Pour remplir ces objets, on avoit remis à cette compagnie des rescriptions sur les recettes générales des finances; mais la suspension dont on a parlé arrêtant la rentrée de ces fonds, elle ne pouvoit satisfaire à ses engagemens; il fallut venir à son secours. Le gouvernement lui accorda un arrêt de surséance. Cet acte de justice envers ces messieurs, prescrit par la nécessité, fut une source d'injustices particulieres, car leurs créanciers à leur tour, frustrés des secours qu'ils attendoient, furent forcés de faire banqueroute, & l'on ne peut calculer les effets de ce reflux s'étendant & se sous-divisant à l'infini. Il en survint un bouleversement général dans le commerce, qui acheva de le perdre.

Un autre mal que causa le coup de désespoir de M. de Silhouette, ce fut de prolonger la guerre, dont les ennemis commençoient à se lasser eux-mêmes. A l'entrée de l'hiver le prince Louis de Brunswick, tuteur du jeune Stathouder, avoit notifié à la Haye aux ministres de France, de Vienne, de Russie, de Suede & de Pologne, qu'il étoit chargé de la part des rois d'Angleterre & de Prusse, de leur dire que, touchés des calamités d'une guerre allumée depuis plusieurs années, ils croiroient manquer aux devoirs de l'humanité & particuliérement

au tendre intérêt qu'ils portent à leurs sujets respectifs, s'ils négligeoient les moyens propres d'arrêter les progrès d'un si cruel fléau ; que dans cette vue, & à dessein de manifester la pureté de leurs intentions, ils déclaroient être prêts à envoyer des plénipotentiaires à l'endroit décidé le plus convenable, pour y traiter conjointement d'une paix solide & générale. M. Pitt avoit réitéré à Londres la même déclaration aux ministres étrangers. Mais S. M. Brit. jugeant par les opérations extravagantes du contrôleur-général le royaume dans la derniere détresse, se refroidit bientôt & les ouvertures ne furent pas poussées plus loin. Peut-être aussi n'étoit-ce de sa part qu'une espece de parodie du procédé noble de Louis XV, qui avoit étonné l'Europe durant la derniere guerre. Georges ne voulut pas être en reste de générosité avec lui, & se crut quitte par sa déclaration, vraisemblablement moins sincere que n'avoit été celle du monarque François. En effet, son ministre de confiance étoit trop bon politique pour ignorer que la loi du plus fort étant la seule entre les souverains, celui qui est dans le cas de l'imposer, doit toujours le faire de façon à ne pas la recevoir un jour. Si l'Angleterre eût suivi cette maxime, elle ne se trouvoit pas dans la crise où elle se trouve aujourd'hui. (1) Puisse la France ne pas commettre la même faute à son tour !

L'année 1760 s'ouvrit donc par des nouveaux combats, & par de nouvelles pertes, qui continuerent & s'accrurent durant son cours. La mort du brave Thurot, qui entraîna la ruine totale de son escadre, fut le premier échec qu'éprouva la France. Le projet de campagne qu'il avoit donné au maréchal de Belle-Isle, & que ce ministre avoit adopté, ne pouvoit être bon que lié à la grande expédition. Celle-ci ayant manqué, l'autre devoit se réduire à une campagne très-pénible, très-coûteuse, sans causer beaucoup de dommage aux Anglois. Après avoir battu les mers du nord dans la saison la plus rigoureuse, éprouvé toutes les horreurs du naufrage & de la

(1) En 1779, où l'on écrit ceci.

famine, Thurot surmontant ces obstacles, malgré les représentations du commandant des troupes, ne voulut pas revenir en France sans avoir fait quelque chose. Il jeta successivement l'alarme sur les côtes des trois royaumes & finit par tenter une descente à Carrick-Fergus au nord de l'Irlande. [17 *fév.*] Elle réussit; il s'empara de la ville, qu'il mit à contribution. Mais la pauvreté & la désertion du grand nombre de ses habitans ne permirent pas d'en tirer grand secours. Il auroit été plus avantageux d'aller à Belfaste, ville commerçante, distante d'environ quatre lieues; Thurot le proposoit, & si le général des troupes de terre eût secondé son activité, on auroit eu le tems d'exécuter ce coup de main avant l'arrivée des secours. Mais la mésintelligence entre les chefs, les pourparlers, les lenteurs de la marche & de l'attaque de la ville & du château de Carrick-Fergus le rendirent impraticable. On se hâta de se rembarquer, & quelques heures après, l'escadre réduite à trois frégates, (1) rencontra [28 *févr.*] une escadre Angloise à peu près d'égale force (2) en apparence, mais tellement supérieure en canons & en hommes, (3) d'ailleurs toute fraîche. Après

---

(1) Le *Maréchal de Belle-Isle*, de 40 pieces de canon, que montoit le commandant, la *Blonde*, de 32, & la *Terpsycore*, de 26. Cette escadre, dans le principe, étoit partie avec trois autres bâtimens : le *Begon*, de 36 canons, l'*Amaranthe*, de 18, & le *Faucon*, de 8.

(2) L'*Eole*, de 32 canons, la *Pallas*, de 36, & la *Brillante*, de 36.

(3) « Ces frégates [dit M. de Bragelonne dans son » *Journal*, où il n'est pas favorable à Thurot] étoient » incomparablement plus fortes d'échantillon & mieux » armées que les nôtres ; car, quoique *Belle-Isle* eût 44 » canons, il n'étoit pas de force à cela, & les gros tems » que nous avons essuyés à la mer, nous avoient obligés » d'en mettre une partie à fond de cale, entr'autres nos » pieces de 18, & M. Thurot ne les fit pas remonter » pour le combat, ensorte que nous n'en avions pas plus » de 32 ou de 34 ; il en étoit de même de nos autres fré- » gates à proportion. D'ailleurs les Anglois avoient tous

un combat assez opiniâtre où périt Thurot, tout fut pris. Ainsi périt ce marin intrépide, qui se seroit acquis la plus grande réputation, si sa carriere eût été plus longue. Il en avoit déjà une faite en France & en Angleterre, & cet homme singulier mérite qu'on s'arrête un moment sur son compte.

Thurot étoit originaire d'Irlande. Son grand-pere étoit capitaine dans l'armée de Jacques II, lorsque ce monarque quitta son royaume. Depuis il vint s'établir à Boulogne, y tomba dans la misere, & y laissa un fils, pere de celui dont il est question.

Thurot commença à naviguer fort jeune. Prisonnier en Angleterre, en même tems que le maréchal de Belle-Isle, il s'en fit connoître & lui demanda la grace de repasser avec lui en France. Il ne put l'obtenir : il se saisit d'un canot, s'y embarque seul & arrive à Calais en même tems. Le maréchal étonné de la hardiesse de son entreprise en conçut la plus haute opinion, & le regarda comme un homme capable d'être utile pour quelque expédition de son genre, qui exigeroit de la bravoure & de l'enthousiasme. Dès qu'il eût été résolu à Versailles de tenter une descente, M. de Belle-Isle jeta les yeux sur Thurot, qui, ayant passé une partie du tems de la paix chez les ennemis, y avoit pris une connoissance approfondie des côtes & du local ; qui d'ailleurs venoit d'acquérir encore plus d'expérience dans différens armemens en course dont il avoit été chargé, & dont il s'étoit retiré, sinon avec beaucoup de profit, du moins avec une grande intrépidité. Excepté les mathématiques dont il avoit fait un cours sous un maître habile, il étoit fort ignorant dans tout ce qui ne concernoit pas son métier; mais il avoit de l'esprit & une facilité à s'énoncer qui lui servoit à persuader ceux qu'il avoit intérêt d'amener à ses vues. Il s'en servit avec succès auprès des ministres. Peut-être le projet qu'il leur fit adopter, au-

---

» bons matelots à leurs bords, & nous n'en avions point, » ou presque point. »

roit-il mieux réuſſi en ce qui le concernoit, s'il y eût eu plus d'harmonie entre les officiers de terre & lui. Mais la méſintelligence fut extrême, & M. de Flobert, qui commandoit les troupes, le menaça de le faire arrêter & de le deſtituer. Thurot furieux vouloit le tuer, & avoit déjà le piſtolet bandé contre lui, lorſqu'on fit entendre au brigadier qu'il paſſoit ſes pouvoirs. Cette querelle s'appaiſa, non ſans un levain d'animoſité qui fermentoit ſans ceſſe, occaſionnoit des piques continuelles & tourna au détriment du ſervice. Thurot, qui avoit plus de vivacité que de juſteſſe dans les idées, avoit manqué de ſens en cette occaſion. Il auroit dû prévoir ce qui arriva, & ne pas entreprendre une expédition, où l'autorité mêlangée pouvoit le faire échouer en l'empêchant de donner à ſa témérité tout ſon eſſor. Cette témérité étoit fondée ſur la fortune qui l'avoit toujours accompagné & tiré des dangers les plus preſſans, ſur ſon mépris de la mort, qu'il préféroit à une vie commune, & ſur l'envie démeſurée qu'il avoit de s'enrichir & de s'illuſtrer: ne perdant jamais de vue ſon but, opiniâtre dans la réuſſite de ſes projets, il bravoit tous les obſtacles. Malheureuſement prodigue de ſa vie il l'étoit trop de celle des autres. Il excuſoit ſon défaut de prudence par une maxime ſinguliere, déteſtable en général, mais que lui ſuggéroit le ſentiment intime de ſon courage & de ſes reſſources. Il diſoit qu'un homme de génie & de cœur ne doit jamais uſer de précautions; qu'il doit toujours prendre conſeil du moment ſeul, qu'autrement c'eſt afficher une méfiance honteuſe de ſoi-même. On voit par-là que la modeſtie n'étoit pas ſa vertu favorite. Il la confondoit avec la timidité, prétendant qu'avec elle on ne peut aller au grand. C'eſt où il viſoit, & il y ſeroit parvenu ſi la mort ne l'eût arrêté à la fleur de l'âge & au moment où ſa carriere commençoit à devenir plus brillante.

Thurot avoit une conception aiſée, beaucoup de feu, une belle figure, le caractere aimable, inſinuant auprès de ſes ſupérieurs, facile avec ſes égaux, mais altier quand ils vouloient prendre le ton. Il fit voir à M. de

Flobert qu'il ne le craignoit pas, & qu'il sauroit conserver aux dépens de sa vie le commandement que le roi lui avoit confié. Il étoit dur avec ses inférieurs, moins par sensibilité que par ardeur pour la rigidité du service; il déployoit toute sa compassion envers ceux des ennemis qu'il faisoit prisonniers, ce qui lui gagnoit leurs cœurs; ensorte que ceux-ci lui étoient souvent plus affectionnés que ses propres gens, qui l'admiroient sans l'aimer. Ils le lui prouverent trop bien dans sa derniere action, où la plupart des canoniers de sa frégate quitterent leur poste & se cacherent, sans qu'on pût les ramener. Sa présomption fut cause de tous les malheurs de la journée, si nous en croyons l'historien. Confiant dans la légéreté de Belle-Isle, Thurot se flatta d'abord d'éviter l'ennemi à la course; il négligea d'employer du moins le tems à se disposer au combat, quoique chacun l'en pressât: il ne fit pas mettre de bastingues: il n'ordonna le signal de ralliement pour les deux autres frégates que lorsqu'il fallut faire celui de l'attaque; ensorte qu'il se trouva seul contre trois, & que la *Blonde* & la *Terpsycore* n'arriverent que pour se faire prendre. La défection des siens rendant son artillerie inutile, il voulut tenter l'abordage; il n'avoit ni grenades ni grapins préparés, & manqua son objet. Alors la frégate étant dans l'état le plus déplorable & l'équipage sans défense, exposé au feu continuel des Anglois, on le sollicita de se rendre, il voulut essuyer encore une bordée, c'est-à-dire, recourir au dernier coup de bonheur qu'il attendoit, celui d'être tué sur le champ de bataille & de ne rester exposé ni aux reproches du ministere ni à la dérision de l'ennemi, & la fortune l'exauça du moins encore dans cette occurence.

Malgré son désastre la cour regretta Thurot. Elle sentoit le besoin qu'elle avoit de pareils hommes pour le salut & l'approvisionnement du reste de ses colonies: dans l'impuissance où l'on étoit désormais de les soutenir par des escadres du roi, on imploroit le secours du commerce, & il avoit si peu de confiance aux officiers de S. M., que M. de la Touche-Tréville, capitaine de

ſes vaiſſeaux, s'étant mis à la tête d'une compagnie de financiers de Paris, auquel le roi donnoit de ſes bâtimens à des conditions très-avantageuſes, les négocians de Bordeaux refuſerent de s'y intéreſſer, ſous prétexte que l'expédition devoit être conduite par des officiers de la marine royale; ils dirent qu'ils faiſoient plus de cas des Canon, des Dolabaratz, des Cornic, que des de la Clue, des Duqueſne, des Conflans.

Il étoit eſſentiel d'envoyer promptement des vivres, de l'argent, des troupes & des munitions au Canada. Le marquis de Vaudreuil, pour former des inſtances plus vives & plus efficaces, avoit chargé M. Mercier, commandant de l'artillerie, de ſe rendre en France & d'expoſer ſa ſituation, d'annoncer qu'il ne déſeſpéroit pas de rétablir les affaires & de reprendre Quebec ſi l'on ſecondoit ſon plan. Dans l'eſpoir qu'on en ſeroit frappé à la cour, il ſe conduiſit pour la campagne ſuivante d'après cette ſuppoſition, & tout fut prêt au mois d'avril. Une armée de dix mille hommes ſe trouva combinée des diverſes troupes raſſemblées aux ordres du chevalier de Levy & ſe mit en marche. Elle étoit parvenue à cinq lieues de Quebec ſans que l'ennemi s'en doutât: elle touchoit preſque à un détachement avancé de quinze cents hommes qu'on auroit ſurpris & mis en déroute, lorſqu'un accident impoſſible à prévoir & à prévenir déconcerta le projet.

Les troupes défiloient ſur deux bateaux par un chenal ouvert à travers les glaces; chaque ſoir elles mettoient à terre. Un canonier en ſautant de ſa chaloupe tombe dans l'eau, il ſaiſit un glaçon, & entraîné par cet appui il flottoit au gré du courant. Comme il raſoit la rive de la ville, une ſentinelle l'apperçoit, crie au ſecours; on vole au malheureux, on l'atteint, on le trouve ſans mouvement; ſon uniforme le fait reconnoître pour un ſoldat François. On le tranſporte chez le gouverneur, on cherche à le rappeller à la vie autant par curioſité que par humanité; on le reconforte par des liqueurs ſpiritueuſes; il recouvre l'uſage de la voix: il déclare qu'une

armée de dix mille François eſt aux portes de la capitale, & il meurt. Le coup de main projeté échoua de cette maniere, & il fallut former un ſiege en regle. Le chevalier de Levy fit ouvrir la tranchée & battoit la place, mais foiblement. Il falloit ménager les munitions juſqu'à l'arrivée des ſecours de France. [27 *mai.*] Enfin on apperçoit dans l'éloignement un pavillon ſur le fleuve; on ne doute pas que ce ne ſoit un pavillon François. C'étoit une eſcadre Angloiſe: à peine eſt-elle arrivée qu'elle détache un vaiſſeau de ſoixante pieces de canon & une groſſe frégate pour s'emparer de la petite flotte Françoiſe, mouillée auprès du cap & qui lui ſervoit de magaſin. L'*Athalante*, de trente canons ſeulement, la protege & lui donne le tems de ſe ſauver. Elle eſſuya un combat très-inégal & eut la gloire de tenir tête à un ennemi bien ſupérieur en forces. Elle ſe défendit juſqu'à ce qu'enfin elle coula bas d'eau; plus de la moitié de l'équipage fut tué, le reſte obligé de ſe rendre priſonnier de guerre. On juge aiſément que le capitaine de cette frégate n'étoit pas un officier de la marine du roi; c'étoit un *bleu*, & il ſe nommoit le ſieur *Vauquelin*.

Cet échec obligea de lever le ſiege, & les ſecours d'Europe, conſiſtant en ſix navires ſeulement, ayant été interceptés, la perte de tout le Canada s'enſuivit. [8 *ſeptembre.*] La réduction entiere fut effectuée en quelques mois. Le bon eſprit françois fit qu'on s'en conſola bientôt; on dit que c'étoit une charge de moins; que cette colonie, qui ne rapportoit rien, avoit coûté plus de cent millions depuis la guerre. C'étoit ſur-tout la façon de penſer de M. Berryer, meſurant les objets à ſon génie étroit. Il fut enchanté d'être débarraſſé de celui-ci, qui ne lui cauſoit que de la ſollicitude. Sous ce point de vue il ſupporta du même ſang-froid la priſe de Pondichéry.

Depuis le départ de MM. d'Aché & de Lally on ne recevoit que de fâcheux récits de ces contrées, & ce ne pouvoit guere être autrement. Le retard des ſecours qu'on avoit réſolu de faire paſſer dans l'Inde dès 1755, & qui ne partirent qu'en 1757, une diminution conſi-

dérable des troupes, des vaisseaux & de l'argent destinés à cette expédition, que des besoins plus pressans de l'état firent appliquer ailleurs ; le choix des chefs, dont il devoit résulter bientôt une mésintelligence personnelle, & ensuite une désunion générale entre les subalternes, tout cela faisoit présumer aux gens instruits qu'à moins d'un miracle les François devoient être encore humiliés dans cette partie du monde & en sortir expulsés honteusement.

M. de Sechelles qui, en qualité de contrôleur-général, avoit la compagnie des Indes dans son département, dès le commencement de la guerre avoit, au nom du roi, déterminé cette compagnie à continuer son commerce, en l'assurant de la plus forte protection de S. M. En conséquence le comte de Lally, initié dans cette administration comme syndic, désigné pour commander les troupes qu'on y devoit envoyer, conféra de bonne heure avec ce ministre. Il fut convenu qu'on lui donneroit trois mille hommes, six millions & trois vaisseaux du roi, auxquels on joindroit les bâtimens de l'Orient qu'on pourroit armer en guerre. L'état des forces que les Anglois possédoient dans l'Inde, dont on s'étoit procuré des renseignemens exacts, n'en exigeoit pas davantage en 1755. Mais cette nation toujours active ne s'étoit pas endormie comme sa rivale, & loin de diminuer ces renforts il auroit fallu plutôt les augmenter, deux ans après qu'on arrêta de les envoyer. Au contraire, au moment du départ on retrancha sur la totalité deux bataillons, quatre millions & deux vaisseaux de roi, c'est-à-dire, les deux tiers. Le général, furieux, refusa de s'embarquer ; il reçut l'ordre de ne point reculer & promesse qu'on remplaceroit ce vuide l'année suivante ; ce qui n'étoit pas la même chose.

Quoi qu'il en soit, il partit avec M. d'Aché, [5 *mars* 1757] qui de son côté avoit débuté par une mauvaise manœuvre, dont s'en étoit suivi un retard de deux mois. Tous les momens sont précieux dans une expédition maritime. Il y eut encore d'autres délais, d'autres négli-

gences durant la navigation, enſorte que l'eſcadre ne mouilla que le 16 décembre à l'Isle-de-France, environ huit mois après ſon départ d'Europe, tandis que ce voyage peut n'être que de quatre mois & ne doit durer que ſix au plus en eſcadre & avec les contrariétés qu'on peut ſuppoſer. Quoi qu'il en ſoit, nouveaux retards dans cette colonie. M. d'Aché vouloit y attendre la mouſſon favorable, (1) lorſqu'un conſeil-général décida qu'il falloit appareiller, d'après la déclaration des chefs de l'Isle-de-France qu'elle manqueroit de vivres & ne pourroit fournir de la ſubſiſtance aux équipages des vaiſſeaux & aux ſoldats de débarquement juſqu'à la ſaiſon plus convenable pour le départ. Il partit donc, [27 *janv.* 1758] mais relâcha bientôt à l'Isle-Bourbon; & après avoir battu la mer encore durant trois mois, [29 *avril* 1758] il eut connoiſſance de l'eſcadre Angloiſe envoyée d'Europe, qui, plus diligente que lui, venoit de ſe réunir aux vaiſſeaux de l'amiral Pokock. [24 *mars* 1758.] On reconnut alors combien la célérité eût été néceſſaire, puiſque ſix ſemaines plus tôt on eût intercepté la communication, ſoutenu l'honneur du pavillon à la côte de Coromandel, obligé l'ennemi de diſparoître & triomphé ſur lui pour toute la guerre dans la preſqu'isle de l'Inde. Au contraire, il en réſulta deux combats qui tournerent au déſavantage de la France, & obligerent M. d'Aché de regagner honteuſement l'Isle-de-France, de reſter un an ſans oſer ſe remontrer dans ces mers, où il ne reparut que pour être battu une troiſieme fois, pour s'enfuir à pleines voiles plus vîte qu'il n'étoit venu & occaſionner la perte de Pondichéry, le ſeul boulevard qui nous reſtât à la code de Coromandel.

Dans l'épiſode de la guerre de 1756, où la marine joue un rôle ſi conſidérable, nous nous attachons ſur-tout à ce qui la concerne. Nous avons obſervé que c'eſt la partie foible de tous nos hiſtoriens, même de Voltaire,

(1) On appelle dans l'Inde *mouſſon*, des vents généraux qui ſouffleut ſix mois du nord & ſix mois du ſud.

qui raiſonne très-peu pertinemment ſur cet objet. Il exige ſi eſſentiellement la connoiſſance de la langue & l'intelligence des matieres auxquelles elle eſt conſacrée, qu'autrement les journaux des chefs des diverſes actions maritimes ne deviennent entre les mains de ceux qui les conſultent qu'une ſource d'erreurs & de balourdiſes hiſtoriques. Nous avons cherché à nous précautionner contre ce danger, en nous mettant bien au fait de la matiere par des inſtructions priſes de gens du métier. C'eſt dans cet eſprit qu'outre les relations de différentes eſpeces que nous avons recueillies des trois combats de M. d'Aché & de ſa conduite dans l'Inde, nous avons conſulté une foule d'acteurs & de témoins de ces ſcenes maritimes.

En écartant à notre ordinaire les longues & minutieuſes deſcriptions de ces récits, plus ennuyeux encore que ceux des combats de terre, nous nous arrêtons au réſultat & aux circonſtances eſſentielles. Il paroît conſtant que M. d'Aché étoit ſupérieur à l'ennemi. (1) Déjà même il avoit obligé deux frégates Angloiſes de ſe brûler & commencé à répandre la terreur, lorſqu'il commit pluſieurs fautes qui lui firent perdre ſes avantages & lui donnerent de l'infériorité : par une pique mal

---

(1) *Comparaiſon des deux eſcadres.*

ESCADRE FRANÇOISE.

VAISSEAUX.	Can.	Capitaines. MM.
Le Zodiaque . .	74	D'Aché, chef d'eſcadre.
Le Comte de Prov.	74	De la Chaiſe.
Le Bien-aimé . .	58	Bouvet.
Le Vengeur . .	54	Palliere.
Le Condé.	50	Rosbau.
Le Duc d'Orléans.	50	Surville cadet.
Le Saint-Louis .	50	Joannis.
Le Moras . . .	50	Bec-de-lievre.
Le Duc de Bourg.	50	D'Après de Mennevillette.
FRÉGATES.		
La Diligence . .	30	Marion.
La Sylphide. . . .		Marin.

entendue contre le comte de Lally, auquel il ne voulut pas rendre les honneurs dus à ce général, au lieu de l'escorter à Pondichéry avec toute son escadre & de se conserver ainsi ensemble, il en détacha un vaisseau de ligne de 74 canons & une frégate. C'est dans ce moment que, faute de s'être informé de la situation de Pokock, il s'en trouve surpris & sous le vent. [29 *avril* 1758.] Il étoit encore à forces égales; il se bat bien, il est même blessé: mais la défection du *Duc de Bourgogne* est très-utile aux ennemis. Ce vaisseau étoit commandé par M. d'Après de Mennevillette, capitaine de vaisseau de la compagnie, homme instruit, de l'académie des sciences. Malheureusement le cœur ne répondoit pas chez lui à la tête. M. d'Aché, dans sa lettre au ministre, (1) se plaint que cet officier ne garda jamais son poste, n'y fut même en aucun tems; qu'au contraire, dès le commencement de l'action il sortit de la ligne & ne combattit qu'à travers les mâts des autres vaisseaux, dont il se garantissoit. Quoi qu'il en soit, ayant fait arriver ses vaisseaux, ce qui, en terme de marine, veut dire fuir lorsqu'on est sous le vent, le général François ne profita point du succès

---

ESCADRE ANGLOISE.

VAISSEAUX.	Can.	Capitaines. MM.
L'Yarmouth . .	70	Pokock, amiral. Harison, capitaine.
L'Elisabeth . . .	70	Stewens, amiral. Kemperfelt, capitaine.
Le Cumberland .	66	Brereton.
Le Weymouth . .	60	Michel Vincent.
Le Tyger . . .	60	Thomas Latham.
Le Newcastle . .	54	George Legge.
Le Salisbury . .	50	J. H. Somerset.
FRÉGATES.		
Le Queenborough.	36	
Le Protecteur . .	14	

(1) Datée de l'Isle-de-France, le 30 octobre 1758. Voyez cette piece insérée sous le N°. XII, ainsi qu'un Journal des deux actions.

prétendu dont il se vante ; il donna même droit à l'amiral Anglois de se glorifier puisqu'il fit manquer à M. d'Aché l'objet de la station actuelle. Il étoit de se tenir à la hauteur de Goudelour & du fort Saint-David, qu'assiégeoit en ce moment le comte de Lally & dont il étoit essentiel de ne laisser approcher aucun bâtiment, soit pour y jeter du secours, soit pour en emporter les effets & les munitions en cas de reddition. Les Anglois, il est vrai, ne remplirent pas non plus leur projet, mais uniquement par la contrariété des élémens. Du reste, repassant sous le vent à la vue de l'escadre Françoise, ils furent se réparer à Madrass, & se remirent à la mer dix jours après.

Cependant M. d'Aché étoit embossé à Pondichéry. Affoibli d'un vaisseau (1) qui s'étoit perdu après le combat, il avoit résisté à toutes les sollicitations de sortir sous prétexte d'impuissance. Il se contentoit de faire des vœux pour la réussite du comte de Lally, au fort Saint-David, en lui marquant, *tout ce que je trouve de terrible est que nous ne puissions nous aider réciproquement.* (2) Celui-ci est obligé de se rendre à Pondichéry en personne & de forcer le chef-d'escadre à lever l'ancre, en commandant les grenadiers, & en donnant l'ordre de l'arrêter s'il refusoit de venir se montrer dans le fort Saint-David, pour ôter aux assiégés l'espoir de recevoir du secours. Ce procédé violent nous est attesté par M. de Leyrit, gouverneur de la place pour la compagnie. (3) Nous ignorons si M. de Lally avoit le droit d'en-user ainsi ; il fut du moins employé très-à-propos, car à peine M. d'Aché eût-il paru, que le fort capitula.

[2 *juin* 1758.] Après avoir pris ce boulevard de la puissance Angloise à la côte, il auroit été instant de pro-

(1) Le *Bien-aimé.*

(2) Ce sont les propres termes d'une lettre du comte d'Aché au comte de Lally, datée de Pondichéry le 18 mai 1758.

(3) Voyez les lettres que les sieurs Duval de Leyrit & de Lally se sont écrites dans l'Inde avec un commentaire du premier.

fiter

ſiter d'un premier ſuccès qui faiſoit reſpecter le nom François dans l'Inde, étendoit la gloire des armes du roi, inſpiroit aux troupes cette confiance qui prépare la victoire & en eſt preſque toujours ſuivie, & de ſe porter à Madraſs, le ſecond point, qu'il étoit recommandé aux généraux de terre & de mer dans leurs inſtructions de ne point perdre de vue. C'étoit l'avis du comte de Lally, qui fit l'impoſſible pour y déterminer le comte d'Aché, ſans le concours duquel il ne pouvoit opérer avantageuſement. La jalouſie étoit trop forte entre ces deux hommes pour qu'ils s'accordaſſent. Le chef-d'eſcadre ſe ſouvenoit de la violence dont l'avoit menacé le premier : il prétexta la néceſſité d'aller d'abord au-devant des ſecours qu'il attendoit de l'Isle-de-France, d'intercepter, s'il étoit poſſible, ceux des Anglois, & remontant la côte il tourna le dos à Madraſs & à Pondichéry. L'alarme ſe répandit bientôt dans ce comptoir, & le conſeil lui dépêcha une embarcation pour le ſommer de revenir, non plus à deſſein d'attaquer les Anglois qui s'étoient raſſurés, mais de préſerver la ville de leurs inſultes. On lui propoſe de nouveau de marcher contre l'eſcadre ennemie qui le cherchoit depuis deux mois : il s'obſtine à réſiſter, afin, dit-il, de ne pas compromettre le pavillon du roi. Enfin, Pokock menace de l'attaquer à l'ancre ; il eſt forcé d'appareiller, afin d'éviter ce déſavantage. Second combat, [3 *août* 1758] où ſon adverſaire lui enlève encore le vent & il éprouve toutes ſortes de contretems & de malheurs. Le feu prend à un vaiſſeau de la compagnie ; d'autres ne peuvent ſe ſervir de leur premiere batterie & ſont obligés d'arriver ; le *Zodiaque* perd trois fois ſon gouvernail, & M. d'Aché craint de ſauter par des artifices que lui jettent les Anglois. Il aborde le *Duc d'Orléans*, il perd beaucoup de monde, il eſt bleſſé, & tout en diſant d'un côté, *qu'il a bien chauffé l'ennemi ; que* (1)

(1) Termes de ſes différentes lettres, ou de M. de Monteil, maître de l'eſcadre.

l'ennemi n'en avoit plus voulu ; que l'ennemi n'avoit pas voulu l'approcher à la portée du canon ; il convient de l'autre *que ſon eſcadre n'eſt plus en état de ne rien faire ;* (1) il eſt obligé d'abandonner la mer à ſon ennemi & de courir à trente lieues ſous le vent pour regagner Pondichéry. Il ne s'y croit pas encore en ſûreté ; il déclare qu'il ne répond pas de l'événement ſi les Anglois viennent l'y brûler, & malgré les ſecours qu'on lui offre, malgré les inſtances du comte de Lally & du conſeil pour l'engager à reſter, au moins auſſi long-tems que l'ennemi, il part ſix ſemaines avant la ſaiſon & contre mouſſon, abandonnant la côte & la mer à ſon rival. D'après cet expoſé des faits nous laiſſons prononcer définitivement le lecteur ; mais, quoiqu'un général ne ſoit pas reſponſable des événemens que ne peut prévenir ou la prudence ou le courage, à un jeu où le ſavoir & le haſard ſont mêlés, lorſqu'un homme perd toujours on eſt bien tenté de le condamner, de le croire un joueur mal habile, & d'une moindre capacité que ſon adverſaire.

Le ſingulier, c'eſt que le comte d'Aché partoit, pour motiver ſa retraite du même principe qu'on lui oppoſoit afin de l'en détourner. Il diſoit que ſon eſcadre devoit être le ſalut des établiſſemens François dans l'Inde, & on lui repréſentoit que ſous prétexte de leur être utile l'année ſuivante, il commençoit par les abandonner celle-ci à un ennemi infatigable, qui tenoit la mer depuis trois ans, malgré les vents & les ſaiſons, & qui pouvoit profiter de ſon abſence & tenter un coup déciſif, qui rendroit le retour de ſon eſcadre ſuperflu l'année ſuivante. Le ſingulier, c'eſt qu'il quittoit Pondichéry malgré le conſeil pour ſe rendre à l'Iſle-de-France, où le conſeil trembloit de le revoir, & lui annonça à ſon arrivée qu'il n'avoit pas de quoi fournir à ſa ſubſiſtance.

M. d'Aché fut contraint d'envoyer à grands frais douze vaiſſeaux ſe pourvoir de vivres au cap de Bonne-

(1) Voyez ſa lettre du 21 août 1758 au comte de Lally.

Eſpérance. Cette expédition retarda, ſans contredit, ſon retour à la côte; mais cependant ces approviſionnemens furent faits d'aſſez bonne heure pour qu'il eût pu y reparoître très-long-tems avant le mois de ſeptembre & après plus d'un an d'abſence. Cette fois il avoit une ſupériorité qu'il avoue lui-même : trois vaiſſeaux de roi (1) & pluſieurs de la compagnie l'avoient joint ſous les ordres de M. de l'Eguille, autre officier-général, ſon cadet. Il auroit bien deſiré que cet excellent marin, qui étoit déplacé en ſecond, l'eût relevé d'une miſſion lui déplaiſant beaucoup, & il eût été à ſouhaiter que la cour l'eût ordonné. M. de l'Eguille étoit actif, entreprenant, infatigable à la mer, d'un ſervice accommodant, & loin de faire naître les obſtacles comme ſon prédéceſſeur, les eût applanis. La mauvaiſe combinaiſon du miniſtere qui ne ſavoit pas deſtiner & faire valoir les talens, rendit ceux de ce ſecond chef-d'eſcadre inutiles

Le 10 ſeptembre 1759, avant que le comte d'Aché eût pu parvenir à Pondichéry, les deux eſcadres ſe rencontrerent, & malgré ſon infériorité l'amiral Pokock n'éluda pas le combat. Il n'avoit que neuf vaiſſeaux (2) contre onze, dont trois de ſoixante-quatorze canons, quatre de ſoixante-quatre, & quatre de cinquante-quatre, ſuivant le propre compte de M. d'Aché. Aſſurément il y avoit de quoi prendre une belle revanche : mais le malheur s'en mêle encore : l'eſcadre de France eſt affoiblie tout-à-coup par l'accident du feu arrivé à un vaiſſeau du roi. Quatre vaiſſeaux de la compagnie fuient & déſertent ; l'ennemi a le vent ; le général eſt bleſſé, il eſt obligé de faire ſa retraite : il mouille à Pondichéry

---

(1) *Vaiſſeaux.* *Can.* *Capitaines, MM.*
Le *Minotaure.* . . 74 de l'Eguille, chef-d'eſcadre.
L'*Illuſtre.* . . . . 64 de Ruis.
L'*Actif.* . . . . . 64 de Beaucheſne.

(2) L'amiral Anglois dans ſa relation prétend qu'il n'en avoit que ſept, le *Weymouth* & le *Cumberland* n'ayant pu le joindre à tems.

& dès le lendemain, comme frappé d'une terreur panique, il appareille pour retourner aux isles avec tant de précipitation qu'il laisse un de ses vaisseaux encore dans le port. On ne pouvoit concevoir cette conduite. Dans ses deux premiers combats, il avoit toujours affecté, malgré son désavantage évident, de publier qu'il avoit fait fuir les Anglois. Cette fois il soutint aux députés qu'on lui envoie pour le déterminer à rester, qu'il a été battu. On l'assure que l'ennemi l'a été davantage; qu'il est en très-mauvais état; qu'après tout il est essentiel de faire bonne contenance & d'en imposer aux Noirs; qu'à ce dessein on vient de faire chanter un *Te Deum* pour les convaincre de sa victoire. A l'instant une salve de cent pieces de canons confirme ce discours & chatouille agréablement les oreilles du général. On y joint des représentations, des prieres, des protestations; on le conjure ou de profiter du délabrement de l'escadre Angloise pour l'écraser, ou s'il ne veut rien risquer, au moins de ne pas quitter la côte avant elle. On cherche à ébranler encore mieux son amour-propre, en ajoutant que la défaite & la fuite de son escadre, le seul soutien des établissemens de la nation, seront constatées jusqu'à Dely; qu'outre l'opprobre dont le nom François va être couvert, il en résultera une telle idée de sa foiblesse, que tous ses alliés l'abandonneront. Enfin, rien ne pouvant réussir, on lui signifie un protêt national, par lequel, en lui déclarant qu'après avoir épuisé tous les moyens capables de le retenir, le conseil & tous les habitans rassemblés le rendent responsable seul de la perte de la colonie, & lui font part des plaintes qu'ils adressent au roi & aux ministres contre lui pour en demander justice.

Tout étoit inconséquence, contradiction, absurdité dans la conduite de M. d'Aché. On ne pouvoit assurément attaquer sa bravoure. Trois combats où son sang avoit coulé, où il avoit payé de sa personne & donné l'exemple, démentiroient trop bien ses accusateurs; mais la valeur n'est pas la premiere qualité d'un général;

il lui faut de la tête, & nous voyons celui-ci en manquer continuellement. Il étoit agité de paſſions ſourdes, qui rendoient ſans effet l'intrépidité qu'il pouvoit déployer. Un eſprit de vertige ſembloit diriger ſes démarches hors de l'action. Il quittoit Pondichéry bruſquement, ſous prétexte qu'il étoit bien informé que cette ville manquoit de tout ce qui étoit néceſſaire pour les opérations de ſon eſcadre; qu'elle manquoit même de vivres pour ſes troupes & ſes habitans; & dans le protêt national cité ci-deſſus, piece foudroyante, (1) on lui offre une augmentation de forces, avec des vivres autant qu'il en ſouhaitera; on ſe charge de lui fournir tout ce qu'il faut pour réparer ſes vaiſſeaux inceſſamment. Bien plus: M. d'Aché ſe condamne lui-même; il veut juſtifier ſon évaſion ſubite par un projet ſecret qu'il méditoit d'aller s'emparer de Mazulipatan, comptoir Anglois, à plus de cent lieues ſous le vent de l'établiſſement qu'il quittoit. Il n'étoit donc pas ſi dénué de ſubſiſtances & d'équipages; ſes vaiſſeaux n'étoient donc pas ſi délabrés, puiſque de gaieté de cœur il cherchoit à prolonger ainſi la campagne & à courir les haſards d'une expédition qui devoit lui coûter du tems, des hommes, & peut-être l'expoſer à un nouveau combat, qu'il diſoit n'être pas en état de ſoutenir.

Mais ce qui rend M. d'Aché inexcuſable, c'eſt d'avoir laiſſé prendre Pondichéry, non-ſeulement ſans reparoître après dix-huit mois d'abſence, mais ſans lui avoir procuré le moindre ſecours durant cet intervalle. En vain fait-il dans ſes mémoires un tableau pathétique de

(1) Voyez les repréſentations faites à M. le comte d'Aché par MM. du conſeil-ſupérieur de Pondichéry au nom de la nation aſſemblée en corps le 17 ſeptembre 1759, & la proteſtation faite par la nation aſſemblée dans la ſalle du gouvernement de Pondichéry, ſignifiée à M. d'Aché le 17 ſeptembre 1759. Ces deux pieces ſont inſérées & répétées tout au long dans différens mémoires produits au fameux procès du comte de Lally, ce qui nous diſpenſe de les répéter.

l'ouragan du mois de janvier 1760, qui jeta trente-deux bâtimens à la côte, qui déploya ſes fureurs pendant deux jours conſécutifs, & réduiſit l'Isle-de-France à l'extrêmité la plus triſte. En vain objecte-t-il pour colorer ſon inaction, les craintes du miniſtere de France pour cette colonie, les avis ſecrets qu'il reçoit d'un armement fait en Europe par les Anglois, qui la menaçoient. Du mois de janvier au tems de la mouſſon favorable il y avoit plus de loiſir qu'il n'en falloit pour réparer les ravages cauſés par les élémens; il étoit aiſé de juger que les craintes de Verſailles étoient dénuées de fondement & de vraiſemblance; que tous les efforts de l'ennemi commenceroient à ſe porter contre Pondichéry, & que c'étoit ce boulevard qui exigeoit une protection urgente, comme le plus ſûr rempart qu'on pût oppoſer pour la défenſe des isles Françoiſes; qu'en un mot, craignant des deux côtés, il falloit toujours aller à celui qui devoit être attaqué le premier. D'ailleurs, ce qui devoit déterminer ſans replique la réſolution de ſe rendre à la côte, c'eſt la famine, le plus cruel des fléaux dont l'Isle-de-France étoit menacée, l'ennemi inévitable, invincible, contre lequel les précautions, les combinaiſons, la bravoure ne peuvent rien, & qui devenoit le renfort le plus puiſſant des Anglois, s'ils inveſtiſſoient l'isle. Le gouverneur, M. Desforges Boucher, fait valoir tous ces motifs puiſſans pour ſe débarraſſer de l'eſcadre, & M. d'Aché, après avoir vu toute la nation proteſter à Pondichéry contre lui, parce qu'il l'abandonnoit, voit, ſans en être ému, le conſeil de l'Isle-de-France proteſter contre lui, de ce que, par le ſéjour trop long qu'il faiſoit à cette isle, il en cauſoit la ruine. Il voit ſes propres officiers (1) ſe joindre à la colonie; il voit le trouble, le déſordre, les diſſentions, l'effroi qu'il y cauſe; il perſiſte à reſter où l'on deſire qu'il ne ſoit pas, parce que, loin d'y être utile, il en augmente les malheurs; & il ne veut pas aller où l'on deſireroit qu'il

(1) Entr'autres M. de Ruis, capitaine de *l'Illuſtre*.

reſtât, parce que ſon eſcadre en faiſoit la ſûreté. Il dit par-tout que cette eſcadre eſt l'eſpoir de l'Inde, la reſſource à employer pour ſa conſervation ; que ſa perte entraîneroit celle de l'Inde ; que tout ſon ſalut réſide en elle, & Pondichéry eſt pris en un moment où cette eſcadre eſt la plus floriſſante, & reſte dans une ſécurité parfaite à mille cinq cents lieues !

Dans le vrai, M. d'Aché fut donc la cauſe eſſentielle de la priſe de Pondichéry, ou, ſi l'on veut, le miniſtre imbécille qui, adoptant légérement les inſinuations que lui faiſoit peut-être ſuggérer adroitement la cour de Londres, lui inſpira de fauſſes alarmes pour l'Isle-de-France ; alarmes dont le chef des opérations maritimes ſe prévalut volontiers, en ce qu'elles favoriſoient ſon indolence & ſon éloignement du comte de Lally, qui s'étoit, au rapport de ſes accuſateurs, rendu redoutable à tout le monde, excepté aux Anglois. Il eſt tems de faire connoître ce perſonnage, qui, pendant quelque tems, a tenu les yeux de l'Europe fixés ſur lui. C'étoit un homme dur, atrabilaire, tourmenté à l'excès de la frénéſie de la domination qu'il exerçoit avec un deſpotiſme intolérable. La compagnie l'avoit envoyé dans l'Inde, autant pour la défendre contre ſes ennemis domeſtiques, que contre ſes ennemis du dehors. Les premiers étoient ſes plus chers ſerviteurs, qui, enrichis de ſes dépouilles, n'ayant plus rien à gagner dans l'état de détreſſe où ils l'avoient réduite, deſiroient intérieurement tomber au pouvoir des Anglois, afin de couvrir leurs déſordres particuliers du brigandage général qu'entraîne la conquête. M. de Lally étoit le chef le moins propre à remédier au mal. Rempli de préventions, il étoit en outre d'un entêtement qui l'empêchoit de rien voir avec le calme de la raiſon, & d'une violence qui achevoit de l'aveugler. A ces défauts ſe joignoit un vice bas & infame, une avarice ſordide, qui le rendoit ardent à la pourſuite des déprédateurs, mais pour tourner à ſon profit les reſtitutions qu'il en exigeoit. Il ſemble ſe réſerver le privilege excluſif d'achever ſeul la ruine de la compagnie. Plein d'eſprit

dans ſes écrits, ſes actions étoient ſouvent marquées au coin de la démence. A peine arrivé à Pondichéry & déjà brouillé avec ſon collegue pour les entrepriſes maritimes, il révolta contre lui tous les ordres de la ville, le conſeil, le militaire, la bourgeoiſie. Il provoquoit ainſi des contrariétés qui l'aigriſſoient & qu'il tournoit en crimes. Alors ne connoiſſant plus ni les procédés, ni les égards, ni les bienſéances, ni la décence, il devenoit féroce & barbare; il outrageoit également l'humanité & la nature. Et, à toutes les horreurs que lui ſuggéroit ſa rage, il ajoutoit une ironie plus cruelle & plus accablante encore.

Cependant, malgré le choc de tant d'intérêts oppoſés, de paſſions en activité, d'animoſités, de haines, de vengeances, de cabales, de factions, le comte de Lally qui n'étoit pas un général ſans talens, durant une miſſion de près de trois ans, livre dix batailles ou combats, prend dix places ou forts. Réduit à ſept cents hommes de troupes réglées, contre quinze mille hommes de troupes de terre & quatorze vaiſſeaux de ligne, ſans un ſeul bateau pour ſa défenſe, ſoutint un blocus & un inveſtiſſement de neuf mois, [15 *janv.* 1761] & ne rend la place que lorſqu'il ne lui reſte pas un grain de riz ni aucune eſpece de nourriture pour ſa garniſon, déjà exténuée de miſere & de fatigue.

Une circonſtance ſinguliere rendit la capitulation de Pondichéry, dictée par la néceſſité, plus dure encore. Un ſentiment de vengeance s'y mêla de la part du vainqueur. Il avoit intercepté les inſtructions données aux comte de Lally & d'Aché par la compagnie. Elle leur défendoit d'accorder aucunes conditions aux établiſſemens Anglois dont ils s'empareroient. Le gouverneur de Madraſs, qui s'étoit tranſporté à l'armée Angloiſe pour diriger les articles, fit valoir ces diſpoſitions des François & exigea la même rigueur. On fit embarquer pour l'Europe, non-ſeulement les troupes de la garniſon, non-ſeulement les chefs civils & le conſeil, mais encore tous les ſubalternes attachés à la compagnie. On démolit les fortifications, & l'on fit paſſer la charrue ſur cette ville

ſuperbe, n'offrant déſormais qu'un monceau de ruines.

Les diſſentions qui l'avoient agitée ne firent que changer de théatre, & les clameurs dont l'Inde avoit retenti vinrent troubler la capitale. Chacun prit parti ſuivant ſes intérêts, ſes affections ou ſes préjugés, & il en réſulta ce procès fameux dont nous aurons lieu de parler dans la ſuite. Il fut, ainſi que celui des Canadiens, le ſeul fruit que la France recueillit du ſang & des tréſors qu'elle avoit prodigués pour la conſervation de ces immenſes poſſeſſions.

Il étoit tems de terminer par une paix quelconque une guerre maritime, où l'équilibre étoit tellement rompu, que chaque conquête de l'Angleterre ſur la France étoit un acheminement & une facilité pour de nouvelles, ſans lui laiſſer aucun eſpoir de compenſation. La priſe de l'Isle-Royale, clef du fleuve Saint-Laurent, avoit ouvert par mer aux Anglois le chemin de l'Amérique ſeptentrionale, qu'ils n'auroient jamais pu conquérir par terre. Pondichéry, tombé faute d'eſcadre, mettoit en leur pouvoir toute la preſqu'isle. Ils devenoient maîtres, non-ſeulement de la côte de Coromandel, mais de celle de Malabar, où Mahé avoit capitulé. [10 *févr.*] Il ne reſtoit plus que les isles de France & de Bourbon, que la famine auroit réduites avec le tems ſans que le vainqueur y employât d'autres moyens.

La Guadeloupe avoit été l'entrepôt de l'expédition contre la Dominique, & ces deux isles voiſines de la Martinique ſervirent enſuite à la reſſerrer & à en faciliter les approches. Elle fut conquiſe quelques mois après & entraîna la défection de toutes les autres du vent. C'étoit un capitaine de vaiſſeau qui y commandoit. Ses camarades l'appelloient le *Grand la Touche*, non à raiſon de ſes exploits, mais de ſa ſuperbe taille & de ſa belle figure. Aſſurément ſi Nadot avoit été dégradé pour avoir rendu la Guadeloupe après pluſieurs mois de réſiſtance & avoir défendu le terrein pied-à-pied, que dire du gouvernement de la Martinique, réduite en entier en moins de ſix

semaines ! (1) Mais il étoit d'un corps où tout restoit impuni : il échappa, comme tant d'autres, à la peine capitale qu'il méritoit. Il rejetta son tort sur le compte des habitans, préférant en effet de vivre dans l'abondance sous la domination Angloise, à mourir de faim sous celle de la métropole. Saint-Domingue, Cayenne, Louisiane devoient éprouver bientôt le même sort, & la France étoit menacée, si la position des choses ne changeoit, de n'avoir plus incessamment aucune colonie dans les deux Indes.

L'audace des ennemis étoit telle, qu'ils commençoient déjà à bloquer le royaume d'un côté par la prise de Belle-Isle, ce qui les rendoit maîtres de l'intérieur du golfe de Gascogne. Les Anglois avoient eu plusieurs fois le projet de cette conquête & l'avoient tenté infructueusement. Ils y réussirent dans cette guerre, où la foiblesse & le découragement de leurs rivaux leur permettoient de tout entreprendre. Dès le mois de mars ils avoient préparé un armement considérable à cet effet. [8 *avril.*] Ayant été repoussés à une première descente, ils s'y prirent mieux une seconde fois, & malgré la brave résistance de l'officier qui commandoit dans la forteresse, ils subjuguerent toute l'isle en moins de deux mois. [7 *juin.*] Lors de la capitulation, le major-général Hodgson & le commodore Keppel, en la signant, ne manquerent pas de rendre justice à la valeur de la garnison ; ils dirent : *Accordé, en faveur de la belle défense faite par la citadelle sous les ordres du chevalier de Sainte-Croix.*

On avoit tellement perdu l'habitude à Paris de voir de pareils hommes, que le chevalier de Sainte-Croix, dès qu'il s'y montra, fut applaudi, entouré, suivi comme un personnage rare. Il survécut peu à sa gloire, & ayant été chargé de la défense de Saint-Domingue, il mourut dans cette colonie. Mais si la résistance de Belle-Isle fit honneur à son généreux défenseur, il n'en étoit pas moins

(1) La descente fut effectuée le 7 janvier 1762, & la reddition totale le 14 février.

honteux pour la France de voir enlever ainſi à ſes yeux un de ſes boulevards ſans lui porter le moindre ſecours ; de voir les Anglois la dominer juſques chez elle ; pouvoir infeſter plus librement & plus impunément toutes les côtes de la baye de Biſcaye, gêner ſes armemens, ſon cabotage & ſon commerce, acquérir un point d'appui pour tenter de plus près des deſcentes & un lieu commode pour s'y retirer, en cas d'échec ou de contrariété des élémens.

PIECES RECUEILLIES

POUR SERVIR A CETTE HISTOIRE.

N°. I. [Page 18.] *Journal des états de Bretagne, tenus en 1752.*

Les trois ordres qui composent les états de Bretagne, ont demandé unanimement aux commissaires du roi la suppression de l'imposition du vingtieme, comme étant intolérable & dans le fond & dans la forme. M. le duc de Chaulnes leur a répondu, en leur communiquant l'article de ses instructions qui concerne le vingtieme, & qui lui défend d'écouter toutes représentations à ce sujet. Cette réponse a excité la plus grande fermentation dans les états, & a donné lieu à une seconde députation pour remontrer aux commissaires que les états, dépouillés du droit naturel de faire des représentations sur un objet aussi important que le vingtieme, ne pouvoient s'occuper des autres affaires de la province. En vain M. l'évêque de Rennes & M. de Lannion, présidents de la noblesse, ont-ils voulu faire entendre qu'il falloit au moins articuler les griefs particuliers qu'on pouvoit avoir sur la levée de cette imposition, pour motiver leur résistance, leurs voix ont été étouffées par les clameurs des autres membres de l'assemblée. M. le duc de Chaulnes a répondu avec fermeté qu'il n'écouteroit jamais rien de vague & de général sur l'article du vingtieme; qu'il pourroit tout au plus permettre qu'on lui représentât les abus particuliers qu'on auroit pu remarquer sur la perception de cet impôt. Il a témoigné d'ailleurs aux députés le regret qu'il avoit de ne pouvoir se prêter à leurs instances, & en même tems la ferme résolution où il étoit d'exécuter avec la plus grande exactitude les ordres du roi.

Les lettres de Bretagne du 4 de ce mois marquent, que les états étant assemblés dimanche, les commissaires du roi leur avoient fait signifier un ordre par écrit de nommer aux commissions pour le travail, & que cet ordre avoit excité un tumulte très-considérable, qui n'avoit été appaisé que par la proposition que fit le tiers-état d'envoyer une députation pour prier MM. les commissaires de révoquer leur ordre & d'entendre les griefs des états sur le vingtieme. Cette députation, à la tête de laquelle étoit M. l'évêque de Quimper, & les deux autres suivantes, réitérées pour le même objet, M. l'évêque de Vannes portant la parole, furent également infructueuses. M. le duc de Chaulnes répondit toujours avec fermeté qu'il ne se départiroit point de l'ordre signifié; qu'il n'écouteroit point les griefs sur le vingtieme qu'on n'eût nommé aux commissions, & qu'il ne souffriroit pas que l'autorité du roi cédât à une obstination qui n'étoit fondée que sur l'humeur, & qui annonçoit de la part des états un dessein prémédité de rester dans l'inaction.

Sur les représentations de M. l'évêque de Vannes aux états, il fut décidé à la pluralité des voix, que sans nommer aux commissions ordinaires, celle du vingtieme continueroit ses séances & dresseroit un mémoire détaillé des griefs au sujet de cette imposition. La délibération fut prononcée par M. l'évêque de Rennes, président, mais interrompue par plusieurs membres de la noblesse, & qui entraînerent presque toute l'assemblée, qu'elle étoit irréguliere & qu'on avoit trompé en recueillant les voix. Ils réclamerent contr'elle avec un grand bruit & empêcherent qu'elle ne fût inscrite sur les registres.

On apprend par les lettres de Bretagne du 6 octobre, que l'opposition de la noblesse a eu son effet; que la délibération qui en étoit l'objet n'a point été inscrite sur les registres, & que la commission du vingtieme n'a pas même été autorisée verbalement à continuer son travail. L'assemblée des états a borné le sien à établir l'authenticité du réglement de 1607, qui justifie sa conduite & qui lui étoit contesté par M. le duc de Chaulnes, qui a

toujours été inflexible sur les ordres dont on sollicitoit la révocation. Les états de leur côté ont persisté opiniâtrement dans le dessein de ne rien faire ; ils ont été jusqu'à refuser d'accorder la gratification de 1500 liv. qu'il est d'usage de donner au capitaine des gardes de M. le duc de Chaulnes, qui a porté à la cour la nouvelle du don gratuit accordé. Et pour écarter toute idée de travail & de délibérations des états, ils n'ont pas voulu faire, selon la coutume, une députation d'humanité pour visiter les membres des états malades. M. le duc de Chaulnes a expédié le 5 au soir un courier pour la cour.

On écrit de Bretagne du 8 de ce mois, que les états ont fait une députation à M le duc de Chaulnes, pour lui demander si S. M. ayant témoigné sa satisfaction au sujet de son don gratuit, n'avoit pas révoqué les ordres donnés à ses commissaires de n'entendre les représentations des états sur le vingtieme, ni pour le fond ni pour la forme. On ajoute que cette députation a été tout aussi inutile que la précédente, & que M. le duc de Chaulnes leur a dit d'un ton très-haut qu'il ne pouvoit ni ne vouloit les écouter, puisqu'ils n'avoient pas nommé aux commissions. L'assemblée suivante vit enfin éclorre une délibération, dont la noblesse, un peu radoucie, fit elle-même la proposition, & qui fut sur-le-champ adoptée par les autres ordres. Ce fut de dresser un mémoire justificatif de la conduite de l'assemblée ; d'y faire travailler dans le moment la commission du vingtieme, & de l'envoyer à M. le duc de Penthievre, à M. le garde-des-sceaux & à M. le comte de Saint-Florentin.

M. l'évêque de Rennes ayant prononcé aux états de Bretagne un discours très-pathétique & très-éloquent pour porter l'assemblée à céder aux circonstances & à se prêter aux volontés du roi, un député de la noblesse qui parla après lui, dit que tout son corps admiroit l'éloquence de M. de Rennes, mais qu'il étoit encore plus touché de son exemple & de celui du clergé, qu'il se feroit un honneur de suivre.

Le roi a enfin dépêché un courier en Bretagne,

qui porte une lettre de cachet pour séparer les états.

Par une lettre de Rennes du 11 de ce mois, reçue aujourd'hui, l'on mande que les trois dernieres assemblées des états avoient été plus tumultueuses que jamais; que M. l'évêque de Rennes avoit en vain tenté de concilier les esprits; que la noblesse s'étoit opposée à toute espece de délibération; que le 10 à neuf heures du matin, les états étant assemblés, on y avoit apporté de la part de MM. les commissaires du roi un ordre qui porte que le roi, informé de la résistance de la noblesse à obéir aux ordres de ses commissaires de nommer à leurs commissions ordinaires, & des prétextes dont ils l'avoient autorisée, leur ordonnoit, sous peine de désobéissance, de s'y conformer, & leur déclaroit en même tems que S. M. autorisoit ses commissaires à les entendre, & à lui rendre compte des griefs qu'ils avoient à proposer sur l'administration du vingtieme, pour y avoir tel égard qu'elle jugeroit juste & raisonnable. Après quelques débats, l'avis des trois ordres fut unanime d'enrégistrer les ordres du roi & d'y obéir. En conséquence les commissions ont été nommées.

Par les lettres de Rennes du 13, on mande que les états avoient repris le fil ordinaire des affaires, & que la noblesse avoit proposé d'insister sur la demande de la suppression du vingtieme avant de passer outre.

On a informé les états que l'évêché de Rennes, qui en 1749 n'étoit imposé pour le dixieme qu'à cent neuf mille livres, l'étoit en 1750 à cent trente-neuf mille livres, & en 1751 à cent cinquante-cinq mille livres pour le vingtieme; qu'il en étoit ainsi des autres. La commission est chargée de constater ces griefs.

Les lettres de Bretagne ne sont remplies que d'éloges de M. l'évêque de Vannes & de M. le marquis de Lannion. Cela est excessivement différent pour M. & madame de Chaulnes & pour M. l'évêque de Rennes, à qui l'on a mis sur la porte une assez bonne pasquinade. Il s'étoit échappé fort indiscrétement, quoique très-éloquemment, dans une séance, & le lendemain il a trouvé affiché à sa

porte les mots ſuivans: *On donnera aujourd'hui la ſeconde repréſentation des fureurs de Gueraſſin*, [c'eſt le nom de famille de M. l'évêque] *qui ſera ſuivie des faux freres.*

On a mis auſſi ſur la porte du ſénéchal de Rennes une carricature où il eſt repréſenté pendu.

Les lettres de Bretagne du 15 mandent, qu'on n'a fait autre choſe, dans la ſéance du vendredi 13, que d'écouter & de ſuivre la propoſition qui fut faite de faire demander au directeur du vingtieme l'état-général par évêché de cette impoſition dans chacune des années 1750, 1751 & 1752, la commiſſion voulant en prendre connoiſſance pour ſervir de baſe & de motif au mémoire des griefs. Le ſieur Ferré, directeur, a répondu qu'il ne pouvoit en communiquer que de l'ordre de M. l'intendant, à qui l'on s'eſt adreſſé, mais qui a refuſé de le permettre avant que d'en avoir écrit à M. le garde-des-ſceaux. Les états s'adreſſerent à M. de Chaulnes, qui répondit aux députés qui lui furent envoyés, qu'il étoit étonné que les états ſe cruſſent en droit de demander compte au roi & à ceux qui le repréſentoient d'une impoſition dont l'adminiſtration ſe faiſoit en ſon nom; qu'au reſte, il ne pouvoit s'empêcher de leur repréſenter qu'ils devoient s'occuper plus ſérieuſement à hâter le travail de leur mémoire, ſans l'interrompre par des incidens qui ne pouvoient que retarder & peut-être *diſgracier* la déciſion. Sur le rapport de cette réponſe, l'aſſemblée ſuivante fut un peu vive. Cependant le clergé & le tiers-état convinrent de ne plus inſiſter ſur la demande des rôles de cette impoſition. Quoique cet avis ne fût pas agréable à la nobleſſe, il paſſa; mais il n'y eut point de délibération à ce ſujet.

Par les lettres de Rennes du 18, on mande que la commiſſion du vingtieme a enfin préſenté ſon mémoire à l'aſſemblée des états. La lecture en a été faite dans deux ſéances conſécutives & y a reçu les plus grands applaudiſſemens. Cependant y ayant quelques obſervations à faire de la part des trois ordres, on eſt convenu que chaque ordre l'examineroit en particulier, & pour éviter

la confusion ils ont nommé des commissaires dans chaque chambre pour leur en faire rapport, & définitivement à toute l'assemblée. Cela fut précédé de la demande que firent les états aux commissaires du roi, qu'il leur fût permis d'élire un second syndic; ce que les commissaires refuserent, alléguant leurs instructions qui étoient expresses à ce sujet, & qui leur enjoignent expressément de ne le permettre, & même de ne recevoir aucune représentation là-dessus. Sur quoi les états ont arrêté qu'il en seroit écrit à M. le duc de Penthievre & à M. de Saint-Florentin pour l'obtenir.

Les lettres de Bretagne du 20, marquent que le 18 M. l'évêque de Rennes avoit fait rapport à l'assemblée de trois lettres écrites à M. le duc de Penthievre, à M. le garde-des-sceaux & à M. de Saint-Florentin au sujet du vingtieme. Il a ajouté qu'il n'avoit reçu réponse que de M. de Penthievre: ce qui confirmoit visiblement l'inutilité d'en espérer aucun succès; qu'il ne croyoit pas qu'on pût en attendre un meilleur des lettres écrites par l'assemblée pour obtenir un second syndic: sur quoi les trois ordres parurent vouloir sur-le-champ procéder à l'élection, sans attendre réponse. Mais à la fin la pluralité des voix s'y opposa; après quoi l'on passa au travail. On lut dans la noblesse le mémoire avec les changemens que ses commissaires y avoient faits, dont le principal est dans les conclusions, qui se bornent uniquement à demander la suppression ou l'abonnement du vingtieme, au lieu que celles du mémoire sont, que les nouveaux rôles de 1753 soient exactement conformes aux déclarations vérifiées, & qu'en attendant ils soient fixés à la moitié des sommes du dixieme de 1749; que les rôles de 1750, 1751 & 1752 ne soient exigibles que sur le même pied, & qu'on fasse raison sur 1753 de ce qui aura été payé de surplus; que les déclarations ne puissent être rejetées, sous prétexte de défaut de formalités, & exprimées dans les rôles de supplément; que les présentes demandes seront autorisées dans la présente assemblée par un arrêt du conseil. Le tiers agréa tous ces chan-

gemens & y ajouta la demande de l'exemption du vingtieme des terres en franc-fief, & de la diminution du huitieme pour les réparations des maisons dans les villes, & d'un dixieme pour celles des maisons dans la campagne. Le mémoire, ainsi réformé, fut envoyé aux deux ordres ; mais la noblesse n'en voulut point adopter les conclusions, & déclara qu'elle ne délibéreroit point que le clergé n'eût adopté les siennes ; ce qui ayant été refusé, on remit le travail au lendemain. Le tiers-état persistant dans son avis, la noblesse a toujours constamment refusé de donner le sien, dans la certitude que celui du clergé seroit conforme au tiers, & qu'ainsi le sien seroit sans effet. Les états, dans cette position, sont restés assemblés toute la journée & la nuit, & l'étoient encore au départ du courier. Le clergé, à dix heures du soir, envoya demander à la noblesse si elle persistoit à ne vouloir pas délibérer, & lui déclara en ce cas qu'il prenoit le parti de se retirer ; ce qu'il fit, ainsi que le tiers, & la noblesse ne désempara pas. Mais M. le comte de Lannion, dont la santé n'étoit pas bonne, alla se coucher dans un lit de l'infirmerie des cordeliers.

On ajoute qu'il transpiroit le matin, que MM. les commissaires du roi devoient faire la demande de la capitation & des autres affaires du roi.

Par les lettres de Bretagne reçues, on mande que les trois ordres, après la pernoctation de jeudi, se trouverent le vendredi matin chacun dans leurs chambres ; qu'ils y sont restés, & depuis y sont encore, dans la même situation des choses, sans que les demandes que MM. les commissaires du roi leur firent faire vendredi matin, qui les ramenerent au théatre pour les entendre, les en aient tirés. Ces demandes sont celles des fouages, des droits sur les fouages, des droits rétablis & deux sols pour livres du dixieme, & la lecture de l'arrêt du conseil de 1738, qui défend d'accorder aucune pension ou gratification sans la permission ou l'autorisation du roi. Sur ce dernier point seulement les états ordonnerent la lecture de l'arrêt, mais la noblesse refusa de délibérer

ſur les autres. Même par un *tardé à délibérer*, M. le préſident du tiers ayant pris les voix de ſon ordre & s'étant levé pour en prononcer l'avis, il fut hué & pouillé. Il le prononça pourtant, malgré les clameurs qui étouffèrent ſa voix, & l'avis de ſon ordre fut de tout accorder. Celui de l'égliſe étoit le même, mais la regle de ne le déclarer qu'après celui de la nobleſſe l'empêcha de le prononcer.

Les choſes en cet état, M. l'évêque de Rennes, après avoir fait à la nobleſſe de nouvelles, mais inutiles repréſentations ſur l'irrégularité & le danger de leur obſtination, en prit occaſion de leur propoſer de ne pas prolonger les ſéances de l'aſſemblée au-delà de quatre heures & d'en faire même un réglement pour toujours. La propoſition en fut acceptée pour la journée ſeulement, & hier elle fut renouvellée & fixée à deux heures après midi.

Il tranſpiroit que M. le duc de Chaulnes avoit fait partir la veille un courier pour rendre compte de la conduite des états & demander les ordres du roi.

Les lettres de Bretagne du 25 octobre mandent, que le dimanche les états demeurerent aux chambres ſans rien faire du tout, & ſe ſéparerent à deux heures, les chambres tenantes.

Que le lundi, avant de ſe retirer aux chambres, on rédigea & ſigna ce qui devoit être porté ſur le regiſtre depuis jeudi. Enſuite, que M. le comte de Lannion témoigna à ſon ordre, qu'après avoir inutilement tenté en public & en particulier de leur faire connoître l'irrégularité & le danger de leur ſituation, il ſe croyoit obligé, dans une circonſtance auſſi critique, de conſtater dans la plus exacte vérité le vœu de ſon ordre, dont il n'avoit peut-être pas pris les voix aſſez exactement, & qu'il propoſa le ſcrutin; que ſa propoſition fut d'abord rejetée; mais que la complaiſance qu'il eut de n'y pas inſiſter en ramena un aſſez grand nombre à y conſentir, & que le nombre s'en accrut aſſez pour que ce fût l'avis de la pluralité; qu'on allá donc au ſcrutin pour ſavoir ſi l'on perſiſteroit ou non dans l'avis de ne point délibérer, & que l'affirmative l'emporta de cent ſoixante-ſept voix

contre seize ; que cela fait, les états se leverent à deux heures, les chambres toujours tenantes, & qu'hier ce fut le même refrein ; que tous les pour-parlers, les négociations, les propositions de conciliation respectives entre les ordres, ont été inutiles ; qu'on attendoit ce jour-là [25] le retour du courier de M. le duc de Chaulnes, qui seul pouvoit tirer de cette inaction.

Voici ce qu'on mande de Rennes par les lettres du 27 de ce mois.

Le courier de M. le duc de Chaulnes est arrivé hier matin à dix heures ; à onze, M. le procureur-général est venu aux chambres, & là il leur a notifié les ordres du roi portés dans la lettre de S. M. à M. le duc de Chaulnes, dont la teneur s'ensuit.

« MON COUSIN,

» Je vous ai, par une lettre du 7 du présent mois, » autorisé, ainsi que mes autres commissaires, à re- » cevoir les représentations des états & à écouter leurs » griefs sur la maniere dont les ordonnances rendues en » conséquence de leur demande pour l'imposition du » vingtieme ont été exécutées, & je vous ai en même » tems marqué que je n'entendois pas que sous prétexte » de dresser le mémoire de ces prétendus griefs & d'en » attendre la réponse, les états différassent leur travail » ordinaire ; que je voulois, au contraire, qu'il fût » commencé & suivi conformément à ce qui s'est tou- » jours pratiqué. J'apprends néanmoins que M. le pro- » cureur-général desdits états leur ayant remis par » votre ordre quatre articles des instructions que je » vous ai données, afin qu'ils en délibérassent, l'ordre » de la noblesse l'a refusé sous prétexte d'une délibé- » ration commencée à l'occasion du mémoire que lesdits » états ont fait dresser au sujet de l'imposition du ving- » tieme. Et ce refus étant directement contraire à mes » intentions, que je vous ai expliquées par ma dite » lettre & que vous leur avez notifiées, je vous fais » celle-ci pour vous dire de leur ordonner expressément » de ma part, & sous peine de désobéissance, de déli-

» bérer sur-le-champ sur lesdits quatre articles desdites » instructions que vous leur ferez remettre ; vous com- » mandant, & même enjoignant d'y tenir la main, » comme aussi de m'envoyer leurs représentations & » griefs tels que ci-dessus, aussi-tôt qu'ils vous les auront » remis, pour y être statué par moi, ainsi que je le » jugerai juste & convenable.

» Ecrit à Fontainebleau le vingt-quatrieme jour » d'octobre 1752. »

Signé, LOUIS.

Et plus bas, *Phélippeaux.*

La lecture ayant été faite de la lettre du roi & des ordres de MM. les commissaires d'y obéir sur-le-champ, sous peine de désobéissance, & de l'enrégistrer, la noblesse s'est recriée en tumulte & avec chaleur sur l'accusation fausse qu'on lui imputoit d'avoir refusé de délibérer, & sur les impressions défavorables qu'on avoit données de sa conduite à ce sujet, soutenant affirmativement qu'il n'y avoit eu de sa part aucun refus de délibérer sur les quatre articles dont il s'agit, ni même aucun ordre de la part des commissaires du roi d'en délibérer autrement qu'à leur ordinaire dans le courant de la tenue, & que, s'ils ne l'avoient pas fait, ce n'avoit jamais été par aucune intention de ne les pas accorder, mais seulement parce qu'ils avoient entamé une affaire importante que leurs réglemens ne permettoient pas d'interrompre, & que pour en faire une preuve, ils étoient prêts d'obéir sur-le-champ aux ordres du roi & d'accorder ces quatre articles, ce que les trois ordres ont fait unanimement. Mais la noblesse ayant à cœur de se justifier auprès du roi & de ne point laisser de traces sur leur regiſtre d'un ordre aussi injurieux, & l'ordre de l'église s'étant rangé à son avis, il fut ordonné de faire une députation à MM. les commissaires du roi, pour leur représenter la fausseté de l'accusation qui servoit de motif à l'ordre du roi, & pour prier M. le duc de Chaulnes de trouver bon qu'il ne fût point enrégistré, & d'envoyer au roi un courier pour lui rendre compte de leur obéissance & désabuser

S. M. des mauvais offices qu'on avoit rendu à l'ordre de la nobleſſe. L'avis du tiers avoit été d'accorder les quatre articles, & de députer vers MM. les commiſſaires du roi pour leur repréſenter ſimplement que l'intention de l'aſſemblée n'avoit jamais été de refuſer de délibérer ſur ces quatre articles.

MM. les commiſſaires du roi reçurent la députation ſur les ſix heures. M. le duc de Chaulnes y répondit en ſomme que la nobleſſe cherchoit à ſe faire illuſion à elle-même par un épilogage de mots pour juſtifier ſa conduite ; que les ordres & le mécontentement ſur leur inaction & le deſſein formé de ne travailler à aucune de leurs affaires, malgré les ordres exprès qu'il leur en avoit donnés de ſa part ; qu'il informeroit S. M. par l'ordinaire de demain de leur promptitude à obéir à ſes ordres ; que la plus ſûre juſtification de leur conduite ſeroit de hâter autant le travail de leurs affaires ordinaires qu'ils y avoient apporté juſqu'ici de retardement, & qu'à l'égard de l'enrégiſtrement de la lettre du roi, il conſentoit avec plaiſir à les en diſpenſer, partageant avec eux la peine d'en laiſſer aucun veſtige dans leurs regiſtres, & les aſſurant de l'empreſſement avec lequel il ſaiſiroit les occaſions que les états lui offriroient de faire valoir dans la ſuite leur zele & leur ſoumiſſion, &c.

Mais ces réponſes ayant été relevées par pluſieurs membres de la députation, ce qui mit quelque chaleur dans les explications, il ajouta qu'il ne devoit pas leur cacher qu'il avoit des ordres trop rigoureux pour ne pas les leur annoncer d'avance, de preſſer les affaires du roi & de n'y pas ſouffrir de retardement.

La députation ayant rendu compte à l'aſſemblée du ſuccès de ſon audience, l'ordre de la nobleſſe n'en paroiſſant pas ſatisfait, on crut bien faire de finir la ſéance : il étoit alors près de ſept heures.

La nobleſſe, peu ſatisfaite des réponſes de M. le duc de Chaulnes à la députation de la veille, s'occupa très-vivement dans la ſéance du vendredi à ſuivre avec chaleur l'affaire de la juſtification & autres différens moyens d'y

parvenir. Elle se fixa à un mémoire en forme de lettre, qu'elle projeta de faire présenter à M. le duc de Chaulnes par une nouvelle députation, pour laquelle elle demanda l'adhésion des deux ordres de l'église & du tiers. Mais ce mémoire, qui fut lu dans l'assemblée, étant conçu en termes peu mesurés, l'ordre de l'église demanda les chambres pour en délibérer, & là, par la sagesse des présidens, il fut arrêté, par conciliation entre les trois ordres, de se contenter d'une députation verbale, à la tête de laquelle MM. les présidens furent priés & consentirent de se mettre; elle fut chargée d'insister auprès de M. le duc de Chaulnes, pour le solliciter de détruire les impressions défavorables qu'on avoit données à S. M. de leur conduite, & de vouloir bien à cet effet faire partir un courier & informer les états de la réponse. M. l'évêque de Rennes portant la parole, s'en acquitta avec tous les ménagemens & les égards que la matiere pouvoit permettre, & M. le duc de Chaulnes y répondit froidement, mais avec politesse & plus d'adresse encore, que les états ne desiroient pas plus que lui que la noblesse se justifiât auprès du roi, & qu'elle en prît elle-même le soin; ce qu'elle pouvoit faire en lui présentant un mémoire, qu'elle enverroit à S. M. par un courier qu'il feroit partir sur-le-champ. Cette réponse, rapportée aux états, parut y mettre plus de calme dans les esprits qu'on ne s'y seroit attendu, & ils s'en remirent sans peine à M. l'évêque de Rennes & à M. le comte de Lannion, qui ont été priés de faire le mémoire. Il étoit alors six heures, & la séance finit là.

Il est à remarquer qu'après la signature des délibérations de la veille, M. le président du tiers représenta que de la maniere dont elles avoient été couchées, il paroissoit qu'on n'avoit pas rempli les intentions des états de n'y laisser aucunes traces de l'accusation intentée contre l'ordre de la noblesse, & du mécontentement du roi; mais sa représentation, toute juste qu'elle étoit, ne fut pas écoutée.

Hier matin, M. le comte de Lannion, qui avoit eu la

fievre pendant la nuit, s'étant excusé de venir aux états, & M. l'évêque de Rennes ayant pris les voix dans l'ordre de la noblesse, comme c'est l'usage en ce cas-là, M. le comte de Lorge fut élu pour premier président. Alors M. le comte de Quelen, qui n'avoit pas pu trouver un moment la veille pour parler, notifia aux états les demandes que MM. les commissaires du roi l'avoient chargé de faire de l'abonnement de la capitation, du casernement & des milices, & un ordre à l'assemblée de se faire rendre compte sans délai des différentes commissions qu'elle avoit nommées sur les affaires ordinaires & entr'autres de celle des conditions des baux, dont leurs instructions les chargeoient expressément de hâter le travail. Le cri général fut d'abord de reprendre l'affaire du vingtieme ; mais M. l'évêque de Rennes ayant représenté fortement l'inconséquence & le danger d'un refus de délibérer dans le moment même, où les états étoient si vivement occupés à se justifier de l'accusation qu'on leur en avoit faite, & de prouver qu'ils n'en avoient jamais eu l'intention, quoique sa remontrance n'eût pas été généralement bien reçue, prononça au nom de son ordre qu'il demandoit les chambres pour en délibérer. Alors M. le président du tiers proposa à l'ordre de la noblesse, que si elle vouloit consentir à terminer le mémoire du vingtieme sans exclusions, son ordre s'y rendroit. Ce qui ayant été hautement rejeté, M. l'évêque de Rennes répéta que l'ordre de l'église demandoit les chambres pour délibérer sur les demandes du roi, & il ajouta, en même tems sur l'affaire du vingtieme, & il sortit avec son ordre. Cependant l'ordre du tiers étant demeuré sur le théatre & parlementant avec celui de la noblesse dans le dessein de se rapprocher mutuellement, plus de deux heures se passerent dans ce choc de tempérament, proposés & rejetés. Enfin l'ordre du tiers se détermina à se retirer dans sa chambre & sortit ; mais cédant aux sollicitations de la noblesse, il rentra un moment après ; mais ce fut pour perdre encore une heure en nouveaux parlementages aussi nutiles que les premiers. Ensorte qu'il sortit une seconde

fois

fois pour aller dans sa chambre, & M. Daillon, quelque tems après, étant revenu seul sur le théatre pour reprendre la négociation, la noblesse parut se fixer à l'avis de terminer le mémoire du vingtieme sans conclusions, avec cette différence que le tiers se proposoit de le faire dans les termes suivans.

« Si le roi veut écouter sa justice, il nous accordera » la suppression du vingtieme; mais si les besoins de » l'état y font obstacle, sa bonté paternelle nous en » accordera l'abonnement, comme le seul & unique » moyen de concilier les intérêts de S. M. avec le soula- » gement de ses sujets. » Au lieu que la noblesse vouloit y ajouter les autres mots: *Et que nous la supplions de nous accorder.*

Tant & tant fut débattu sur cela sans se rendre de part & d'autre, qu'enfin huit heures arrivant, & la frayeur de la pernoctation ayant gagné tout le monde, les trois ordres se remirent à tarder de délibérer sur le tout ce matin.

C'est ainsi qu'il est quelquefois arrivé à des voyageurs de marcher toute une journée, & de se trouver à la fin au même lieu dont ils sont partis. Cependant l'ordre de l'église avoit souffert très-impatiemment qu'ayant demandé les chambres & s'y étant retiré, le tiers ne l'eût pas suivi. Le tiers prétendoit justifier sa conduite en disant qu'avant de se retirer aux chambres, il falloit que les ordres fussent convenus de l'objet de la délibération. L'ordre de l'église soutenoit que la proposition des demandes du roi ayant été faite, l'objet de la délibération avoit été déterminé; qu'ainsi il étoit en regle. Je ne voudrois pas jurer que cette contestation ne se renouvellât ce matin & n'eût le même succès qu'hier.

Dimanche après la signature des délibérations du samedi, les trois ordres se retirerent aux chambres pour y délibérer sur le mémoire du vingtieme, & sur les quatre papiers de la veille. [C'est le nom qu'on a donné aux ordres venus de la part des commissaires du roi.] Mais parmi ces papiers il y avoit un ordre aux états de se faire rendre compte de leurs commissions & sur-tout des con-

ditions des baux. Cet ordre avoit été inſcrit la veille dans les regiſtres, comme les autres. La nobleſſe l'y vit avec déplaiſance lors de la ſignature, & propoſa de l'y rayer, comme n'étant ni néceſſaire ni d'uſage d'inſcrire ces ſortes d'ordres. Et elle le perſuada à l'égliſe & l'ordre fut rayé. Cependant l'égliſe mieux inſtruite & éclairée par l'avis du tiers, qui fut que l'enrégiſtrement qui avoit été fait la veille devoit ſubſiſter, revint à cet avis-là. Mais ce qui ſe paſſa dans la ſuite de cette journée ne permit pas de remettre cette affaire en regle.

Les états étant donc aux chambres, on y commença à délibérer ſur le mémoire du vingtieme, & l'on fut deux heures avant de le finir irrévocablement. L'égliſe y fit quelques changemens dans les concluſions, qui enfin furent adoptées & qui ne conclurent en rien. Le mémoire fut mis au net & remis le ſoir avec la juſtification de la nobleſſe par MM. les préſidens des ordres, à M. le duc de Chaulnes, qui les a envoyés par un courier qui partit lundi à une heure après-midi.

Enſuite on délibéra ſur les trois autres papiers concernant l'abonnement de la capitation, & l'impoſition & l'adminiſtration du caſernement & des milices. La nobleſſe fut d'avis de nommer une commiſſion, pour examiner ce qui ſeroit le plus avantageux dans les circonſtances préſentes, d'abonner ou non la capitation & de laiſſer ou prendre l'adminiſtration du caſernement & des milices. L'avis de l'égliſe & celui du tiers furent unijormes à députer vers MM. les commiſſaires du roi pour demander la diminution de la capitation à 1,400,000 l. & à ordonner l'impoſition du caſernement & des milices, dont l'adminiſtration ſeroit faite par la commiſſion intermédiaire. Les avis des trois ordres ayant été envoyés reſpectivement dans les chambres, les chambres ſe raſſemblerent ſur le théatre, & là, les préſidens répéterent chacun dans la forme ordinaire l'avis de leur ordre; & les avis des deux ordres de l'égliſe & du tiers étant uniformes, M. l'evêque de Rennes prononça en conſéquence la délibération. Mais ce fut au milieu des clameurs les

plus vives dans l'ordre de la nobleſſe ; ce qui les détermina un moment après à remettre les états au lendemain, & il ſortit avec l'égliſe & le tiers. La nobleſſe, dans le plus grand tumulte, fit mine de vouloir reſter ; M. le comte de Lannion l'en diſſuada, mais ce fut ſans lui faire abandonner ſa prétention que la délibération étoit nulle & que ſur la matiere dont il s'agiſſoit, la pluralité des deux ordres ne ſuffiſoit pas & que l'unanimité des trois y étoit néceſſaire.

MM. les préſidens ayant informé à la conférence du ſoir MM. les commiſſaires du roi de cette conteſtation, ils jugerent conformément à ce qui leur eſt preſcrit dans leurs inſtructions, ne pouvoir ſe diſpenſer d'y mettre ordre ; & en conſéquence ils remirent à M. le procureur-général-ſyndic, un ordre qui déclaroit de la part du roi que dans le cas dont il s'agit, la pluralité des ordres avoit ſuffi pour former la délibération, & que telle étoit l'intention du roi dans tous les cas ſemblables ou de même nature. Et le même ordre ordonnoit au ſieur Bertolet, commis du greffe, d'inſcrire la délibération ſur les regiſtres, & enjoignoit à MM. les préſidens des trois ordres de la ſigner, & aux états d'enrégiſtrer ledit ordre.

M. le procureur-général-ſyndic ſe préſenta lundi à l'ouverture de la ſéance, & ſur le refus que fit la nobleſſe d'entendre la lecture des délibérations de la veille, il dit qu'il étoit porteur d'un ordre du roi à ce ſujet, & il le remit au commis du greffe pour en faire la lecture ; mais la nobleſſe s'y oppoſa, avec une fureur qui ſe renouvelloit toutes les fois que M. l'évêque de Rennes vouloit parler. De maniere que voyant l'inutilité des remontrances & des réquiſitions qu'il leur fit à différentes fois & par compaſſion pour M. le comte de Lannion qui avoit eu la fievre toute la nuit & qu'il avoit encore, il remit les états au lendemain. Il étoit alors deux heures & demie.

La nobleſſe, pour fonder ſon oppoſition à la délibération de la veille, diſoit qu'elle n'étoit pas en regle. 1°. Parce que ſon avis n'avoit été qu'un avant faire droit

aux demandes du roi, & qu'ainſi les deux autres ordres ayant opiné ſur le fonds, leur avis ne pouvoit pas faire pluralité, puiſqu'elle n'avoit pas opiné ſur le même objet. 2°. Que quand même on pourroit dire qu'elle eût opiné, il n'étoit pas vrai que, s'agiſſant d'impoſition ou d'abonnement, la pluralité des deux ordres ſuffît, & qu'il y falloit l'unanimité des trois; & c'eſt pour éviter la déciſion de cette queſtion, qu'elle s'oppoſa avec tant de vivacité à la lecture de l'ordre de MM. les commiſſaires du roi, ſentant bien qu'il la décidoit contr'elle.

Cependant MM. les commiſſaires du roi avoient été mandés chez M. le duc de Chaulnes pour entrer avec lui aux états, afin d'y faire enrégiſtrer l'ordre & d'y faire ſigner la délibération en leur préſence, lorſqu'ils apprirent que les états étoient levés.

Toute la ſoirée ſe paſſa en négociations, exhortations, ſollicitations pour ramener, perſuader, intimider les chefs de la nobleſſe. La plupart conſentoient bien à revenir à l'avis des deux ordres, mais ils vouloient que ce fût après avoir retourné aux chambres, & que la délibération de la veille fût regardée comme non avenue, & que ſur-tout il ne fût pas queſtion de l'ordre de MM. les commiſſaires du roi.

D'un autre côté, MM. les commiſſaires du roi, regardant comme un mépris de l'autorité de S. M. la radiation de l'ordre du ſamedi & le refus tumultueux d'entendre la lecture de celui de la veille, vouloient impérativement que le premier fût rétabli & que le ſecond fût enrégiſtré & la délibération ſignée en conſéquence. Et ils ne diſſimulerent pas que le ſort de l'aſſemblée en dépendoit, & qu'ils entreroient le lendemain à cet effet.

Les choſes étoient en cet état hier matin à l'ouverture. La ſcene changea tout-à-coup: M. le comte de Lannion prit la parole, & de ce ton de perſuaſion qui lui eſt naturel & qui lui a toujours réuſſi, il exhorta la nobleſſe à prévenir l'entrée des commiſſaires du roi en revenant à l'avis des deux ordres, & il y réuſſit. Cela fait, & la délibération ayant été ſignée, on négocia auprès de

M. le duc de Chaulnes pour obtenir qu'il retirât l'ordre du 30, qui étoit devenu inutile au moyen de la date du 29, qu'on avoit donné à la délibération, & il voulut bien y consentir. Ainsi l'on reprit le chemin dont on s'étoit écarté dimanche. On fit trois députations consécutives à MM. les commissaires, dont la derniere, les présidens à la tête, pour demander la réduction de la capitation à 1,400,000 liv. Et toutes trois ayant été inutiles, vraisemblablement on prendra ce matin de nouvelles mesures pour se dispenser de délibérer définitivement sur cet article jusqu'à la réponse du mémoire du vingtieme, qu'on attend samedi ou dimanche par le retour d'un courier parti lundi.

Les séances du mercredi & jeudi ont été très-tranquilles & de bon accord entre les trois ordres. On délibéra unanimément sur le rapport de M. le président de Bedée. Ensuite les trois ordres se réunirent à l'avis que la noblesse avoit pris le 29 au sujet de la capitation, de nommer une commission pour examiner si dans les circonstances présentes il seroit avantageux ou non d'en accepter l'abonnement, & la séance finit par convenir de procéder le lendemain à l'élection du substitut, laquelle a occupé toute la séance d'hier. Le sieur Chapelier a été élu de l'avis de l'église & du tiers. Il a eu dix-huit voix dans l'église, vingt dans le tiers, & quarante-cinq dans la noblesse. Le sieur Gelin avoit eu soixante-dix-sept voix dans la noblesse, seize dans l'église & seize dans le tiers. Le sieur Abeille n'a eu que quarante-neuf voix dans la noblesse, une dans l'église & cinq dans le tiers. L'élection faite, on requit encore le desir d'avoir la permission d'en élire un second, & il passa à l'unanimité des trois ordres de faire une nouvelle députation à cet effet à MM. les commissaires du roi, à laquelle M. le duc de Chaulnes a bien voulu cette fois-ci promettre d'en écrire.

Il semble qu'il est arrangé que MM. les commissaires du roi feront faire ce matin aux états la demande du fonds ordinaire de deux cents mille liv. pour les étapes, de cinquante mille liv. pour les haras, & de huit mille

liv. pour la maréchaussée, & qu'on commencera le rapport de la commission intermédiaire.

On a appris par les nouvelles de Bretagne, en date du 5 novembre, que le courier du roi a apporté à M. le duc de Chaulnes une réponse au dernier mémoire des états, qu'il n'a point voulu communiquer, mais qu'il a dit verbalement que le roi s'en tenoit à sa premiere réponse & vouloit être obéi.

L'assemblée des états, tenue en conséquence, a été fort vive. Il y a eu sur-tout une grande fermentation contre M. l'évêque de Rennes, & l'on s'est séparé sans rien conclure. On devoit se rassembler le lendemain. Les choses étoient en cet état au départ de la poste.

La séance de dimanche se passa en négociations assez tranquilles de l'ordre de la noblesse avec les deux autres. Après avoir tenté inutilement de les amener à faire une députation pour demander l'abonnement, d'abord cruement, puis en termes couverts, & voyant qu'il n'en obtiendroit rien à moins de se rapprocher d'eux, & du desir qu'ils avoient de savoir les réponses ultérieures que MM. les commissaires avoient sur le vingtieme, il proposa de faire demander à M. le duc de Chaulnes qu'il lui plût envoyer à l'assemblée la lettre qu'il avoit reçue en réponse à leur mémoire. L'ordre de l'église trouvant la demande de la lettre malhonnête & indiscrete l'adoucit, en proposant de le prier seulement de faire part aux états des réponses qu'il avoit reçues à leur mémoire; & la noblesse y consentit. Le tiers y ajouta de demander s'il n'avoit point reçu de réponses à leur mémoire plus favorables & plus détaillées que celles qu'il leur avoit notifiées la veille. Les avis furent pris en conséquence, & la députation passa à l'avis des deux ordres de l'église & de la noblesse; & les états, après avoir nommé la députation & l'avoir chargée d'en rendre compte le lendemain, leverent la séance. Il étoit alors quatre heures.

M. le duc de Chaulnes répondit à la députation, qu'il leur avoit fait dire la veille la seule réponse qu'il eût à

leur faire, quant à la ſuppreſſion & à l'abonnement, & qu'à l'égard de leurs griefs, s'ils vouloient les raſſembler tous & charger une commiſſion de les déduire & d'en conférer avec MM. les commiſſaires du roi, il leur déclaroit que S. M. les avoit autoriſés à ſtatuer dans la préſente tenue ſur ceux qui lui avoient paru bien fondés.

Cette réponſe, rapportée lundi à l'aſſemblée, y fut reçue avec plus d'indiſpoſition que jamais; on n'y répondit qu'avec le cri général, *aux chambres!* & les ordres s'y retirerent & y ſont encore, car la ſéance d'hier & celle de lundi ont été nulles, & elles ont fini à trois heures, chambres tenantes, comme on en étoit convenu en y allant.

Par les lettres de Rennes, en date du 10 de ce mois, on mande que les états s'aſſemblent tous les jours auſſi infructueuſement depuis dix heures du matin juſqu'à deux heures après midi & ſe ſéparerent toujours, chambres tenantes, ſans rien faire; que la nobleſſe perſiſte toujours à ne vouloir entendre à aucune autre délibération que pour l'abonnement, & que les deux autres ordres perſiſtent à ne vouloir pas s'y prêter, ne voulant pas conclure à une demande formelle de l'abonnement; que le 9, les commiſſaires du roi avoient envoyé ordre au procureur-général-ſyndic, de faire à l'ouverture de l'aſſemblée lecture d'un arrêt du conſeil, du 2 novembre, ſervant de réponſe au mémoire des griefs ſur le vingtieme, ce qui avoit été exécuté; que l'ordre de la nobleſſe, ſans autre réponſe ni délibération, après la lecture de cet arrêt, demanda les états au lendemain; ce qui avoit été fait malgré les repréſentations de M. l'évêque de Rennes & de M. le comte de Lannion, qui deſiroient que cet arrêt fût envoyé à l'examen de la commiſſion du vingtieme pour en rendre compte à l'aſſemblée & y faire des obſervations; que cet arrêt contient huit articles, qui déterminent la forme des déclarations & prononcent des peines du double & du quadruple, même rétroactives, pour les années 1750, 1751, 1752, contre ceux qui auront fait de fauſſes déclarations.

Réponſe des états de Bretagne à MM. les commiſſaires du roi.

« Les états de Bretagne n'ont rien de plus cher que les droits de franchiſes & de libertés de leur pays ; ils ne peuvent, en honneur ni en conſcience, conſentir qu'il ſoit donné atteinte à des droits que leurs ancêtres leur ont tranſmis comme la portion la plus précieuſe de leurs héritages.

Le plus eſſentiel de ces droits eſt, qu'il ne peut être commencé ni continué aucune levée de deniers dans leur pays ſans leur conſentement, ni au-delà de la durée de ce conſentement. Ce point fondamental de la conſtitution de leur gouvernement, que leurs anciens ſouverains juroient à leur couronnement de maintenir, & dont l'obſervation a été promiſe avec ſolemnité en 1532, lorſque la Bretagne fut unie à la France par le conſentement de nos peres ; ce droit, reconnu dans tous les contrats que les états ont paſſé depuis avec les commiſſaires des rois prédéceſſeurs de S. M. & avec ceux de S. M., a été violé dans l'impoſition & la perception du vingtieme, & il eſt évidemment menacé de l'être encore dans la ſuite.

Ce grief touche ſi ſenſiblement les états, & il eſt ſi important pour eux qu'il ſoit réparé, qu'il leur fait oublier dans le moment préſent tout ce qu'ils ont ſouffert de la part des régiſſeurs du vingtieme, quelque grand qu'il ſoit. Ils ne ſauroient penſer qu'un ſouverain auſſi équitable que leur glorieux monarque veuille anéantir de fait un droit ſi authentique, droit qu'il maintient & qu'il conſerve lui-même par les promeſſes ſolemnelles qu'il fait aux états dans les contrats que ſes commiſſaires paſſent tous les deux ans en ſon nom avec eux.

Les états méritent d'autant plus que ce droit leur ſoit conſervé, qu'ils l'ont eux-mêmes fait prêter autant qu'ils ont pu aux beſoins de l'état ; & c'eſt avec ces ſentimens qu'ils perſiſtent à offrir d'impoſer eux-mêmes le vingtieme, & de lever juſqu'aux états prochains qu'ils tiendront en deux ans, ſur les fonds aſſujettis au dixieme,

une ſomme de neuf cents mille livres par an, & de faire remettre cette ſomme à la caiſſe des amortiſſemens pour l'acquit de cette compoſition, à laquelle ils ne peuvent conſentir qu'à cette condition; toute autre maniere de la lever étant trop onéreuſe au peuple de Bretagne. »

Lettre écrite de Rennes le 12 novembre.

« Nous voilà à l'agonie, & il n'y a plus qu'un miracle qui puiſſe nous en retirer. Hier matin, à l'ouverture, MM. les commiſſaires du roi firent notifier aux états par M. le procureur-général-ſyndic l'ordre du roi ci-joint, avec injonction d'en faire la lecture, de l'enrégiſtrer & de l'exécuter ſuivant ſa forme & teneur, ſous peine de déſobéiſſance. L'ordre lu, deux heures ſe paſſerent dans une confuſion effroyable, un grand nombre de l'ordre de la nobleſſe s'animant les uns & les autres pour ſortir de l'aſſemblée, & tous réſolus à ne point l'enrégiſtrer. Au milieu de ce tumulte, où les repréſentations des préſidens ſur le reſpect & l'obéiſſance dus à un ordre du roi, revêtu de la forme & l'autorité les plus authentiques, ne purent être écoutées ou le furent inutilement. L'ordre du tiers demanda les chambres, & l'ordre de l'égliſe étant du même avis, ils s'y retirerent, & là, après avoir réſiſté à toutes les conférences & inſinuations de l'ordre de la nobleſſe, qui vouloit les engager à faire une députation vers MM. les commiſſaires du roi, pour les prier de retirer l'ordre du roi, l'ordre du tiers envoya le ſien d'enrégiſtrer l'ordre. L'égliſe demeura long-tems en panne, pour donner le tems à l'ordre de la nobleſſe de lui envoyer ſon avis; mais après l'avoir attendu en vain juſqu'à ſept heures, elle envoya le ſien, qui étoit, comme celui du tiers, d'enrégiſtrer l'ordre, & à neuf heures les trois convinrent de ſe retirer réciproquement les chambres tenantes. Ce qui en arrivera aujourd'hui, il n'y a que Dieu qui le ſache.

Dans la ſéance de vendredi, M. l'évêque de Rennes mit en avant de ſe retirer aux chambres pour délibérer ſur l'arrêt du conſeil du 2 de ce mois & demanda les

chambres en conſéquence. L'ordre du tiers fut du même avis & ils y allerent. Mais l'ordre de la nobleſſe s'obſtina à l'objet général du vingtieme, ſans faire mention de l'arrêt du conſeil. Cependant on lut dans l'ordre de la nobleſſe un mémoire de réflexions contre les diſpoſitions dudit arrêt, tendantes à prouver que bien loin de remédier à nos griefs il les augmente ; & l'ordre de l'égliſe de ſon côté travaille ſur le même objet, & ne s'éloigne pas de trouver des embarras & de grandes difficultés ſur l'exécution dudit arrêt. Mais la journée d'hier a empêché qu'on ait rien fait à cet égard. L'avis du tiers avoit été d'envoyer ledit arrêt à la commiſſion du vingtieme pour, les obſervations qu'elle y auroit faites être portées par une députation à MM. les commiſſaires du roi, après avoir été approuvées dans l'aſſemblée. »

DE PAR LE ROI.

« Le roi étant informé que par un abus qui s'eſt introduit depuis peu de tems dans l'aſſemblée des états de Bretagne, un des ordres voulant empêcher qu'il ne ſoit pris de délibération ſur les affaires portées aux états, refuſe de former aucun avis. Enſorte que l'expédition deſdites affaires eſt entiérement arrêtée ; & voulant faire ceſſer un abus auſſi préjudiciable à ſon ſervice qu'aux véritables intérêts de la province, S. M. a ordonné & ordonne que chacun deſdits trois ordres ſera tenu de délibérer & donner ſon avis ſans aucun délai ſur toutes leſdites affaires, de quelque nature qu'elles ſoient. Et qu'auſſi-tôt qu'un deſdits ordres aura donné ſon avis, les deux autres ſeront tenus de donner le leur dans les vingt-quatre heures, ſans aucun égard au rang qu'il pourroit être dans l'uſage d'obſerver entre eux de le donner : le tout à peine de déſobéiſſance. Et où un deſdits deux ordres, leſquels auroient été en retard de donner leurs avis, refuſeroit de donner le ſien dans les vingt-quatre, veut S. M. qu'attendu que ce refus ne peut être regardé que comme un avis contraire à celui des deux autres ordres, la délibération ſoit & demeure

formée par la pluralité des deux ordres contre un, & comme telle couchée sur le regiſtre & ſignée par le préſident des trois ordres. Ce que S. M. veut être exécuté, nonobſtant toutes proteſtations, oppoſitions & autres actes contraires, qu'elle a dès à préſent déclarés nuls & de nul effet. N'entend néanmoins S. M. qu'un deſdits ordres refuſant de donner ſon avis, la délibération puiſſe être réputée formée par les ſuffrages des deux autres ordres, dans les cas où, ſuivant les réglemens deſdits états, les délibérations ne peuvent ſe former que par les ſuffrages unanimes deſdits trois ordres. Enjoint S. M. à ſes commiſſaires auxdits états, de faire lire le préſent ordre dans leur aſſemblée, de le faire tranſcrire ſur le regiſtre de leurs délibérations, & de tenir exactement la main à ſon exécution. Fait à *Fontainebleau*, le 24 octobre 1752. »

[*Signé*] LOUIS.

Et plus bas, PHELIPAEAUX.

Par les lettres de Bretagne du 15, on mande que la nobleſſe avoit fait ſon poſſible pour engager l'ordre de l'égliſe à faire une députation à MM. les commiſſaires du roi pour leur faire part de leurs obſervations ſur l'arrêt du conſeil du 2 de ce mois & en tirer l'argument; que travaillant de concert à cette affaire principale de l'aſſemblée, l'ordre du roi étoit venu à contre-tems, mais que l'égliſe n'avoit pas voulu s'y prêter, & que la nobleſſe avoit député quatre de ſes membres pour ſupplier MM. les commiſſaires du roi de retirer cet ordre; que M. le duc de Chaulnes leur avoit répondu avec beaucoup de politeſſe que leur demande ne pouvoit être accordée; que les témoignages de bienveillance dont cette réponſe fut adoucie, la firent recevoir ſans indiſpoſitions de la part de la nobleſſe; que M. le comte de Lannion s'y tranſporta lui-même, & en reçut la même réponſe avec beaucoup de regret de la part de M. de Chaulnes, de ne pouvoir avoir cette complaiſance; que lundi matin, M. le duc de Chaulnes & MM. les commiſſaires du roi firent ſavoir à l'aſſemblée qu'ils

alloient s'y rendre ; que M. le duc de Chaulnes ayant pris séance, & s'étant couvert & assis, dit, qu'ayant été informé que l'ordre du roi n'avoit pas été enrégistré, il venoit pour le faire enrégistrer en sa présence, le fit relire par le greffier, enrégistrer sur le livre des délibérations, & signer par MM. les présidens des ordres, & s'en fit transcrire sur-le-champ une expédition ; que M. le comte de Lannion avoit engagé l'ordre de la noblesse au respect & au silence, qu'ils tinrent très-exactement, ainsi que les deux autres ordres : qu'après la sortie des commissaires du roi, l'ordre de la noblesse se partagea en différens avis, mais sans tumulte, pour faire des remontrances au roi sur ledit ordre ; que le 14 au matin, ce projet de remontrances fut lu à l'assemblée & approuvé des trois ordres, qui ordonnerent qu'elles seroient inscrites sur le regiſtre & portées par une députation à MM. les commissaires du roi, qui seroient suppliés de les appuyer de leurs bons offices ; ce qui fut fait. L'objet des remontrances est de constater le droit & la possession des états d'avoir l'économie intérieure de leurs délibérations & de leurs réglemens, & de faire voir que l'ordre du roi ne peut avoir eu de motif que de leur en ôter le droit, ce qu'ils osent ne pas craindre de la bonté du roi ; ou celui de les punir d'en avoir abusé, ce dont ils s'efforcent de se justifier ; que le 15 ils étoient aux chambres au départ de la poste pour délibérer au sujet de l'arrêt du conseil du 2 de ce mois.

On mande de Bretagne que les états assemblés le 15, s'étoient retirés aux chambres pour délibérer sur le plan de fixer l'objet des griefs ; qu'après quelques débats, il fut arrêté que, sans perdre de tems sur l'abonnement & la régie, MM. les présidens des ordres conféreroient tacitement avec MM. les commissaires du roi pour, sur leur réponse, être délibéré le lendemain ; que M. le duc de Chaulnes, pour toute réponse aux présidens, leur avoit montré trois lettres, une du roi, l'autre de M. le garde-des-sceaux & la derniere de M. de Saint-Florentin, qui lui défendoient expressément de ne plus entendre

parler de l'affaire du vingtieme, ſous quelque prétexte que ce fût; que cependant, malgré cela il vouloit bien prendre ſur lui d'en écrire, ſi les états lui faiſoient une députation à ce ſujet, perſuadé que, S. M. n'ayant refuſé l'abonnement à la Bretagne que parce qu'aucune autre province d'états ne l'avoit obtenu; le dernier, à l'exemple du Languedoc, lui faiſoit eſpérer pour les états de la même adminiſtration du vingtieme: que cette réponſe ne ſatisfit point du tout la nobleſſe, qui ſe déclara ne vouloir demander ou adopter d'autre plan de régie que celui que les états auroient jugé capable de remédier à leurs griefs. Sur quoi les trois ordres nommerent les députés de chacun d'eux pour convenir des points principaux du plan de régie & en rédiger les articles, qui furent dreſſés au nombre de ſix; qu'il fut arrêté par les états que les députés qui avoient rédigé ces articles, iroient chez M. le duc de Chaulnes en conférer avec lui, ſans cependant prendre aucun engagement qu'après leur rapport aux états mêmes des délibérations priſes en conſéquence; que ces députés ayant expoſés à M. de Chaulnes le deſir & les raiſons de l'aſſemblée d'obtenir une adminiſtration du vingtieme qui pût remédier à leurs griefs, il leur avoit fait voir les mêmes lettres que ci-deſſus, & que la ſeule raiſon qui pouvoit l'autoriſer à écouter & à propoſer aucune demande de leur part ſur la matiere du vingtieme, & qu'il prendroit ſur lui, ſi les états lui en faiſoient la propoſition, étoit de ſupplier le roi de leur accorder la même adminiſtration ſur le vingtieme que S. M. avoit accordée aux états de Languedoc; qu'il ne pouvoit rien de plus, & qu'il exhortoit les chefs à réfléchir ſur le danger d'inſiſter ſur autre choſe, & qu'il n'avoit cédé qu'aux inſtances réitérées des députés d'entendre le plan de leur régie; qu'il étoit fort à craindre que cette réponſe, rapportée le 17 à l'aſſemblée, n'y rallumât dans l'ordre de la nobleſſe le feu qui étoit déjà fort vif la veille.

Par les lettres de Rennes en date du 19, on mande que la réponſe de M. de Chaulnes n'avoit point ſatisfait la

nobleſſe, mais que cependant elle l'avoit écoutée avec moins d'indiſpoſition qu'on ne craignoit, & que ſur les repréſentations du préſident des trois ordres, qui leur avoit remontré que c'étoit la ſeule que M. le duc de Chaulnes avoit pu prendre ſur lui, les états étoient convenus de faire une députation à M. le duc de Chaulnes, pour le prier d'écrire conformément à ſa réponſe, & de ſavoir quel ſeroit le traitement que la Bretagne pourroit eſpérer relativement à ſa ſituation malheureuſe, à ſes droits & à la différence de la nature de ſes biens, pour, ſur la réponſe de la cour communiquée à l'aſſemblée, être pris par les états le parti qui ſeroit jugé convenable; qu'en conſéquence M. le duc de Chaulnes avoit fait partir un courier, dont on attendoit la réponſe mardi au ſoir; que le reſte de la ſéance fut rempli par la continuation du rapport de la commiſſion intermédiaire; que M. l'évêque de Rennes fit rapport de trois affaires qui regardent les cinq groſſes fermes, & ſur leſquelles il fut ſtatué; qu'on auroit pu continuer à recevoir les rapports des deux autres commiſſions, mais que la nobleſſe s'y étoit oppoſée, & qu'il paroiſſoit qu'il n'en ſeroit fait aucun juſqu'au retour du courier de M. de Chaulnes.

Par les lettres de Rennes datées du 22, on mande qu'on n'avoit fait autre choſe depuis dimanche que de continuer le rapport de la commiſſion intermédiaire, dont on avoit extrait quelques articles peu importans, ſur leſquels il avoit été délibéré; qu'on ignoroit le contenu des nouvelles de la cour arrivées la veille, mais qu'il tranſpiroit qu'elles n'étoient pas favorables; qu'on attendoit le courier extraordinaire, qui devoit arriver le ſoir & apporter la réponſe.

On mande de Rennes le 24, que MM. les commiſſaires du roi étoient entrés la veille aux états; que M. le duc de Chaulnes y avoit fait lire & enrégiſtrer trois lettres, une du roi, qui défend ſous aucun prétexte aucunes repréſentations ſur le vingtieme, S. M. ayant prononcé définitivement là-deſſus par ſon arrêt du conſeil du 2 de ce mois, ſous peine de déſobéiſſance; l'autre de M. le

garde-des-ſceaux, qui marque dans les termes les plus forts le mécontentement du roi de la conduite des états, & ordonne de les ſéparer, au premier refus qu'ils feront de délibérer au bout de vingt-quatre heures; que S. M. veut bien par grace leur accorder la même adminiſtration ſur le vingtieme, que celle qu'elle vient d'accorder aux états de Languedoc; & celle de M. de Saint-Florentin, qui explique les intentions du roi au ſujet de l'ordre de S. M. du 24 octobre dernier, dont il ordonne l'exécution à toujours, & en cas de réſiſtance de ſéparer l'aſſemblée. Et après les avoir fait ſigner par les préſidens, qu'il s'en étoit fait donner une expédition; que le tout s'étoit paſſé dans le plus profond ſilence de la part des états; qu'après la ſortie de MM. les commiſſaires, pluſieurs de la nobleſſe avoient propoſé, comme unique reſſource dans la circonſtance préſente, de faire un procès-verbal de la conduite des états depuis l'ouverture, & d'en demander enſuite la clôture à M. de Chaulnes: mais que la plus grande partie des états s'y étoient oppoſés formellement; que l'évêque de Rennes ayant voulu remontrer dans les termes les plus forts & les plus pathétiques le péril & les conſéquences de la plus légere réſiſtance aux volontés du roi, cela avoit occaſionné le plus grand tumulte, & que pour le faire finir, on avoit demandé les chambres pour y continuer le rapport des affaires commencées, affaires aſſez peu importantes.

[*26 novembre.*] La derniere ſéance a été auſſi tumultueuſe que les précédentes. La propoſition qui y fut faite de la part des commiſſaires du roi de procéder au nouveau bail des fermes, excita l'oppoſition la plus vive de la part de la nobleſſe, & il fallut, pour calmer ce feu, toute l'éloquence & la fermeté de M. l'évêque de Rennes, & toute la flexibilité & l'adreſſe de M. le comte de Lannion. Ils ont eu tout lieu d'exercer & faire briller leurs talens par l'aigreur qui s'étoit miſe dans les eſprits, qu'ils adoucirent au point de les porter à obéir à l'ordre des commiſſaires du roi.

[*29 novembre.*] Après bien des débats ſur le rapport

de la commiſſion au ſujet des conditions des baux, on convint de députer à MM. les commiſſaires du roi, pour leur demander l'approbation des changemens que les états devoient faire au bail actuel. M. le duc de Chaulnes, après avoir pris l'avis des autres commiſſaires ſur les deux changemens qui étoient l'objet de la conteſtation, adoucit le premier, qui conſiſtoit à communiquer aux parties intéreſſées les procès-verbaux de rebellion avant que de les porter en juſtice, & il refuſa nettement le ſecond, qui étoit de laiſſer fixer le prix de l'eau-de-vie par les états. Deux autres députations faites aux commiſſaires ſur le même ſujet, à la ſollicitation de la nobleſſe, ont été tout auſſi infructueuſes. M. le duc de Chaulnes a fait procéder de ſon autorité par les héraults des états à la premiere publication du bail; le refus de la fixation du prix de l'eau-de-vie a mis la nobleſſe dans une fureur qui vraiſemblablement rendra nulle la prochaine ſéance, comme les deux précédentes.

Dans l'aſſemblée des états du premier décembre, le ferme des devoirs, après bien des débats entre les trois ordres, a été adjugée à M. Daucour, à quatre millions cinq cents mille livres, malgré les menaces & proteſtations de la part d'une trentaine de ceux qui étoient d'avis contraire à l'adjudication, ſous prétexte qu'elle ne devoit être faite qu'après le dépôt au greffe des conditions.

Par les lettres de Rennes du 3 décembre, on mande que les ſéances avoient été des plus vives au ſujet de la bannie faite contre la volonté des états & des encheres reçues, & contre laquelle la nobleſſe avoit voulu proteſter dans les termes de nullité des bannies faites des encheres reçues & des adjudications qui pourroient s'enſuivre, & expoſer toutes les infractions qui ont été faites dans la préſente tenue aux droits, libertés & franchiſes de la province; mais que l'égliſe avoit cherché à calmer les eſprits autant qu'elle avoit pu, & avoit enfin fait conſentir les états à former la délibération ſuivante.

« Les états voyant que les bannies & les publications des fermes ont été faites avant le dépôt des conditions

au greffe, contre la disposition de l'art. III, chap. VII, du réglement de 1687, & sans garder les intervalles prescrits par ledit réglement, protestent contre la forme dans laquelle les bannies ont été faites ; en conséquence chargent M. le procureur-général-syndic & MM. les députés en cour de veiller à ce qu'à l'avenir ledit réglement soit exécuté selon sa forme & teneur. »

La seconde enchere qui fut bannie par MM. les commissaires du roi, est demeurée au sieur Davignon à cinq millions, & contre le vœu de toute la noblesse, dont le plus grand nombre s'est retiré. Précédemment on avoit proposé de délibérer de la part de MM. les commissaires sur différentes gratifications à accorder, entr'autres 15,000 liv. à M. le duc de Chaulnes & 15,000 liv. à madame la duchesse de Chaulnes. La noblesse s'est opposée à ce qu'il y fût délibéré.

Par les lettres de Rennes du 8, on mande que l'arrêt du conseil pour la régie du vingtieme, n'est point encore arrivé ; que les états en paroissent fort impatiens.

Que dans le dernier travail ils avoient accordé plusieurs passions, & acheté 1,500 liv. un étalon Limosin pour les haras de l'évêché de Quimper.

Que le jeudi matin, M. le duc de Chaulnes, seul & sans gardes, suivant l'usage, vint dans l'assemblée, recommander au nom de S. A. S. M. le duc de Penthievre, MM. les évêques de Vannes, marquis de la Riviere, & sieur Du Bodan, maire de Vannes, pour la députation à la cour; M. l'abbé de Cué, le marquis de la Maisons, & le Kerebal sénéchal de Léon pour la députation à la chambre des comptes. Les états se retirerent aux chambres pour délibérer, & ils ajouterent de délibérer en même tems sur la continuation dans l'emploi de leur tréforier. Sur quoi les avis des trois ordres furent unanimes.

Par les lettres de Rennes du 10, on mande que l'on avoit élu pour président de la noblesse, M. de Lorgeril, doyen de la noblesse, & délibéré pour faire des gratifications extraordinaires à MM. les présidens des ordres, pour les dédommager de la dépense extraordinaire de

leur table, & qu'il avoit été accordé pour ce 95,000 liv. de gratification, outre 40,000 liv. de leurs préſidences ordinaires; qu'on avoit auſſi accordé les gratifications ordinaires à MM. les procureurs-généraux-ſyndics, & une gratification extraordinaire de 6000 liv. à M. le comte de Quelen.

Que M. l'évêque de Rennes pria les états de prendre en bonne part le refus qu'il ſe croyoit obligé de faire de la gratification de 30,000 liv. qu'ils avoient accordée, & M. de Chaulnes refuſa avec beaucoup de politeſſe les 15,000 liv. que les états lui avoient offertes pour lui témoigner leur reconnoiſſance, ſa place ne lui permettant pas d'accepter ce préſent ſans un ordre du roi.

Qu'il fut enſuite arrêté un fonds de 139,250 liv. pour l'ouvrage de la ſtatue du roi, dont eſt chargé le ſieur le Moyne, & l'on diſpoſa des différentes penſions vacantes en faveur des cadets militaires.

Que l'ordre du tiers a pris fait & cauſe pour M. Duclos contre l'ordre de la nobleſſe, qui a refuſé de le joindre à MM. les députés en cour pour les ſoins à donner à l'ouvrage de la ſtatue du roi, comme il y avoit été aſſocié dans les tenues de 1744, 1748 & 1750, où il a été perſonnellement chargé d'en faire l'inſcription.

Par les lettres de Rennes du 13, les commiſſaires ont fait propoſer de nouveau l'enrégiſtrement des quatre arrêts du conſeil dont il a été queſtion. Les états n'ont point déferé à cette propoſition, & il tranſpire que les commiſſaires doivent venir à l'aſſemblée pour faire enrégiſtrer ces arrêts. Le clergé & le tiers-état ayant été d'avis de faire fonds de 600,000 liv. pour les grands chemins, M. l'évêque de Rennes en a prononcé la délibération au milieu du plus grand tumulte & la nobleſſe a proteſté de nullité, à cauſe du défaut d'unanimité dans les trois ordres.

De Rennes, le 15. Les états ont chargé leurs députés en cour de tâcher d'obtenir du roi des conditions qu'ils veulent apporter au ſujet des grands chemins, pour leſquels il a été arrêté une ſomme de 600,000 liv.

Les commiſſaires du roi ſont entrés mercredi au théa-

tre, où M. de Chaulnes y a fait enrégiſtrer en ſa préſence les quatre arrêts que les états avoient refuſé. Après leur ſortie, la nobleſſe s'émut beaucoup contre cet enrégiſtrement, & détermina à charger le député & procureur-général-ſyndic à former oppoſition auxdits arrêts, & de ſe rendre à la cour après la clôture des états pour y faire des remontrances au roi à ce ſujet.

Enſuite le procureur-général-ſyndic fit faire lecture de l'arrêt du conſeil concernant la régie du vingtieme, qui contient cinq articles. Comme il étoit tard on remit la délibération au lendemain, & pour nommer les commiſſaires de cette commiſſion, ce jour la nobleſſe obligea les états de prendre l'avis par ſcrutin, & il y eut pluralité de 107 voix contre 28 de refuſer la régie, comme inſuffiſante à réparer la ruine totale de la province, & même de refuſer ſon conſentement à l'impoſition du vingtieme. Les ordres étant au théatre tous d'avis différens, il a été tardé à demain à en former la délibération; mais l'oppoſition décidée de la nobleſſe ne permet pas d'eſpérer aucun bon ſuccès.

La nobleſſe perſiſtant dans ſon avis, & les deux autres ordres n'étant point d'accord dans le leur, le tiers & l'égliſe vouloient qu'il n'y eut point de délibération; mais la nobleſſe prétendant que le refus de la régie s'enſuivoit de droit & de fait, des trois différens avis le ſien devoit prévaloir & former la délibération, non-ſeulement de refuſer la régie, mais même ſon conſentement à l'impoſition, on fut obligé de lever la ſéance & M. le procureur-général-ſyndic rapporta à MM. les commiſſaires du roi l'arrêt de la régie qu'ils ont repris le 16. La nobleſſe perſiſtant toujours dans ſes mêmes principes, ſembloit ne vouloir point céder; mais enfin elle ſe rendit, & accepta la propoſition d'inſcrire les trois avis ſur le regiſtre, & d'y ajouter ces mots: En conſéquence les états ont chargé M. le procureur-général-ſyndic de rapporter à MM. les commiſſaires du roi l'arrêt du conſeil du 8 de ce mois, & l'inſtruction ci-jointe.

La commiſſion de la capitation doit faire ſon rapport,

ſur lequel les états auront à délibérer s'ils accepteront ou non l'abonnement.

Les dernieres ſéances de l'aſſemblée des états de Bretagne ont été plus ou moins tumultueuſes, ſuivant les objets qu'il y a eu à traiter. Comme ils ſont de peu d'importance, on n'en a point fait mention. Il ſuffira de dire que la nobleſſe s'eſt toujours ſoutenue dans ſon ſyſtême, & qu'elle n'a accédé que forcément aux délibérations qui n'entroient pas dans ſon eſprit. Elle a fait un mémoire en forme de remontrances au roi, que les députés en cour ſont chargés de préſenter, & dont la minute a été dépoſée au greffe. On comptoit que les états pourroient être clos le 21 au ſoir, mais la ſéance ayant fini trop tard, cela ne pourra être que pour le 23 de ce mois.

Enfin on a appris que la clôture des états s'étoit faite le 23, avec proteſtation de la part de la nobleſſe de tout ce qui s'eſt fait contre ſon avis & ſes privileges. M. & madame de Chaulnes ſont de retour d'hier 25 à Paris.

Liſte de ceux qui ont des lettres de cachet de la nobleſſe de Bretagne & le lieu de leur détention.

M. & madame de Pyré, à Saintes.
MM. de Kerſauſon, à Iſſoire en Auvergne.
M. de la Bernerais, à Angoulême.
M. de Kerqueſec, à Ganat en Bourbonnois.
M. de Keratrice, à Iſſigny en Normandie.
M. de Begas ſon oncle, à Vitoux en Bourgogne.
M. de Begas ſon neveu, à Gueret en Marche.
M. du Lattay S. Péon, à Nevers.
M. du Thoya baron, ſénéchal de Quintin, à Montmorillon en Poitou.
M. de Vavincourt, au Mont Saint-Michel.
M. Deſchard, aux Charitains à Pontorſon.
M. Bédoyere, à Angoulême.
MM. Trouſſier, de Langourla, de Sceaux, le Mantier, doivent être enfermés & conduits, comme les deux précédens, dans des châteaux, par la maréchauſſée & à leurs frais.

On ne ſait point où M. l'évêque de Rennes a reçu ordre de reſter dans ſon dioceſe.

N°. II. [Page 49.] *Etat des vaiſſeaux François pris par les Anglois avant la déclaration de la guerre.*

Nombre.	Noms des vaiſſeaux pris & des capteurs.
	Navires pris par le Clocheſter.
8	*La Marie-Louiſe*, du Havre, venant de la Martinique.
	Un navire venant de Bordeaux à Saint-Valery.
	Le Chenonceaux, allant de Rouen à Morlaix.
	Un vieux brigantin, ſorti d'Honfleur chargé de leſt.
	Le Victorieux, venant de la Rochelle à Dieppe.
	La Flore, allant du Havre à Saint-Domingue.
	La Ville de Rouen, venant de la Rochelle.
	Le Paſcal, venant de Bordeaux.
1	*Le Banquier*, venant de la Rochelle à Saint-Valery. *Pris par l'allege du Clocheſter.*
	Navires pris par le Monmouth.
4	*Le Triſte*, venant de Bordeaux à Dunkerque.
	Le Duc de Parme, allant de Nantes à Saint-Domingue.
	La Bonne-foi, barque de l'Isle-Dieu.
	Le Marquis, navire de Bayonne, venant du Groënland, chargé de quatre baleines.
1	Navire venant du cap Breton à Dunkerque. *Pris par l'Embuſcade.*
2	Deux bateaux de pêcheurs. *Pris par l'allege du Briſtol.*
1	*La Conception*, allant de Marſeille à Rotterdam. *Pris par deux alleges.*
4	Deux brigantins; un ſénault; [du Croiſic] *l'Eſpérance*, venant de la Rochelle à Dunkerque. *Pris par l'Expérience.*
21	

Ci. . . 21 Noms des vaisseaux pris & des capteurs.

1 *L'Eternité*, allant de Bordeaux à Porto. *Pris par l'York.*

1 *Le Saint-Thomas*, allant de la Rochelle à Honfleur. *Pris par le Rochester.*

1 *La Diligence*, allant de Bordeaux au Havre. *Pris par le Cigne.*

1 *L'Aimable-Susanne*, venant de la Rochelle à Calais. *Pris par l'allege du Boston.*

1 *La Providence*, allant de la Rochelle à Boulogne. [Ayant été forcée de relâcher à Portsmouth y fut laissée.]

Navires pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.

4 *L'Actif*, allant du Havre à Saint-Domingue.
Le Saint-Joseph, allant d'Honfleur à Bordeaux.
La Bienheureuse de Chantal, venant de Terre-Neuve à Dieppe.
Le Dauphin, allant de la Rochelle à Calais.

1 Navire dont on ne fait pas le nom. *Pris par la chaloupe le Curieux.*

Navires pris par divers vaisseaux & conduits à Portsmouth.

La Marie-Catherine, venant de la Martinique au Havre.
Le Prince-Charles, allant de Saint-Valery à Marseille.
La Lunette, venant de la Martinique à Dunkerque.
La Marie-Anne, allant du Havre à Marseille.
Les Deux Amis, allant de Briac à la Rochelle.
L'Elisabeth, allant d'Honfleur à Brest.
Le Jean-Baptiste, allant de Guernesey à Nantes.
L'Aimable, allant du Havre à Bordeaux.
Le Saint-François, allant de Saint-Martin-de-Ré à Dunkerque.

Ci. . . 31 Noms des vaiſſeaux pris & des capteurs.

Le Saint-Marc, allant de Nantes à Sain-Dominique.

21 *Les Treize-Cantons*, allant de Nantes à la Martinique.

Un bateau, allant de Morlaix au Croiſic.

Un brigantin, dont le nom eſt inconnu.

Le Jaſon, venant de la Martinique à Nantes.

Le Laurier; la Gracieuſe; venant de Terre Neuve.

Le Saint-Jean, chargé de ſel.

Le Duc d'Ayen, venant de Saint-Domingue.

L'Aimable, venant de Terre-Neuve au Havre.

Le Placiliane, venant du cap François à Nantes.

La Marie-Anne, venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.

Navires pris par divers vaiſſeaux & envoyés à Plymouth.

L'Eſpérance, venant de Saint-Domingue au Havre.

La Marie-Anne, allant de Bordeaux à la Martinique.

La Catherine, venant de Terre-Neuve au Havre.

La Pouponne, venant de Terre-Neuve à Dieppe.

11 *Le Jean*; on ne ſait pas d'où il eſt.

Le Belviſeau, venant du Canada au Havre.

La Marie-Eliſabeth, venant de Saint-Martin-de-Ré.

Le Saint-Louis, de Calais.

Le Bon Dévot; le Hardi; venant de Terre-Neuve a la Rochelle.

La Sophie, allant de Bordeaux à la Martinique.

1 Brigantin du Croiſic. *Pris par divers vaiſſeaux & envoyés à Montsbay.*

64

Ci. . . 64 Noms des vaisseaux pris & des capteurs.

Navires pris par divers vaisseaux & envoyés à Falmouth.

6 { 2 Navires venant de Saint-Domingue.
2 petits bâtimens venant de Terre-Neuve.
2 barques.

Navires pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.

Le Trudaine, allant du Havre à Saint-Domingue.
La Comete, venant de Saint-Domingue à Nantes.
Le Dauphin, venant de la Rochelle à Calais.
Les Deux-Fils ; le Saint-Esprit ; allant de la Rochelle à Nantes.
L'Aimable, allant de Nantes à la Martinique.
Le Saint-Jean, venant de Terre-Neuve au Havre.
La Prudence ; le Duc de Penthievre ; venant de Saint-Domingue à Bordeaux.
Le Diadême, allant de la Rochelle à l'Isle-Royale.
La Sainte-Catherine, allant de la riviere de Seudre à Dunkerque.
Le Saint-Joseph, venant de Cette au Havre.
La Demoiselle Marie, allant de la Rochelle à Dunkerque.
L'Union, venant de Cette à Dunkerque.
La Tartane, allant à Dunkerque.
L'Aimable, venant de la Martinique à Nantes.
L'Espérance, allant de Bordeaux à Saint-Domingue.
La Providence, venant de Marennes à Honfleur.
Le Poli, allant de la Rochelle à Dieppe.
L'Aimable, allant de la Rochelle à Calais.
Le Beau-Fils ; l'Astrée ; venant de Terre-Neuve à Nantes.

70

Ci.

Ci. . . 70 Noms des vaisseaux pris & des capteurs.

L'Hercule, allant de l'Orient en Guinée.

33 *L'Astrée*, venant du Sénégal à l'Orient, chargé de 130 tonneaux de gomme.

Le Solide, venant de Saint-Domingue au Havre.

Le Charles, venant de Saint-Domingue à Nantes.

L'expédition ; la Nouvelle-Concorde ; la Pureté ; le Comte de Mirepoix ; venant de Saint-Domingue à Bordeaux.

Le Michelet François, venant d'Islande aux Sables d'Olonne.

L'Aigle, venant de Lisbonne à la Rochelle.

Le Saint-Nicolas, venant de Terre-Neuve à Dieppe.

1 *La Victoire*, venant de la Martinique au Havre. *Pris par le Nassau & envoyé à Portsmouth.*

1 Vaisseau ayant 18 canons montés, 180 hommes, avec quelques caisses d'armes. *Pris par le Jesis.*

Le Marchand, de Dunkerque, venant de Léogane à Dunkerque.

3 *Le Jean de Wit*, venant de Terre-Neuve à Benique, avec 154 hommes.

L'Aventure, v. de Terre-Neuve à S. Malo.

La Bravine, venant de Terre-Neuve à Honfleur.

L'Espérance, allant de Bayonne à Bilbao.

11 *La Marianne ; le Charles & Marie ; la Françoise ; la Madeleine ; l'Annibal ;* venant de Terre-Neuve.

La Marie-Françoise, venant de la Rochelle à Dunkerque.

Le Duc de Bourgogne, venant de la Martinique au Havre.

L'Hélene, venant de la Rochelle à Dunkerque.

La Marie, venant de Louisbourg.

1 *La Fidélité*, venant de Terre-Neuve à Granville. *Envoyé à Plymout par le Cheval-Marin.*

120

Ci... 120 Noms des vaiſſeaux pris & des capteurs.

Navires pris par divers vaiſſeaux & envoyés à Plymouth.

Le Saint-Jean ; le Jean-Robert ; le Jean-Catherine ; venant de Terre-Neuve à Granville.

L'Aimable-Union, venant de Terre-Neuve au Havre.

La Badine, venant de Léogane à Nantes.

Le Saint-Eſprit, venant d'Amſterdam à Bayonne.

L'Aimable-Marie, venant du cap François à Dunkerque.

La Malverſée, venant du Canada à Breſt.

La Marie-Madeleine, venant de Terre-Neuve à Granville.

La Marie-Louiſe, allant de la Rochelle à la Martinique.

22 *L'Heureuſe-Marie*, venant de la Martinique à Honfleur.

La Gentille-Marguerite ; le Jacob & Marie, venant de Terre-Neuve à Granville.

Le Triomphe ; la Jeune-Henriette, venant de Terre-Neuve au Havre.

La Conſtance, venant de Saint-Domingue à la Rochelle.

L'Aimable-Marthe, venant de Terre-Neuve à la Rochelle.

Le Jaques & Marie ; l'Hirondelle ; le Jeune Saint-Jean ; venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.

La Jeune-Amitié, venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.

Le Dauphin, dont le voyage n'eſt pas mentionné.

1 *Le Maréchal de Saxe*, venant de Terre-Neuve à Honfleur. *Pris par la chaloupe le Pélérin, envoyé à Plymouth.*

Suite des navires conduits à Plymouth.

La Thétis ; le Lange ; venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.

Le Duc de Luxembourg, venant de Terre-Neuve à Bordeaux.

143

Ci. . . 143

Noms des vaisseaux pris & des capteurs.

La Fidelle, venant de Saint-Domingue à Bordeaux.

L'Achille ; l'Américain ; venant de Saint-Domingue à Bordeaux.

La Reine des Anges, ayant 116 hommes d'équipage, venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.

Le Viarme, de 14 canons & 200 hommes d'équipage, venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.

19

L'Aimable Rose, venant du Canada à la Rochelle.

La Colombe, venant de Porto à Bordeaux.

Le Bon-Tems, venant de Gaspé à Bordeaux

La Jeanne-Pierre, venant de Gaspé à Saint-Malo.

L'Aimable Marguerite, venant de Gaspé à Bordeaux.

L'Assurance ; la Pucelle ; la Cérès ; venant de Terre-Neuve à Honfleur.

Le Télémaque, venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.

La Subtile, venant de Saint-Domingue à Bordeaux.

L'Espérance, venant de Terre-Neuve à Honfleur.

Navires pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.

La Fortune, venant de la Martinique au Havre.

La Paix ; le Marquis de Vaudreuil ; venant de Saint-Domingue à Nantes.

La Marie-Thérese ; la Grange, de Terre-Neuve ; *l'Olivier ;* venant de Terre-Neuve

10

à Honfleur.

Le Jeune Russe, venant du Croisic.

Le Neptune ; le Saint-Mathieu ; venant de Terre-Neuve à Honfleur.

Un gros vaisseau venant de Saint-Domingue.

Un navire *pris par le Bedford, vaisseau de guerre, en allant à Gibraltar.*

172

Ci... 172 Noms des vaiſſeaux pris & des capteurs.

1 *La Reine des Anges*, venant de la Martinique au Havre. *Pris par le Colcheſter, & envoyé à Falmouth.*

1 *La Rencontre*, venant de la Martinique au Havre. *Pris par l'allege le Caskeo, & envoyé à Falmouth.*

1 Navire François. *Pris par la chaloupe la Fortune.*

1 *Sénault*, allant de Marſeille à Cadix, ſa cargaiſon eſtimée 1,000,000 liv. *Pris par la chaloupe le Spiedweld.*

1 *La Margarida*, navire de Marſeille. *Pris par le Humber, & conduit à Madere.*

1 *La Roſette*, venant de Louisbourg à Bordeaux. *Pris par le Kingſton, & envoyé à Portſmouth.*

1 Gros navire percé pour 20 canons, venant de la Martinique. *Pris par la chaloupe le Sauvage, & conduit à Plymouth.*

25 Bâtimens chargés de vivres, venant de Bordeaux & de Breſt. *Pris par les amiraux Boſcawen, Moſtyn, Holbourne, pendant le tems qu'ils ont croiſé à la hauteur de Louisbourg & dans le golfe Saint-Laurent.*

1 *La Délivrance*, allant de Terre-Neuve au Havre. *Pris par le Wigmouth, & conduit à Plymouth.*

1 *L'Aimable-Catherine*, venant de Terre-Neuve au Havre. *Envoyé à Plymouth.*

1 *Le Vainqueur*, allant de la Guadeloupe à Bordeaux. *Conduit à Plymouth.*

1 *Le Saint-Denis*, allant de Terre-Neuve à Honfleur. *Pris par le Rocheſter, & conduit à Plymouth.*

1 *La Société*, allant de la Guadeloupe à Honfleur. *Envoyé à Portsmouth.*

3 *Le Phénix*, allant de Saint-Domingue à Bordeaux. *Idem.*
Le Jean-Louis, allant de Terre-Neuve à Nantes. *Idem.*
Le Vilembere, allant de Terre-Neuve à Honfleur. *Idem.*

212

Ci . . . 212 Noms des vaisseaux pris & des capteurs.

1 *La Vénus*, allant de Saint-Domingue à Nantes. *Pris par le sénault Herness.*

1 Vaisseau, allant de la Martinique à Marseille. *Pris par le sénault la Fortune, & conduit à Gibraltar.*

1 *Le Prince d'Angola*, joli vaisseau, percé pour 18 canons, ayant 40 hommes d'équipage, venant de Saint-Domingue au Havre. *Pris par l'Essex, & conduit à Portsmouth.*

Navires pris par l'escadre du commodore Franlelan & envoyés à Antigues.

7 Un vaisseau venant de Saint-Domingue, chargé de sucre & d'indigo, conduit à Mahon par la *Princesse Louise.*

Un vaisseau venant de la Martinique, chargé de sucre, conduit à Mahon par la *Princesse Louise.*

Le Saint-Pierre, venant de la Martinique à Marseille.

Le Grand-Duc, allant de Bordeaux au cap François.

Le Partein, ayant 280 esclaves à bord, qu'il portoit de la côte d'Afrique à Saint-Domingue.

L'Alcion, autre négrier, allant de la côte d'Afrique à Saint-Domingue, avec 511 esclaves.

L'Infante, de Bordeaux, venant de la Guadeloupe à Bordeaux.

1 *Les Deux-Petites*, venant de la Martinique à Bayonne.

1 *L'Aimable*, venant de l'Inde à Bayonne, chargé de 177 esclaves.

1 Un navire, venant de Terre-Neuve. *Envoyé à Portsmouth par le Seaforth.*

1 *Les Ames du Purgatoire*, venant des isles de l'Archipel. *Pris par le Portland, & conduit à Libourne.*

1 *Le Prince de Dombes*, allant de Bordeaux à Louisbourg. *Pris par la chaloupe de guerre*

227 *la Loutre, & conduit à Hallifax.*

Ci... 227 Noms des vaisseaux pris & des capteurs.

1 *La Marguerite*, de Nantes, allant en Guinée. *Pris par le Humber, frégate de 40 canons, & envoyé aux Barbades.*

1 Sénault, venant de Saint-Domingue en France. *Conduit à la Jamaïque par la chaloupe le Hind.*

11 Navires envoyés à Mahon par la frégate *le Phénix.*

1 *Le Marville*, allant du Havre à Morlaix; *envoyé à Douvres par le Falmouth.*

9 Navires envoyés à la Jamaïque par le chef-d'escadre Coate, commandant *le Sévern.*

5 Autres envoyés au même lieu par *le Greenwich.*

1 Le navire *l'Amitié*, venant de la Martinique, estimé 1,100,000 liv., chargé de huit cents bariques de sucre & sept cents balles de café. *Pris à deux lieues de Cadix & conduit à Gibraltar par la frég. l'Espérance.*

5 *La Seine; la Marianne; l'Hector;* [de Nantes] *le Roi de Juda; le Sérieux;* [de Bordeaux.] *Pris par le commodore Coate & conduits à la Jamaïque.*

2 *La Gabrielle*, de Nantes allant à Rochefort; *l'Hirondelle*, allant de Bayonne à Nantes *Envoyés à Plymouth par la frégate le Lynne.*

1 Le sénault *l'Adrien*, venant de Saint-Domingue à Nantes. *Envoyé à Douvres par la même frégate.*

Navires pris par le chef-d'escadre Froakland & conduits à Saint-Christophe.

7 Deux navires venant de la Martinique en France, chargés de sucre, café & coton.
Deux sénaults & deux chaloupes chargés de sucre & de melasse, allant de la Martinique à Saint-Eustache.
Un sénault revenant de Saint-Eustache à la Martinique, chargé de munitions de bouche.

2 Navires conduits à Lunegarde par la frégate *le Sorland*, de 24 canons & de 176 hommes d'équipage.

273

Ci... 273 Noms des vaiſſeaux pris & des capteurs.

Navires conduits par l'Oxford à Plymouth.

2 { Vaiſſeau allant au Cap-Breton, ayant à ſon bord 133 ſoldats.
Sénault chargé de munitions de guerre & de bouche pour Quebec.

1 *La Veſtale*, venant de Saint-Domingue à Nantes. *Pris par le Dunkerque.*

1 *Le bon Ami*, ſénault allant de Bordeaux à Quebec. *Pris par le Lyncalſt & conduit à Portsmouth.*

1 *L'Abbé*, allant de Breſt au cap Breton, avec 180 ſoldats à ſon bord. *Pris par le Lyncalſt & conduit à Portsmouth.*

1 *Le Dauphin*, venant de la Martinique à Bordeaux. *Pris par le Medway & conduit à Portsmouth.*

1 *Le duc d'Anjou*, allant de la Rochelle à Louisbourg. *Conduit à Eymont par le Chern.*

1 *Le grand Urſin*, allant à Quebec, avec 130 ſoldats à ſon bord. *Conduit à Eymont par le ſénault Herneſs.*

2 { *L'aimable-Cathérine ; le Comte de Clermont*, venant de la Martinique en France. *Pris par le Wincheſter & conduits aux Barbades.*

Navires conduits à Portsmouth par les frégates le Gibraltar & le Feret.

2 { *L'aimable Victoire*, allant de Bordeaux en Poitou, chargé de vin & eau-de-vie.
Le Saint-Michel, allant de Bordeaux à Morlaix, chargé de vin & eau-de-vie.

2 *La vigilante Madelaine ; le Vautour*, allant de Rouen a l'Orient, chargés de poudre, balles & marchandiſes ſeches.

1 *La Fortune*, du port de 450, allant de Rochefort au Miſſiſſipi, ayant 140 ſoldats à bord & 30 femmes, qui alloient s'établir dans cette colonie.

1 *Le Brillant*, venant de Saint-Domingue à Bordeaux, chargé de ſucre, d'indigo & de

289 café ; *conduit à Waterford.*

Ci. . . 289 Noms des vaisseaux pris & des capteurs.

1 *La Fidelle*, allant de Bordeaux à la Martinique. *Pris & conduit à Plimouth par le Saint-Albans.*

1 *La Thisbé*, venant de Saint-Domingue à Bordeaux. *Pris & envoyé à Portsmouth par le Romney.*

1 *La Vénus*, venant de Saint-Domingue à Bordeaux. *Pris & envoyé à Plymouth par le Saint-Albans.*

1 *La Saintonge*, allant de la Rochelle en Canada. *Pris & envoyé à Plymouth par le Cheval-Marin.*

2 *Le Triton ; le Saint-Marc*, venant de Saint-Domingue à Bordeaux. *Pris par le Cheval-Marin.*

1 *L'aimable Cathérine*, venant de la Martinique à Marseille. *Pris & envoyé à Plymouth par le Yarmouth.*

1 *L'Hélene-Olympe*, allant de Saint-Domingue au Havre. *Pris par le Falmouth, l'Eagle & le Harwischer.*

1 Sénault chargé de café & sucre, allant de Léogane à Louisbourg. *Pris près l'isle de la Tortue par la chaloupe le Weazle.*

1 *Le Mars*, venant d'Afrique aux isles Françoises, avec 700 negres. *Pris & conduit à la Jamaïque.*

1 Autre vaisseau venant d'Afrique avec 280 negres. *Pris & conduit aussi à la Jamaïque.*

Total 300

OBSERVATIONS.

Dans les trois cents bâtimens que les Anglois nous ont pris avant la déclaration de la guerre, il y en avoit :

Venant de nos isles	74
Négriers chargés de près de deux mille negres. .	5
Bâtimens portant des marchandises & provisions à nos isles.	26
Bâtiment allant en Guinée.	1
Navires de la compagnie des Indes, un allant au Sénégal & l'autre en revenant.	2
Terre-Neuviers.	66
	174

Ci-contre.	174
Bâtimens revenant de la pêche de la baleine. .	2
Bâtimens portant des proviſions à l'Iſle-Royale & au Canada, ou en revenant.	22
Bâtimens faiſant le grand cabotage. . . .	27
Barques, goelettes & autres petits bâtimens, faiſant le petit cabotage, tant ſur les côtes de France que dans nos colonies.	75
Total	300

On compte que les villes nommées ci-deſſous ont perdu à-peu-près :

Bayonne, au moins navires.	5
Bordeaux.	40
La Rochelle.	15
Nantes.	35
Saint-Malo.	15
Granville.	9
Honfleur.	17
Le Havre.	27
Dieppe.	3
Dunkerque.	6
Marſeille.	13
	185

Le ſurplus des priſes ſont des bâtimens de peu de conſéquence pour la plupart, dont quelques-uns appartiennent aux villes qu'on vient de nommer, les autres à de petits ports.

On a repris onze bâtimens à Mahon.

Les Eſpagnols nous ont fait rendre le navire l'*Amitié*, de Marſeille, pris près de Cadix, dont la cargaiſon étoit très-conſidérable. Nonobſtant la déduction à faire pour cet objet, on eſtime la valeur de ces vaiſſeaux pris, au moins 30,000,000 de livres.

Les Anglois, en s'emparant de ces navires & de nos vaiſſeaux de guerre *l'Alcide*, le *Lys* & *l'Eſpérance*, ont

fait au moins six mille officiers, mariniers & matelots prisonniers, & mille cinq cents soldats ou gens de nouvelles levées.

N°. III. [Page 51.] *Précis de la vie de Louis Mandrin, (1) chef de contrebandiers; avec un récit de sa prise & de l'exécution de son jugement.*

LOUIS MANDRIN, d'une famille obscure, né à Saint-Etienne de Saint-Geoirs, village près la côte Saint-André en Dauphiné, prit en France parti dans les troupes, dès qu'il fut en âge de porter le mousquet. Il déserta: il rentra bientôt dans le royaume, où deux de ses freres & lui se mirent à faire de la fausse monnoie. Recherchés & jettés en prison à Grenoble, l'un d'eux fut pendu, l'autre fut envoyé aux galeres; Mandrin échappa à la justice: on ne l'en condamna pas moins, dit-on, par coutumace à la potence. Se voyant proscrit & ne sachant où donner de la tête, son premier métier fut celui de maquignon, qu'il exerça pendant quelques années; mais ayant commis un assassinat, il fut encore condamné à être rompu vif par arrêt du parlement de Grenoble. Il se porta ensuite pour chef d'une troupe de contrebandiers, gens sans aveu & proscrits comme lui. Ses exactions, ses meurtres & autres faits qui ont eu cours pendant environ deux ans, sont connus par le jugement rendu à Valence le 24 mai 1755.

Mandrin, avec Saint-Pierre, frere de son major, & cinq à six autres de ses gens, furent surpris la nuit du 10 au 11 mai par les commis des fermes du Dauphiné, qui s'étoient déguisés; il ne fit aucune résistance, & ils le conduisirent à Valence sous une forte escorte.

Les quatre premiers jours on permit à tout le monde

(1) Cette piece a été faite de l'ordre du gouvernement, pour faire croire que Mandrin n'a pas été pris par les troupes du roi & l'a été sans l'aveu de la cour.

de parler au prisonnier. Il répondoit assez poliment toutes les questions qu'on lui faisoit quand elles n'étoient pas indiscretes ; d'autres fois il répondoit brusquement, sur-tout aux religieux & aux ecclésiastiques : il est vrai qu'il ne s'est échappé que lorsqu'il étoit dans le vin, M. Levet ayant ordonné qu'on lui donnât ce qu'il demanderoit. Il est faux que Mandrin lui ait tenu des discours insolens, comme on l'a dit ; bien loin de là, il lui a toujours parlé avec respect. On l'examinoit soir & matin. On le confronta avec deux de ses valets ; Mandrin répondit à la confrontation de l'un d'eux, nommé le grand Bertier, qu'il ne falloit pas s'en tenir à la déposition d'un valet. Le nommé la Pierre, conducteur de ses chevaux & déserteur des volontaires de Gantés, repliqua qu'on ne devoit pas le suspecter d'en imposer à la justice de la terre, se trouvant sur le point d'aller paroître devant le souverain Juge. Il fut successivement confronté avec d'autres prisonniers de sa troupe, témoins de ses forfaits ; mais il répondoit que la probité exigeoit de lui de ne rien dire sur le fait d'autrui, que cela ne le regardoit pas.

Un garçon perruquier, détenu comme pour fait de contrebande, fut élargi sur la preuve établie, après la déposition de Mandrin, que ce dernier l'avoit forcé quelques jours auparavant d'entrer dans sa troupe uniquement pour le raser. Quelque résolu que parût Mandrin, le supplice de deux de ses camarades, & leur bonne disposition à souffrir la mort pour expier leurs crimes, firent sur lui quelque impression, au moment sur-tout que l'exécuteur de la justice s'en saisit pour les conduire sur l'échafaud ; mais il alla bientôt noyer dans le vin les sombres pensées qui l'agitoient. Endurci dans le crime, il n'avoit point de confiance aux ecclésiastiques ; il avoit déclaré qu'il ne vouloit se confesser ni à prêtre ni à religieux de la ville. Une dame de la Charité, qui l'avoit vu tous les jours dans sa prison, renouvella ses instances pour l'engager à se confesser le samedi 24 mai, jour auquel il avoit été jugé ; mais cette dame respecta-

ble ne put rien obtenir. Le lendemain elle fut plus heureuse : elle lui parla avec tant d'onction qu'elle lui fit verser des larmes. Le voyant touché, elle lui proposa pour confesseur le pere Gasparini, jésuite italien, homme de mérite de la maison de Tournon, qui étoit pour lors chez M. l'évêque de Valence. Elle fut dire à M. Levet l'état où elle avoit laissé Mandrin. M. Levet se fit porter à la prison, & lui annonça qu'il venoit le voir, non pas comme son juge, mais comme son ami ; qu'il vouloit lui procurer ce dont il avoit besoin ; qu'il ne pouvoit assez l'exhorter à rentrer en lui-même & retourner à Dieu. M. Levet le toucha si fort qu'il répandit beaucoup de larmes.

Il lui envoya le révérend pere Gasparini, dont il lui avoit fait un éloge pour le toucher davantage. On rapporte que ce pere entra d'abord en conversation avec lui sur des sujets indifférens ; qu'il lui parla ensuite de l'affaire de son salut, & qu'enfin il le détermina à se confesser. Le criminel vouloit le remettre au lendemain ; mais ce pere, qui savoit que Mandrin devoit être exécuté le 26, l'engagea à commencer sa confession le dimanche. Il l'acheva le lundi, après qu'on lui eut lu son jugement. Il fit cette œuvre de religion avec les démonstrations de la plus vive douleur.

Ce grand criminel fut exécuté sans avoir été appliqué à la question, parce qu'à l'instant qu'on commençoit à l'y présenter, il avoua quelques crimes dont il n'avoit pas voulu convenir auparavant. Il porta sur l'échafaud le même front qu'il avoit eu aux combats de Baune & de Grenan, mourant plus chrétiennement que le nombre & la griéveté de ses crimes ne sembloient le promettre. Il encourageoit ceux qui s'étoient chargés de l'exhorter ; il étoit bien différent de lui-même & du moment où, parlant à l'un des siens pris avec lui, il disoit d'un ton de fanfaronnade, le voyant beaucoup pleurer, qu'il ne valoit pas la peine de s'attrister ; qu'un mauvais quart-d'heure est bientôt passé. Sa physionomie, qui n'avoit rien de farouche au premier coup-d'œil, intéressoit tout

le monde. Ses juges, forcés de le condamner, ne purent lui refuser de la pitié ; le bourreau même ne put retenir ses larmes. *Ce n'eſt pas moi*, lui dit Mandrin, *ce ſont mes crimes que tu dois pleurer ;* puis l'embraſſant : *fais ton devoir, mon ami, le plus promptement que tu pourras.* Il s'étoit arrêté à deux pas de l'échafaud pour en examiner la conſtruction, avec une hardieſſe qui étoit, ſans doute, le ſigne d'une parfaite réſignation. Il y monta avec fermeté, il parla peu, & l'on ne put entendre que ces paroles : *jeuneſſe, prenez exemple ſur moi ; & vous, employés, je vous demande pardon.* Auroit-on cru que c'étoit la voix de cet homme, qui tant de fois leur avoit cauſé de ſi grandes alarmes ? Dans l'inſtant où l'on alloit le frapper : *J'ai beſoin*, dit-il, *de toutes mes forces ; donnez-moi, s'il vous plaît, de l'eau de la côte.* Le révérend pere Gaſparini, qui avoit de cette liqueur lui en préſenta. Mandrin en but. On lui frotta le viſage. Le pere, qui ſe trouva mal, s'en ſervit auſſi.

Mandrin s'étoit déshabillé lui-même ; il avoit fait ſigne qu'il étoit inutile de lui couvrir le viſage. A peine eût-il reçu les neuf coups qu'il fut étranglé : adouciſſement qui honore l'humanité de ſes juges. Ainſi expira à cinq heures & demie du ſoir, le lundi 26 mai 1755, & termina ſa bruyante carriere, ce chef des contrebandiers, qui avoit eu la témérité de combattre M. de Fiſcher, & que le haſard favoriſa au point de lui échapper. Ainſi finit, moins troublé que tous ſes ſpectateurs, Louis Mandrin, âgé, diſent les uns, de vingt-neuf ans, & les autres, de trente-neuf, deux années après ſon entrée dans la contrebande. Il étoit d'une taille d'environ cinq pieds quatre pouces, très-bien priſe ; il avoit le regard vif, la jambe belle, le viſage long, les yeux bleus & les cheveux châtain-roux : tout prévenoit dans ſa figure. Il n'étoit pas abſolument dénué de certaines qualités de l'ame ; il avoit la repartie vive & juſte. S'il eût cultivé en lui les bonnes influences de la nature, on préſume qu'il eût pu être autre choſe qu'un grand

scélérat. Il étoit très-robuste, juroit beaucoup, fumoit sans cesse, buvoit & aimoit excessivement la bonne chere ; il étoit en tout tems moins sanguinaire que ses camarades. Le matin de l'exécution, son confesseur lui parlant d'un commis au coche du Rhône, à qui il avoit donné la vie sauve, Mandrin répondit : *j'oublie aisément mes bienfaits.*

Il avoit demandé d'un autre ton à la dame qui lui parloit de confession & de salut, *combien il y avoit de cabarets d'ici en paradis*, ajoutant qu'*il n'avoit que six livres à dépenser sur la route.* Ces mots & d'autres recueillis de la bouche de Mandrin, serviront à caractériser le fond de son ame.

Il est certain qu'il conduisoit toutes les marches & contre-marches, & qu'il dirigeoit les opérations de sa troupe. Quelques personnes qui croient connoître le génie des autres contrebandiers, prétendent qu'aucun sauroit entiérement le remplacer. Du Rhin à la Méditerranée, sur cent quarante lieues de large, il n'ignoroit pas un sentier.

On raconte que dans l'un des entretiens que Mandrin eut avec M. Levet, il lui dit que trois différentes fois il avoit eu occasion, s'il l'eût voulu, de le tuer ou faire enlever par sa troupe, & il lui en cita les circonstances.

Jugement souverain, qui a condamné à la roue Louis Mandrin, du lieu de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs en Dauphiné, principal chef des contrebandiers qui ont commis les crimes & désordres mentionnés au jugement du 24 mai 1755 : exécuté le 26 dudit mois.

GASPARD LEVET, seigneur de Malaval, conseiller, secretaire du roi, commissaire du conseil, nommé par arrêts des 3 décembre 1738, 2 octobre 1742 & 2 avril 1743, pour instruire & juger souverainement & en dernier ressort les procès des contrebandiers, employés infideles, & ceux des faux-sauniers, leurs fauteurs & com-

plices dans les provinces du Dauphiné, Provence, Languedoc, Lyonnois, Bourgogne, Auvergne, Rouergue & Quercy.

Vu ledit arrêt du conseil du 3 décembre 1738, & la commission du grand sceau sur icelui du même jour, &c.

Nous commissaire du conseil susdit, en vertu du pouvoir attribué par ledit arrêt du 3 décembre 1738, de l'avis des gradués, juges-assesseurs de la commission, au nombre requis par l'ordonnance, avons déclaré ledit Louis Mandrin, natif de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, en cette province de Dauphiné, duement atteint & convaincu d'avoir fait la contrebande avec attroupement & port d'armes, depuis deux années qu'il a été obligé de quitter son domicile audit lieu de Saint-Geoirs, à l'occasion des poursuites faites contre lui pour raison d'accusations de fabrication & exposition de fausse monnoie, & d'un assassinat : & notamment d'avoir été le principal chef de la bande de onze à douze contrebandiers, dont cinq à six se détacherent au village de Curson, le 7 janvier de l'année derniere, pour aller à la rencontre de cinq employés de la brigade de Romans, qui se laisserent approcher, croyant qu'ils étoient de quelqu'autre brigade, & profitant de cette surprise, les fusillerent, en tuerent deux, en blesserent deux autres, dont un mourut deux jours après de ses blessures, volerent les armes desdits employés, le cheval du brigadier, qui fut du nombre des morts, son manteau & son chapeau bordé en or, que ledit Mandrin a porté, & la nuit du 8 au 9 allerent chez le nommé Dutret, employé de la brigade à cheval du Grand-Lemps, & après l'avoir maltraité & menacé de mort, volerent ses armes, & obligerent sa femme de les conduire à l'écurie, où ils prirent le cheval dudit Dutret : de celle de plus de trente qui, le 7 juin suivant, attaqua les employés dans leur corps de-garde au Pont de Claix, sur le Drac, après en avoir fait ouvrir la porte par surprise, tua un desdits employés, en blessa plusieurs, vola leurs armes & effets, ainsi que quelques-uns appartenans à un particulier qui avoit son

habitation près dudit corps-de-garde : de ceux faisant la plus grande partie de ladite bande, qui, le 10, firent feu près du village de Laine, sur des employés de la brigade de Tauliguan, qui suivoient le grand chemin de cette ville à Montelimart, pour se rendre à leur poste, en tuerent un, en blesserent trois autres, dont un mourut peu de jours après : du nombre des trois de la même bande, qui le lendemain 11, étant restés au cabaret de Tiœlle, paroisse de Saint-Bazille en Vivarès, fusillerent devant ledit cabaret un sergent du régiment de Belsunce, le supposant être un employé ou espion ; laquelle bande alla dans le Rouergue, où elle commit plusieurs désordres, & entr'autres le 23 tua une femme enceinte à Saint-Romede-Tarn, chez laquelle un particulier, poursuivi par quelques-uns desdits contrebandiers, vouloit se réfugier ; le 30, força l'entrepositeur de Rhodez à prendre de leur tabac & de le payer au prix que ledit Mandrin fixa ; & elle écrivit au subdélégué de l'intendance, pour faire rendre des armes déposées à la maison-de-ville, saisies quelques années avant sur d'autres contrebandiers ; le 3 juillet suivant fit aussi prendre de force des tabacs à l'entrepositeur de Mende ; & le 9 dudit mois, d'avoir ledit Mandrin, se retirant en Savoye ou en Suisse, & passant avec sa troupe audit lieu de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, tué le nommé Sigismond-Jacques Moret, ci-devant employé, & un enfant de dix-huit mois qu'il tenoit entre ses bras, soupçonnant ledit Moret d'avoir été cause que Pierre Mandrin son frere, qui a subi la peine de mort pour fausse monnoie, avoit été arrêté ; d'avoir été le principal chef de celle qui pénétra sur la fin du mois de juillet dernier dans la Franche-Comté, tua, blessa & vola plusieurs employés des brigades de Mouthe & Chauneuve, & aussi le principal chef de celle qui pénétra de Savoye en France le 20 août suivant ; força le 26 l'entrepositeur du tabac à Brioude de lui compter une somme d'argent, sous prétexte d'un dépôt dans son bureau de quelques balots de tabac ; le 28, les débitans de Crapone à lui payer aussi

une ſomme, pour raiſon de la remiſe de quelques tabacs; ainſi que l'entrepoſeur de Montbriſon, où elle força les priſons & en fit ſortir onze priſonniers; arrêta le 2 ſeptembre, paſſant à Pont-de-Vele en Breſſe, deux employés de la brigade de Cormoranche, auxquels elle vola la plus grande partie des appointemens de la brigade, dont ils étoient porteurs; & le 5 tira près du château de Joux ſur des employés qu'elle rencontra, dont un fut tué & d'autres bleſſés; d'avoir été de la nombreuſe bande, auſſi comme principal chef qui pénétra de Savoye en Bugey la nuit du 3 au 4 octobre dernier, fit des exactions ſur pluſieurs receveurs de l'adjudicature général des fermes du roi, ſous prétexte qu'elle leur laiſſoit quelques balots de faux tabac; le 4 à Nantua; le 5 à Bourg-en-Breſſe; le 6 à Châtillon-les-Dombes; le 9 à Charlieu, à Rouanne le même jour; les 10, 11, 12, 13 & 14, à Thiers, à Amberg, Marſal, Arlan & la Chaiſe-Dieu; le 16 fit payer une ſomme de 600 liv. aux propriétaires des grains qui étoient dans les greniers de la maiſon occupée par l'entrepoſeur du Puy, pour ne pas ſes enlever; les 17, 18, 20, 21 & 22, continua ſes exactions ſur les receveurs, entrepoſeurs & débitans, à Pradelle, Langogne, Tance, Saint-Didier, Saint-Bonnet-le-Château; le 23 à Montbriſon & à Boën, & le 24, pour la ſeconde fois, à Charlieu; tira ſur le poſtillon conduiſant la diligence, pour voir ſi quelques perſonnes qu'il cherchoit n'y étoient pas; le 9, en paſſant à Saint-Juſt-en-Chevalet, y fit perquiſition des employés, ſur leſquels il fut tiré, & l'un d'eux bleſſé dangereuſement, ſes armes & effets, ainſi que ceux du brigadier, furent pillés & volés; força le 16 le bureau de l'entrepôt du Puy & maiſon de l'entrepoſeur; vola, pilla, ou briſa le tabac, effets & meubles dudit entrepoſeur; bleſſa deux employés qui avoient été propoſés à la garde dudit entrepôt; pilla auſſi le 21 à Saint-Didier, le 22 à Saint-Bonnet, le 25 à Clugny & le 27 à Saint-Trivier, les maiſons de différens employés deſdits lieux, ainſi que le 28 à Saint-Laurent en Franche-Comté, où elle tua un employé; vola auſſi différens effets dans

une maiſon d'Orgelet le 27 ; força les priſons de Bourg, Rouanne, Thiers, le Puy, Montbriſon, Clugny, Pont-de-Vaux, Saint-Amour & Orgelet, & y enleva pluſieurs priſonniers ; comme encore de s'être trouvé à la tête de celle qui pénétra de Suiſſe en Franche-Comté la nuit du 14 au 15 décembre dernier ; tira le 16 ſur des cavaliers du régiment d'Harcourt, qui paſſoient près d'un cabaret où ladite bande étoit arrêtée, en tua un, vola ſes armes, habit, chapeau & manteau ; le 17, ſe rendit à Seurre en Bourgogne, y fit perquiſition des employés, vola les effets du capitaine-général, après avoir enfoncé les portes de ſon appartement & commode ; força les receveurs du grenier à ſel & de l'entrepôt du tabac à lui payer une ſomme d'argent, & ce dernier à lui donner une reconnoiſſance d'un nombre de balots de faux tabac qu'elle laiſſa dans ſon bureau, où il fut obligé de les recevoir ; força le 18 la garde bourgeoiſe d'une des portes de la ville de Beaune, après avoir fait ſes diſpoſitions à quelque diſtance de ladite ville pour y réuſſir, ſur l'avis qu'elle eut qu'on y montoit la garde, tua deux bourgeois qui en faiſoient partie & en bleſſa d'autres, tua auſſi un ſoldat qui étoit dans ladite ville par congé, qui ſe trouva par haſard ſur le rempart près ladite porte ; obligea le maire à venir au fauxbourg parler audit Mandrin, pour traiter de la ſomme qu'elle vouloit exiger ; contraignit ledit maire d'écrire aux receveurs du grenier à ſel & de l'entrepôt du tabac, d'apporter la ſomme convenue & fixée par ledit Mandrin à 20,000 liv., ce qui fut exécuté par leſdits receveurs ; laquelle bande força encore le 19 le maire & les habitans d'Autun à lui ouvrir les portes de la ville, menaçant d'en eſcalader les murs, de mettre les fauxbourg à feu & à ſang, & d'emmener avec elle un nombre de jeunes eccléſiaſtiques qu'elle avoit rencontrés à quelque diſtance de ladite ville, allant recevoir les ordres à Châlons, qu'elle avoit obligés de revenir avec elle, & gardés par forme d'ôtages juſqu'à ce qu'elle eût reçu la ſomme

qu'elle vouloit du receveur du grenier à sel & de l'entreposeur du tabac, laquelle fut réglée & convenue dans la maison-de-ville, où ledit Mandrin & deux autres de sa troupe se rendirent, la plus grande partie de la bande étant demeuré au-devant dudit hôtel-de-ville; combattit le 20 au village de Guenand, paroisse de Brion, contre les troupes du roi, sur lesquelles elle fit feu la premiere, tua & blessa plusieurs officiers, soldats, dragons & hussards, & tant à Seurre qu'à Autun, força les prisons & en fit sortir les prisonniers; d'avoir rassemblé ensuite trente-un ou trente-deux contrebandiers de ladite bande, à la tête desquels Mandrin se mit, lesquels volerent le 21, quatre chevaux, armes & équipages de quatre cavaliers de maréchaussée, au lieu de Dompierre en Bourbonnois; le 22, assassinerent, au lieu du Breuil, cinq employés de la brigade de Vichy, quoique quelques-uns demandassent la vie à genoux; le 23, un particulier au lieu de Saint-Clément, sous prétexte qu'il ne vouloit pas leur indiquer les maisons où étoient les employés qu'ils croyoient qu'il y avoit dans ledit lieu; le même jour & le 24, obligerent par différentes violences & menaces, les receveurs de Cervieres & de Noire-Table, à leur compter une somme d'argent, & dans le dernier lieu, tirerent contre la porte de la maison du brigadier des fermes, blesserent sa femme qui étoit derriere pour l'ouvrir, laquelle mourut quelques jours après de sa blessure; le 25 firent exaction sur un des débitans de la Chaise-Dieu, & le 26 firent feu sur la cavalerie des Volontaires de Flandre & du Dauphiné, au lieu de la Sauvetat dans le Melay, & tuerent un maréchal-des-logis; & enfin ledit Mandrin, d'avoir en outre écrit & signé la plus grande partie des reçus des sommes exigées desdits receveurs, entreposeurs & débitans, dans quelques-uns desquels il a déclaré que les sommes exigées ne lui avoient été payées qu'à force de violences & de menaces, & d'avoir écrit lui-même sur des registres d'écroue, des prisons de Bourg & de Seurre, l'attentat par lui fait sur lesdites prisons: Pour réparation de quoi,

& des autres crimes réſultans du procès, avons condamné ledit Louis Mandrin à être livré à l'exécuteur de la haute-juſtice, qui le menera nu en chemiſe, la corde au col, ayant un écriteau où ſeront ces mots, en gros caracteres: *Chef de contrebandiers, voleurs & pertubateurs du repos public;* & tenant en ſes mains une torche de cire ardente, du poids de deux livres, au-devant de la porte de l'égliſe cathédrale de cette ville, qui fait face à la rue de la Pérolerie, où ledit Mandrin, nue tête & à genoux, fera amende honorable, & déclarera à haute voix qu'il demande pardon à Dieu, au roi & à la juſtice de tous ſes crimes & attentats; ſera enſuite conduit à la place des Clercs, & là aura les bras, jambes, cuiſſes & reins rompus vif, ſur un échafaud qui ſera à cet effet dreſſé, mis enſuite ſur une roue la face tournée vers le ciel, pour y finir ſes jours; après quoi ſon corps mort ſera par ledit exécuteur expoſé aux fourches partibulaires de cette ville; préalablement ledit Mandrin expoſé à la queſtion ordinaire & extraordinaire, pour avoir par ſa bouche la vérité d'aucuns faits réſultans du procès, & la révélation de ſes complices: Déclarons tous chacuns ſes biens confiſqués au roi, ſur iceux préalablement pris la ſomme de dix livres d'amende, en cas que confiſcation n'ait lieu au profit de Sa Majeſté; & encore ſur iceux pris la ſomme de mille livres auſſi d'amende envers ledit Jean-Baptiſte Bocquillon, adjudicataire-général des fermes, & les dépens du procès; eſquels amendes & dépens avons condamné ledit Mandrin envers ledit Bocquillon, ayant égard à ſa requête du jour d'hier. Et ſera le préſent jugement imprimé, lu, publié & affiché dans toutes les villes & lieux dénommés en icelui, & par-tout ailleurs qu'il appartiendra. Donné dans la chambre criminelle du préſidial de Valence en Dauphiné, le 24 mai 1755. *Signés*, Levet, Gaillard, Luillier, Bolozon, Bachaſſon, Rouvere, de l'Etang & Cozon.

Et plus bas eſt écrit: Le 26 mai 1755, le jugement ci-devant a été lu par moi greffier de la commiſſion ſouſſigné, audit Louis Mandrin, & exécuté même jour ſuivant ſa forme & teneur. *Signé*, N. Léorier.

Discours de M le comte de Noailles au roi de Sardaigne.

SIRE. Le roi mon maître se devoit à lui-même le désaveu qu'il a fait de ce qui s'est passé sur le territoire de V. M. & le soin qu'il a pris de faire punir les coupables.

Les sentimens qu'il a toujours eus pour la personne de V. M., ne lui ont pas permis de se borner à une attention qui ne pouvoit satisfaire que la justice ; il a voulu que cette circonstance servît à resserrer les liens de l'amitié qui ne l'unissent pas moins à V. M. que ceux du sang. Je viens de sa part lui en porter le témoignage le plus solemnel.

Rien n'est plus honorable pour moi que d'exécuter cet ordre dicté par le cœur du roi mon maître, & d'assurer V. M. que votre amitié lui sera toujours chere & précieuse.

N°. IV. [Page 53.] *Précis des forces maritimes des états de l'Europe.*

MOSCOVIE.

EN 1750, la marine de l'impératrice de Russie consistoit en 50 vaisseaux de ligne & près de 30 frégates, outre 80 galeres ou demi-galeres ; mais les matelots classés ne montoient qu'à 25,000.

SUEDE, 1753.

La marine de ce royaume consiste en 22 vaisseaux de ligne, 10 frégates, 66 galeres ou demi galeres & 20,000 matelots.

DANEMARCK, 1754.

33 vaisseaux de ligne, 16 frégates, 50 galeres. Les matelots passent 25,000, en y comptant ceux que peut fournir la Norwege.

HOLLANDE, 1754.

La marine de cette république est peu de chose ; elle ne consiste que dans 20 ou 22 vaisseaux de ligne & 12 ou

15 frégates. Elle eſt plus riche en matelots; elle en a bien 100,000. Toutes les choſes néceſſaires pour la conſtruction & l'armement des vaiſſeaux étant en grande abondance en Hollande, cette république peut rétablir promptement ſa marine.

VENISE, 1753.

Les forces maritimes de cette république conſiſtent en 14 vaiſſeaux de ligne, 6 frégates, 20 galéaſſes & 25 galeres.

NAPLES.

Deux vaiſſeaux de ligne, 6 frégates ou chebecs.

TOSCANE, 1751.

Un vaiſſeau & 4 frégates.

MALTHE.

Trois vaiſſeaux de ligne, 2 frégates & 5 galeres.

PORTUGAL, 1755.

Seize vaiſſeaux de ligne, 13 frégates & un chebec.

ESPAGNE, 1755.

Quarante-un vaiſſeaux de ligne, 29 frégates, 2 paquebots, 4 bombardes & 3 brûlots.

GRANDE-BRETAGNE, 1755.

Cent trente-un vaiſſeaux de ligne, & 112 autres bâtimens armés.

FRANCE, 1755.

Soixante-ſept vaiſſeaux de guerre, 31 frégates; 10 flûtes, 2 barques armées, 4 chebecs & 5 corvettes.

N°. V. [Page 82.] *Chanſon ſur le roi de Pruſſe.* Air: *Voilà mon couſin l'allure.*

FAIRE pour ſes ſujets, mon couſin,
Un admirable code;
Mais ſuivre en ſes projets, mon couſin,
Toute une autre méthode, mon couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure, mon couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Lever force ſoldats, mon couſin,
Les mener au pillage;

Les payer en ducats, mon couſin,
Qu'on prend ſur ſon paſſage, mon couſin,
Voilà d'un Mandrin, &c.

D'un ton doux & flatteur, mon couſin,
Dire aux gens que l'on pille,
Qu'on eſt leur protecteur, mon couſin,
Voilà d'un Mandrin, &c.

Sans droit & ſans raiſon, mon couſin,
Tenir dans l'eſclavage,
D'une auguſte maiſon, mon couſin,
Le plus précieux gage, mon couſin,
Voilà d'un Mandrin, &c.

A tout le genre-humain, mon couſin,
Devenir mépriſable,
Au ſeul Anglois enfin, mon couſin,
Se rendre comparable, mon couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure, mon couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Autre Chanſon. Air : *De tous les Capucins du monde.*

OUI, Fréderic, ton entrepriſe
T'ôtera juſqu'à la chemiſe,
T'armant contre plus fort que toi.
Les dieux ne ſont jamais propices
A qui préſume trop de ſoi,
Serré par deux impératrices.

Autre Chanſon. Air : *Voilà mon couſin l'allure.*

L'ANTI-MACHIAVEL, mon couſin,
Eſt d'un roi débonnaire.
Mais qui s'affiche tel, mon couſin,
Et fait tout le contraire, mon couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure, mon couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Palinodie.

Roi, qui sus mériter par ta grandeur stoïque,
L'hommage de nos cœurs & celui de nos voix :
Frederic, quelle est donc l'indigne politique
Qui te porte à trahir, à dépouiller les rois ?
La force & le pillage annoncent mal tes droits.
Jusqu'ici bienfaisant, ton cœur juste, héroïque,
Eut en horreur de tels exploits :
Chéri de l'univers, ton humeur pacifique,
Tes talens, tes vertus par-tout donnoient des loix:
Parmi les noms fameux l'affection publique
Plaçoit déjà le tien, si digne de ce rang.
Roi philosophe & conquérant,
Tu pouvois prétendre à la gloire
Qu'assurent aux héros notre amour & l'histoire.
Mais le charme est détruit, qui te rendit si grand :
Infidele à ta foi, ciel ! qui l'auroit pu croire ?
De tes amis trompés tu deviens le tyran.
Prince ingrat ! Tu n'es plus, après cette victoire,
Qui fera pour jamais détester ta mémoire,
Qu'un faux sage & qu'un vrai brigand.

N°. VI. [Page 88.] *Très-humbles & très-respectueuses remontrances, que présentent au roi notre très-honoré & souverain seigneur, les gens tenants la cour-des-aides.*

Sire. La guerre que vous venez de déclarer à vos ennemis, avoit été annoncée par l'impatience de vos sujets ; leur juste indignation la leur faisoit regarder comme indispensable dans un tems où la modération de V. M. lui faisoit employer tous les moyens possibles pour la prévenir.

Il n'est personne, sans doute, qui ne sente la nécessité des secours extraordinaires qu'exige V. M. & personne qui ne s'empresse d'y consacrer une partie de sa fortune.

La

La nation Françoiſe s'eſt diſtinguée dans tous les tems par ſon attachement pour la perſonne ſacrée de ſes maîtres ; pourroit-elle ſe démentir dans une circonſtance, où c'eſt moins le peuple qui combat pour la gloire de ſon ſouverain, que le ſouverain lui-même qui prend les armes pour l'intérêt de ſon peuple ? Pouvoit-elle être inſenſible à des inſultes & à des violences réitérées qui ont rendu leurs auteurs odieux à l'Europe entiere, tandis que la juſtice de votre cauſe en a fait la cauſe commune de tous les ſouverains ?

Pourroit-on ſe plaindre d'une contribution, dont l'emploi eſt juſtifié d'avance par de puiſſans ſecours donnés à notre commerce & à nos colonies, par une augmentation prodigieuſe dans votre marine, & par des conquêtes auſſi utiles que glorieuſes ?

Non, Sire ; c'eſt toujours le même eſprit qui anime vos fideles ſujets ; ce ſont auſſi les mêmes principes qui dirigent les démarches des cours auxquelles V. M. n'a confié une partie de ſon autorité ſuprême, qu'en les chargeant ſpécialement de lui repréſenter les abus qu'on en pourroit faire.

Votre cour-des-aides, à qui ſes fonctions journalieres donnent la facilité de voir de plus près qu'aucune autre les inconvéniens qu'entraîne la multiplicité des impoſitions, & la forme irréguliere dans laquelle il n'eſt que trop ordinaire d'en faire la levée, n'a pu fermer les yeux ſur le préjudice que porteroit à vos ſujets l'exécution illimitée des trois déclarations du 7 juillet dernier.

Elle auroit été coupable, ſi elle avoit négligé de porter aux pieds du trône ſes très-humbles & très-reſpectueuſes remontrances ſur un objet auſſi intéreſſant : mais le tems dans lequel ces trois déclarations nous ont été préſentées, étoit trop voiſin de celui auquel devoit commencer la perception des nouveaux ſubſides qu'elles établiſſent ; tout délai, tout retardement auront pu nuire à un recouvrement devenu néceſſaire ; la raiſon d'état l'a emporté ſur toute autre conſidération, & votre cour-des-aides a procédé ſur-le-champ & ſans

balancer à l'enrégiſtrement qui lui étoit ordonné : elle n'a pas craint que ſes repréſentations, qui auroient dû naturellement le précéder, perdiſſent rien de leur force ; elle s'eſt flattée, au contraire, que ſes ardentes ſupplications n'en trouveroient que plus d'accès dans votre cœur, & que ſa prompte obéiſſance lui fourniroit un nouveau titre pour préſenter avec confiance à V. M. des réflexions qui n'ont d'autre but que le bien de ſon ſervice & le ſoulagement de ſes peuples.

Le paiement des ſubſides qu'occaſionne la guerre la plus juſte & la plus indiſpenſable, ſeroit un fardeau accablant pour le peuple qui le fournit, s'il n'en regardoit la fin comme un des premiers avantages que doit lui procurer le retour de la paix. Mais, Sire, comment vos ſujets pourroient-ils être ſoutenus par cette eſpérance, puiſqu'on leur impoſe de nouvelles charges, tandis qu'ils ſupportent encore une partie des impôts établis pendant la derniere guerre, ſans pouvoir enviſager une époque fixe & certaine, à laquelle ils puiſſent s'en promettre la ſuppreſſion ? Votre cour-des-aides ne perdra jamais le ſouvenir des glorieux événemens de cette guerre mémorable, & il lui eſt facile de préſumer que ce qui a préparé le ſuccès de vos armes, a pu produire un dérangement conſidérable dans vos finances.

C'eſt ce qui a engagé V. M. à conſerver après la paix le premier vingtieme ; & ſi le terme n'en a pas été fixé pour lors, c'eſt qu'on n'avoit encore achevé la liquidation des dettes à l'extinction deſquelles les deniers de ce vingtieme étoient deſtinés ; mais il n'eſt pas vraiſemblable qu'après huit années de tranquillité, l'état de ces dettes ne ſoit pas encore arrêté.

Voilà, Sire, ce qui cauſe les plus vives alarmes de vos peuples ; l'idée de la perpétuité de l'impôt les effraie : & il eſt bien difficile de calmer leurs inquiétudes, quand, d'une part, ils conſiderent les aſſurances que V. M. leur a données & vient encore de leur renouveller, que le produit de l'ancien vingtieme ſera employé à l'amortiſ-

ſement des dettes de l'état ; & que d'une autre part, ils voient qu'au lieu du terme fixe qu'on pouvoit aſſigner à cette impoſition, on annonce une durée de dix années, qui ne commenceront à courir que du terme incertain de la publication de la paix ; enſorte qu'on fait dépendre la ceſſation de l'impôt, d'une époque qui lui eſt abſolument étrangere. Si les dettes n'étoient pas connues, ou que les états n'en fuſſent pas fixés, ne ſeroit-il pas à craindre que la révolution de dix années après la paix, fût inſuffiſante pour remplir un objet dont on ignoreroit l'étendue ? Mais ſi, comme on n'en peut pas douter, les dettes qu'on ſe propoſe d'amortir ſont conſtatées, nul motif ne peut empêcher V. M. de déterminer avec certitude le tems où elle pourra faire ceſſer l'impoſition.

Le premier vingtieme fut préſenté à vos peuples en 1749, non-ſeulement comme un moyen de parvenir à la libération des dettes de votre état, mais encore comme une opération économique, qui, jointe à l'ordre que V. M. ſe propoſoit d'apporter dans l'adminiſtration de ſes finances, devoit lui fournir des reſſources capables *d'aſſurer, dans les tems de néceſſité, la gloire de ſon état, & la tranquillité des alliés de ſa couronne, ſans être forcée de recourir à des moyens extraordinaires.*

Une eſpérance ſi flatteuſe rendit plus léger le poids de la nouvelle impoſition, & ce fut ce qui diminua la vivacité des démarches que vos cours firent pour lors à l'effet d'en demander la ſuppreſſion, ou du moins d'obtenir la fixation de ſa durée. Mais quelle a été la douleur de vos ſujets, quand ils ont appris qu'après ſept années on étoit encore ſi éloigné du but qu'on s'étoit propoſé, & que l'amortiſſement des dettes étoit ſi peu avancé, malgré le payement annuel du premier vingtieme ! Ils ont déſeſpéré de voir jamais la fin de leurs maux, puiſqu'au préjudice des eſpérances qu'on leur avoit fait entrevoir, le premier inſtant de la nouvelle guerre étoit marqué par l'impoſition d'un nouveau vingtieme, & que Votre Ma-

jesté étoit déjà obligée de recourir aux moyens extraordinaires qu'elle avoit voulu éviter.

Nous ne porterons pas un regard indiscret & téméraire sur l'emploi ni sur la distribution des fonds immenses qui ont été consommés dans le cours de la guerre passée ; mais nous ne pouvons nous empêcher d'observer que, si les secours que vos peuples s'empresseront alors de fournir à Votre Majesté, joints à ceux qu'elle a pu tirer de ses conquêtes, ont été insuffisans ; si l'état s'est trouvé endetté à la paix de plus de quatre cents millions, comme la longueur proposée pour la durée du premier vingtieme semble l'annoncer, la crainte de vos sujets, sur celui qui vient d'être établi n'est que trop excusable.

La parole de Votre Majesté les rassure, quant à ce qu'elle contient de précis & de certain ; mais l'obscurité dont elle semble enveloppée à quelques égards ne peut que les alarmer dans un tems, malheureux sur-tout, où il est permis de prévoir tous les événemens possibles.

Il est arrivé plus d'une fois que la cessation réelle de la guerre n'a pas été suivie immédiatement de la publication de la paix : nous en avons vu un exemple récent du regne même de Votre Majesté, & elle donna dans cette occasion un témoignage éclatant de son amour pour ses peuples, en faisant cesser l'imposition au même instant que la guerre pour laquelle elle avoit été établie.

Nous ne doutons pas que si de pareilles circonstances se présentoient, Votre Majesté ne regardât ce qui s'est passé en 1737 comme la regle de sa conduite ; mais les inquiétudes de vos sujets ne peuvent être dissipées que par des assurances précises : votre peuple alarmé vous les demande, & votre cour-des-aides, qui connoît la sensibilité de votre cœur, ose se flatter que cette grace ne lui sera pas refusée.

Il est, Sire, encore d'autres instances que nous oserons faire à Votre Majesté, & nous ne craindrons point de dire que l'objet n'en est pas moins intéressant, puisqu'il est question d'obvier à une foule d'injustices qui se commettent, sous prétexte de l'exécution de vos ordres & à l'ombre de votre autorité.

Le poids des impoſitions, l'incertitude de leur durée, ont excité nos juſtes plaintes ; il eſt cependant vrai que la forme de la perception ajoute encore à la rigueur de l'impoſition en elle-même.

Une taxe qui ſe répartiroit ſur tous & un chacun de vos ſujets, dans la proportion de leurs biens & de leurs facultés, ſeroit ſans doute l'impoſition la plus juſte & la plus égale ; mais elle devient plus onéreuſe que toutes les autres quand elle eſt fixée ſur des eſtimations idéales & trop éloignées de la juſtice.

Or, quelle juſtice peut-on attendre quand le travail du laboureur, l'induſtrie du fabriquant, le crédit du négociant ſont devenus des objets d'impoſition ?

L'article XI, de votre édit du mois de mai 1749, ordonne qu'il ſera levé une contribution *ſur les particuliers commerçans & autres dont la profeſſion eſt de faire valoir leur argent ;* &, comme en rédigeant cet article on en a prévu les inconvéniens, il eſt ajouté, qu'*il ne ſera exigé d'eux de déclarations d'autres biens que de ceux énoncés dans les articles IV & V du préſent édit.*

Votre Majeſté, par une reſtriction ſi ſage, a ſans doute voulu prévenir l'abus qu'on pourroit faire de la diſpoſition rigoureuſe de l'article, & empêcher que, ſous le prétexte de vérifier les déclarations des particuliers, on ne voulut établir une inquiſition odieuſe dans l'intérieur de chaque famille.

Mais, d'un autre côté, il n'a plus été poſſible de preſcrire aucune regle pour cette répartition, qui, en ſuivant les termes de l'édit, devoit être proportionnée aux revenus & aux profits des contribuables.

Il a fallu recourir à des évaluations arbitraires, & ceux qu'on a cru devoir aux vingtiemes d'induſtrie ſont obligés d'attendre leur ſort d'une déciſion qui ne peut être rendue que ſur des eſtimations incertaines ; déciſion contre laquelle néanmoins il ſeroit inutile de ſe pourvoir, puiſqu'il n'eſt pas plus poſſible au contribuable d'en prouver l'injuſtice qu'il ne l'a été au commiſſaire de V. M. de la rendre avec juſtice & avec connoiſſance de cauſe.

Tel eſt, Sire, l'état où ſont réduits les commerçans & les artiſans de votre royaume, ces citoyens précieux à l'état, qui travaillent auſſi efficacement dans le ſein de la paix qu'au milieu de la guerre à rendre votre empire de plus en plus floriſſant, & à augmenter vos richeſſes & votre puiſſance.

C'eſt ſur eux que porte en entier cette impoſition, que nous ne craignons point de nommer odieuſe, & dont nous oſons vous demander la ſuppreſſion.

Parmi vos autres ſujets, les uns vivent du patrimoine de leur pere, dont ils conſomment annuellement le produit ſans augmenter ni diminuer la richeſſe nationale; ceux-là n'ont jamais été compris dans la diſpoſition de l'article XI de l'édit de 1749.

D'autres ont augmenté leur fortune, & même accumulé des tréſors conſidérables, par les gains qu'ils ont faits dans le recouvrement des deniers royaux ou dans la perception des droits établis au profit de V. M.; il ſemble que ceux-là devroient être compris plus que perſonne dans la claſſe des particuliers, dont la profeſſion eſt de faire valoir leur argent, & qui à ce titre ſont plus ſujets au paiement du vingtieme d'induſtrie; perſonne cependant n'ignore qu'ils ont été aſſez heureux pour s'en faire exempter.

C'eſt donc le commerce ſeul & les arts qui en dépendent, qui ſont devenus l'objet d'une impoſition, la plus dure de toutes, puiſque c'eſt la plus arbitraire; & c'eſt cet aſſujetriſſement qui jette le découragement & le dégoût parmi ceux qui ont embraſſé des profeſſions ſi utiles.

Ceux d'entr'eux dont la fortune eſt la plus conſidérable faiſoient autrefois parade de leur opulence pour augmenter leur crédit; ils ſont obligés aujourd'hui de cacher ſoigneuſement un gain légitime pour échapper aux recherches des régiſſeurs de vos droits, ou de s'expoſer à une taxe exorbitante, s'ils veulent ſoutenir ce crédit qui fait quelquefois toute leur richeſſe.

Déjà pluſieurs refuſent de ſe livrer à une entrepriſe

incertaine, ayant appris par une fâcheuſe expérience qu'on évalue leur fortune d'après les efforts qu'on leur voit faire, ſans conſidérer quel en eſt le ſuccès, & qu'ils ne peuvent obtenir aucune modération, quelque revers qu'ils aient éprouvés.

Bientôt tout établiſſement conſidérable ſera ruineux pour ceux qui oſeront l'haſarder, s'ils n'ont eu l'art de ſe mettre ſous la protection des arbitres de l'impoſition, en les perſuadant de l'utilité de leurs entrepriſes.

Dès-lors l'intrigue prendra la place de toute autre induſtrie; on verra éteindre l'émulation, cette baſe néceſſaire du commerce; & les étrangers, libres de tant de chaînes, pourront entrer en concurrence avec un avantage prodigieux.

Que de grands objets! Sire, qu'ils ſont dignes d'occuper V. M.! & que le moment dans lequel nous les lui préſentons eſt propre à lui en faire ſentir l'importance! Les citoyens dont nous défendons ici les intérêts ſont ceux qui, par un travail aſſidu, des riſques continuels & des combinaiſons preſqu'infinies, ont trouvé le moyen de faire goûter nos arts aux nations étrangeres & de nous enrichir du produit de leur luxe; ce ſont eux qui entretiennent une circulation néceſſaire d'eſpeces & de denrées entre la métropole de vos états & vos colonies, ces colonies précieuſes qui ſont la richeſſe de la France & l'objet de la jalouſie de tant de nations; ce ſont eux, en un mot, & eux ſeuls, qui portent l'abondance dans le ſein de votre royaume.

Il eſt ſuperflu de s'étendre ſur une vérité dont V. M. eſt déjà pleinement convaincue: ſi elle a pu douter de l'importance dont il eſt de ſoutenir & de protéger le commerce de ſes ſujets, ſes ennemis le lui auroient fait connoître par les efforts qu'ils ont fait en dernier lieu pour l'anéantir. V. M. a ſenti l'atteinte qu'on vouloit porter à ſa puiſſance en détournant la ſource des richeſſes de ſon peuple: elle s'eſt armée pour ſe défendre; elle a regardé l'avantage du commerce, ainſi que la ſûreté des colonies, comme les véritables objets de la guerre ac-

tuelle, & comme un des fruits qu'elle ſe propoſe de retirer de ſes conquêtes.

Après des marques d'une protection ſi puiſſante, perſiſteroit-elle à ſoumettre les commerçans & les artiſans à une impoſition qui ne peut jamais être qu'une ſource intariſſable de vexations & d'inquiétudes ?

C'eſt avec la confiance la plus reſpectueuſe, Sire, que nous avons oſé vous préſenter ces obſervations ; nous les avons cru dignes de frapper un grand roi.

Qu'il nous ſoit permis d'y joindre un autre tableau, propre à faire impreſſion ſur le meilleur & le plus tendre de tous les peres.

Nous venons de vous préſenter cette claſſe puiſſante de négocians, dont les vaſtes entrepriſes nous ont paru dignes d'attirer les regards de V. M. Mais il eſt un autre ordre de citoyens dont l'induſtrie ne peut être trop encouragée, & dont cependant l'induſtrie devient un prétexte à de nouvelles taxes ; ce ſont ceux dont le travail journalier augmente la valeur des productions de la terre & la maſſe des richeſſes réelles ; ſujets néceſſaires à l'état, puiſque c'eſt d'eux ſeuls que le commerce général du royaume tire toute ſa force & toute ſa ſubſtance ; hommes livrés à la peine & au travail, dont l'indigence ſeroit ſeule un motif pour les ſecourir, & dont l'obſcurité leur fait éprouver des injuſtices toujours impunies, parce qu'elles reſtent toujours ignorées.

Les magiſtrats à qui V. M. a donné l'adminiſtration de chaque province, choiſis par elle-même, ſont dignes, ſans doute, de la confiance dont elle les a honorés ; mais eſt-il poſſible que tous ceux entre qui ils ſont obligés de partager l'autorité qu'ils tiennent de V. M. ſeront également capables d'en abuſer ?

C'eſt cependant à ces miniſtres ſubalternes qu'eſt commiſe l'évaluation des facultés & de l'induſtrie du malheureux artiſan, & eux-mêmes ne peuvent procéder à cette eſtimation que ſur le rapport de quelques hommes d'un rang encore inférieur auxquels ils ſont forcés d'accorder leur confiance.

Que d'abus doivent naître de cette ſubdiviſion d'une autorité arbitraire ! & quelle reſſource reſte-t-il à un malheureux qui n'a ni le loiſir ni la hardieſſe néceſſaire pour faire entendre ſa voix & réclamer contre l'oppreſſion ? A combien de haines, de vengeances & de vexations de toute eſpece une pareille adminiſtration ne doit-elle pas donner lieu ?

C'eſt ainſi que ſous le plus juſte des rois, l'injuſtice qui n'oſeroit ſe montrer à découvert, n'en eſt que plus active dans l'obſcurité. C'eſt ainſi qu'une opération, fauſſe & vicieuſe en elle-même, entraîne une multitude d'abus qu'on n'a pu prévoir & qu'on ne peut détruire qu'en les attaquant dans leur principe ; & ce ſont-là préciſément les objets ſur leſquels doivent porter les très-humbles & très-reſpectueuſes remontrances de vos cours.

La grandeur de V. M. & les ſoins importans dont elle eſt occupée, ne lui permettent pas de deſcendre dans les détails ni d'appercevoir des maux auxquels elle ſeule peut remédier. C'eſt pour s'en inſtruire & pour y mettre ordre, qu'elle nous a conſtitués non-ſeulement les juges de ſes peuples, mais auſſi leurs patrons & leurs défenſeurs, & qu'elle nous a chargés du ſoin de faire parvenir juſqu'à ſa perſonne ſacrée les juſtes plaintes des malheureux.

Ne négligeons donc point une occaſion précieuſe de vous faire connoître l'oppreſſion dans laquelle votre peuple gémit depuis long-tems, & ne diſſimulons pas à V. M. que ce que nous venons de lui préſenter comme l'objet le plus digne d'exciter ſa ſenſibilité, n'eſt que la moindre partie des taxes arbitraires qui ſe levent ſur ſes ſujets ſous différens noms & ſous différens prétextes.

Sans entrer dans le détail des taxes irrégulieres & néceſſairement injuſtes, nous fixerons ſeulement nos regards ſur celle qui ſe perçoit dans votre royaume depuis plus de ſoixante années, ſans que vos ſujets aient des formes judiciaires pour ſe pourvoir, ni des tribunaux auxquels ils puiſſent s'adreſſer ; impoſition

qui eſt dirigée par les mêmes principes que le vingtieme d'induſtrie, qui ſe leve dans la même forme & qui produit le même abus ; impoſition d'autant plus onéreuſe, qu'elle frappe indiſtinctement ſur toutes les têtes, & que depuis ſon établiſſement elle a été augmentée par de ſimples ordres émanés de votre conſeil, ſans que V. M. en ait donné connoiſſance à ſes cours, & ſans que cette augmentation ſoit connue des contribuables & dans une forme réguliere.

Ce ſeroit manquer au plus eſſentiel de nos devoirs & abandonner l'intérêt de vos peuples, qui nous eſt confié, que de garder plus long-tems le ſilence & de ne pas joindre aux repréſentations que nous avons faites à V. M., ſur le vingtieme d'induſtrie, de très-humbles ſuppſications de fixer à l'avenir des regles certaines, tant à la perception de la capitation qu'à celle des autres impoſitions qui ſe levent arbitrairement dans votre royaume.

Que ce jour ſera fortuné pour vos peuples & qu'il ſera glorieux pour V. M., ſi nous ſommes aſſez heureux pour la convaincre de réformer les abus d'une régie inſoutenable, & pour l'engager à y apporter dès-à-préſent un remede prompt & efficace ! C'eſt alors que vos cours ne ſeront plus obligées de vous préſenter des alarmes & des craintes au ſujet de la perpétuité des impoſitions : vos ſujets, témoins de l'effet qu'aura produit ſur V. M. l'expoſition de leurs malheurs & des ſoins qu'elle ſe ſera donnée pour les ſoulager, ſeront bien éloignés d'avoir aucune inquiétude ſur l'emploi ni ſur la durée des ſecours que dans ces tems malheureux vous aurez jugé néceſſaires.

Mais, quelque utile que cette réforme puiſſe être à votre peuple, le zele de votre cour-des-aides ne ſeroit pas pleinement ſatisfait, ſi, contente de vous repréſenter les abus déjà introduits, elle négligeoit de remonter à leur cauſe primitive.

Cette cauſe, Sire, n'eſt ni incertaine ni difficile à connoître ; elle ſe trouve dans l'infraction des loix de votre royaume, de ces loix, moins reſpectables encore

par leur antiquité que par la ſageſſe qui les a dictées.

C'eſt au préjudice de ces loix auguſtes, que la connoiſſance des conteſtations, ſurvenues au ſujet du vingtieme & de la capitation, a été enlevée aux tribunaux réglés, & qu'on n'a laiſſé à ceux de vos ſujets qui ſe ſont crus léſés, que l'alternative de ſe ſoûmettre à une taxe injuſte, ou de recourir à l'autorité de celui qui en eſt l'auteur, en lui demandant de réformer ſon propre ouvrage.

C'eſt à l'aide de ces attributions, auſſi onéreuſes à vos peuples qu'irrégulieres, qu'on a pu établir la régie arbitraire dont nous vous avons fait connoître les pernicieux effets. Comment auroit-elle pu ſubſiſter ſi long-tems ſous les yeux des magiſtrats amis de la regle, & accoutumés à ne prononcer qu'après avoir été ſuffiſamment inſtruits?

Votre cour-des-aides, ſeule compétente pour connoître de tous les impôts qui ſe levent ſur vos ſujets, ne prétend point revendiquer ſa juriſdiction, ſi pour la conſerver il faut adopter la forme établie dans la perception des impoſitions arbitraires.

Ce n'eſt point la connoiſſance des conteſtations relatives au vingtieme d'induſtrie qu'elle vous demande, c'eſt l'abolition totale de ce droit qui ne peut jamais ſe percevoir avec équité; & ſi elle vous repréſente les atteintes qu'elle reçoit des fréquentes attributions, ce n'eſt que pour faire connoître à V. M. le préjudice qui en réſulte pour ſes peuples.

Votre cour-des-aides, créée en même tems que les premieres impoſitions ſur leſquelles ſa juriſdiction a été établie, ne doit perdre aucune occaſion de retracer à V. M. ſon origine, comme un monument précieux de la juſtice & de la bonté de nos rois.

Ce fut aux ſupplications de la nation entiere, repréſentée par ſes députés, que l'établiſſement des anciens généraux des aides fut accordé, & le moment où le peuple obtint cette grace de ſon ſouverain, fut celui où les trois ordres de l'état venoient de donner une preuve écla-

tante de leur zele, par leur empreſſement à offrir une contribution néceſſaire.

Pour en faire une juſte répartition, on demanda des juges qui fuſſent élus par le peuple. Pour recevoir les appels des jugemens émanés de ces nouveaux tribunaux, on créa une cour ſupérieure compoſée des principaux perſonnages de chacun des trois ordres. Les ſujets deſtinés pour cette importante fonction, furent choiſis par les états eux-mêmes & préſentés par eux au monarque, qui daigna les agréer & leur confia l'exercice de ſon autorité ſouveraine.

Bientôt des guerres cruelles & devenues plus diſpendieuſes que dans les ſiecles paſſés, des ligues puiſſantes formées par les ennemis du nom François, la néceſſité d'entretenir en tems de paix un nombre conſidérable de troupes réglées, mille autres circonſtances réunies, changerent la forme du gouvernement intérieur de votre royaume, comme celle des autres états de l'Europe; les ſecours momentanés fournis par les peuples en tems de guerre, furent inſuffiſans; les impôts établis pour un tems limité devinrent perpétuels; les loix qui en reglent la perception ſe multiplierent à tel point, que les juges inſtitués pour en connoître, furent obligés d'abandonner toute autre occupation pour ſe livrer à cet état pénible.

C'eſt alors que votre cour-des-aides prit une forme ſemblable à celle des autres cours, mais ſans jamais s'écarter de ſon inſtitution primitive, & ſans perdre le droit dans lequel elle a toujours été conſervée, d'appoſer, par ſon enrégiſtrement, le dernier ſceau à l'autorité royale, aux édits portant l'établiſſement des impoſitions, & de connoître ſeul des conteſtations qui y ſont relatives: droits dont elle ne peut jamais ſe départir, puiſqu'ils ſont inhérens à ſa conſtitution & à ſon eſſence.

Tels ſont, Sire, les titres authentiques que nous ferions valoir aux yeux de V. M. ſi, après lui avoir préſenté le ſpectacle des malheurs publics, nous pouvions être occupés de l'intérêt perſonnel de notre compagnie.

Mais ce n'eſt point aujourd'hui le motif qui nous

anîme ; nous ne réclamons nos droits, que parce qu'ils ſont les droits de votre peuple ; nous ne nous plaignons d'avoir été troublés dans l'exercice de nos fonctions eſſentielles, que parce que ce trouble eſt le commencement & la cauſe des vexations auxquelles vos ſujets ſont expoſés. C'eſt en leur nom, & non point au nôtre, que nous ſupplions V. M. de laiſſer à ſes cours-des-aides le libre exercice de leur juriſdiction, & de rendre à ſes peuples leurs juges naturels.

La taxe qui ſe leve ſur l'induſtrie, impôt vicieux par ſa nature, n'auroit jamais pu ſouffrir les regards de la juſtice ; il n'eſt pas ſurprenant qu'on ait voulu la ſouſtraire à notre connoiſſance. Mais la partie principale de l'impoſition, celle qui a pour objet la taxe des biens immeubles, eſt ſuſceptible d'une regle plus exacte & d'une évaluation plus juſte. Par quel motif & ſous quel prétexte a-t-elle été compriſe dans une attribution donnée par V. M. aux commiſſaires départis dans chaque province ?

En vain s'efforcera-t-on de vous prouver que la levée de cette impoſition, pour être faite avec exactitude, doit être appuyée ſur une eſtimation préalable des terres & des autres biens-fonds de votre royaume, & que cette eſtimation n'a pu être faite que par des informations priſes ſur les lieux mêmes, ou par d'autres opérations que la lenteur des formalités ne permettoit pas de faire en juſtice réglée.

Ce motif étoit plauſible dans l'origine de l'impoſition, & votre cour-des-aides a fait connoître, par ſon ſilence, que l'intérêt de ſa juriſdiction n'eſt jamais l'objet de ſes démarches, quand il eſt balancé par l'intérêt public.

Mais cet impôt renouvellé en trois occaſions différentes, ſe leve à préſent ſans interruption depuis quinze années. Quelle a donc été juſqu'à préſent la régie de ce droit, ſi après un terme ſi long les évaluations n'ont pas été faites ? Elles ont dû l'être, ſans doute ; & ſi cet ouvrage n'eſt pas encore conduit à ſa perfection, que ſont devenus les avantages qu'on ſe promettoit de

l'administration des commissaires de votre conseil ?

Nous n'en dirons pas davantage, Sire, sur un objet si intéressant & qui a déjà fait tant de fois le sujet des très-humbles & très-respectueuses remontrances de vos cours.

Nous n'invoquerons pas les loix nombreuses par lesquelles toutes évocations ont été proscrites, ni l'aveu de nos plus grands rois qui en ont reconnu l'abus dans plusieurs occasions éclatantes.

Nous ne nous étendrons point sur les inconvéniens qui se trouvent à dépouiller les tribunaux, pour leur substituer un seul magistrat, qui ne peut même porter sur les objets qu'on lui présente, qu'une application momentanée, & qui est distrait sans cesse par des occupations d'un autre genre.

Ces considérations importantes sont trop présentes à V. M. pour qu'il soit nécessaire de les lui rappeller.

Qu'il nous suffise de tenir sous un seul point de vue le grand nombre d'abus qui résultent des commissions & des attributions particulieres, données dans la seule matiere des impositions.

Nous avons tracé sous vos yeux une esquisse de ceux qui se sont introduits dans la perception du vingtieme, de la capitation & des autres impositions, dont la connoissance est induement attribuée à des commissaires ; ajoutons-y la création de ces tribunaux informes, établis sur les frontieres de votre royaume, pour y juger souverainement des délits qui concernent les droits de vos fermes.

Nous ne chercherons point à critiquer la conduite de ces commissaires ; mais en leur supposant toutes les qualités nécessaires pour les fonctions qu'ils exercent, arrêtons-nous à des faits constans.

Deux malheurs très-réels sont, d'une part, la terreur que ces tribunaux irréguliers imposent aux peuples ; & de l'autre, le grand nombre d'exécutions sanglantes qui se sont faites sous leur autorité depuis qu'ils existent. La nécessité de détruire la contrebande a été le prétexte de ces établissemens redoutables. Jugeons, d'après des

exemples récens, ſi elle eſt détruite ou même diminuée dans votre royaume.

Si nous portons plus loin nos regards & ſi nous conſidérons, en citoyens & en fideles ſujets de V. M., des objets ſitués au-delà de notre reſſort, objets qu'il nous eſt interdit de connoître en qualité de juges : quel déſordre dans l'adminiſtration de la juſtice ! quelle conſternation dans les compagnies !

Une de vos cours s'eſt vu enlever preſque l'univerſalité de ſes fonctions ſur la ſimple demande du fermier des droits de V. M. ; des plaintes reſpectueuſes ont été portées au pied du trône ; des juſtifications très-fortes ont été préſentées à votre conſeil, ſans qu'il paroiſſe qu'elles aient été écoutées : cette eſpece d'interdiction dure déjà depuis ſept années ; & pendant un ſi long intervalle, un juge ſubalterne eſt autoriſé à remplir les fonctions d'une cour, à la charge, dit-on, d'un appel au conſeil de V. M. ; comme ſi la plupart des affaires qui intéreſſent le fermier de vos droits, avoient un objet aſſez conſidérable, pour que les particuliers opprimés vinſſent du fond d'une province reculée porter leurs plaintes dans la capitale.

Une autre compagnie, digne autrefois des bontés de V. M., ſe trouve accablée aujourd'hui du poids de ſa diſgrace ; après avoir été privée de ſes fonctions les plus importantes, ſes chefs ſont diſperſés, la compagnie elle-même eſt flétrie par les condamnations les plus humiliantes ; coups également funeſtes à la magiſtrature & aux peuples qui lui ſont ſubordonnés ; actes de ſévérité auxquels V. M. ne ſe porte jamais qu'avec douleur, & qui coûtent toujours à ſon cœur paternel, lors même qu'elle croit les devoir à ſa juſtice.

Nous n'entreprendrons point ici la juſtification de ces magiſtrats infortunés ; c'eſt un objet étranger à nos repréſentations, & dont nous n'avons aucune connoiſſance juridique. S'il doit s'élever une voix en leur faveur, c'eſt celle de la province dans laquelle ils rendent la juſtice à vos ſujets, & qui a été témoin de leur conduite

& de leur malheur ; la conſternation qui y regne eſt un témoignage auquel nous ne pourrions rien ajouter.

Mais il nous reſte une réflexion qui ne peut jamais être déplacée dans notre bouche, c'eſt que la diſgrace de cette compagnie & les malheurs qui en ſont une ſuite néceſſaire, ont eu pour premiere cauſe une de ces attributions irrégulieres qui ſont l'objet de nos plaintes & de nos repréſentations.

L'importance des objets que nous avons déjà traités & l'étendue qu'il a fallu leur donner, ne nous permettrons pas, Sire, d'expoſer dans le même détail les inconvéniens des différentes impoſitions compriſes ſous le nom de droits rétablis & autres droits, dont vous avez ordonné la levée par une des déclarations du 7 juillet.

On aura ſans doute fait obſerver à V. M que les impoſitions ne tombent que ſur les habitans de votre capitale, & on aura fait valoir l'aiſance de ces habitans & les reſſources qu'ils peuvent tirer des richeſſes prodigieuſes qui abondent & ſont conſommées dans cette ville immenſe.

Mais qu'il nous ſoit permis de vous repréſenter, que c'eſt ſur la portion la plus pauvre de ce peuple que tombe une partie de ces impoſitions ; & que cette capitale, ſi riche & ſi propre à fournir de puiſſans ſecours, a toujours été honorée de la bienveillance particuliere, &, ſi nous oſons le dire, de la prédilection de V. M. & des rois ſes prédéceſſeurs.

V. M. a tellement été frappée de cette réflexion, qu'elle s'eſt déjà portée à accorder ſur cet objet une diminution conſidérable. Oſerions-nous regarder cette marque de ſa bonté comme un motif pour eſpérer une remiſe totale de ſes droits ? Et ſi les malheurs de la guerre n'en permettent pas la ſuppreſſion quant à préſent, ne pourrions-nous pas au moins nous flatter qu'ils n'auront pas plus de durée que la guerre pour laquelle ils ont été rétablis ?

Les circonſtances qui obligent V. M. à établir des impôts onéreux à ſon peuple, ſuſpendent en même tems la voix de vos cours, & ne leur permettent pas de vous

repréſenter la miſere où ce peuple eſt réduit, avec toute l'énergie qu'exigeroit un pareil cas.

Il faut cependant avouer, Sire, que c'eſt-là le principal objet de toutes nos démarches. c'eſt ce qui excite notre douleur & nos plaintes à l'aſpect des nouvelles impoſitions; & ce motif bien puiſſant ſur le cœur de V. M., nous fait eſpérer de ſa bonté, encore plus que de la force de nos repréſentations, qu'après avoir humilié ſes ennemis, ſon premier ſoin ſera d'apporter un ſoulagement néceſſaire aux malheurs de ſes ſujets.

Mais ſi la néceſſité de fournir des ſecours à l'état ferme pour un inſtant nos yeux ſur la ſituation des particuliers, il n'eſt aucune conſidération qui doive nous empêcher de vous expoſer nos alarmes ſur la prorogation anticipée de droits dont V. M. avoit limité la durée.

Nous ne pouvons nous empêcher de repréſenter en cette occaſion à V. M., qu'une partie des droits qui ſe levent ſur ſon peuple, ont été pareillement impoſés, dans leur origine, pour les beſoins actuels de l'état & pour un tems déterminé, & que c'eſt par des prorogations ſucceſſives qu'ils ſont devenus perpétuels.

Nous ne craindrons point de remettre encore une fois ſous vos yeux cette impoſition funeſte que nous vous avons déjà préſentées comme la plus onéreuſe de toutes, par la forme arbitraire dans laquelle elle ſe perçoit.

Etablie dans des tems ſemblables à ceux où nous ſommes, elle ne devoit durer qu'autant de tems que la guerre, aux beſoins de laquelle elle étoit conſacrée. Le feu roi, votre auguſte biſaïeul, en donna ſa parole royale, & il joignit celle *de ne faire, pendant que la guerre devoit durer, aucunes autres affaires extraordinaires;* promeſſes que la néceſſité oblige trop ſouvent d'enfreindre, mais qu'il ſeroit à deſirer qui ne fuſſent jamais données, que quand on eſt ſûr de pouvoir les exécuter fidélement.

Les malheurs dans leſquels votre royaume fut plongé, ne permirent pas à vos ſujets de demander l'exécution de cet engagement authentique. Les premieres années du regne de V. M. furent employées à acquitter des

dettes immenſes, & il ne lui fut pas poſſible de renoncer à un ſecours auſſi néceſſaire que dans le tems de la guerre. Cependant il s'eſt trouvé depuis des tems plus heureux; les malheurs publics ont ceſſé; nous avons vu l'ordre rétabli dans vos finances, & l'impoſition ſubſiſte encore aujourd'hui.

Voilà, Sire, les exemples que nous avons ſous les yeux, & que nous nous rappellons dès qu'il eſt queſtion d'une prorogation de droits. Si votre cour-des-aides a négligé, en pluſieurs occaſions importantes, de vous faire à ce ſujet ſes juſtes repréſentations, elle a cru, ſans doute, que toutes les réflexions poſſibles vous avoient déjà été préſentées, & peut-être a-t-elle craint de vous fatiguer par des répétitions inutiles.

Mais pourquoi chercher à diſſimuler notre faute? Convenons du reproche que nous avons à nous faire: nous avons manqué à un de nos principaux devoirs, en différant ſi long-tems de mettre ſous les yeux de V. M. des objets ſi importans pour l'adminiſtration générale de ſon royaume.

La multiplication des abus nous force enfin à rompre le ſilence, & nous ne pouvons ſaiſir une occaſion plus convenable, que le moment où vos ſujets vont ſupporter de nouvelles impoſitions; charge néceſſaire, à la vérité, mais dont le poids n'eſt pas moins accablant pour le peuple.

Plus votre cour-des-aides a mis de célérité dans l'exécution de vos ordres & dans la promulgation de vos loix, & plus elle eſt obligée de vous repréſenter avec force, les abus qu'elle y a remarqués, & les adouciſſemens qu'on y peut apporter.

Elle n'auroit même rempli qu'imparfaitement ſon devoir, ſi elle s'en étoit tenue aux objets contenus dans les trois déclarations.

Le vice radical de pluſieurs impoſitions ne pourroit être apperçu & ſenti dans toute ſon étendue, qu'en rapprochant toutes les conſéquences.

C'eſt ce tableau général qui ne peut manquer de faire

ſur l'eſprit de V. M. une impreſſion forte & durable ; & ſi les circonſtances actuelles & la grandeur même de l'objet ne lui permettent pas d'apporter aux maux de ſes ſujets un remede auſſi prompt qu'elle le deſireroit, votre cour-des-aides ſe flatte que les importantes réflexions qu'elle vient de tracer, vous reſteront toujours préſentes, & elle ſupplie V. M. de vouloir bien permettre qu'elles lui ſoient préſentées dans des tems plus favorables.

Ce ſont-là, Sire, les très-humbles & très-reſpectueuſes remontrances qu'ont cru devoir préſenter à V. M. vos très-humbles & très-obéiſſans, très-fideles & très-affectionnés ſujets & ſerviteurs, les gens tenant votre cour-des-aides, les chambres aſſemblées, le mardi 14 ſeptembre 1756.

Signé, DE LAMOIGNON.

N°. VII. [Page 107.] *Mémoire de ce qui nous eſt arrivé à Louisbourg, depuis le 20 juin 1757.*

NOUS ſommes arrivés le 20 juin 1757 dans la rade de Louisbourg ſur les trois heures après midi. Dès que M. Dubois de la Motte a mouillé, il a fait mettre pavillon carré au mât de miſaine, diſtinction de vice-amiral. Nous y avons trouvé M. de Beaufremont, qui étoit revenu de Saint-Domingue depuis le jour de la pentecôte. Il avoit le commandement du *Tonnant*, & les autres vaiſſeaux de ſon eſcadre étoient *le Défenſeur*, *le Diadême*, *l'Inflexible* & *l'Eveillé*, & pour frégates *la Brune* & *la Comete*.

M. Dureveſte étoit arrivé deux jours avant nous avec l'eſcadre de Provence, à l'exception du *Vaillant*, que la brune avoit ſéparé des autres quelques jours avant nous & qui n'eſt entré que cinq jours après.

Environ quinze jours après notre arrivée, les vaiſſeaux *le Bizarre* & *le Célebre* ont eu ordre d'appareiller pour Quebec, pour y conduire les bâtimens qui étoient

chargés du bataillon de Berry. *La Fleur-de-Lys* eſt partie quelques jours après pour eſcorter un petit bâtiment chargé des ballots du bataillon ; mais s'étant ſéparés dans la brune, un corſaire a pris le bâtiment ; cependant l'équipage s'eſt tout ſauvé à terre. *La Fleur-de-Lys* eſt revenue après dix jours de croiſiere, ſans avoir rien trouvé qu'un bâtiment marchand, qui eſt entré ici fort heureuſement ; il apportoit des vivres pour l'eſcadre.

Le chevalier de Grace eſt revenu le 10 de juin avec la goëlette, ſur laquelle il étoit allé pour croiſer autour d'Halifax ; il ne nous a apporté aucune nouvelle certaine des mouvemens que font les Anglois. Il avoit débarqué ſur la côte un nommé Gautier, qui ſait la langue des ſauvages : celui-ci en a pris deux avec lui de ſa connoiſſance. Ils ont été enſemble juſqu'aux portes d'Halifax, ont tué cinq Anglois & ont amené un priſonnier, qui dit qu'on attend d'Angleterre l'amiral Holborn avec 28 vaiſſeaux & 80 bâtimens de tranſport.

Le 19 juillet M. Boishebert a amené du Canada 150 ſauvages & autant de Canadiens, qu'il a conduit au travers des bois & des montagnes avec beaucoup de peines & de fatigues. Ils ſont campés à deux lieues d'ici : quinze de ceux-là ſe griſerent hier & entrerent chez une femme pour lui demander encore à boire. Elle leur en refuſa ; ils ont voulu l'étrangler ; on a crié à la garde, qui eſt venue auſſi-tôt ; un des ſauvages a mis la main ſur le fuſil du caporal dès qu'il eſt entré ; mais le ſoldat qui le ſuivoit lui a donné un coup de bourrade & lui a fait lâcher priſe. Les ſauvages ont entouré les trois hommes qui vouloient faire feu ; mais fort prudemment le caporal les en a empêché, & à coups de bourrade ils les ont obligés de ſortir de la maiſon. Ceux qui donnent à boire à ces gens-là ſont dans le cas d'être punis des galeres ; ce qui n'eſt point encore arrivé : mais ſi une bonne fois on pendoit le premier qui le fera, on ne verroit pas arriver ſi ſouvent d'auſſi triſtes aventures.

[20 *juillet.*] Nos équipages commencent à ſe rétablir : ceux qui ſe portent bien vont faire du bois & de l'eau.

Nous ſommes tous réparés à préſent & prêts à nous remettre en mer. En attendant nous faiſons toujours faire un jardin, d'où nous eſpérons tirer de la ſalade dans quelque tems d'ici; c'eſt beaucoup dans ce pays, où elle eſt fort rare. Tous les jours on va à la pêche, qui eſt fort abondante; ce qui fait grand bien à l'équipage, car on ne trouve point ici d'autres rafraîchiſſemens.

On va faire conſtruire une batterie à la pointe de l'islotte, qui puiſſe porter au large; car auparavant il n'y en avoit point, de ſorte qu'on ne pouvoit tirer ſur un vaiſſeau que quand il étoit dans la rade même. On va prendre pour cela les canons de la batterie-royale, dont les Anglois s'étoient ſervi dans le dernier ſiege pour prendre la ville.

On continue toujours à travailler avec beaucoup de vigueur aux fortifications de la ville, à la tête deſquelles eſt M. de Franquet, premier ingénieur de la Nouvelle-France & brigadier des armées du roi. On dit que c'eſt un fort habile homme. Il fait démolir actuellement le cap Noir, qui eſt une montagne de roches à un demi-quart de lieue de la ville & où l'on pouvoit établir des batteries pour la battre.

Le 17 les deux frégates la *Comete* & la *Brune* ont appareillé pour aller croiſer pendant quelque tems & ſecourir un bâtiment marchand qui eſt à quatre lieues d'ici bloqué par un brigantin.

Le 25 elles ſont rentrées avec le bâtiment, qui avoit eſſuyé un combat aſſez rude contre un autre bâtiment marchand.

Le premier d'août nous eſt arrivé un bâtiment marchand de la Rochelle, chargé de toutes ſortes de marchandiſes & de vivres. Il n'a rencontré qu'un petit corſaire, qui l'a chaſſé pendant quelque tems. Ordre de lever trois compagnies de volontaires tirés des pilotins de l'eſcadre. Le 2 M. Grenouil a paſſé en revue les trois compagnies de volontaires & le bataillon de la Marine.

Le 3, ſont arrivés une demi-douzaine de ſauvages, qui étoient partis avec Gautier, il y a environ quinze jours; ils ont amené trois priſonniers Anglois, dont un rapporte des choſes aſſez intéreſſantes.

Nous fûmes hier voir le camp des ſauvages que M. Boishebert a amené du Canada. Ils ſont 150 & autant de Canadiens. Ils ſont tous aſſez bien armés & paroiſſent avoir bonne envie de ſervir le roi, qu'ils nomment leur *pere de Paris*. Ils ſont campés dans une anſe du côté de la baye de Gabarus, où les Anglois firent leur deſcente quand ils prirent la ville. On y a fait de bons retranchemens, avec quelques pieces de canons, pour empêcher le débarquement, en cas que les Anglois y veuillent venir.

Sur les nouvelles que M. Dubois de la Motte a reçues que les Anglois devoient venir faire des tentatives, il a fait former des retranchemens dans preſque tous les endroits praticables pour les deſcentes. L'anſe la plus propre à cela étoit celle du grand Laurembec; auſſi y avoit-il mis plus de canons & d'hommes.

Le 7 d'août j'eus un ordre du commiſſaire de l'eſcadre de quitter le vaiſſeau & d'aller camper à Laurembec, pour pourvoir à la ſubſiſtance des troupes.

Le 8 je m'embarquai ſur la goëlette pour y faire porter les vivres néceſſaires pour 12 jours à 800 hommes, qui vinrent le lendemain. Mon premier ſoin fut d'y faire conſtruire des barraques pour y mettre les vivres à l'abri du mauvais tems.

Le 9 les troupes deſtinées pour la garde de ces trois anſes ſe rendirent à leurs poſtes; outre 600 hommes des ſoldats de la Marine, il y avoit 200 volontaires tirés des pilotins de toute l'eſcadre, commandés par des officiers de la Marine. Dans les commencemens il y a eu une grande confuſion, tant pour la diſtribution des vivres que pour l'arrangement de chaque poſte. Mais à préſent tout eſt en bon ordre. On attend les Anglois de pied ferme: comme il y a encore pluſieurs autres endroits qui ſont propres à débarquer, le général a eu

ſoin d'y envoyer aſſez de troupes pour s'y oppoſer.

Le 19 au ſoir nous avons vu 21 voiles angloiſes, au nombre deſquelles étoient 16 ou 17 vaiſſeaux de ligne & le reſte des frégates. Ils ſont venus aſſez proche de la ville pour diſtinguer très-clairement les vaiſſeaux qui ſont dans la rade. Le 20 nous les avons encore apperçus au matin; mais la brune eſt venue & nous les a cachés.

Dans le principe le camp n'étoit établi que pour douze jours, mais comme les Anglois n'ont encore fait aucune tentative, le général craint qu'ils ne reparoiſſent; ainſi il nous fait délivrer pour douze autres jours de vivres. Pour moi, je ne crois pas que nous les conſommions tous; car voici le tems où les coups de vent deviennent fréquens, ce qui les obligera à prendre le large: s'ils étoient ſurpris à la côte, ils ſeroient très-mal dans leurs affaires.

Le général a donné ordre aux vaiſſeaux qui étoient dans le fond de la baye de ſe touer, pour venir mouiller dans la grande rade, afin d'être à portée de ſortir avec toute l'eſcadre au premier ſignal.

Nous attendons toujours avec grande impatience que les Anglois ſe décident, ou d'une façon ou de l'autre. Il entra hier un bâtiment venant de la Rochelle, chargé de vivres, qui rapporta avoir vu l'eſcadre Angloiſe dans le S. O.

Les Anglois ne s'étant pas remontré, M. Dubois de la Motte a jugé qu'il n'étoit plus à propos de garder le détachement de la Marine & les volontaires au cap de Laurembec; ainſi il a donné ordre à M. de Caſtillon, commandant du camp, de faire détenter & rembarquer les troupes dans les chaloupes qui étoient venues les prendre au fond de la baye.

Quant aux affaires du Canada, voici une lettre circonſtanciée qui vous en inſtruira.

N°. VIII. [Page 107.] *Copie d'une lettre écrite de Quebec le 10 août 1757, au ſujet des affaires qui ſe ſont paſſées dans le Canada.*

DEPUIS la priſe de Chouaghen, tous les villages des cinq nations Iroquoiſes ſe ſont déterminés à prendre notre parti, ou à demeurer neutre. Ils ont envoyé au mois de novembre dernier une ambaſſade à M. le général, compoſée de 200 de leurs principaux chefs. Ils ont fait un ſéjour à Montréal de près de deux mois, où ils ont été accueillis avec toutes ſortes de témoignages d'amitié; ils ont préſenté à notre gouverneur pluſieurs colliers portant des paroles importantes pour la colonie. Un des colliers étoit pour nous aſſurer qu'ils avoient vu avec plaiſir le ſuccès de notre entrepriſe ſur Oſwego ou Chouaghen; un autre, portant leurs engagemens pour ne jamais permettre que les Anglois vinſſent faire de nouveaux établiſſemens ſur le lac Ontario, ni dans les environs; un autre, pour nous engager à établir au milieu de leurs villages de magaſins pour leur fournir leurs beſoins, & y recevoir le produit de leur chaſſe; un autre, pour nous offrir leurs jeunes guerriers pour nous aider à combattre nos ennemis. Toutes ces paroles ont été reçues très-favorablement, & pour leur en donner de ſûrs témoignages, on les a comblés de préſens, avant de les renvoyer dans leurs villages.

Le 21 de janvier M. de Rouilly, faiſant fonction de major à Saint-Fréderic, prit les ordres de M. de Luſignan, commmandant au fort de ce nom, pour ſe rendre à celui de Carillon, pour y tranſporter des vivres & autres proviſions, avec huit traînées attelées chacune de deux chevaux, & eſcortées de quinze ſoldats, un ſergent & deux officiers de Royal-Rouſſillon & de la Marine. Trois traînées & dix ſoldats avoient pris le devant, & étant à la preſqu'iſle, M. de Rouilly apperçut les ennemis qui ſortoient du bois au nombre de 70 à 80 hommes,

hommes, qui attaquerent les trois traînées, sept de nos hommes furent faits prisonniers & trois se sauverent en rebroussant chemin sur leurs chevaux. Les ennemis les poursuivirent, mais inutilement. M. de Rouilly détacha un homme à cheval pour en informer M. de Lusignan, qui envoya promptement à leur secours 100 hommes sans vivres & peu de munitions, tant sauvages, que soldats Canadiens, ou volontaires. Quatre officiers, cinq cadets & deux volontaires furent détachés ensuite pour porter les vivres & munitions, & notre petit détachement fit une marche forcée pour couper chemin à l'ennemi. A deux heures après-midi il fut rendu au lieu où il devoit l'attendre; une heure après il apperçut les Anglois qui marchoient au petit pas & en chantant. La moitié de notre détachement fit une décharge de mousqueterie qui ne produisit aucun effet. Le combat s'engagea alors avec opiniâtreté & dura jusqu'à la nuit; l'ennemi, en fuyant, prit un terrein avantageux. A huit heures du soir deux Canadiens vinrent avertir le commandant que les munitions manquoient. On fit partir 25 hommes pour les porter; ils se rendirent à neuf heures, pour lors l'ennemi abandonna le champ de bataille, & prit la fuite vers la baye. Leur perte a été de 40 hommes tués, dont trois officiers & huit prisonniers, dont deux de blessés; ceux qui ont pris la fuite, l'étoient presque tous vraisemblablement, puisqu'il ne s'en est rendu que trois au fort George, d'où étoit parti ce détachement. Nous avons perdu dans cette occasion onze hommes morts sur le champ de bataille, y compris un sauvage; nous y avons eu 26 blessés, dont M. de Basserode, capitaine de Languedoc, qui commandoit ce détachement, est du nombre, outre quatre cadets, dix-sept soldats, deux Canadiens & deux sauvages.

M. de Vaudreuil ayant résolu de faire un parti d'hiver pour tenter une expédition sur le fort George, ordonna en conséquence un détachement de 1600 hommes, dont 300 des troupes de terre aux ordres de M. Poulariez, capitaine des grenadiers du régiment de Béarn, 300 de

la marine, 600 Canadiens & 400 ſauvages. Ce détachement étoit commandé par M. de Rigaud, frere du gouverneur-général, ayant ſous ſes ordres M. de Longueil, lieutenant de roi de Quebec ; M. Dumas, capitaine des troupes de la colonie, faiſant fonction de major-général & M. le Mercier, commandant d'artillerie, faiſant celle d'ingénieur. Ce détachement partit de Montréal au commencement de mars & ne ſe rendit, à cauſe des mauvais tems, que le 9 ; d'où il partit le 15, en paſſant au ſud du lac Saint-Sacrement ; il fut camper le 18 à une lieue & demie du fort George. M. Poulariez, accompagné de MM. Dumas, Raymond & Savournin, eurent ordre d'aller reconnoître ce fort à un quart de lieue ; ils apperçurent l'ennemi en mouvement ; ce qui leur fit douter du ſuccès de l'eſcalade, qui avoit été projettée, & ſur leur rapport M. de Rigaud y renonça. Le 19 les ſauvages & quelques Canadiens fuſillerent juſqu'au pied du fort. Les 20, 21 & 22 on travailla à brûler un petit fortin, où il y avoit quelques volontaires qui, à l'approche de notre détachement, ſe réfugierent dans le fort : 300 bateaux, quatre barques, deux hangards, un hôpital, quelques baraques, un moulin à ſcier, quantité de bois de chauffage & de conſtruction furent également brûlés. M. le Mercier, par ordre de M. le commandant, fut ſommer celui du fort de ſe rendre ; mais il répondit que, dût-il périr avec toute ſa garniſon, il vouloit auſſi bien ſe défendre dans un mauvais poſte, comme dans un bon. Dès-lors on ſe retira.

Les Anglois n'ont fait aucune ſortie. Les ſauvages aſſurent en avoir tué une vingtaine, qui étoient ſortis du fort ; mais on y ajoute peu de foi.

Notre perte a été de cinq hommes tués & de ſix bleſſés.

M. Wolf, officier partiſan à la ſuite des troupes de terre, déſeſpéré de ce qu'on n'avoit pu à quatre repriſes différentes mettre le feu à une barque de 16 canons, qui étoit encore ſur le chantier & ſous le canon du fort, demanda la permiſſion d'y aller avec vingt hommes, aſſurant qu'il la brûleroit ſans faire uſage des artifices ordi-

naires : on le lui permit ; il fit des fagots de bois sec, prit un pot de graisse, avec une hache, dont il se servit pour faire cinq trous dans le corps du bâtiment, y insinua son bois & sa graisse & le brûla à la barbe des ennemis, qui firent un grand feu de dessus les remparts ; mais ils n'oserent sortir.

On a fait dans le mois de juin divers partis de sauvages & Canadiens, dans la vue d'avoir des nouvelles certaines de l'ennemi, & des mouvemens qu'il pouvoit faire. Ces partis ont fait des prisonniers en différens endroits, qui se sont tous accordés à dire que le fort George étoit gardé par 15 à 1800 hommes & le fort Lydius par 5 à 6000 : que leur grande armée, ainsi que mylord Loudon, s'étoit rendue sur le bord de la mer pour une entreprise importante. Ces connoissances ont déterminé nos généraux à faire le siege de ce premier fort, &, selon les circonstances, peut-être les attaquera-t-on tous les deux à-la-fois.

La longueur & la violence de l'hiver ont retardé notre navigation & l'arrivée des premiers vaisseaux de l'Europe ; par conséquent l'ouverture de la campagne ne s'est pas faite aussi à bonne heure qu'on se l'étoit proposé, de sorte que les dernieres divisions de nos troupes n'ont pu se rendre que vers la fin du mois de juin au fort de Vaudreuil ou de Carillon. L'artillerie & tout l'attirail nécessaire pour un siege, y ont été rendus aussi-tôt, malgré les difficultés de la navigation & des portages. M. Jacau, qui a été fait capitaine d'artillerie cette année, y signale son zele ; il a inventé un bateau, dans lequel trois hommes peuvent exécuter le service d'une piece de canon de six, qui tire aussi avantageusement en se battant en retraite, qu'en poursuivant l'ennemi ; je crois que cette espece de bateau sera d'un très-grand service sur le lac Saint-Sacrement, attendu que son mouvement est facile, qu'il tire très-peu d'eau, & qu'il n'est pas d'une plus grande capacité qu'un canot de huit places. Cependant les hommes sont à l'abri de la mousqueterie, & le canon ne paroît que lorsqu'il tire.

M. le marquis de Montcalm partit de Montréal le 13

de juillet & se rendit le 18 à Carillon. Le 20 il détacha M. de Saint-Ours, officier de la colonie, avec dix Canadiens choisis, dont cinq freres nommés les Paul de Sorel, pour aller à la découverte dans le lac. Lorsqu'ils furent vis-à-vis du pain de sucre, cinq berges Angloises de 60 hommes chacune, sortirent d'une crique qui formoit une pointe & les cernerent, avec 150 autres Anglois qui étoient à terre : le canot de M. de Saint-Ours eut le bonheur de s'échapper & de gagner une petite isle ; là ils attendirent l'ennemi de pied ferme, & lorsqu'il fut à demi-portée du pistolet, il fit une décharge qui mit le désordre dans les berges ; la seconde & la troisieme acheverent de les déconcerter : ils se retirerent honteusement & M. de Saint-Ours se rendit à Carillon avec sa petite troupe, après avoir tué une cinquantaine d'Anglois ; il ne lui en a coûté qu'une légere blessure. Un des Paul a eu cinq coups de feu, mais peu dangereux.

Cette petite aventure ayant fait connoître à M. de Montcalm que l'ennemi avoit dessein d'insulter nos gardes avancées pour tâcher, sans doute, de faire quelques prisonniers, détacha M. Marin avec 300 sauvages & 100 Canadiens pour aller faire des courses par la route de la riviere du Chicot. Il partit de Carillon le 21 : le même jour il se rendit au fond de la baye & trouva là une patrouille de 10 Anglois qu'il tua ; les sauvages leverent les chevelures & une centaine relâcha à Carillon : il continua sa marche du côté du fort Lydius, & le 22 il rencontra une garde avancée de ce poste de 50 hommes, qu'il tua également, à la réserve d'un seul homme qui fut fait prisonnier. Il y eut encore une centaine de sauvages qui, après avoir levé des chevelures, s'en retournerent à Carillon. Il ne demeura que 180 hommes avec M. Marin. Il poursuivit sa route & arriva le 23 à la vue du camp ennemi, sous le canon du fort Lydius ; il y fit sa décharge à la pointe du jour, leur tua beaucoup de monde & mit l'alarme dans le camp. Environ 2000 hommes prirent les armes en tumulte & sortirent de leurs retranchemens pour attaquer nos 180 braves, qui

s'étoient retirés sur le bord du bois ; ils fusillerent pendant deux heures & demie avec ce nombreux corps, dont ils abattirent bien des membres. Ce qui paroîtra de plus surprenant, c'est qu'ils eurent le bonheur de ne pas perdre un seul homme, si ce n'est un Canadien qui mourut de fatigue deux jours après. M. Marin s'est rendu au camp le 25.

Le 22 M. de Montcalm détacha aussi 400 hommes sous les ordres de M. Corbiers, officier de la colonie, savoir : 300 sauvages & 100 Canadiens. Ils eurent ordre de battre le lac pour tâcher de découvrir les berges angloises qui avoient attaqué M. de Saint-Ours. Ils ne furent pas longtems sans rencontrer l'ennemi. Le 25 ils apperçurent, un peu au-delà du pain de sucre, 23 berges & deux esquifs anglois. Nos gens gagnerent l'isle, où M. de Saint-Ours s'étoit si bien défendu. L'ennemi voulut s'en approcher, mais quand il fut à demi-portée, nos sauvages & Canadiens, après avoir fait leur fameux cri, firent une décharge si heureuse, que les Anglois prirent le large pour trouver leur salut dans la fuite. Mais ce fut inutilement, nos agiles canots d'écorce & nos bateaux les eurent bientôt joints : ils les atteignirent au milieu du lac & leur livrerent un combat naval des plus terribles. Ce parti ennemi fut entiérement défait ; il étoit composé d'un colonel, de 4 capitaines, 4 lieutenans, 4 enseignes & 360 soldats. Il étoit parti du fort George, dans l'intention de faire des prisonniers dans nos postes avancés : vingt-une berges & les esquifs ont été pris ; il s'y est trouvé 180 morts & 146 prisonniers, parmi lesquels il y a 6 officiers. Les deux berges qui ont échappé sont extrêmement maltraitées. Il faut avouer que tout ceci a bien l'air d'un conte. Cependant c'est la pure vérité, & ce qui doit paroître plus surprenant, c'est que nous n'avons pas encore perdu un seul homme dans cette occasion.

Toute notre armée s'est mise en marche à la fin du mois pour le fort George. Elle est composée de 4000 hommes de troupes réglées, 4000 Canadiens & 2000

ſauvages : 4000 hommes vont par terre aux ordres de M. de Levy, 3000 hommes par le lac, ayant à leur tête M. de Montcalm, & le reſtant occupera quelques poſtes qu'il eſt néceſſaire de garder. Nous aurons à cette entrepriſe quarante bouches à feu. Dieu veuille nous y donner un heureux ſuccès !

Copie d'une lettre écrite de Quebec le 17 août 1757, au ſujet de la priſe & de la capitulation du fort George.

Nous avons appris hier par un courier extraordinaire que le fort George eſt dans la poſſeſſion du roi de France. Voici la capitulation.

Articles de la capitulation accordée au lieutenant-colonel Monro, pour la garniſon de S. M. Britannique du fort Wiliam-Henri ou George, camp retranché qui y eſt joint & ſes dépendances, par M. de Montcalm, général des troupes de S. M. Tr. Chr. en Canada, le 9 août 1757.

ARTICLE PREMIER. La garniſon du fort William-Henri & les troupes qui ſont dans le camp retranché y joint, ſortiront avec les armes & bagages des officiers & ſoldats ſeulement. Ils ſe retireront au fort Edward, eſcortés par un détachement des troupes Françoiſes & par quelques officiers interpretes attachés aux ſauvages, & partiront demain matin à bonne heure.

ART. II. La porte du fort ſera remiſe après la ſignature de la capitulation aux troupes de S. M. Tr. Chr. & le camp retranché au moment du départ des troupes de S. M. Britannique.

ART. III. On remettra de bonne-foi aux troupes de S. M. Tr. Chr. toute l'artillerie, munitions de guerre & de bouche, & généralement tout, excepté les effets des officiers & ſoldats, ainſi qu'il eſt ſpécifié dans le premier article ; & pour cet effet il ſera remis avec la capitulation un inventaire exact des munitions & effets qui ſont l'objet de cet article, en obſervant qu'il s'étend ſur les forts, retranchemens & dépendances.

ART. IV. La garniſon du fort, camp retranché & dépendances, ne pourra ſervir de 18 mois, à compter de ce jour, contre S. M. Tr. Chr. ni contre ſes alliés; & l'on remettra avec la capitulation un état exact de ces troupes, où ſera compris le nom des officiers-majors, autres officiers, ingénieurs, artilleurs, commiſſaires & employés.

ART. V. Dans le cours de trois mois ſeront remis à Carillon tous les officiers, ſoldats, Canadiens, femmes & ſauvages qui auront été pris par terre depuis le commencement de cette guerre dans l'Amérique ſeptentrionale, & moyennant le reçu des commandans François, auxquels on les remettra, pareil nombre de la garniſon du fort George pourra ſervir ſuivant le contrôle qui en ſera remis par l'officier Anglois qui conduira les priſonniers.

ART. VI. Il ſera donné un officier pour ôtage juſqu'au retour du détachement, qui eſcortera les troupes de S. M. Britannique.

ART. VII. Tous les malades & bleſſés qui ſeront hors d'état d'être tranſportés au fort Edward reſteront à la garde du marquis de Montcalm, qui en prendra le ſoin convenable & les renverra auſſi-tôt après leur guériſon à leur garniſon.

ART. VIII. Il ne ſera pris de vivres pour la ſubſiſtance des troupes de S. M. Brit. que pour aujourd'hui & demain.

ART. IX. Le marquis de Montcalm voulant donner au lieutenant-colonel Monro & à ſa garniſon des marques de ſon eſtime par rapport à leur défenſe honorable, leur accorde une piece de canon du calibre de ſix.

Fait dans la tranchée, ſous le fort William-Henri, le 9 août 1757, à midi.

Accordé au nom de S. M. Tr. Chr., ſuivant le pouvoir que j'en ai du marquis de Vaudreuil, ſon gouverneur & lieutenant-général en la Nouvelle-France.

Les Anglois ſe ſont un peu moins défendu dans cette place qu'à Chouaghen. Nous avons ouvert la tranchée

le 4 de ce mois, &, comme vous voyez, ils se sont rendus le 9 à midi. Leur perte a été de 150 hommes, dont six officiers de marque. Leur garnison étoit composée de 2000 hommes, & ils ne manquoient ni d'artillerie ni de munitions d'aucune espece. Cependant cette conquête ne nous a coûté que 25 hommes, savoir: 14 sauvages, 6 Canadiens & 5 soldats. Nous avons eu à-peu-près pareil nombre de blessés. Je crois que nous ne formerons pas d'autres entreprises cette campagne.

Nous joignons ici une relation propre à éclaircir le commencement de la guerre, qui auroit dû être placée plus tôt, mais que nous n'avons retrouvée que depuis peu.

DÉTAIL du fort Duquesne, situé par 40 degrés, 30 minutes de latitude, sur le confluent des rivieres de Malanqué & d'Oyo.

Les Anglois, environ vers l'an 1750, bâtirent une espece de fort auprès de la riviere de Malanqué, à 400 lieues de Quebec, où pour lors elle se décharge dans l'Oyo: quelques traiteurs vinrent sur cette derniere riviere & bâtirent des cabanes pour la commodité de leur commerce. L'on en eut avis à Quebec, & comme pour aller à Mississipi on descend l'Oyo, l'on craignit que cet établissement ne devînt par la suite assez considérable pour empêcher la communication de ces deux colonies: pour prévenir cet incident on résolut aussi d'y faire un établissement fortifié. L'on envoya en 1752 un détachement de Canadiens & de sauvages, qui, ayant trouvé les traiteurs dans l'Oyo, les amenerent prisonniers à Quebec. L'on fit sur-le-champ une levée de milices & de troupes, qui se rendirent sur cette même riviere au printems de 1753. Ils y construisirent un fort sur la fourche de l'Oyo & Malanqué, composé de quatre bastions, dont un répond à l'angle des rivieres. Cette partie qui borde l'eau est simplement palissadée, & celle du côté de terre est faite d'une terrasse soutenue d'un encadrement de bois. Le tout consiste en vingt-six toises

de dehors en dehors, & c'eſt ce qui porte le nom de fort Duqueſne, nom qu'il tire du capitaine de vaiſſeau qui commandoit alors dans cette colonie.

Quand cet établiſſement fut en état, on envoya un officier avec un détachement de quinze hommes pour ſommer les Anglois d'abandonner le fort qu'ils avoient bâti ſur notre terrein, fondés ſur ce que nous ſommes en poſſeſſion de tout ce pays, juſqu'aux montagnes qui nous ſéparent de la Nouvelle-Angleterre. Cet officier n'eut pour toute réponſe qu'une décharge de mouſqueterie dont il fut tué avec partie des ſiens, le reſte fut fait priſonnier. L'on envoya ſur-le-champ un détachement de 250 hommes, compoſé de milices & de ſauvages, qui furent inveſtir le fort & l'obligerent à capituler. La garniſon étoit de 400 hommes. Par la capitulation les Anglois s'obligerent de quitter cet établiſſement & reconnurent que l'on n'étoit venu les attaquer que pour venger la mort des François qu'ils avoient aſſaſſiné à la porte de leur fort l'année précédente. On convint qu'il reſteroit deux capitaines en ôtage juſqu'au retour des priſonniers, qu'ils avoient envoyé à la Virginie & qu'ils promirent de rendre ſous deux mois; en conſéquence on les laiſſa aller ſans les inquiéter, & les deux ôtages furent conduits à Quebec, où ils ſont encore.

Pendant l'hiver de 1754, on eut avis que les Anglois faiſoient beaucoup de préparatifs pour pouvoir détruire le fort Duqueſne. Sur cet avis on fit mettre en marche les milices du détroit & du fort de Michili Makino, ainſi que les ſauvages des environs; l'on détacha auſſi quelques troupes de Quebec: ce qui comprenoit environ 1200 hommes, tant ſauvages que Canadiens; il en reſtoit encore une partie au paſſage de la riviere aux Bœufs, qui n'a pu avoir part à l'affaire dont il eſt queſtion.

Selon les perſonnes qui ont quelques connoiſſances de ce pays, l'on prétend que ſi l'on veut conſerver ce poſte, il faut y faire un établiſſement plus conſidéra-

ble & & le mettre en état de pouvoir attendre du secours, qui ne peut être que très-long-tems à s'y rendre, tant du détroit que du Niagara, qui sont les postes les plus voisins.

Affaire du 9 juillet 1755.

On eut avis du fort Duquesne, que les Anglois étoient partis pour venir le surprendre. Le commandant forma aussi-tôt un détachement de 250 François & 650 sauvages pour aller à la rencontre de l'ennemi.

Ce parti se mit en marche le 9 à huit heures du matin & se trouva à midi en présence des Anglois qui n'étoient également plus qu'à trois lieues du fort. On engagea l'affaire sur-le-champ : le feu de l'artillerie ennemie fit reculer les nôtres par deux fois. M. de Beaupreau, commandant, fut tué à la troisieme décharge. M. Dumas le remplaça & s'acquitta parfaitement bien de son devoir. Nos François, soutenus des sauvages, firent plier les Anglois, quoique sans artillerie : l'ennemi commença à se battre en ordre de retraite, mais voyant que l'ardeur de nos gens, loin de se rallentir, ne faisoit qu'augmenter, enhardis par le succès, il fut obligé de céder après quatre heures d'un feu très-vif. M. Dumas, à qui il ne restoit que très-peu de François auprès de lui, ne voulut point s'engager à la poursuite des ennemis ; il crut plus prudent de rentrer dans le fort ; mais le lendemain il chargea de cette expédition les sauvages du détroit & ceux de Machilimakins : nous restâmes donc maîtres du champ de bataille.

L'on compte que la perte des ennemis monte à 1500 hommes, 100 bœufs, environ 400 chevaux, leurs pavillons, leur caisse, leur artillerie, &c.

De notre côté, nous n'avons perdu que 3 officiers, 5 soldats & 15 sauvages : environ 20 blessés.

Le 13 août on marquoit que M. Dieskaw, brigadier d'armée, envoyé pour commander les troupes qui ont passé dans l'escadre de M. Dubois de la Motte, étoit en marche à la tête des bataillons de la Reine & de

Béarn, pour aller ſecourir le fort Fréderic ſur le fleuve Saint-Laurent.

Le zele a été ſi grand parmi les habitans de Montréal, que nul âge, nul état, nulle raiſon ne leur a paru pouvoir les diſpenſer de ſuivre ce commandant.

N°. IX. [Page 112.] *Sommaire de ce qui s'eſt paſſé pendant l'apparition & le ſéjour de la flotte Angloiſe, commandée par l'amiral Hawke, ſur les côtes d'Aunis & de Saintonge, depuis le 20 ſeptembre juſqu'au 2 octobre 1757.*

Le mardi 20 ſeptembre 1757 on battit la générale à Rochefort, à 9 heures du ſoir, ſur l'apparition de la flotte Angloiſe dans les Pertuis. Le *Prudent* & le *Capricieux*, commandés par MM. Deſgoutte & la Filliere l'aîné, capitaines de vaiſſeaux, étoient alors en rade; ils travaillerent à rentrer en riviere & y réuſſirent.

Le mercredi 21 à 6 heures du ſoir autre générale, pour avertir que l'eſcadre approchoit, qu'elle étoit compoſée de 18 (1) gros vaiſſeaux, 3 frégates, 58 bâtimens, 2 galiotes à bombes & 2 brûlots.

Le jeudi 22 on vit arriver la formidable flotte vers les 6 heures & demie du ſoir près de Fouras. L'isle d'Aix la cachoit: il ne s'en fallut pas de dix toiſes que le premier vaiſſeau ne l'abordât. M. Dupin de Belugarg, capitaine de vaiſſeau, qui commandoit dans le fort de Fouras, y étoit alors occupé à faire les plattes-formes, dont quatre à cinq n'étoient pas encore en état: il n'y avoit alors que 150 hommes d'un détachement de Béarn & autant de Bigorre, & environ 700 gardes-côtes. Le lieutenant-colonel de Rouergue commandoit les troupes qui étoient hors du fort.

(1) Il y avoit 18 vaiſſeaux, 4 frégates, 2 galiotes, 2 brûlots & 80 bâtimens de tranſports.

Le vendredi 23, M. de Langeron, lieutenant-général, y arriva à six heures du matin. Il fit venir le peu de troupes de la Marine & des Suisses, qui composoient un bataillon de 800 hommes, commandés par M. du Poyet, capitaine de vaisseau, qui étoit campé au Vergeroux. On visita le matin un petit bois qui étoit entre le fort de Fouras & la redoute de Vergeroux. Dans la même journée il fut retranché avec une promptitude extraordinaire. Dès le matin douze des plus gros vaisseaux étoient en rade, à l'endroit où mouillent ordinairement nos vaisseaux : à midi & demi le *Magnanime*, l'un de leurs vaisseaux, s'échoua sur une roche qui est vis-à-vis la batterie de l'isle d'Aix : deux autres vaisseaux approcherent aussi le plus qu'ils purent, & le feu du *Magnanime* fut si vif, que la batterie de 16 canons que commandoit M. de la Boucherie Fromenteau, lieutenant d'artillerie, fut entiérement bouleversée, & les canonniers qui ne purent soutenir la mitraille, mirent ventre à terre, & M. de la Boucherie ne put les faire relever. Il y eut dans l'action un canonnier de tué, 7 à 8 blessés : M. de Puibernier, enseigne de vaisseau, reçut un coup de fusil dans la cuisse & une contusion au visage. Un officier de milice qui commandoit dans le fort, amena le pavillon ; d'autres assurent qu'il fut coupé par un coup de canon, qui emporta la drisse. Quoi qu'il en soit, l'attaque du fort & sa reddition n'ont duré que trois quarts-d'heure. (1) A sept heures du soir le régiment Royal-Dragons se rendit à Fouras : on craignoit avec raison & épouvante qu'ils n'attaquassent pas Fouras & n'entrassent en riviere, où les défenses n'étoient point encore arrangées. S'ils avoient pris ce parti, nous étions perdus sans ressource, & il n'auroit plus été question du port de Rochefort.

Le samedi 24 ils ne furent pas plus entreprenans, & notre crainte augmentoit toujours.

(1) Elle en a duré cinq.

Le dimanche 25 elle fut pouſſée à l'extrême, parce que la flotte fit une évolution ; les plus gros vaiſſeaux, au nombre de neuf, reſterent au mouillage de l'isle d'Aix & le reſte de la flotte ſe rangea devant le Platin d'Angoulin en ligne ; on diſoit que dans cette diſpoſition les gros vaiſſeaux attaqueroient le fort de Fouras & de l'isle Madame, les autres s'empareroient de l'entrée de la riviere & que ceux qui étoient devant le Platin arrangeroient leurs troupes de débarquement ſur leurs chaloupes & bateaux plats, & partiroient de là pour entrer en riviere & faire leur deſcente au Platin ; qu'ils s'y formeroient, cette partie n'étant gardée que par les régimens de Béarn & de Bigorre, qui, n'étant point complets, avoient encore fourni 300 hommes, le tout commandé par M. Rouſſiac : enfin ils n'ont rien tenté & nous ne devons notre ſalut qu'à leur inaction & à la Providence ; la flotte a demeuré toujours dans cette poſition juſqu'à ſon départ.

Les 26, 27 & 28, qui étoient les plus fortes marées, avec un tems favorable furent employés par pluſieurs de leurs chaloupes à ſonder la côte & nos forts les faiſoient retirer, lorſqu'ils s'approchoient à la portée du canon : pour lors nous avions environ 8000 hommes ſur nos côtes ; ſavoir, 3000 à Angoulin, commandés par M. de Rouſſiac ; 2000 à Fouras, par M. de Langeron, & 3000 dans la Saintonge, depuis le travers de l'isle Madame juſqu'à Soubiſe, ſans compter ce qu'il pouvoit y avoir à Oleron & du côté de Brouages & de Marennes : ces derniers étoient commandés par M. de Surgeres. Nous étions pour lors à Rochefort en aſſez bon ordre. Il y avoit ſur nos remparts 62 pieces de canons depuis 8 juſqu'à 36 livres de balle.

Le jeudi 29 une galiote à bombes s'approcha le plus qu'elle pût de Fouras & y jetta cinq bombes, qui tomberent à plus de 100 toiſes du fort. Nos deux chaloupes canonnieres, qui étoient dans une petite anſe de Fouras, commandées par MM. Beaumanoir & Férou, enſeigne de vaiſſeau du port de Breſt, s'avan-

cerent & tirerent plusieurs coups de leur canon de 24, dont trois porterent à la galiote. Sur le signal qu'elle fit, il se détacha une frégate & plusieurs chaloupes qui la remorquerent ; elle étoit déjà à la bande ; d'autres disent qu'elles ne firent que l'accompagner.

Le vendredi 30, tout fut tranquille & demeura dans la même position, à la réserve des vaisseaux de guerre qui laisserent la rade de l'isle d'Aix & furent joindre tous ceux qui étoient toujours restés en ligne devant le Platin d'Angoulin ; & on s'apperçut qu'ils se laissoient dériver avec le jussant dans la rade de chef de baye : plusieurs petits bâtimens qui étoient restés en rade de l'isle d'Aix firent la même manœuvre ; enforte que la rade se trouva sans aucun bâtiment. Sur le soir on s'apperçut qu'une frégate revenoit à la voile ; elle resta quelque tems en travers devant l'isle d'Aix.

Le premier octobre ils évacuerent avec un bon vent de N. E., lorsqu'il y avoit moins d'apparence de le croire, & dans la matinée disparurent entiérement.

Le dimanche 2 dudit mois, dès le matin le camp fut levé en partie, & nos troupes de marine, ainsi que les Suisses, rentrerent à Rochefort.

On ne sait quelle route l'escadre a prise ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle a disparu.

Il y a apparence que la maison du roi, qui a commencé à partir le 29 recevra contre-ordre en route, non pour s'en retourner, mais pour s'arrêter.

Traitement fait à la garnison & aux habitans de l'isle d'Aix, par les généraux Anglois.

La garnison a été faite prisonniere de guerre ; le régiment de milices, les canonniers & matelots ont été embarqués sur la flotte Angloise, ainsi que cinquante maçons qui étoient dans l'isle pour les travaux du roi : ce qui fait en tout 500 hommes.

Les officiers d'artillerie & bombardiers ont été remis sur leur parole, & ne pourront servir pendant toute la guerre.

Les fortifications ont été rasées par les mines qu'ils ont fait jouer, où ils ont perdu cinq de leurs gens.

Deux coulevrines & plusieurs mortiers, ainsi que la cloche du fort & celle de l'église, ont été embarqués dans leurs vaisseaux & ils ont cassé les tourillons aux canons qu'ils ont laissé.

Les vivres qui se sont trouvés dans l'isle, appartenant au roi, ont été donnés par les ennemis aux habitans, pour les indemniser de leurs pertes, sous les conditions qu'on ne les leur ôteroit pas après leur départ.

Ils ont aussi donné environ 2000 liv. pour être distribuées auxdits habitans, en considération du dommage qui avoit pu leur être fait.

Un matelot qui vouloit violer une femme de l'isle, en a été empêché par plusieurs officiers Anglois; ils l'ont fait punir à leur bord & ont boursillé entr'eux une somme de 50 écus, qu'ils ont fait remettre à cette femme, pour l'indemniser de l'incendie que la fureur de ce matelot avoit occasionné dans sa maison.

Voici quel étoit l'état du port lorsque les Anglois y sont venus: on pourra juger des pertes que notre marine auroit faites.

Vaisseaux armés au port de Rochefort, à la fin de 1756 & en 1757.

VAISSEAUX.	Can.	MM. Command.	Destination.
Le Duc de Bourg.	80	D'Aubigny, chef d'escadre.	[A Louisbourg.]
Le Glorieux.	74	Chavagn. capit.	[A Louisbourg.]
Le Florissant	74	De Maureville, capit.	[Encore dans le port sans armement & sans matelots.]
Le Prudent	74	Le marq. Desgoutes, capit.	[En route pour Brest, & doit, dit-on, se joindre à l'escadre de M. de Conflans.]
Le Juste	70	Le chevalier de Macnemara.	[A Brest, fait partie de l'escadre de M. de Conflans.]

Vaisseaux.	Can.	MM. Command. Destination.
Le Dauphin-Roy.	70	Durtubie. [A Louisbourg.]
Le Hardi. . .	64	De la Touche le Vaner, capit. [A la Martinique & à Saint-Domingue.]
L'Inflexible . .	64	De Tilly, capit. mort. [A Louisbourg, de l'escadre de M. de Beaufremont.]
Le Capricieux .	64	De la Fiiure, capit. [En route pour Brest.]
L'Eveillé. . .	64	De la Merville. [A Louisbourg]
Le Raisonnable.	64	Le chev. de Rohan. [Non encore lancé à l'eau & déjà en armement.]
L'Aigle . . .	50	[A Brest.]
L'Aluin . . .	50	
Le Warwick. .	50	Duchaffault, capit. [A Brest.]

En Construction.

L'Impétueux .	90	[Les couples & la quille faits, mais non encore montés.]
La Bellone . .	30	[A trois quarts faite, mais encore sur le chantier, sans ouvriers.]
L'Orion . . .	74	Il n'en est pas encore question, ordonnés & sur le papier seulement.
L'Astronome. .	70	
Un Inconnu . .	64	
La frég. *la Reveche*	30	

Frégates.

L'Hermione. .	26	Dubos, lieut. de vaisseau.
L'Athalante. .	34	De Lizardais, capit. [A Cayenne, ensuite à la Martinique.]
Le Zéphir . .	30	De Beauchesne, capit.
La Diane. . .	30	[Désarmée.]
La Fidelle . .	26	De Vaudreuil, lieut.
La Fripponne .	24	Boscal de Réal, lieut. [En croisiere.]
La Valeur . .	20	
La Hyacinthe .		Garnur, cap. de brûlot. [Armée pour une destination inconnue.]

Flutes.

L'Outarde . .	16	Pingnest. [A Saint-Domingue.]
La Fortune . .		Riouffe, lieut. de port. [A l'Isle-Royale.]

Vaisseaux.	MM. Command.	Destination.
Le Rhinoceros .		[A une mission inconnue.]
Le Messager. .		[En Angleterre, vaisseau parlementaire.]

GABARRES, *ou bâtimens de cabotage.*

La Chevre.
La Caille.
La Perdrix.
La Pie.

TRAVERSIERS.

Le Cormorand .	Commandé par M. Soulard, officier-bleu.
Le Saint-Jean .	

CHALOUPES CARCASSIERES.

L'Anguille . .	Feron, enseigne.
L'Aventure . .	Beaumanoir, idem.

Etat des troupes à passer dans le pays d'Aunis.

Régimens.	*Bat.*	*Li. où ils sont.*	*Dép.*	*Arr. à la Roch.*
Gardes-Franç. .	2	Paris. .	29 sept.	12 octob.
Idem	2	Paris. .	1 octob.	14
Gardes-Suisses .	2	Paris. .	3 octob.	16
Limousin . . .	2	Caen. .	27 sept.	13
Royal-Vaisseau.	2	Valogne	29 sept.	15
Languedoc . .	4 esc.	Saint-Lo	2 octob.	17
Bouillon . . .	2 bat.	Mezieres	28 sept.	19
Gardes-du-Corps.		Versailles	30 sept.	22
Mousquetaires.		Paris.	2 & 4 octob.	23 & 24
Gendarmes & Chevaux-légers.		Versailles	5 octob.	26
Grenadiers à cheval		Troyes	5 octob.	27

N°. X. [Page 14c.] *Chanſon ſur M. de Clermont. Air de Joconde.*

Au lieu du comte de Clermont
L'on devoit cette année,
Nommer Chriſtophe de Beaumont (1)
Pour commander l'armée.
Plus brave qu'un carcaſſien (2)
Qui jamais ne recule,
Il eût fait à l'Hanovrien
Comme il a fait à la bulle.

Autre ſur le même.

Est-ce un abbé? l'égliſe le renie.
Un général? Mars l'a bien mal traité:
Mais il lui reſte au moins l'académie;
N'y fût-il pas muet par dignité! (3)
Qu'eſt-il enfin? Que ſon mérite eſt mince!
Hélas! j'ai beau lui chercher un talent;
Un titre auguſte éclaire ſon néant,
Pour ſon malheur le pauvre homme eſt un prince.

Autre ſur le même.

Moitié caſque, moitié rabat,
Clermont en vaut bien un autre;
Il prêche comme un ſoldat,
Et ſe bat comme un apôtre.

Autre ſur le même. Air: *Laire la lire lanlaire.*

Savez-vous pourquoi l'on nous bat?
Le général porte un rabat,

(1) L'archevêque de Paris.
(2) Docteur de Sorbonne: on nommoit alors la Sorbonne carcaſſe.
(3) Il n'y fit point de diſcours à ſa reception.

Le miniſtre a ſes ordinaires :
Laire la lire lanlaire,
Laire la lire lanla.

Sur M. de Soubiſe.

SOUBISE dit, la lanterne à la main,
J'ai beau chercher, où diable eſt mon armée ?
Elle étoit là pourtant hier matin ;
Me l'a-t-on priſe ou l'aurois-je égarée ?
Ah ! je perds tout, je ſuis un étourdi :
Mais attendons au grand jour, à midi ;
Que vois-je ? ô ciel, que mon ame eſt ravie !
Prodige heureux, la voilà, la voilà :
Ah ! ventrebleu, qu'eſt-ce donc que cela ?
Je me trompois, c'eſt l'armée ennemie.

Autre ſur le même.

SOUBISE, après ſes grands exploits
Peut bâtir un palais qui ne lui coûte guere ;
Sa femme en fourniroit le bois
Et chacun lui jette la pierre.

FRÉDERIC combattant & d'eſtoc & de taille,
Quelqu'un, au fort de la bataille,
Vint lui dire, nous avons pris.....
Qui donc ? Le général Soubiſe :
Ah ! morbleu, dit le roi, tant pis,
Qu'on le relâche ſans remiſe.

EN vain vous vous flattez, obligeante marquiſe,
De mettre en beaux draps blancs le général Soubiſe ;
Vous ne pouvez laver à force de crédit
La tache qu'à ſon front imprime ſa diſgrace ;
Et quoique votre faveur faſſe,
En tout tems on dira ce qu'à préſent on dit,
Que ſi Pompadour le blanchit,
Le roi de Pruſſe le repaſſe.

Soubise agira prudemment,
En vendant son hôtel dont il n'a plus que faire ;
Le roi lui donne un logement
A son école militaire.

Vers contre le prince de Clermont, qui s'est laissé battre.

Moitié plumet, moitié rabat,
Aussi propre à l'un comme à l'autre,
Clermont se bat comme un apôtre,
Il sert son Dieu comme il se bat.

Chanson à l'occasion d'une fête publique, où la ville de Paris arrêta de marier des filles, sous la prévôté de M. de Bernage.

Grace à monsieur de Bernage,
On va bientôt,
A maint joli pucelage,
Donner l'assaut ;
Six cents, c'est le nombre heureux,
Vivent les gueux !

Pour entrer dans cette bande,
Chaque pasteur,
A chaque fille demande
Son fréquenteur ;
Le mot est neuf & nerveux,
Vivent les gueux !

A concourir n'est habile,
Aucun métif,
Il faut de la bonne ville,
Etre natif ;
C'est le lot des vrais badauds,
Vivent les sots !

Deux cents écus font les dotes,
De ces tendrons,
Y compris habits & cotes,

Et violons :
Sans pâtés de périgueux,
Vivent les gueux !

Qu'il fera beau, ce me ſemble,
Voir en un jour,
Tant d'amans unis enſemble,
Faire à l'amour,
Un ſacrifice joyeux,
Vivent les gueux !

Fais bien nettoyer les rues,
Cher Outrekain, (1)
De peur que nos prétendues,
Au pied poupin,
Ne gâtent leurs ſouliers neufs,
Vivent les gueux !

Pour compléter cette fête,
De l'opéra,
Notre prévôt, bonne tête,
Régalera,
Ce bataillon d'amoureux,
Vivent les gueux !

Sur un ſi louable exemple,
Gros financiers,
Pour l'hymen fondez un temple,
De nos deniers,
A nos dépens généreux,
Vivent les gueux !

Vive monſieur de Bernage
Et ſon conſeil,
Vive ce prévôt ſi ſage,
Au teint vermeil,

---

(1) Entrepreneur chargé du pavé des rues.

Et pour terminer nos vœux,
Vivent les gueux !

Chanſon, ſur l'air : *Ces braves inſulaires.*

POUR raſer l'Angleterre
Nous avons dans notre miniſtere
Perrine, (1) de qui le pere
Raſoit dans le Vigan
Proprement, &c.

Chanſon, ſur l'air : *Voilà la différence.*

NOUS avons deux généraux, (2)
Qui tous deux ſont maréchaux ;
Voilà la reſſemblance.
L'un de Mars eſt le favori,
Et l'autre l'eſt de Louis,
Voilà la différence.

Dans la guerre ils ont tous deux,
Fait divers exploits fameux,
Voilà la reſſemblance.
A l'un Mahon s'eſt ſoumis,
Par l'autre il eût été pris,
Voilà la différence.

Que pour eux dans les combats,
La gloire eut toujours d'appas,
Voilà la reſſemblance.
L'un contre les ennemis,
L'autre contre les maris,
Voilà la différence.

D'être utile à notre roi,
Tous deux ſe font une loi,

(1) M. Berrine de Moras, contrôleur-général & miniſtre de la marine, fils d'un barbier du Vigan.

(2) M. d'Eſtrées & M. de Richelieu. Cette chanſon fut faite en 1757, lorſque le ſecond remplaça le premier.

Voilà la reſſemblance.
A Cythere l'un le ſert,
Et l'autre ſur le Veſer,
Voilà la différence.

Cumberland les craint tous deux,
Et cherche à s'éloigner d'eux,
Voilà la reſſemblance.
De l'un il fuit la valeur,
De l'autre il fuit l'odeur, (1)
Voilà la différence.

Dans un beau champ de lauriers,
On apperçoit ces guerriers,
Voilà la reſſemblance.
L'un a ſu les entaſſer,
L'autre vient les ramaſſer,
Voilà la différence.

Sentimens d'un François ſur l'élévation de l'abbé comte de Bernis à la pourpre.

SANS doute, Clément eſt jaloux
De réunir à ſon grade ſublime,
Ce tribut d'amour & d'eſtime
Que ſon prédéceſſeur a mérité de nous.
Son exaltation à peine eſt déclarée
Que répandant ſur nous ſes premieres faveurs,
Il éleve Bernis à la pourpre ſacrée;
Peut-il mieux nous prouver qu'il veut gagner nos cœurs.

Chanſon, ſur l'air : *Qu'on ne me parle plus de guerre.*

ANGLOIS! ne partez pas ſi vîte,
Preſſez-vous moins;
Vous avez fait courte viſite
Chez nos Malouins.
Que diront vos compatriotes?

(1) Le maréchal de Richelieu eſt infecté d'odeurs.

Dans leurs chanſons :
Vous n'avez pas quitté nos côtes
Sans Aiguillon.

Apoſtrophe au mieux compoſé des corps poſſibles.

INDIGNES ſucceſſeurs de Barth & de Trouin,
De quoi ſert à l'état votre illuſtre naiſſance ?
Ces héros roturiers ont enrichi la France,
Et vous la réduiſez à deux doigts à ſa fin. (1)

N°. XI. [Page 148.] *Lettre d'un intendant à un maître des requêtes.*

TOUT eſt perdu, mon cher ami ; les intendans ſont avilis, les maîtres des requêtes ſont moins que rien ; on éteint toute émulation de s'avancer par de l'argent ; on étouffe une pépiniere de grands hommes ; en un mot, on prend des ſecretaires d'état par-tout où l'on croit trouver des gens capables de l'être : la grande naiſſance, les plus grandes dignités ne ſeront qu'un droit de plus à ces places ; comment l'état pourroit-il ſubſiſter ? Il faut un noviciat & des degrés dans tous les états : autrefois un homme achetoit une charge de maître des requêtes ; il aſſiſtoit, il rapportoit au conſeil : montroit-il quelque talent pour l'éloquence, on le faiſoit intendant ; c'étoit-là que commençoit l'homme d'état. Miniſtre, ou plutôt monarque dans ſa province, il ſe faiſoit aux charmes du pouvoir arbitraire, il s'aguerriſſoit aux refus ; peu à peu un homme s'élevoit au-deſſus des préjugés de citoyen, & après avoir établi des chemins, fait & défait des portes de villes, parcouru des provinces, il arrivoit tout formé, ſachant tout ; la guerre, aſſez pour haſarder un projet de campagne & déſavouer un général ; la marine, aſſez pour démentir un militaire & en croire un commis ;

(1) Ces vers contre les officiers de la marine ont été faits après la défaite de M. de Conflans.

les

les finances, assez pour demander de nouveaux impôts ; les affaires étrangeres, assez pour reconnoître & entretenir les ambassadeurs. Souvent même également propre à tant d'emplois divers, on voyoit le même homme passer rapidement de l'un à l'autre, les remplir tous avec la même aisance & le même succès.

Tout est changé, mon cher ami ; on appellera aux affaires de la guerre un homme qui aura blanchi dans les combats, on le laissera maître de récompenser dans les autres les mêmes services qu'il aura rendus dans son tems. Ne fût-ce que par amour-propre, il ne manquera de les estimer.

Pour les affaires étrangeres, avec un nom & du mérite, sans autre apprentissage que l'ambassade chez nos voisins, des années dans le secret de l'état, des négociations, un homme pourra influer dans les destins de l'Europe. Il ne manquera plus que de tirer de la marine quelqu'un de ces vieux guerriers, pour l'entendre dire dans le conseil avec un ton d'autorité : cette flotte que vous faites partir n'est pas à moitié équipée ; ces colonies dont vous parlez, je les ai vues ; cet officier qu'on accuse ou qu'on oublie, il a combattu à mes côtés ; ce commissaire est un insolent ; ce commis est un frippon. Vous sentez bien, mon cher ami, tout le désordre qui part de ce principe. Chaque ministre, parvenu par les fonctions de son métier, portera dans son département l'esprit & l'amour de son corps ; au lieu que nous, qui ne tenons à rien, toujours neutres, toujours indifférens, ne pouvons être suspects.

Les belles actions, si on les récompense toutes, vont devenir ruineuses, & le roi, qu'on servoit pour rien, n'est pas assez riche pour payer les membres qu'on aura perdus à son service. Par une suite de ce système, on supprimera les survivances. Les soins, l'habileté des peres seront donc inutiles pour les enfans ; il faudra suivre les mêmes traces, faire le même chemin, acquérir les mêmes talens. Que de tems perdu ! Le brillant de la cour ne peut se soutenir que par les affaires ; c'est démontré. Si

tout ſe fait par juſtice, qui voudra payer le crédit? Madame la ducheſſe de .... va perdre cent mille écus par an, & ſes amis à proportion. Ajoutez à tous ces maux l'orgueil & la fierté de cette nobleſſe, que nous avions le ſoin & l'occaſion de mortifier. Qui voudra déſormais languir dans nos antichambres & ramper devant nos commis? Il faudra que madame l'intendante ſoit fort honnête, ſi elle veut avoir des femmes; ſi elle n'eſt que jolie, elle n'aura que des amans. Pour nous, quelle peut être notre perſpective? A quoi bon chercher le fort & le foible d'une province? A quoi ſert d'en rendre le compte le plus flatté; de dire toujours: le pays eſt peuplé, les terres ſont fertiles, le commerce eſt floriſſant; augmentez les impôts, vous augmenterez l'induſtrie? Tant de ſoins ne nous meneront qu'à vieillir intendans de juſtice, police & finance. Monſeigneur en province, à peine monſieur à la cour. Avec tous ces beaux titres impoſez quelque choſe de nouveau, fût-ce pour le plus agréable de vos convives & le plus commode de vos amis, on criera; vous empriſonnerez, le commandant s'en mêlera; vous écrirez, il gagnera; vous ferez une ordonnance, le parlement la caſſera; vous demanderez des lettres de cachet, vos confreres ne ſont plus en place, qui vous écoutera? Vous êtes bienheureux, mon ami; vous avez appris à monter à cheval & à faire des armes, au lieu d'apprendre votre droit. Vous êtes jeune & nous avons la guerre. Pour moi, qui ne croyois pas plus avoir beſoin du droit que de l'eſcrime, je n'ai étudié ni l'un ni l'autre. Je m'en vais donc, comme un vrai ſage, un philoſophe, un enragé, me retirer dans mon château: heureuſement que de mon regne j'ai fait faire un beau chemin pour y arriver. Le pont n'étoit pas vis-à-vis l'avenue, j'en ai fait faire un autre beaucoup plus beau; la maiſon d'un particulier m'offuſquoit, je l'ai culbutée: j'ai fait écrêter une montagne & ſauter un rocher: dix à douze hommes ont péri dans cette mine au bout de mon jardin: leurs femmes & leurs enfans m'ont fait pitié, je les ai fait mettre à

l'hôpital. Il me manque encore un champ pour arrondir mon parc, j'aurai bien le crédit de me le faire adjuger ; c'eſt bien la moindre choſe qu'on puiſſe accorder à un intendant qui ſe retire. Je vous conſeille de vendre au plus tôt votre charge, ſi vous trouvez quelque ſot qui l'achete. Faites votre équipage, ſoyez des premiers en campagne ; avec de la valeur & de la patience vous pourrez parvenir un jour aux honneurs & à la gloire que vous deſirez, ſi tant eſt que la gloire & les honneurs vaillent qu'on les deſire, depuis que pour les obtenir il faut les mériter.

N°. XII. [Page 195.] *Nota.* C'eſt pour égaliſer, autant que poſſible, l'épaiſſeur des volumes, que nous nous trouvons obligés de renvoyer le contenu de ce N°. au tome IV, où le commencement ſe trouve placé à la page 255.

Fin du Tome troiſieme.

68-38.3
7.21.67
E. Grosa

E 788
M925V
V. 3